



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 20 septembre 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 août 2017, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1175035003

Autoriser la prolongation du contrat octroyé à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, conformément à l'appel d'offres public #12-11947, pour une période de 2 ans, soit du 1er mars 2018 au 29 février 2020, pour un montant total maximal de 1 707 347,71 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1173190002

Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats octroyés à la firme Bell Canada, Contrat 15-14657 - location de circuits - Transmission de données et le contrat 15-14367 - Service de téléphonie filaire

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1173997002

Autoriser la prolongation du contrat avec Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 (Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630,32 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1177632002

Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 779 865,87 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1177774001

Autoriser une seconde prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 22 novembre 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - appel d'offres public 14-12620 - (montant estimé de la prolongation : 117 339,47 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements, Direction des travaux publics - SCA - 1176770006

Accorder six contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre un (1) an et trois (3) ans avec option de prolongation d'une saison hivernale, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. - Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc. Réhabilitation Du O inc. Dépense totale 803 815,21\$ taxes incluses. Appel d'offres public n° 17-16322 - (11 Soumissionnaires)

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922011

Conclure avec Camions Inter-Anjou inc., une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de 29 859 071,16 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859015

Accorder un contrat à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'un camion hors-route 6X6 de 30 tonnes pour une somme maximale de 538 410,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16257 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177360007

Conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze (14) mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16180 (3 soumissionnaires) (Montant total estimé de 7 322 520,44 \$, taxes incluses, excluant la livraison)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1174338001

Accorder un contrat de gré à gré pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montréal au Service de fourniture de Gaz Métro et ce, à compter du 1er novembre 2017 pour une période de cinq ans (Montant estimé : 37 238 522,75 \$)

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.014** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231070

Autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Hydro-Québec (CM17 0152) conformément à la loi, majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 052 512,62 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

**20.015** Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176765011

Autoriser l'utilisation d'un montant de 511 407.49 \$, taxes incluses, des quantités non utilisées du bordereau de prix pour payer les contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06

**20.016** Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1175991004

Résilier le contrat de l'entreprise 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), CM 16 0764, relatif au projet de la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - montant de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour réaliser les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, phase 2 - Dépense totale de 2 826 478,89 \$ taxes incluses (contrat et contingences: 2 676 507,64 \$, incidences 149 971,25 \$) - Appel d'offres public (JA-00052-PH2-LOT2) - (6 soumissionnaires)

**20.017** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1177409007

Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame entre St-Pierre et Angrignon. Dépense totale de 2 140 555,03 \$ taxes incluses (contrat:1 861 352,20 \$ +incidences: 279 202,83 \$) - Appel d'offres public 412810 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Projets du MTQ relatifs à l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, l'autoroute 25 et l'autoroute 40

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.018** Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1177409004

Accorder un contrat à Sintra inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement sur la rue St-Jacques entre Duranceau et Richardson. Dépense totale de 415 877,88 \$ taxes incluses (contrat: 328 757,22 \$ +incidences: 54 244,94 \$) - Appel d'offres public 412910 - (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.019** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1177409005

Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement sur la rue Atwater entre la rue St-Antoine et la rue Notre-Dame / Dépense totale de 1 633 217,78 \$, taxes incluses (contrat: 1 420 189,37 \$ +incidences: 213 028,41 \$) - Appel d'offres public 416510 - (1 soumissionnaire)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.020** Contrat de construction

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1171701001

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 2 908 264,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6958 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.021** Contrat de construction

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176688008

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 013 491,32 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-6027 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.022** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1177595002

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 \$ (contrat: 8 660 013,46 \$ + incidences: 500 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333901 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.023** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1177231074

Autoriser une dépense additionnelle de 157 028,99 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection complète de la chaussée et pour l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat 293701 accordé à Pavages D'Amour inc (CM17 0043), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 041 266,15 \$ à 2 198 295,14 \$, taxes incluses

**20.024** Contrat de services professionnels

CM Verdun , Direction des travaux publics - 1176459007

Autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses) afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme "Solmatech inc." pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun - Majorant ainsi le montant total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses

**20.025** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.026** Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1171009020

Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG, Fauteurs et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des Spectacles

**20.027** Contrat de services professionnels

CM Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1170093005

Autoriser une affectation de surplus de 900 811,56 \$ / Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels au montant de 961 621,01 \$ à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 - Autoriser une dépense maximale de 1 049 041,10 \$ - Appel d'offres public VMP-17-030 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**20.028** Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - 1175059001

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16055 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.029** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau . Direction de l'eau potable - 1176671001

Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.030** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1174114003

Résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc., et avec la Société Conseil Groupe LGS, et ratifier les lettres envoyées aux firmes à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.031** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438015

Conclure six contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84\$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) / Appel d'offres 17-16218 (5 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.032** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438014

Conclure deux contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Les logiciels Libres LINAGORA Inc. (lot 1 au montant de 2 621 430,00 \$ taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres 17-16217 (3 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.033** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438013

Conclure deux contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 927 572,31 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride / Appel d'offres 17-16213 (7 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.034** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438012

Conclure quatre contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 \$, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres 17-16212 (7 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.035** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438011

Conclure quatre contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16266 (6 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.036** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438010

Conclure un contrat de services professionnels avec la firme suivante : CIMA + inc. (lot 3 pour une somme de 1 379 700,00 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication / Appel d'offres 17-16219 (1 soumissionnaire) / Approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.037** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438008

Conclure deux contrats de services professionnels avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres 17-16215 (5 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.038** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438009

Conclure six contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301,00 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatiques CGI Inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16216 (6 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.039** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438007

Conclure quatre contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$ taxes incluses, lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$ taxes incluses, lot 3 au montant de 866 727,54 \$ taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres 17-16214 (6 soumissionnaires au total) / Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.040** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.041** Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1174384001

Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16179 (5 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.042** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175965003

Résilier le contrat de services professionnels de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville, (CG15 0417)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.043** Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177251002

Autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Viau Bastien Gosselin Architectes Inc, Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens Inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 \$ à 665 826,23 \$, taxes incluses

**20.044** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177746002

Autoriser une dépense additionnelle de 114 219,61 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût des travaux estimé à la phase de conception ainsi qu'une augmentation de 22 843,92 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réaménagement du 5e étage du Chef-Lieu de la Cour municipale, située au 775 rue Gosford (bâtiment no 2). / Approuver le projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG15 0760) majorant ainsi le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

**20.045** Entente

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1170744002

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

**20.046** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.047** Entente

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171368010

Approuver une modification à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire

**20.048** Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1161368017

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. des terrains situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connus et désignés comme étant les lots projetés 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, d'une superficie de 561,9 m<sup>2</sup>, pour la somme de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables, afin de permettre l'élargissement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées

**20.049** Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1171195005

Approuver un projet d'acte d'échange de terrains sans soulte par lequel Nunsubco Trois inc. cède à la Ville les lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Nunsubco Trois inc. les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec / Fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique. / Autoriser une dépense de 74 313,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable sur le montant de 1 490 000 \$

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.050** Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156037010

Approuver un projet d'acte par lequel la Commission scolaire English-Montreal cède et confère à la Ville de Montréal l'usufruit d'une partie de l'immeuble situé au 5440, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connue et désignée comme étant une partie du lot 5 646 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans considération monétaire

**20.051** Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174435008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte

*Compétence d'agglomération* : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale* : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.052** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565004

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Développement Olymbec inc., un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1er février 2018 au 31 janvier 2027. La dépense totale est de 2 691 052 \$, incluant les taxes

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.053** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174565005

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux d'une superficie de 10 511 pieds carrés situés au 201, avenue Laurier Est, à Montréal, pour les besoins du groupe Éclipse et de la Moralité du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du bail est d'une durée de 7 ans, soit du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2024. La dépense totale est de 2 977 570 \$, incluant les taxes

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.054** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175372004

Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 3 ans à compter du 1er septembre 2017, un local d'une superficie d'environ 208,40 m<sup>2</sup> au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux pour le Service de sécurité incendie de Montréal. La dépense totale est de 190 942,89 \$, incluant les taxes

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.055** Immeuble - Location

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1164565008

Approuver la 4e convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur 9359-4851 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de Montréal / Le terme du renouvellement est de 3 ans, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2020 / La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 923 267,64 \$

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.056** Subvention - Contribution financière

CE Service des technologies de l'information - 1173712001

Autoriser une dépense totale de 3000 \$ pour l'attribution de trois (3) bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 5e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 28 septembre 2017

*Compétence d'agglomération* : Acte mixte

**20.057** Subvention - Contribution financière

CE Service de l'environnement - 1172937002

Accorder une contribution financière non récurrente à l'Association québécoise Zéro Déchet pour le projet : Festival Zéro Déchet de Montréal 2017 (1ère édition) - 6 000 \$

*Compétence d'agglomération* : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.058** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1173931006

Accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération

**20.059** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970006

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 340 000 \$ à neuf différents organismes, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet

**20.060** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1177030003

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs pour la réalisation d'un salon des entrepreneurs qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.061** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.062** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction du développement culturel - 1173205010

Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 - Approuver la convention à cet effet

**20.063** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1173931011

Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 8e édition de l'événement Fashion Preview du 17 au 19 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.064** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1176705001

Accorder une contribution financière maximale de 40 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile / Approuver la convention prévue à cette fin

**20.065** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1170191005

Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération* : Éléments du développement économique qu'est tout centre local de développement

**20.066** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1172565005

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction de l'entrepôt Subaru

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire* - 1176624005

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de reconstruction de l'édifice Crémazie de la Société de transport de Montréal situé sur les Lots 1999249, 1999321 et 1999354 du cadastre du Québec - Zone 0528

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1177722001

Autoriser le Service de la culture à tenir un appel à projets d'art public par avis public, conjointement avec le Partenariat du Quartier des spectacles, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public permanente intégrée aux voies cyclables - Autoriser une dépense de 17 246,25 \$ taxes incluses pour les dépenses générales du projet

### 30.004 Administration - Adhésion / Cotisation

CE *Direction générale , Bureau des relations internationales* - 1177412003

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros ( $\pm$  35 404,08 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones pour l'année 2017

### 30.005 Administration - Nomination de membres

CM *Conseil des Montréalaises* - 1174233005

Approuver les nominations de mesdames Anuradha Dugal, Jeannette Uwantege et Mélissa Côté-Douyon comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2020 / Approuver les nominations de madame Dorothy Alexandre comme présidente et de madame Youla Pompilus-Touré comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans se terminant en septembre 2019

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.007** Budget - Autorisation de dépense

CE Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1171035013

Autoriser une dépense additionnelle de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue St-Hubert (0376) dans le cadre du contrat accordé à la firme « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) »

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.009** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Verdun , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1174637019

Autoriser la réception d'une contribution de 1 000 \$ provenant du bureau de la députée provinciale dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant. Demander au Comité exécutif de modifier le budget en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal

**30.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.013** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif aux avis de conseils consultatifs. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.014** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.015** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière . Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174435011

(AJOUT) Autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 1 658 735 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest et désigné par le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc

**30.016** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière . Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174435012

(AJOUT) Autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 19 545 750 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest

**30.017** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.018** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.002 Règlement - Urbanisme

CM Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1165291022

Adopter, sans changement, en vertu du premier paragraphe du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park »

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 27 mars 2017 par le conseil municipal

Assemblée de consultation publique tenue le 19 avril 2017

### 40.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### **50.002 (AJOUT)** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

**60.001** Dépôt

CM      Service de la diversité sociale et des sports - 1177392008

Prendre acte du dépôt du bilan annuel faisant état des réalisations de 2016 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>27</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>45</b>

CE : 10.002  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 30 août 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1493**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 août 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 20.006, 20.008 et 20.011.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1494**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1495**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 juin 2017

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 1496**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE17 1497**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE17 1498**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE17 1499**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE17 1500**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la prolongation jusqu'au 30 avril 2018, des contrats (CE15 1998) octroyés :

- à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour la fourniture de services de déneigement du Complexe sportif Claude-Robillard, de l'aréna Michel-Normandin, du Stade de soccer de Montréal et du Taz, pour une somme maximale de 108 996,30 \$, taxes incluses;
- aux Entreprises Daniel Robert inc. pour la fourniture de services de déneigement à l'aréna Maurice-Richard, pour une somme maximale de 15 959,68 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1171543001

---

**CE17 1501**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à Exterminapro inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 48 mois, le contrat pour la fourniture d'un service d'extermination au Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 111,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16057 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1175034006

---

### **CE17 1502**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Globocam Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux camions avec système de levage à crochet de conteneurs et de plates-formes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 361,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16026 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176859008

---

### **CE17 1503**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 48 mois, pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2 - d'accorder à la firme UAP inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1, 2 & 4, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Article 1 Cole Herse	32 089,73 \$
Article 2 Fédéral Signal	90 547,24 \$
Article 4 Trucklite	76 678,44 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2 - d'accorder à la firme UAP inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

Article 3 Grote	1 323 414,03 \$
-----------------	-----------------

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1171541001

---

#### **CE17 1504**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme maximale de 44 789,48 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Transport Mélimax inc. (CE15 0952), majorant ainsi le montant total du contrat de 113 673,48 \$, à 158 462,96 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1174730002

---

#### **CE17 1505**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Gestion des communications DATA Corp., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de constats d'infraction sur papier standard pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 403 604,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1172748004

---

#### **CE17 1506**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à E2R inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'agrandissement du stationnement ouest de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 133,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17021-168248-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177526028

---

#### **CE17 1507**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention de donation d'une collection de ressources documentaires en biologie végétale, de notices biographiques et d'étagères de l'Université de Montréal à la Ville, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'entente de services entre la Ville et l'Université de Montréal pour faciliter l'accès aux collections des bibliothèques de l'Université et du Jardin botanique à leurs usagers respectifs.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1173815002

---

#### **CE17 1508**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Parole d'excluEs pour le projet Mobilisation citoyenne par le logement communautaire, pour l'année 2017, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2018);
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1173220004

---

#### **CE17 1509**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 259 arbres dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de trois ans (2017-2019), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 299 142,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16155 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1171698005

---

#### **CE17 1510**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier de 12 500 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour la période se terminant le 31 mars 2018, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1170706005

---

#### **CE17 1511**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2017, à la Table de concertation des aîné-e-s de l'Île de Montréal pour la réalisation du projet « Bulletins - Pour une ville amie des aînés » à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1170706004

---

**CE17 1512**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 975 000 \$ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) pour la plantation d'arbres, dans le cadre du projet de Plan d'action canopée de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1177755001

---

**CE17 1513**

Il est

RÉSOLU :

de fixer les dates limites au plus tard le 24 novembre 2017, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur budget de fonctionnement 2018, et au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2017, pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leur Programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1173843004

---

**CE17 1514**

Vu la résolution CA17 26 0243 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 7 août 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 637 668,53 \$, taxes incluses, pour le contrat des travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, accordé à Trempro Construction inc. (CA17 26 0243), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171035010

---

**CE17 1515**

Il est

RÉSOLU :

de permettre à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de recevoir des montants totalisant 41 318 \$ pour couvrir certains frais dans le cadre de l'organisation de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tenue à Montréal du 16 au 19 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171079009

---

**CE17 1516**

Vu la résolution CA17 27 0280 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 14 août 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 32 000 \$, soit une somme de 4 000 \$ en provenance des arrondissements participants au contrat de service de gestion des réservations des terrains à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173304002

---

**CE17 1517**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif à l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal, recherche exploratoire et avis ».

Adopté à l'unanimité.

30.005 1173430011

---

**CE17 1518**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) l'ordonnance no 6 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur « SDC Hochelaga–Maisonnette » aux fins de l'application dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1171179005

---

**CE17 1519**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Forsyth, entre la 17<sup>e</sup> Avenue et la 18<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Tremble, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1176914001

---

**CE17 1520**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 15 août 2017, sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition demandant une consultation publique sur les contenants en polystyrène, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1173599003

---

**Levée de la séance à 8 h 54**

70.001

---

Les résolutions CE17 1493 à CE17 1520 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1175035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, conformément à l'appel d'offres public #12-11947, pour une période de 2 ans, soit du 1er mars 2018 au 29 février 2020, pour un montant total maximal de 1 707 347,71 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme IBM Canada Ltée, la prolongation du contrat pour une période de 2 ans, soit du 1er mars 2018 au 29 février 2020, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, tel que prévu aux documents d'appel d'offres public 12-11947, pour une somme maximale de 1 707 347,71 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 857 088,55 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-08 17:45

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175035003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat octroyé à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, conformément à l'appel d'offres public #12-11947, pour une période de 2 ans, soit du 1er mars 2018 au 29 février 2020, pour un montant total maximal de 1 707 347,71 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'assurer la robustesse de l'infrastructure informatique, le Service des technologies de l'information (Service des TI) a octroyé en janvier 2013 un contrat d'hébergement de serveurs à IBM Canada Ltée pour une durée de cinq ans. Le contrat d'hébergement IBM constitue le centre de données de relève pour les systèmes de la Ville pour la majorité des applications d'envergure. Une procédure de relève est en place pour garantir la continuité des services et éviter la perte de données en cas de sinistre. Ainsi, plus de 10 TB de données sont échangés quotidiennement entre les deux centres de données. Arrivant à échéance le 29 février 2018, le contrat prévoit la possibilité de deux renouvellements annuels, jusqu'au 29 février 2020.

La Ville a entamé sa transformation numérique. En ce sens, un positionnement sur la gestion de l'infrastructure informatique est en cours, notamment pour tenir compte des opportunités de l'infonuagique. Dans ce contexte, et afin d'assurer la continuité opérationnelle des services, une prolongation de deux ans du contrat d'hébergement d'IBM est requise afin de répondre aux besoins de la Ville jusqu'au moment où le Service des TI implémentera sa nouvelle stratégie de gestion des infrastructures informatiques qui pourrait requérir des ajustements à l'infrastructure en place.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser la prolongation du contrat octroyé à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, conformément à l'appel d'offres public #12-11947, pour une période de 2 ans, soit du 1er mars 2018 au 29 février 2020, pour un montant total maximal de 1 707 347,71 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0011 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 5 267 921,10 \$, taxes incluses, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels - Appel d'offres public 12-11947 (2 soumissionnaires).

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro Inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soumissionnaires).

CE12 1008 - 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services techniques d'hébergement externe de serveurs, pour une durée de cinq ans.

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Approuver la convention et retenir les services de IBM Canada Ltée pour un montant de 18 597 899\$, taxes incluses, pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal pour une durée de 5 ans, du 1er mars 2008 au 28 février 2013 - Autoriser une dépense totale de 20 113 865\$, taxes incluses dont 336 447 \$ pour la mise à niveau des logiciels centraux, 341 850\$ de frais de déménagement, 552 794\$ de coûts de transition et 284 875\$ de dépenses incidentes - Appel d'offres public 07-10409 (2 soum.) - Approuver l'ADDENDA No. 2 du contrat d'hébergement actuel avec CGI pour assurer son prolongement de 2 mois en début 2008 pour la période de transition, au coût de 326 903\$, taxes incluses..

CG07 0360 - 20 septembre 2007 - Accorder un contrat à la firme Entreprise de construction TEQ inc. pour effectuer des travaux de rénovation au 2580 boulevard Saint-Joseph (3665) - (6 soum.) - Autoriser une dépense de 7 426 540,96 \$ - Contrat 11796

## **DESCRIPTION**

Les services techniques d'hébergement externe de serveurs combleront les besoins suivants pour la période du 1er mars 2018 au 29 février 2020 :

- Tous les équipements requis pour le fonctionnement d'une voûte électronique afin de gérer les prises de copies de sauvegarde de plus de 300 serveurs de la Ville;
- Les liens de télécommunication en fibres optiques reliant les deux centres de traitement de données primaire et secondaire de bout en bout, pour faciliter le transfert de données et éviter les pannes en cas de sinistre;
- Un service d'installation et de retrait d'équipements dans les cabinets évitant le recours aux employés de la Ville pour manipuler le matériel;
- La consommation électrique et la climatisation requise pour héberger les équipements;
- Le service d'envoi hors site dans une voûte externe des cassettes des copies de sauvegarde de l'ordinateur central.

## **JUSTIFICATION**

Le Service des TI assure la disponibilité des services informatiques de la Ville, notamment ceux touchant la sécurité publique. Des situations imprévues telles que les pannes, les catastrophes et les cyberattaques, de même que les travaux d'entretien majeurs des systèmes informatiques justifient l'utilisation d'un plan de relève des systèmes et d'un deuxième site pour les héberger. Le centre de données fourni par IBM répond aux exigences de sécurité publique et de disponibilité du service à 99,98 %. La présence d'un deuxième centre de données permet également au Service des TI de répliquer en temps réel les données de la Ville à une distance d'environ 10 kilomètres, ce qui limite la perte des

données en cas de sinistre sur un des deux sites pour les principaux systèmes de la ville. La prolongation du contrat d'hébergement IBM permettra donc au Service des TI de poursuivre sa mission de maintien et de continuité des Services TI de la Ville.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 1 707 347,71 \$ taxes incluses, sera répartie sur une période de deux ans et payable mensuellement, à même le budget de fonctionnement du Service des TI du 1er mars 2018 au 29 février 2020.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50.2 % par l'agglomération pour un montant de 857 088,55 \$, taxes incluses.

Tableau de répartition des coûts :

Article	Description	Du 1er mars au 31 décembre 2018	Du 1er janvier au 31 décembre 2019	Du 1er janvier au 29 février 2020	Total
1	Hébergement des cabinets	276 823,39 \$	332 145,91 \$	55 356,25 \$	664 325,55 \$
2a	Prise de copies de sauvegarde - Infrastructure (Article 1.3)	44 457,00 \$	49 856,99 \$	8 193,12 \$	102 507,11 \$
2b	Prise de copies de sauvegarde - Évolution (Article 1.3)	34 519,33 \$	42 458,93 \$	7 111,01 \$	84 089,27 \$
3	Voûte externe	105 393,75 \$	126 472,50 \$	21 078,75 \$	252 945,00 \$
4	Communication réseau Ville	245 241,67 \$	306 707,31 \$	51 531,80 \$	603 480,78 \$
	<b>Total</b>	<b>706 435,14 \$</b>	<b>857 641,64 \$</b>	<b>143 270,93 \$</b>	<b>1 707 347,71 \$</b>

Évolution des coûts d'entretien sur 7 ans

Année au contrat d'hébergement	Coût annuel	Écart avec l'année précédente (en \$)	Écart avec l'année précédente (en %)
2013-2014	1 141 231,50 \$	N/A	N/A
2014-2015	1 020 400,83 \$	(120 830,67 \$)	(10,59 %)
2015-2016	1 028 539,91 \$	8 139,08 \$	0,80 %
2016-2017	1 032 608,87 \$	4 068,96 \$	0,40 %
2017-2018	1 045 181,39 \$	12 572,52 \$	1,22 %
2018-2019	847 722,17 \$	(197 459,22 \$)	(18,89 %)
2019-2020	859 625,54 \$	11 903,37 \$	1,40 %

Le coût d'entretien pour les années 2018-2019 et 2019-2020 est plus bas respectivement de 18,89% et 17,75% par rapport à l'année 2017-2018, à cause d'une réduction tarifaire de 38% sur le service de prise de copies de sauvegarde ( tel que prévue au contrat pour l'article 2a de l'offre IBM). Cette réduction de prix s'explique par le fait que les investissements du fournisseur pour le matériel de support de stockage sont amortis après les cinq premières années de contrat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le renouvellement du contrat d'hébergement externe des serveurs du Service des TI pour une période de deux ans permettra à la Ville de :

- Maintenir son plan de relève en cas de panne informatique ou d'interruption de service;
- Poursuivre ses démarches pour mettre en place sa nouvelle stratégie de gestion des infrastructures informatiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 20 septembre 2017;
- Présentation du dossier au CM : 25 septembre 2017;
- Présentation du dossier au CG : 28 septembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Redouane BLAL  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-20

Philippe COUVAS  
Chef de division - centre d expertise -  
infrastructures et plateformes

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Gianina MOCANU  
Directrice Centre d'expertise Plateformes et  
Infrastructures

**Approuvé le :** 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-09-07



**Dossier # : 1173190002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats octroyés à la firme Bell Canada, Contrat 15-14657 – location de circuits – Transmission de données et le contrat 15-14367 - Service de téléphonie filaire.

Il est recommandé:

D'autoriser l'ajout de services connexes aux catalogues de services des contrats octroyés à la firme Bell Canada, contrat 15-14657 – location de circuits – Transmission de données, et le contrat 15-14367 - Service de téléphonie filaire

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-07 12:03

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173190002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats octroyés à la firme Bell Canada, Contrat 15-14657 – location de circuits – Transmission de données et le contrat 15-14367 - Service de téléphonie filaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, le Service des technologies de l'information (Service des TI), en collaboration avec le Bureau de la Ville intelligente et numérique, a établi un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données et établi une stratégie de transition pour les services de téléphonie filaire afin de répondre aux besoins de communication de la Ville de Montréal (Ville).

Le nouveau modèle de gestion pour la transmission de données est basé sur une approche par livraison de services incluant :

- Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibre optique à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;
- L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'internet;
- Une entente-cadre pour l'acquisition des équipements de télécommunications, incluant le volet Wi-Fi public;
- Le rapatriement de la maîtrise d'oeuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;
- La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

La stratégie de transition pour les services de téléphonie consistait dans la prise en charge complète de la transition de la prise en charge de services par le nouvel adjudicataire Bell Canada.

En 2016, le Service des TI a réalisé la transition de services de la location de circuits pour la transmission de données et de la téléphonie filaire, permettant ainsi de réaliser des économies de plus de 2 \$ millions/an. En décembre 2016, alors que la transition était complétée avec succès, le Service des TI a maintenu en place les services, et ce, tout au

long de l'année 2017. Le Service des TI a alors identifié 3 éléments à ajuster afin de bien répondre aux besoins de la Ville :

1. L'ajout d'un service de programmation des services de réponses automatisées au contrat #15-14367 de téléphonie filaire, sans ajustement à l'enveloppe budgétaire;
2. L'ajout de services au contrat de transmission de données au contrat # 15-14657 sans ajustement à l'enveloppe budgétaire, notamment pour les services suivants :
  - Services reliés à la performance des liens pour encadrer la qualité de service, notamment pour des services vidéo ou prioritaires;
  - Services de robustesse notamment pour obtenir une redondance des liens ou des points d'accès;
  - la location de biens de fibres pour des besoins précis;
  - des services techniques;
  - des frais d'escalade pour accélérer le déploiement urgent de circuits de données.
3. Une augmentation de 20 % de l'enveloppe budgétaire du lot 3 (centre-ville) au contrat de transmission de données ( # 15-14657). En effet, bien que les sommes globales requises d'ici février 2019 n'excèdent pas le total des enveloppes prévues aux contrats pour les 7 lots (voir tableau), il y a une concentration de plusieurs ajouts dans le lot 3 qui requièrent une augmentation pour la zone du centre-ville, notamment pour le 700 de la Gauchetière ouest, 22 St-Joseph (Lachine), 630 René-Lévesque ouest, 80 rue Queen, le 3175 rue de Rouen.

Selon les estimations, voici l'impact sur la consommation des lots de circuits pour le contrat # 15-14657 (octroyé au GDD #1156682002) valide du 25 février 2016 au 25 février 2019 :

Identification du lot	Région	Montant autorisé (contrat # 15-14657)	Réel cumulatif au 31 août 2017	Projection globale	Projection globale ajustée
Lot 1	Nord-Est	717 718 \$	242 811 \$	646 714 \$	646 714 \$
Lot 2	Nord-Ouest	1 599 163 \$	637 358 \$	1 520 781 \$	1 520 781 \$
Lot 3	Centre	1 210 348 \$	670 768 \$	1 210 348 \$	1 452 418 \$
Lot 4	Sud-Est	993 389 \$	327 309 \$	863 636 \$	863 636 \$
Lot 5	Autre et Île Bizard	672 739 \$	240 664 \$	647 461 \$	647 461 \$
Lot 6	Internet Corpo	199 835 \$	25 164 \$	67 637 \$	67 637 \$
Lot 8	Internet Client	114 332 \$	33 453 \$	111 040 \$	111 040 \$
Total		5 507 524 \$	2 177 527 \$	5 067 617 \$	5 309 686 \$

Il est à noter que l'introduction de ces nouveaux services ne changent pas la nature des contrats et sont accessoires en valeur.

La projection globale ajustée inclut la consommation des nouveaux services, des services courants révisés ainsi que les services nécessaires afin de combler les besoins opérationnels des nouveaux sites.

Le présent dossier vise donc à autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des

contrats octroyés à la firme Bell Canada, Contrat 15-14657 – location de circuits – Transmission de données et le contrat 15-14367 - Service de téléphonie filaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0115 – 25 février 2016 - Conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, avec Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 (4 soum.).

CG15 0626 – 2 novembre 2015 - Conclure une entente-cadre avec Bell Canada pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, d'une durée de soixante mois, débutant le 1er novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020 - Appel d'offres public 15-14367 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

La mise en œuvre et l'exploitation des contrats de téléphonie et de locations de circuits ont mis en lumière des activités spécifiques, aux processus de livraison et d'exploitation de Bell, qui n'étaient pas expressément énoncées au devis.

Voici un sommaire des modifications requises par contrat :

### Contrat 15-14367 – Service de téléphonie filaire :

- Introduction de la livraison de services de programmation :

Ce service permet au fournisseur de réaliser l'analyse et les programmations nécessaires dans les systèmes de téléphonie lors des activités d'intégration d'un arrondissement qui adhère à l'entente cadre de téléphonie.

- Nouvel appareil M6392 fabriqué par MITEL :

Suite au constat de stock épuisé (non-disponibilité) et à l'annonce de fin de production par le fabricant de l'appareil Centrex de type M9417CW, un produit équivalent de remplacement doit être introduit au contrat. L'appareil M6392 fabriqué par MITEL est proposé par Bell au même tarif que celui inscrit au bordereau pour l'appareil M9417CW.

### Contrat 15-14657 – Location de circuits – Transmission de données :

Les services à introduire au contrat de location de circuits visent l'ensemble des lots octroyés à BELL. L'ensemble des services qui seront introduits serviront à l'exploitation des solutions de transmission de données et sont accessoires aux contrats déjà octroyés.

1. Introduction de services requis lors de l'analyse, la coordination ou le déploiement de nouveaux circuits :
  - Service de conception et d'architecture des solutions du fournisseur;
  - Service de gestion de projets fournisseurs;
  - Services d'installation extérieur;
  - Service d'expertise de paramétrage pour la configuration et le déploiement de nouveaux circuits.
2. Introduction de services reliés à la performance et configuration des liens en locations :
3.
  - Augmentation de la qualité de services (QoS supérieur à 40 %). L'introduction de clientèle (intégration d'arrondissements) requiert parfois une configuration particulière (différente du standard actuel établi à 40 %) en regard de la

priorisation du trafic « qualité du service (QoS) » sur leur circuit spécifique. Cette option permettra de garantir une optimisation de la performance de la bande passante allouée à certains services;

- Ajout de multiples VPN/VRF : des besoins d'exploitation particuliers pour un circuit déployé à un site pourraient requérir la configuration d'un nombre supplémentaire de réseaux virtuels sur le circuit. Cette option pourrait être requise lors de l'exploitation de certains projets;
  - Ajout de services CE-Flex# pour liens de 10 et 100 Mbps : ce service rend possible la connectivité de clients directement sur l'équipement propriétaire de Bell en ajoutant une composante certifiée dans son équipement de télécommunication qui offre le service de transmission de données (circuit) à un site. Cette solution sera utilisée pour de petits sites temporaires et permet une alternative au déploiement d'un équipement de télécommunication plus dispendieux afin de brancher peu de personnes. C'est une solution préconisée pour les quelques 26 sites des élections 2017;
  - Ajout de service internet avec plus de 32 adresses IP : ce service permettra de faire réserver des blocs d'adresses IP supplémentaires (visible sur Internet).
4. Options de diversité (robustesse) lors de la livraison d'un circuit :
- Les options de livraisons de circuits suivantes adressent des besoins en termes de robustesse et de relève :
    - La diversité de parcours « access diversity » permet de faire livrer un second circuit (robustesse ou de relève) selon un parcours qui n'emprunte pas le même chemin vers l'édifice;
    - La diversité d'entrée « entrance diversity / access diversity » : permet de faire livrer un lien de robustesse à un site en empruntant un accès distinct de l'édifice (l'entrée principale de l'avant servira au lien primaire et l'entrée secondaire, à l'arrière ou de côté, sera utilisée pour le lien de robustesse);
    - La diversité PE, incluant la diversité d'entrée / de parcours, permet de faire livrer un lien de robustesse (ou de relève) en combinant la diversité de parcours et de diversité d'accès;
    - La diversité de central, incluant la diversité de PE permet de faire livrer un circuit de robustesse à partir d'un central de distribution différent de celui du lien primaire.
5. Lien WAVELENGTH (Vitesse 1G) :
- Le service « Wavelength » de Bell permet la location d'une paire de fibre noire (et des équipements de raccordement) pour créer un circuit de point à point. Lorsque Bell dispose d'une fibre optique avec une capacité excédentaire au site et à la destination demandée.
6. Frais d'escalade («Expedite») :
- Les frais d'accélération des procédures de livraison « expedite » permet de déployer et de mettre plus rapidement en service un circuit de transmission de données (ex : mesures d'urgences, centre d'hébergement pour des citoyens sinistrés, etc.).
7. Une série de clarifications concernant les demandes de changement de type "MACD". La classification des demandes au devis n'est pas identique aux procédures des équipes opérationnelles de Bell. Des clarifications sont nécessaires pour que le processus de demande de services soit exécuté adéquatement. Chaque type de demande fait l'objet d'un découpage plus pointu que ce qui était énoncé au devis à la section 3.11. Les pièces jointes précisent la description, le délai de livraison du service et si applicable, les frais de mise en service et mensuels.
8. L'ajout de 20% à l'enveloppe budgétaire du lot 3 permet de passer de 1 210 348 \$ à 1 452 418 \$ taxes incluses. Cet ajout permettra de mieux répondre aux demandes de la Ville dans la zone du centre-ville.

## **JUSTIFICATION**

La mise en place de ces nouveaux services et les ajustements au lot 3 (centre-ville) du contrat #15-14657 permettent :

- de mieux répondre aux besoins opérationnels de la Ville;
- d'être mieux préparé en cas de situation d'urgence;
- de mieux répondre aux besoins d'aménagement du centre-ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun ajustement requis aux enveloppes budgétaires allouées à ces contrats, à l'exception du lot 3.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les services requis par l'exploitation des solutions demandant à être introduits aux catalogues de services afin d'être facturable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 20 septembre 2017;  
Approbation du dossier au CM – 25 septembre 2017;  
Approbation du dossier au CG – 28 septembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc SICOTTE  
Conseiller systèmes de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-01

Maxime CADIEUX  
chef division reseaux de telecommunications

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carle BEAUCHAMP  
Directeur / CE Espace de travail

**Approuvé le :** 2017-09-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-09-07



**Dossier # : 1173997002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630.32\$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, du 18 octobre 2017 au 17 octobre 2018. aux prix et aux conditions de sa soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14660. Montant maximal pour la prolongation : 937 630.32\$, taxes incluses.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-05 08:23

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173997002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630.32\$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le SPVM désire se prévaloir de la première prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin de répondre aux besoins opérationnels des policiers. Ces munitions sont requises afin de permettre aux policiers de maintenir leur niveau de compétence au tir.

Le ministère de la Sécurité publique oblige les policiers du Québec à se soumettre à une requalification annuelle, selon les normes certificatives émises par l'École Nationale de police du Québec (ÉNPQ).

Le 29 octobre 2015, le contrat était octroyé à la firme Les industries Centaure Ltée.

L'entente-cadre émise par le Service de l'approvisionnement dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14660 pour l'achat de munitions de pratique viendra à échéance le 28 octobre 2017.

Le présent dossier a donc pour objet de se prévaloir de l'option de la première prolongation de cette entente-cadre aux mêmes conditions, comme prévu aux clauses administratives particulières de la Section III du document d'appel d'offres public 15-14660, portant sur la prolongation du contrat : « *Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du*

*contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. »*

Cette première prolongation du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 engendrera une dépense maximale estimée de 937 630.32, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0604 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 1 875 260.65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.  
CE 141316 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une nouvelle arme de service pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les équipements connexes permettant de procéder à la transition du pistolet.

CE-141173 - 6 août 2014 - Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Les industries Centaures Ltée (CE13 0094), pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par les policiers du SPVM, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12453.

### **DESCRIPTION**

Le sommaire a pour objectif d'autoriser la première prolongation du contrat et d'autoriser la dépense à cette fin. Le contrat porte sur l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par les policiers du SPVM.

Les prévisions de consommation ont été constituées par un calcul effectué en collaboration avec les maîtres-instructeurs de la Section emploi de la force de la Division formation.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

### **JUSTIFICATION**

Cette première prolongation de l'entente-cadre permettra de maintenir la constance d'approvisionnement afin de répondre aux besoins opérationnels des policiers (SPVM). Il est à noter que la prolongation du contrat avec le fournisseur respectera l'intégralité des termes de l'appel d'offres 15-14660.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 937 630.32 \$, taxes incluses, est prévue au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les munitions de pratique 9mm frangibles possèdent une ogive friable qui se désintègre au contact du blindage ou du sol en salle de tir. La balle, l'amorce et la poudre ne contiennent aucun plomb ni métaux toxiques. Les douilles vides seront entièrement récupérées par Les industries Centaure Ltée et rechargées pour être utilisées à nouveau.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le SPVM ne peut se permettre une rupture d'inventaire de munitions de pratique ce qui compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du Conseil d'agglomération en septembre 2017.  
Début du contrat en octobre 2017, suite à l'adoption de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Badre Eddine SAKHI, 31 mai 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves LAROCQUE  
Commandant police

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-25

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint  
Direction des services corporatifs

**Approuvé le :** 2017-05-31

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-06-02



**Dossier # : 1177632002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 779 865,87 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos Inc. (fournisseur unique), pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour la fourniture de services d'entretien et de support des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 779 865,87 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 30 août 2017;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-07 17:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177632002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 779 865,87 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2007, la solution de gestion de temps de la firme Systèmes Canadiens Kronos Inc. (Kronos) est utilisée à la Ville pour la gestion de temps des arrondissements et des services municipaux, afin de traiter localement les présences, les assignations aux horaires, les banques de temps et le transfert de temps entre les centres de coûts, et ainsi rassembler l'information pour le traitement de la paie.

Cette solution permet notamment :

- De prévoir, de planifier et de gérer les horaires nécessaires au contrôle du temps de travail, de la présence et des activités des employés;
- D'améliorer la productivité du personnel en réduisant les tâches manuelles en libérant le personnel pour effectuer des activités à valeur ajoutée;
- De réduire les risques d'erreur de paie et de diminuer les risques de non conformité associés à la convention des congés et d'affectation du temps de travail.

Le déploiement de la solution de Kronos s'est étendu en plusieurs phases depuis 2007 et la solution est maintenant utilisée par tous les employés de la Ville sauf les employés du SPVM, pour lesquels l'intégration est prévue à l'intérieur du Programme Transfo RH.

Afin de bénéficier des améliorations apportées par Kronos à ses produits, il est important de suivre le cycle d'évolution des logiciels et de pouvoir les mettre à jour sur une base régulière. Le renouvellement de l'entretien et du support permettra à la Ville de tirer avantage des améliorations offertes autant dans le développement que dans l'exploitation des systèmes. De plus, l'utilisation de ce type de logiciel nécessite le support de ressources possédant un niveau d'expertise particulier. Kronos offre dans ses ententes d'entretien et de support, l'accès à de l'assistance technique autant pour la configuration que pour le support à la production.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 779 865,87 \$ taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0571 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à Kronos inc., pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences logicielles, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 719 882,64 \$, taxes incluses - Fournisseur unique ;

CG12 0009 - 26 janv. 2012 - Accorder un contrat gré à gré à Systèmes Canadiens Kronos Inc, pour le renouvellement de l'entretien des licences des produits Kronos, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014 - Fournisseur unique - 586 426,04 \$

CG09 - 0290 - 27 août 2009 - Octroyer un contrat à la firme Kronos inc. (fournisseur unique) pour le renouvellement de l'entretien et du support des licences des produits Kronos pour 2009 et autoriser le renouvellement pour deux années additionnelles - 105 782,91 \$ ;

CE07 1206 - 8 août 2007 - Politique d'utilisation des logiciels de la firme Kronos suite à l'achat de licences effectué en 2005 renouvelable toutes les 2 années ;

CG07 0153 - 31 mai 2007 - Attribuer un contrat à la firme Kronos Inc. pour le renouvellement des services de support et de maintenance des licences des produits Kronos dans le cadre de l'implantation du système intégré de gestion d'avril 2007 à mars 2008 - 102 990,86 \$.

### **DESCRIPTION**

L'entretien des licences des produits Kronos permet :

- L'obtention des mises à jour certifiées;
- Le support technique sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- L'accès à des ressources techniques de Kronos.

L'octroi du contrat assure l'entretien des produits couverts jusqu'au 31 décembre 2020.

### **JUSTIFICATION**

Le renouvellement ce contrat d'entretien va permettre de :

- Bénéficier des améliorations apportées par la firme Kronos à ses produits notamment aux nouvelles versions du logiciel, et permettre les mises à jour sur une base régulière;
- Tirer avantage des améliorations offertes autant dans le développement que dans l'exploitation des systèmes;
- Bénéficier d'un support spécialisé de la firme Kronos;
- Garantir l'optimisation du module de gestion du temps.

L'entente actuelle se terminant le 31 décembre 2017, il est donc essentiel pour l'organisation de renouveler ledit contrat de support et de maintenance de ces logiciels pour les trois prochaines années afin de maintenir l'efficacité et la performance du système, de

profiter des opportunités d'améliorer l'inscription des données et le suivi de l'assiduité et le contrôle des coûts de main-d'œuvre. Il est également important de s'assurer du support technique offert par le manufacturier et d'avoir accès aux nouvelles versions du logiciel.

Il est à noter que la firme Systèmes Canadiens Kronos inc. est propriétaire exclusif du code source du logiciel de gestion du temps, et la seule à pouvoir procéder à l'entretien, le support et la mise à jour de ses produits.

Ce contrat est donc octroyé de gré à gré à la firme Systèmes Canadiens Kronos inc. En vertu de l'exception prévue à l'article 573.3.9 de la Loi sur les cités et villes, il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé de gré à gré puisque son objet découle de l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses récurrentes des coûts d'entretien seront assumées au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, pour une durée de trois ans (2018 - 2020). Le montant total du contrat est de 779 865,87 \$, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Répartition budgétaire (taxes incluses):

Description	2018	2019	2020	Total
Entretien et support de Kronos (BF)	253 407,52 \$	259 476,12 \$	266 982,23 \$	779 865,87 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50.2% par l'agglomération.

Comparaison des coûts d'entretien avec les années précédentes (2014-2017)			
Période	Montant annuel (taxes incluses)	Écart en \$ (annuel)	Écart en % (annuel)
2014	225 914,03 \$	-	-
2015	232 691,45 \$	6 777,42 \$	3,00 %
2016	240 328,83 \$	7 637,38 \$	3,28 %
2017	246 862,36 \$	6 533,53 \$	2,72 %
2018	253 407,52 \$	6 545,16 \$	2,65 %
2019	259 476,12 \$	6 068,60 \$	2,39 %
2020	266 982,23 \$	7 506,11 \$	2,89 %

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation et l'utilisation courante du système de gestion de temps Kronos a permis de cesser l'utilisation d'une feuille de temps en papier pour l'ensemble des employés de la Ville et ainsi de réduire son empreinte écologique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de bénéficier des améliorations apportées par Kronos à ses produits, il est important de suivre le cycle d'évolution des logiciels et de pouvoir les mettre à jour sur une base régulière. Le renouvellement de l'entretien et du support permettra à la Ville de tirer

avantage des améliorations offertes autant dans le développement que dans l'exploitation des systèmes. De plus, l'utilisation de ce type de logiciel nécessite le support de ressources possédant un niveau d'expertise particulier. Kronos offre dans ses ententes d'entretien et de support l'accès à de l'assistance technique et du support à la production.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 20 septembre 2017;
- Présentation du dossier au CM : 25 septembre 2017;
- Présentation du dossier au CG : 28 septembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe CLOUTIER  
Conseiller(ere) en systemes de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Annie THERRIEN  
Chef de division

Le : 2017-08-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André TRUDEAU  
directeur(trice) solutions d'affaires

**Approuvé le :** 2017-09-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-09-07



**Dossier # : 1177774001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une seconde prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 22 novembre 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal – appel d'offres public 14-12620 – (montant estimé de la prolongation : 117 339,47 \$, taxes incluses).

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. D'autoriser la seconde prolongation du contrat pour une période de six (6) mois de l'entente-cadre collective avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-31 10:37

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177774001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une seconde prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 22 novembre 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal – appel d'offres public 14-12620 – (montant estimé de la prolongation : 117 339,47 \$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la seconde et dernière prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 22 novembre 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public 14-12620. La valeur estimée de l'option de renouvellement dans le cadre de ce dossier décisionnel est de 117 339, 47 \$, taxes incluses.

La prolongation de la première entente-cadre conclue le 21 mai 2017, valide pour une période de six (6) mois, prend fin le 21 novembre 2017. La consommation des trois (3) premiers mois de cette entente est de 36 797,69 \$, environ 31 % de la prévision de 117 339,47 \$, taxes incluses.

L'entente-cadre à la suite de l'appel d'offres public 14-12620, conclue le 20 mai 2015, était la première entente-cadre mise en place pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal. En l'absence d'un regroupement d'achats en la matière, la Ville de Montréal composait auparavant avec plusieurs agences de voyages et les requérants transigeaient librement avec les agences de leur choix.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0671 - 3 mai 2017 - Conclure avec la firme Transat Distribution Canada inc., une option de renouvellement pour une durée de six (6) mois, pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12620 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé de la prolongation 117 339,47 \$, taxes incluses).  
CE15 0969 - 20 mai 2015 - Conclure avec la firme Transat Distribution Canada inc., une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans, avec deux (2) options de prolongation de six (6) mois chacune, pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la

Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12620 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente 441 507,01 \$, taxes incluses).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise la prolongation de l'entente-cadre pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal.

Les dix-neuf (19) arrondissements et les services centraux de la Ville confient l'organisation de leurs voyages d'affaires à la firme Transat Distribution Canada inc.

### **Aspects qualitatifs**

Les services inclus dans l'entente-cadre sont :

- la réservation nationale et internationale de transport aérien, maritime et terrestre (ferroviaire et routier);
- l'émission des titres de transport;
- la réservation de chambres d'hôtel;
- la location de voitures;
- la livraison préalable de tous les documents de voyage;
- les conseils sur l'organisation du voyage;
- l'aide et l'assistance nécessaires pour le voyage.

### **Aspects quantitatifs**

- La consommation des trois (3) premiers mois est de 36 797,69 \$, soit 31 % de l'estimation établie.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de la clause de prolongation de l'appel d'offres 14-12620, le contrat pourra être prolongé en conservant l'intégralité des termes.

Après consultation du marché, les frais de gestion de l'entente-cadre sont compétitifs en fonction du niveau de consommation. De plus, ces frais incluent d'autres services qui sont normalement facturés.

La prolongation de ce contrat permettra aux usagers de bénéficier de taux compétitifs et d'agir avec cohésion sur le marché cible (procédures d'achat identiques pour tous les usagers, service identique et uniforme, etc.).

Le Service de l'approvisionnement a vérifié la satisfaction envers les services de l'adjudicataire. Le fournisseur offre le niveau de service exigé aux documents d'appels d'offres et les utilisateurs de l'entente se disent satisfaits.

L'adjudicataire ne se retrouve pas sur l'une des listes qui obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire recommandé affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles.

Pour ces raisons, le Service de l'approvisionnement recommande d'utiliser la seconde option de prolongation prévue dans les documents d'appel d'offres 14-12620.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En fonction des dernières données disponibles, la consommation des trois (3) premiers mois de la première prolongation qui est en cours a été consommée à 31 %. Bien que la consommation soit inférieure à l'estimation, le Service de l'approvisionnement recommande d'utiliser une moyenne de consommation sur une plus longue période afin de tenir compte de la variabilité de la demande dans ses projections.

Le montant estimé pour ce dossier a été calculé en fonction d'une consommation mensuelle moyenne sur une période de dix-neuf (19) mois qui s'établit à 19 556,58 \$, taxes incluses. Selon cette méthodologie, le montant estimé de 117 339,47 \$, taxes incluses, permettra de couvrir la demande pour la prochaine période de prolongation de six (6) mois.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre d'une démarche globale visant le développement durable du tourisme, Transat Distribution Canada inc., entend reconnaître les enjeux environnementaux liés à ses activités et à l'industrie du voyage, s'engage à diminuer les conséquences négatives de ses activités sur l'environnement, et à prendre des mesures pour sensibiliser ses employés, ses clients et ses partenaires à faire de même.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les frais de gestion de l'entente-cadre sont compétitifs en fonction du niveau de consommation. La prolongation de ce contrat permettra aux usagers de bénéficier de taux compétitifs et d'agir avec cohésion sur le marché cible (procédures d'achat identiques pour tous les usagers, service identique et uniforme, etc.).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance visée :

**CE : 13 septembre 2017.**

Début de la seconde prolongation : 22 novembre 2017;

Fin de la deuxième prolongation : 21 mai 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément aux documents d'appel d'offres 14-12620, le contrat offre la possibilité de renouveler avec l'adjudicataire Transat Distribution Canada inc. Le respect de l'intégralité des termes de l'appel d'offres 14-12620 doit être observé. Le présent dossier vise à favoriser la transparence et il est conforme à la Politique de gestion contractuelle, ainsi que la Politique d'approvisionnement de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hubert LACHANCE  
Agent d'approvisionnement de niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Isabelle LAZURE  
Chef de section

Le : 2017-08-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement

**Tél :** 514 868-4433

**Approuvé le :** 2017-08-30

CE : 20.006  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176770006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder six contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre un (1) an et trois (3) ans avec option de prolongation d'une saison hivernale, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. - Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc. Réhabilitation Du O inc. Dépense totale 803 815,21\$ taxes incluses. Appel d'offres public n° 17-16322. - 11 Soumissionnaires.

D'octroyer six contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre un (1) an et trois (3) ans, aux plus bas soumissionnaires suivants: 9154-6937 Québec Inc. - Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc. Réhabilitation Du O inc. Dépense totale 803 815,21\$ taxes incluses. Appel d'offres public n° 17-16322.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 11:03

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176770006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder six contrats de location de divers équipements mécaniques avec opérateurs pour les lieux d'élimination de la neige de Millen, Sauvé et Carrière Saint-Michel, pour des durées variant entre un (1) an et trois (3) ans avec option de prolongation d'une saison hivernale, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants : 9154-6937 Québec Inc. – Location Guay inc.; Blais Jean-Louis; Les Entreprises Daniel Robert inc. Réhabilitation Du O inc. Dépense totale 803 815,21\$ taxes incluses. Appel d'offres public n° 17-16322. – 11 Soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et de l'octroi des contrats s'y rattachant.

Le contrat numéro 14-13766 pour la location d'équipements de déneigement avec opérateurs pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (3 rétrocaveuses), est venu à échéance le 31 mars 2017.

Le contrat numéro 12-12303 pour la location d'appareils avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période de déneigement 2012-2015 pour l'arrondissement de Villeraie-Saint-Michel-Parc-Extension est venu à échéance le 30 avril 2017.

La direction des Travaux publics du Service de Concertation des Arrondissements (SCA) a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour un nouveau contrat. Le Service de l'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres afin de s'assurer que les documents présentés au marché permettent d'obtenir des propositions répondant à ses besoins, et ce, à prix compétitif. Les activités opérationnelles relatives aux lieux d'élimination de la neige restent déléguées aux arrondissements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 090299 - 14 octobre 2014. Accorder respectivement à 2742-2047 québec inc., les Excavations R. Malenfant (1991) inc. et 2734-6584 québec inc., un contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur ainsi qu'a les entreprises Daniel Robert inc. et S. Boudrias inc., un contrat pour la location d'un tracteur chargeur avec opérateur, comprenant une option de renouvellement de deux ans, conformément à l'appel d'offres public 14-13766, le tout afin de réaliser les activités de déneigement de l'arrondissement pour l'année 2014-2015 / Autoriser à cette fin une dépense approximative de 621 334,10 \$,

toutes taxes comprises. Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

CA12 140324 - 2 octobre 2012. Octroyer trois contrats pour la location, au total, de huit tracteurs-chargeurs avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, pour un montant total de 1 483 634,53 \$ incluant les taxes soit : un contrat à la firme Jean-Louis Blais pour la location d'un tracteur-chargeur, au prix total approximatif de 138 142,46 \$ incluant les taxes, un contrat à la firme Excavation P. Huot inc. pour la location de cinq tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 913 990,89 \$ incluant les taxes et un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la location de deux tracteurs-chargeurs, au prix total approximatif de 431 501,18 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires). Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

CA12 14 0327 - 2 octobre 2012. Octroyer un contrat à la firme D.C. Excavation enr., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois rétrocaveuses, avec opérateurs, pour le déneigement des hivers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 293 125,89 \$ incluant les taxes. Appel d'offres public 12-12303 (5 soumissionnaires). Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

## **DESCRIPTION**

Le présent appel d'offres a pour objet la location de 6 tracteurs-chargeurs et 6 rétrocaveuses, distribuées comme suit: trois (3) rétrocaveuses à être localisés au site de surface Carrière Saint-Michel (CSM); deux (2) rétrocaveuses pour travailler à la chute à l'égout Millen et une (1) rétrocaveuse pour la chute à l'égout Sauvé. L'exécution du contrat inclut un opérateur par équipement. La location des ces équipements permettra la réalisation de l'ensemble des travaux requis aux lieux d'élimination de la neige, soit: l'évacuation de la neige dans les chutes, garantir en tout temps des espaces nécessaires pour l'entreposage de la neige au site de surface (CSM) et la libre circulation des camions affectés au transport de la neige à chaque site assigné.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours civils avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé d'une saison hivernale. Tout renouvellement du contrat convenu avec l'adjudicataire devra respecter l'intégralité des termes.

## **JUSTIFICATION**

La Ville ne possède pas les ressources humaines et matérielles pour réaliser l'ensemble des travaux requis aux lieux d'élimination de neige. Il est donc nécessaire de louer les équipements avec opérateurs pour chacun des sites. Afin de rencontrer les objectifs de la stratégie d'élimination de la neige, la durée des contrats pour les équipements destinés aux chutes à l'égout (Millen et Sauvé) est de 3 ans en raison d'une gestion de site plus stable pour les prochaines années et d'avoir des prix plus avantageux. Les équipements appelés à travailler au site de surface, Carrière Saint-Michel, ont une durée d'un an parce qu'on vise une synchronisation de tous les contrats de location d'équipements, en plus de faire partie d'une vérification des opérations pour les projets d'optimisation des coûts.

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offre public no 17-16322, publié par le Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), le 12 juillet 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 août 2017.

A la fin du processus d'appel d'offres, il y a eu 11 soumissions déposées, à savoir :

- L.J Excavation inc.
- 9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.
- Réhabilitation Du O inc.
- 2632-2990 Québec inc. - Les Excavations DDC

- 2734-6584 Québec inc.
- Les Entreprises Daniel Robert inc.
- J.C. Vallières inc.
- Les Excavations R. Malenfant (1991) inc. (Division de Dom Ex Excavation inc.)
- 9297-6646 Québec inc.
- 2742-2047 Québec inc.
- Blais Jean-Louis

L'analyse des soumissions est faite en deux volets:

- 1) conformité administrative et disponibilité des équipements de chaque soumissionnaire et
- 2) conformité technique.

Étant donnée que les rétrocaveuses sont assignées à trois sites différents, il s'avère nécessaire de faire trois contrats distincts. De même, les contrats de location des tracteurs-chargeurs pour le site CSM, seront octroyés à trois entrepreneurs différents afin de bénéficier des meilleurs prix.

Après une vérification des spécifications techniques du devis, nous n'avons pas atteint le nombre d'équipements demandés. Il y a eu 10 équipements conformes sur un total de 12.

En conséquence, l'estimation a été revue. À noter que les articles 7 à 12 sont tous identiques au niveau des exigences, du lieu et au niveau du nombre d'heures. Les analyses par article par soumissionnaire peuvent être consultées dans les pièces jointes.

Tableau récapitulatif des soumissions reçues par article.

RECAPITULATIF PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE PAR ARTICLE - 17-16322 - LOCATION DES ÉQUIPEMENTS								
#	Article	Quantité / Heures	Durée	Dernière estimation		Prix du plus bas soumissionnaire par article par équipement		Plus bas Soumissionnaire conforme
				Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	
1	Rétrocaveuse avec opérateur - Millen	475	3	68,99 \$	98 310,75 \$	59,95 \$	85 428,75 \$	9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.
2	Rétrocaveuse avec opérateur - Millen	475	3	68,99 \$	98 310,75 \$	59,95 \$	85 428,75 \$	9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.
3	Rétrocaveuse avec opérateur - Sauvé	515	3	64,05 \$	98 949,53 \$	59,95 \$	92 622,75 \$	9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.
4	Rétrocaveuse avec opérateur - CSM	500	1	63,58 \$	31 790,50 \$	59,95 \$	29 975,00 \$	9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.
5	Rétrocaveuse avec opérateur - CSM	500	1	63,58 \$	31 790,50 \$	59,95 \$	29 975,00 \$	9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.
6	Rétrocaveuse avec opérateur - CSM	500	1	63,58 \$	31 790,50 \$	59,95 \$	29 975,00 \$	9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.
7	Tracteur-chargeur avec opérateur - CSM	480	1	118,77 \$	57 009,60 \$	105,00 \$	50 400,00 \$	Blais Jean-Louis(1)
8	Tracteur-chargeur avec opérateur - CSM	480	1	118,77 \$	57 009,60 \$	114,00 \$	54 720,00 \$	Les Entreprises Daniel Robert inc.
9	Tracteur-chargeur avec opérateur - CSM	480	1	118,77 \$	57 009,60 \$	114,00 \$	54 720,00 \$	Les Entreprises Daniel Robert inc.
10	Tracteur-chargeur avec opérateur - CSM	480	1		- \$		- \$	
11	Tracteur-chargeur avec opérateur - CSM	480	1	118,77 \$	57 009,60 \$	124,00 \$	59 520,00 \$	Réhabilitation Du O inc.
12	Tracteur-chargeur avec opérateur - CSM	480	1		- \$		- \$	
				Total Avant taxes	618 980,9 \$		572 765,25 \$	
				TPS	30 949,0 \$		28 638,26 \$	
				TVQ	61 743,3 \$		57 133,33 \$	
				<b>Total TTC</b>	<b>711 673,3 \$</b>		<b>658 536,85 \$</b>	

Écart du total avec les prix plus bas conformes et la dernière estimation (\$)	(46 215,67) \$
(Total avec prix plus bas conformes – total estimation)	
Écart entre le total avec prix plus bas conformes et la dernière estimation (%)	-7,47%
((total prix plus bas conformes – estimation) / estimation) x 100	

Nous avons donc, 4 soumissionnaires retenus conformes pour 6 contrats de location, dont trois contrats pour six rétrocaveuses et trois contrats pour quatre tracteurs-chargeurs.

Les analyses ont été faites en fonction du prix le plus bas par article. Les prix d'octroi sont tous plus bas que les dernières estimations, à un écart total de -7.47% de la dernière estimation. La diminution du prix du carburant, la durée des contrats qui est plus grande (pour les rétrocaveuses) et une grande compétition entre fournisseurs peuvent avoir eu un impact sur les prix du marché.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,0 % à partir de la deuxième année du contrat, pour les contrats à 3 ans) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5 %). Le montant total demandé pour le contrat est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

Coût - Octroi des contrats. Soumission 17-16322					
Adjudicataire	Équipement / Durés	Montant x contrat TTC	IPC (1%), Contrats à trois ans	Contingences (21,5%)	Montant Depense total x contrat (TTC)
9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.	2 retrocaveuses à Millen pour 3 ans	196 443,41 \$	1 970,98 \$	42 659,09 \$	241 073,49 \$
9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.	1 retrocaveuse à Sauvé pour 3 ans	106 493,01 \$	1 068,48 \$	23 125,72 \$	130 687,21 \$
9154-6937 Québec inc. - Location Guay inc.	3 retrocaveuses à CSM pour 1 an	103 391,27 \$		22 229,12 \$	125 620,39 \$
Blais Jean-Louis(1)	1 tracteur-chargeur à CSM pour 1 an	57 947,40 \$		12 458,69 \$	70 406,09 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	2 tracteur-chargeur à CSM pour 1 an	125 828,64 \$		27 053,16 \$	152 881,80 \$
Réhabilitation Du O inc.	1 tracteur-chargeur à CSM pour 1 an	68 433,12 \$		14 713,12 \$	83 146,24 \$
	<b>TOTAUX</b>	<b>658 536,85 \$</b>	<b>3 039,46 \$</b>	<b>142 238,91 \$</b>	<b>803 815,21 \$</b>

TTC : Toutes taxes comprises

Dès 2018, un ajustement à la base budgétaire sera requis. Soit 1000\$ pour 2018, 1000\$ pour 2019 ainsi que 750\$ pour 2020. De plus, des ajustements supplémentaires pourraient être demandés si les conditions météo sont anormales, rappelons que le contrat de base est basé sur un hiver de précipitations moyennes. Le tableau inclut des contingences à titre indicatif et pourrait appeler des budgets supplémentaires non prévus à la base du Service de la concertation.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des sites d'élimination de la neige fait partie intégrante de la stratégie d'élimination de la neige et s'encadre à la Politique de Dénéigement de la Ville de Montréal. Les activités de déneigement et de disposition de la neige dans les sites d'élimination de la neige nécessitent des équipements appropriés pour évacuer la neige vers les chutes à l'égout et assurer les espaces nécessaires à l'entreposage de la neige dans les sites de surface. Sans la gestion du site, la stratégie d'élimination aura des impacts majeurs sur le transport de la neige, sur la gestion des autres sites d'élimination, ainsi que sur tous les coûts associés.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue au présent dossier.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation CM: 25 septembre 2017

Contrats à trois ans:

Début contrat, trois (3) saisons hivernales: 01 novembre 2017

Fin contrat, trois (3) saisons hivernales: 15 avril 2020

Contrats à un an:

Début contrat, une (1) saison hivernale: 01 novembre 2017

Fin contrat, une (1) saison hivernale: 15 avril 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La politique de gestion contractuelle, les clauses particulières en prévention de la collusion étaient incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Étant donné que le montant du contrat est inférieur à 2M\$ et qu'il ne répond pas aux critères d'examen de la commission des contrats, le dossier ne doit pas faire l'objet d'un examen de conformité.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Richard NOLIN, Ahuntsic-Cartierville  
Dominic POITRAS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Richard NOLIN, 30 août 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

José Alberto CARDENAS AVILA  
ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-29

André HAMEL  
Directeur travaux publics

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Tél :** 514 872-4757

**Approuvé le :** 2017-09-07



**Dossier # : 1174922011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071.16 \$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International ;
2. d'accorder à « Camions Inter-Anjou inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16036 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-17 16:08

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071.16 \$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Ce dossier vise le renouvellement de l'entente-cadre pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 qui est arrivé à échéance le 10 janvier 2017. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-16036 qui s'est tenu du 29 mars au 15 mai 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 48 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Cinq addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 30 mars 2017 : pour émettre la version électronique des bordereaux de soumission;
- Addenda no 2 émis le 19 avril 2017 : pour des modifications aux devis techniques;
- Addenda no 3 émis le 21 avril 2017 : pour un report de la date d'ouverture des soumissions;
- Addenda no 4 émis le 27 avril 2017 : pour des modifications aux devis techniques; et
- Addenda no 5 émis le 10 mai 2017 : pour des modifications aux devis techniques;

Le marché nord-américain des camions vocationnels de gamme «medium duty», tel qu'utilisés par la Ville, se concentre autour de trois principaux fabricants, soit Freightliner,

International et Paccar lequel commercialise ses camions sous les noms de Peterbilt et Kenworth. Il existe d'autres fabricants de camions vocationnels mais ceux-ci se spécialisent dans la gamme « heavy duty ».

L'acquisition de châssis-cabine de classe 8 de marque International, en lieu et place de la marque Freighliner, n'aura que très peu d'impacts sur le parc de véhicules de la Ville car les principales composantes sur les camions sont les mêmes : moteur, transmission, essieux, freins, suspension, etc. Considérant que la plupart des interventions de maintenance sur les camions de classe 8 sont faites sur ces composantes, l'impact au niveau des délais d'immobilisation est à peu près inexistant. En fait, les principales différences entre les deux marques se situent au niveau des cabines et des systèmes électroniques qui, sauf en cas d'accident, ne nécessitent que très peu d'entretien.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 17-16036, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG11 0450 – 22 décembre 2011 :** Conclure une entente-cadre collective d'une durée de cinq ans avec Globocam Montréal inc. pour la fourniture, sur demande, de châssis de camion de classe 8 de marque Freightliner - Appel d'offres public 11-11751 (3 soum.).

### **DESCRIPTION**

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International. Un châssis de camion est l'élément structural porteur d'un véhicule sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une grue, une nacelle, une citerne, un épandeur, etc. La classe 8 est la désignation utilisée pour désigner les véhicules lourds qui ont un poids à charge totale (i.e le poids du véhicule et de sa charge potentielle) de plus de 33 000 lbs. Les châssis de camion seront couverts par la garantie du manufacturier pour une durée de 24 mois à partir de la date de leur mise en service. Pour bien refléter les besoins, l'appel d'offres a été constitué de 6 articles lesquels font référence à différentes configurations de camion en usage à la Ville. La quantité prévisionnelle de 200 châssis de camion a été déterminée à partir de l'historique de consommation de l'entente-cadre échue.

<b>Classe</b>	<b>Description</b>	<b>Quantité</b>
285	Camion-nacelle	20
293	Camion à benne basculante	40
296	Camion à grue articulée	20
317	Camion à benne compactrice	50
324	Camion arroseuse de rue	20
393	Camion multi-modes	50
	Total:	200

Les quantités exprimées au bordereau de soumission ont été fournies à titre indicatif seulement, elles ont été utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

Conformément à l'article 17 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres, l'entente-cadre ne se limitera pas aux châssis de camion décrit aux six (6) articles de l'appel d'offres, elle donnera accès à toute la gamme des châssis de fabriqués par le manufacturier. Les devis de l'appel d'offres se veulent descriptifs et sont utilisés comme base comparative entre les soumissions.

Le coût de la soumission a été bonifié de 20 % pour tenir compte du coût des options demandées, des changements technologiques et de la variation de taux de change pour la durée de l'entente (24 882 559,30 \$ X 20 % = 29 859 071,16 \$). Les véhicules lourds sont des appareils susceptibles de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. L'ajout d'options sur un châssis de camion est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. La structure de prix prévue à l'appel d'offres est fixe pour la durée du contrat. Cependant, le prix coûtant des véhicules est vulnérable aux fluctuations du taux de change et/ou aux changements technologiques imposés par une quelconque réglementation (ex : norme environnementale).

## JUSTIFICATION

Cette entente-cadre vise à doter la Ville d'un nombre suffisant de châssis de camion de classe 8 qui seront utilisés comme porteurs d'équipements et/ou d'outils spécifiques afin de répondre aux besoins opérationnels des 19 arrondissements et services centraux. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16036 pour lequel il y a eu 3 soumissionnaires.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	24 882 559,30 \$		24 882 559,30 \$
GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC.	25 361 194,19 \$		25 361 194,19 \$
PACCAR DU CANADA LTÉE (KENWORTH MONTRÉAL)	29 996 654,88 \$		29 996 654,88 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	34 987 983,61 \$		34 987 983,61 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			26 746 802,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,49 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			5 114 095,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			20,55 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			10 105 424,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			28,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			478 634,89 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,92 %

Il existe un écart négatif de 28,88 % entre la soumission la plus basse et l'estimation. L'estimation avait été bonifiée de 20 % pour tenir compte des changements technologiques, de la variation de taux de change pour la durée de l'entente et du coût des options tel qu'il est permis de le faire en vertu de l'article 6.2.7 des clauses particulières. Toutefois, le prix

des soumissions reçues n'inclut pas ces options. Ces options demeurent, par ailleurs, toujours disponibles dans le cadre du contrat mais ne doivent pas être incluses dans l'estimation. Ce faisant, la comparaison doit être réalisée à partir d'une estimation exempte de cette bonification, amenant l'écart de 28,88 % à 14,7 %.

De plus, durant la période de sollicitation, certains articles du devis technique ont été modifiés pour permettre plus de concurrence sur le marché ce qui a contribué à diminuer les prix soumissionnés L'ouverture à une plus grande compétition a également incité l'ensemble des fournisseurs à offrir des prix plus bas.

L'écart de moins de 2 % entre les deux plus basses soumissions confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Quatre preneurs du cahier des charges n'ont pas présentés d'offres pour les motifs suivants : ne peut rencontrer les exigences demandées, n'est pas son domaine d'expertise et pour consultation seulement.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car la valeur du contrat est de plus de 10 M\$ et que le contrat de biens et services de plus de 2 M\$ présente un écart de plus 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de châssis de camion de classe 8 lesquels pourront être mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses liées à l'exercice d'une compétence d'agglomération sont donc possibles.

Comparativement à l'entente précédente, le prix unitaire des châssis de camion a subi une importante hausse de prix notamment à cause du taux de change qui est passé de 0.96500 \$ en 2011 à 1.32188 en 2017. S'ajoute à cela des changements technologiques concernant la motorisation diesel des véhicules lourds qui ont eu pour effet de faire grimper les prix.

<b>Classe</b>	<b>Description</b>	<b>Appel d'offres 11-11751</b>	<b>Appel d'offres 17-16036</b>	<b>Écart \$</b>	<b>Écart %</b>
285	Camion-nacelle	70 451,56 \$	88 831,74 \$	18 380,18 \$	26,09%
293	Camion à benne basculante	81 643,26 \$	109 130,24 \$	27 486,98 \$	33,67%
296	Camion à grue articulée	79 534,93 \$	107 047,91 \$	27 512,98 \$	34,59%
317	Camion à benne compactrice	105 034,34 \$	130 472,40 \$	25 438,06 \$	24,22%
324	Camion arroseuse de rue	82 095,17 \$	94 750,80 \$	12 655,63 \$	15,42%
393	Camion multi-modes	74 039,21 \$	104 557,53 \$	30 518,32 \$	41,22%
	Total de la soumission	492 798,47 \$	634 790,62 \$	141 992,15 \$	28,81%
	Taux de change utilisé	0,96500 \$	1,32188 \$	0,35688	36,98%

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La motorisation des châssis de camion respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette entente-cadre répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement des châssis de camion de classe 8 en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début de l'entente : octobre 2017

Fin de l'entente : octobre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-14

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux opérations  
(mra)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-07-14

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-*  
*Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –*  
*Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE174922011**

**(2<sup>e</sup> version)**

**Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071,16 \$, taxes incluses).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE174922011- (2<sup>e</sup> version)**

Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre d'une durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071,16 \$, taxes incluses).

À sa séance du 30 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission avait déjà étudié ce dossier une première fois le 10 août 2017 et n'avait pu conclure à la conformité du processus à la lumière des renseignements qui lui avaient été communiqués.

Les membres ont, cette fois, reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions ainsi que des renseignements leur permettant de statuer sur la conformité du processus dans ce dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de

l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements supplémentaires dans ce dossier qui ont été soumis aux membres de la commission lors de la deuxième présentation du Service;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE174922011 – 2<sup>e</sup> version qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.**



**Dossier # : 1176859015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'un camion hors-route 6X6 de 30 tonnes pour une somme maximale de 538 410,68 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16257 (2 soum.).

Il est recommandé:

1. d'accorder à Nortrax Québec inc., le contrat pour la fourniture d'un camion hors-route 6x6 de 30 tonnes pour une somme maximale de 538 410,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16257.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 491 640,72 \$ (net de ristourne).

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-05 13:09

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176859015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nortrax Québec inc. pour la fourniture d'un camion hors-route 6X6 de 30 tonnes pour une somme maximale de 538 410,68 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16257 (2 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux. Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer le camion hors-route #495-9608 pour le Centre environnemental Saint-Michel (CESM) lequel sera mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 17-16257 qui s'est tenu du 28 juin au 24 juillet 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 26 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit:

- Addenda no 1, émis le 12 juillet pour reporter la date d'ouverture des soumissions au 24 juillet 2017 et pour des modifications au devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16257, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil d'agglomération, car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Nortrax Québec inc., au montant de 538 410,68 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un camion hors-route 6x6 de 30 tonnes tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-16257.

Le camion hors-route articulé 6X6, de 30 tonnes de charge utile est de marque et modèle John Deere, 310 E (année de fabrication - 2017(neuf)). Il sera doté d'un moteur diesel, d'une transmission automatique avec six vitesses. Également, le camion sera muni d'une benne basculante pour faciliter le chargement et déchargement de la terre. En effet, cet appareil sera destiné au transport de terre de remblais dans le parc du CESM.

## JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16257 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Total</b>
Nortrax Québec inc.	538 410,68 \$
Société en commandite Strongco	558 778,50 \$
Estimation	557 628,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	548 594,59 \$ 1,89 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	20 367,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	3,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-19 218,07 \$ -3,45 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'ententes antérieures avait permis d'estimer la dépense du contrat à 557 628,75 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 538 410,68 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 491 640,71 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard dans l'approbation du présent dossier entraînerait des coûts supplémentaires à la Ville puisque nous devrions avoir recours à la location pour éviter des délais dans les opérations du CESM.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison: 90 ours suite à l'émission du bon de commande

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève MILOT  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Simon DESRUISSEAUX  
Chef de section

Le : 2017-09-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-09-05

**Dossier # : 1177360007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze (14) mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16180 - au montant total estimé de 7 322 520,44 \$, taxes incluses, excluant la livraison (3 soum.).

1. de conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc. (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison), pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux – Appel d'offres 17-16180 au montant total estimé des ententes de 7 322 520,44 \$, toutes taxes incluses. La durée est de quatorze (14) mois à partir du 27 octobre 2017 au 31 décembre 2018 avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-21 10:43**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177360007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze (14) mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16180 - au montant total estimé de 7 322 520,44 \$, taxes incluses, excluant la livraison (3 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics dans le cadre de ses activités de réparation et d'entretien des infrastructures municipales, doit disposer des sols contaminés excavés conformément à la réglementation en vigueur. Cet appel d'offres est prévu pour les sols qui auront été caractérisés avant l'excavation. Depuis 2011, le Service de l'approvisionnement met à la disposition des arrondissements et des services centraux, une entente-cadre collective d'approvisionnement pour la disposition des sols contaminés découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements.

Les ententes-cadres collectives faisant l'objet du présent sommaire décisionnel visent à combler la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés caractérisés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols, provenant des arrondissements et des services centraux pour une période de quatorze (14) mois, avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois à la suite de l'appel d'offres 17-16180. Ces ententes-cadres collectives sont utilisées dans le cadre des travaux municipaux d'excavation effectués par les arrondissements et les services centraux. Les sols excavés qui sont susceptibles d'être contaminés sont préalablement caractérisés afin de déterminer leur niveau de contamination à la réception des résultats et des analyses effectuées. Les sols excavés caractérisés, sont acheminés par l'arrondissement ou son mandataire, vers le lieu approprié conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les ententes-cadres collectives reliées au sommaire décisionnel 1167315005 dont la valeur totale est de 1 871 288,55 \$, taxes incluses, sont en vigueur jusqu'au 26 octobre 2017. Les montants consommés de ces ententes au 5 juillet 2017 sont de 1 116 327,22 \$, taxes incluses, soit environ de 60 % de la valeur totale des ententes. Suite à une analyse du Service de l'approvisionnement en janvier 2017 et en considérant les commentaires des requérants et du fournisseur, il avait été déterminé d'un commun accord, qu'il était avantageux pour la Ville de ne pas se prévaloir de la prolongation de l'entente-cadre.

L'appel d'offres public (17-16180) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt-trois (23) jours civils, soit du lundi 12 juin 2017 au mercredi 5 juillet 2017. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours civils, soit jusqu'au 1er janvier 2018. Deux addenda ont été émis, le 21 juin 2017, pour prolonger la durée de l'appel d'offres et le 27 juin 2017 pour une précision dans le bordereau de soumission.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0575 - 27 octobre 2016 - Conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau, Air, Sol, trois (3) ententes-cadres d'une période de douze (12) mois, avec deux options de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-15528 - (3 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 1 871 288,55 \$, taxes incluses.)

CG13 0302 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, avec la firme Recyclage Notre-Dame Inc. pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés. Appel d'offres public 13-12772. (3 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 596 436,26 \$ \$, taxes incluses.)

CG11 0193 - 22 juin 2011 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec Géophase Inc pour la fourniture sur demande de sites pour le traitement ou l'élimination de lots de sols contaminés. Appel d'offres public 11-11538. (4 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 1 828 739,05 \$, taxes incluses.)

### **DESCRIPTION**

#### Sur le plan qualitatif :

L'entente-cadre collective faisant l'objet du présent sommaire décisionnel vise à combler les 6 catégories de sols contaminés comme suit :

#### **Sols AB**

Sols dont le niveau de contamination est inférieur aux valeurs maximales acceptables de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), mais supérieur au critère A de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC.

#### **Sols BC sans odeur**

Sols dont le niveau de contamination est compris entre les valeurs maximales acceptables des annexes I et II du RPRT. Ces sols ne présentent pas d'odeur de produits volatils et leur concentration en COV est inférieure aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT.

#### **Sols BC avec odeurs**

Sols dont le niveau de contamination est compris entre les valeurs maximales acceptables

des annexes I et II du RPRT. Ces sols présentent des odeurs de produits volatils et leur concentration en COV est comprise entre les valeurs limites des annexes I et II du RPRT.

### **Sols C-RESC – contamination organique biodégradable**

Sols contenant des COV ou des composés organiques peu volatils (HP C10–C50, HAP biodégradables) en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe II RPRT.

### **Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte**

Sols contenant des composés inorganiques ou organiques non biodégradables en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC.

### **Matières résiduelles présentes dans les sols**

Désigne tout matériau autorisé à être éliminé dans un lieu d'enfouissement de matières résiduelles, conformément au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Mentionnons que le roc, le béton, l'asphalte, la brique et le gravier ne font pas partie des matières résiduelles visées par le présent appel d'offres. La proportion de matières résiduelles par rapport aux sols doit être supérieure à 50 % (mâchefers, scories, cendre, bois, etc.) pour que la matrice puisse être considérée comme étant des « matières résiduelles présentes dans les sols ».

Selon les lois en vigueur dans le domaine des sols contaminés, les sols en piles doivent être acheminés vers des sites de traitement ou d'enfouissement autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en fonction de leur niveau de contamination.

Pour établir le type de contamination, des prélèvements sont réalisés sur les sols qui seront excavés avant le début des travaux. Les analyses de ces échantillons permettent de déterminer le niveau de contamination et de les caractériser. Par la suite, les sols sont excavés et sont acheminés par l'arrondissement ou par le service central vers le lieu approprié conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Sur le plan quantitatif :

Les prévisions ont été établies par le Service de l'approvisionnement avec la collaboration du Service de l'environnement sur la base de l'historique de consommation, ainsi que les besoins futurs, des dix-neuf (19) arrondissements et des services centraux.

Il est à noter que l'intérêt pour ces ententes-cadres collectives étant grandissant les quantités qui ont été estimées par les arrondissements et les services centraux ont été ajustées pour refléter aux mieux les besoins pour les quatorze (14) prochains mois pour tous les types de travaux nécessitant le traitement et la valorisation de sols contaminés.

Le volume par type de sol a été estimé à :

#### **Sols AB**

131 943 tonnes métriques.

#### **Sols BC sans odeur**

53 519 tonnes métriques.

#### **Sols BC avec odeurs**

5 770 tonnes métriques.

**Sols C-RESC – contamination organique biodégradable**

7 238 tonnes métriques.

**Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte**

14 535 tonnes métriques.

**Matières résiduelles présentes dans les sols**

15 815 tonnes métriques.

Le volume total de sols contaminés et de matières résiduelles a été estimé à 228 820 tonnes métriques pour une valeur estimée à 8 555 785,28 \$, taxes incluses, excluant la livraison.

Ces prévisions sont fournies à titre indicatif, afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité des services.

Les particularités de l'appel d'offres :

Le soumissionnaire n'était pas tenu de soumissionner pour le traitement de tous les types de sols, cependant, toute entreprise qui proposait un prix pour le traitement d'un type de sol devait soumettre ce même prix pour tous les arrondissements (zones). Le prix par type de sol doit donc être unique, et doit être proposé pour l'ensemble des arrondissements.

Comme spécifié au bordereau de soumission du document d'appel d'offres, le soumissionnaire doit spécifier l'adresse de chaque site de traitement des sols. La Ville calcule ensuite la distance entre les sites de disposition et le point centroïde de chaque zone inscrit au document d'appel d'offres. Ce kilométrage permet de calculer le prix ajusté pour tenir compte du coût de transport pour le traitement et la valorisation des sols excavés contaminés.

Comme spécifié à la clause 8 des clauses administratives particulières, « l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux éléments que sont le coût de disposition et l'ajustement de ce coût, compte tenu de la distance à parcourir entre le lieu du site de livraison des sols d'excavation spécifiée sur la soumission déposée et le point centroïde spécifié pour chaque zone que la Ville a établie ».

Afin de s'assurer que le prix unitaire soumis et le coût du transport assumé par la Ville entre le site d'excavation de l'arrondissement et le site autorisé à recevoir les sols excavés représente le choix le plus avantageux pour la Ville, la formule habituellement utilisée pour l'évaluation du coût du transport en fonction de la distance entre deux points a été utilisée dans le cadre du présent appel d'offres. Cette façon de faire permet à la Ville d'établir un scénario, afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des distances à parcourir et éviter d'octroyer des contrats aux soumissionnaires ayant spécifié un site autorisé qui se situe à des centaines de kilomètres de la région de Montréal.

Il est à noter qu'en cours de contrat, la dépense associée à la livraison des sols excavés au site autorisé pour la valorisation, le traitement et l'élimination de ces catégories de sols est assumée par l'arrondissement ou le service central et pourra différer de celle obtenue dans le cadre du scénario utilisé dans l'appel d'offres, afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme. De plus, cette dépense n'est pas incluse dans le montant des contrats qui seront octroyés dans le cadre du présent appel d'offres.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de

soumission égale à 20 000,00 \$ par zone soumissionnée, toutes taxes comprises a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalant à 10 % de la valeur annuelle moyenne du contrat.

## JUSTIFICATION

**Dans le cadre de l'appel d'offres 17-16180, le nombre de preneurs du cahier des charges est de 8 fournisseurs :**

- Groupe SCP Environnement inc.;
- Les Entreprises K.L. Mainville;
- Recyclage Notre-Dame inc.;
- Northex Environnement inc.;
- Services Matrec inc.;
- Tecosol inc.;
- Solution Eau Air Sol;
- Waste Management Longueuil.

**Nous avons reçu 3 soumissions de la part de :**

- Recyclage Notre-Dame inc.;
- Northex Environnement inc.;
- Englobe Corp.

**Motifs de refus de la part des preneurs de cahier des charges :**

- Les cahiers de commandes de plusieurs fournisseurs sont déjà complets;
- Ressources manquantes pour travailler sur l'élaboration d'une soumission.

À la suite de l'analyse administrative et technique, les soumissionnaires ont tous été déclarés conformes.

Voici un tableau qui résume les prix soumissionnés, sans ajustement avec le facteur de distance :

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>AB</b>	<b>BC sans odeur</b>	<b>BC avec odeur</b>	<b>C-RESC organique</b>	<b>C-RESC inorganique</b>	<b>Matières résiduelles</b>
Tonnage (total pour chaque type de sol en tonne métrique)	131 943 tm	53 519 tm	5 770 tm	7 238 tm	14 535 tm	15 815 tm
Englobe Corp.	1 972 119,04 \$	1 230 669,41 \$	192 387,67 \$	316 231,84 \$	1 336 929,30 \$	1 240 828,14 \$
Northex Environnement inc.	4 095 939,53 \$	2 153 671,46 \$	232 192,01 \$	399 450,74 \$	835 580,81 \$	1 309 197,33 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	3 944 238 ,07 \$					1 040 811,88 \$
Dernière estimation réalisée	4 159 654,15 \$	1 841 081,43 \$	212 289,84 \$	386 967,91 \$	1 253 371,22 \$	702 420,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	3 337 432,21 \$	1 692 170,43 \$	212 289,84 \$	357 841,29 \$	1 086 255,06 \$	1 196 945,78 \$
	69,23 %	37,50 %	10,34 %	13,16 %	30 %	15 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>						
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	2 123 820,50 \$	923 002,05 \$	39 804,35 \$	83 218,91 \$	501 348,49 \$	268 385,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	107,69 %	75,00 %	20,69 %	26,32 %	60,00 %	25,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 2 187 535,11 \$	- 610 412,02 \$	- 19 902,17 \$	- 70 736,07 \$	- 417 790,41 \$	338 391,14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 52,59 %	- 33,16 %	- 9,37 %	- 18,28 %	- 33,33 %	48,17%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	1 972 119,04 \$	923 002,05 \$	39 804,35 \$	83 218,91 \$	501 348,49 \$	200 016,26 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	100 %	75,00 %	20,69 %	26,32 %	60,00 %	19,22 %

$\frac{\text{basse}) / \text{la plus}}{\text{basse})} \times 100$

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'est assurée de la conformité de la soumission et a octroyé le contrat par article et par zone au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance.

Le facteur d'ajustement du prix unitaire utilisé pour l'analyse des soumissions pour tenir compte de la distance entre le centroïde et le lieu de livraison a été calculé comme suit :

F : Facteur d'ajustement.

1 km x 2 : Aller-retour.

120 \$/h : Coût établi de transport par heure.

15 tonnes : Chargement moyen d'un camion par voyage.

35 km/h : Vitesse moyenne établie d'un camion.

$$F = \frac{1 \text{ km} \times 2 \times 120 \text{ \$/h}}{15 \text{ t} \times 35 \text{ km/h}}$$

$$F = 0,46$$

Ce facteur est fixe et valable pour tous les calculs d'ajustement de cet appel d'offres.

La méthode de calcul pour ajuster les prix soumissionnés en fonction du nombre de kilométrages est la suivante :

Z : Coût total non ajusté.

C : Coût unitaire ajusté en fonction de la distance.

CU : Coût à la tonne pour l'élimination.

T : Quantité annuelle à traiter.

D : Distance du centroïde par rapport au lieu de livraison aller retour.

F : Facteur d'ajustement calculé plus haut (0,46).

$$Z = (CU * T)$$

$$C = Z + (T * D * F)$$

Dans le tableau suivant, les distances (aller-retour) moyennes pour tous les arrondissements ont été calculées pour chaque fournisseur et pour chaque type de sol:

Distances (aller-retour) moyennes par type de sol pour chacune des 8 zones par site de traitement pour chaque fournisseur en kilomètres						
Répartition	Sol AB	Sol BC sans odeur	Sol BC avec odeur	Sol C-RESC organique	Sol C-RESC inorganique	Matières résiduelles
Englobe Corp.						
zone 1	86,0 km	73,6 km	40,2 km	40,2 km		73,6 km
zone 2	100,8 km	55,0 km	29,8 km	29,8 km		55,0 km
zone 3	88,0 km	35,0 km	2,8 km	2,8 km		35,0 km
zone 4	112,4 km	46,6 km	21,4 km	21,4 km		46,6 km
zone 5	102 km	74,6 km	49,4 km	49,4 km		74,6 km
zone 6	109,0 km	91,0 km	63,8 km	63,8 km		91,0 km
zone 7	117,0 km	74,4 km	49,2 km	49,2 km		74,4 km

zone 8	108,0 km	105,8 km	87,8 km	87,8 km		105,8 km
Recyclage Notre-Dame inc.						
zone 1	42,0 km					42,0 km
zone 2	27,6 km					27,6 km
zone 3	4,6 km					4,6 km
zone 4	19,2 km					19,2 km
zone 5	47,2 km					47,2 km
zone 6	61,6 km					61,6 km
zone 7	47,0 km					47,0 km
zone 8	85,6 km					85,6 km
Northex Environnement inc.						
zone 1			154,0 km	154,0 km	154,0 km	73,6 km
zone 2			119,6 km	119,6 km	119,6 km	55,0 km
zone 3			116,2 km	116,2 km	116,2 km	35,0 km
zone 4			106,8 km	106,8 km	106,8 km	46,6 km
zone 5			139,2 km	139,2 km	139,2 km	74,4 km
zone 6			139,2 km	139,2 km	139,2 km	91,0 km
zone 7			119,0 km	119,0 km	119,0 km	74,4 km
zone 8			177,6 km	177,6 km	177,6 km	105,8 km

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque un contrat de service est d'une valeur de plus de 2 millions de dollars et répond aux conditions suivantes:

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Recyclage Notre-Dame inc. et Englobe Corp.)
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Recyclage Notre-Dame inc. et Englobe Corp.)
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Recyclage Notre-Dame inc.).

En tenant compte des distances entre les sites de traitement et le centroïde de chaque zone, voici un tableau avec la répartition des soumissionnaires qui sont les plus bas conformes pour chaque type de sol pour chaque zone :

<b>Liste des adjudicataires par zone et par types de sol</b>						
	<b>Sol AB</b>	<b>Sol BC sans odeur</b>	<b>Sol BC avec odeur</b>	<b>Sol C-RESC organique</b>	<b>Sol C-RESC inorganique</b>	<b>Matières résiduelles</b>

ZONE	Plus bas soumissionnaire conforme					
zone 1	Recyclage Notre-Dame inc.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
zone 2	Recyclage Notre-Dame inc.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
zone 3	Recyclage Notre-Dame inc.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
zone 4	Recyclage Notre-Dame inc.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
zone 5	Recyclage Notre-Dame inc.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
zone 6	Recyclage Notre-Dame inc.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
zone 7	Recyclage Notre-Dame inc.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.
zone 8	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Englobe Corp.	Northex Environnement inc.	Recyclage Notre-Dame inc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'environnement ont effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 8 555 785,28 \$, taxes incluses, pour une période de 14 mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements et des services centraux selon un prix budgétaire moyen lors du dernier appel d'offres et majoré selon l'indice des prix à la consommation du Québec des 3 dernières années. Comme spécifié dans la section recommandation, l'intérêt pour cette entente-cadre collective étant grandissant, les arrondissements et services centraux souhaitent pouvoir l'utiliser afin d'éliminer et de valoriser les sols contaminés dans plusieurs de leurs futurs projets. Le montant estimé a été calculé afin de refléter cette réalité.

Pour le type de sol AB, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 24,44 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 131 943 tm, c'est une variation à la hausse de 123,76 % par rapport au prix moyen pondéré de l'ancienne entente de 10,92 \$ la tonne métrique.

Pour le type de sol BC sans odeur, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 20,00 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 53 519 tm, c'est une variation à la baisse de 15,79 % par rapport au prix moyen pondéré de l'ancienne entente de 23,75 \$ la tonne métrique.

Pour le type de sol BC avec odeur, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 29,00 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 5 770 tm, c'est une variation à la hausse de 22,11 % par rapport au prix moyen pondéré de l'ancienne entente de 23,75 \$ la tonne métrique.

Pour le type de sol C-RESC organique, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 38,00 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 7 238 tm, c'est une variation à la baisse de 4,40 % par rapport au prix moyen pondéré de l'ancienne entente de 39,75 \$ la tonne métrique.

Pour le type de sol C-RESC inorganique, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 50,00 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 14 535 tm, c'est une variation à la baisse de 23,08 % par rapport au prix moyen pondéré de l'ancienne entente de 65,00 \$ la tonne métrique.

Pour les matières résiduelles présentes dans les sols, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 57,24 \$ la tonne métrique excluant la livraison, pour une quantité estimée de 15 815 tm. Nous ne pouvons pas en faire une comparaison puisqu'il s'agit d'une première entente.

Dans l'ensemble et en comparant les quantités et les prix obtenus de ce présent dossier avec les prix obtenus pour les ententes précédentes, nous obtenons une variation à la hausse de 20,52 %, qui s'explique par les carnets de commandes chargés des soumissionnaires.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les 3 soumissionnaires ont tous spécifié qu'une politique environnementale a été mise en place à l'interne pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et sensibiliser les employés à la cause environnementale.

Des actions concrètes ont déjà été mises en place :

L'utilisation de véhicules hybrides pour diminuer la consommation de pétrole;

Une meilleure planification des travaux pour réduire les produits dangereux et minimiser les déversements;

La formation aux employés et promotion du covoiturage entre employés.

Pour tous les soumissionnaires, d'autres actions environnementales sont planifiées et en cours d'élaboration dans le but de limiter les répercussions négatives de cette industrie.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'ententes-cadres causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sous la forme d'un bulletin info-achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres collectives.

- Comité exécutif : le 6 septembre 2017;
- Commission sur l'examen des contrats : 13 septembre 2017.
- Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017;
- Début du contrat prévu : le 27 octobre 2017;
- Fin du contrat : 31 décembre 2018;
- Fin de contrat avec la prolongation : 31 décembre 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LANGLOIS  
Agent d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle LAZURE  
Chef de section

Le : 2017-07-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise CHARTRAND  
Chef de division

**Tél :** 514-872-1082  
**Approuvé le :** 2017-07-21

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Vice-présidentes**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177360007**

**Conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze (14) mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16180 - au montant total estimé de 7 322 520,44 \$, taxes incluses, excluant la livraison (3 soum.).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177360007**

Conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp. (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de quatorze (14) mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16180 - au montant total estimé de 7 322 520,44 \$, taxes incluses, excluant la livraison (3 soum.).

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat à Englobe Corp.);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat à Recyclage Notre-Dame).*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement et du Service de l'environnement ont répondu aux questions de la commission.

Les membres jugent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions. Ils ont cependant constaté une variation à la hausse de 20,52 % dans les prix obtenus dans les

présents contrats par rapport aux contrats précédents. Le Service a expliqué que les soumissionnaires avaient des carnets de commandes chargés, ce qui a entraîné des prix soumis plus élevés. Les coûts sur ce marché sont donc clairement à la hausse.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement et du Service de l'environnement pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat à Englobe Corp.);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat à Recyclage Notre-Dame).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177360007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1174338001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montréal au Service de fourniture de Gaz Métro et ce, à compter du 1er novembre 2017 pour une période de cinq ans. (Montant estimé 37 238 522.75 \$)

Il est recommandé :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Service de fourniture de Gaz Métro, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et se terminant le 31 octobre 2022, pour la fourniture de gaz naturel.
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-28 16:32

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174338001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montréal au Service de fourniture de Gaz Métro et ce, à compter du 1er novembre 2017 pour une période de cinq ans. (Montant estimé 37 238 522.75 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Principale source d'énergie utilisée par la Ville de Montréal, le gaz naturel fait l'objet d'un regroupement piloté par le Service de l'approvisionnement depuis 2007. Le regroupement est composé des services corporatifs, des arrondissements montréalais, de neuf villes liées, d'organismes partenaires et d'un partenaire important, la Société de transport de Montréal (STM).

Le contrat actuel a été octroyé par le Conseil d'agglomération du 28 février 2013 pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 octobre 2015, avec possibilité de 2 prolongations d'une année. La valeur estimée de ce contrat était de l'ordre de 15 518 260,28 \$.

Le 26 février 2015, le conseil d'agglomération autorisait l'exercice de la première option de prolongation d'une année, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016. Cette prolongation a fait l'objet d'une estimation d'une valeur de 6 242 088,00 \$.

Le 22 juin 2016, le conseil d'agglomération autorisait l'exercice de la deuxième option de prolongation d'une année, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017. Cette prolongation a fait l'objet d'une estimation d'une valeur de 7 271 674,00 \$.

Dans la conjoncture du marché, selon la tendance observée depuis le mois de février 2015 et en accord avec les prévisions des experts, le Service de fourniture de Gaz Métro est et demeurera au cours des prochaines années l'alternative stratégique d'approvisionnement en gaz naturel la plus économique pour la Ville. De plus, l'offre restreinte dans le marché pour l'obtention de services de gestion en terme d'administration et d'information impliquerait des investissements importants pour la Ville en termes de ressources afin de maintenir le mode d'acquisition du gaz naturel en achat direct et ce, sans assurance d'obtenir des résultats aussi performants que ceux du Service de fourniture de Gaz Métro.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat de gré à gré avec le Service de fourniture de Gaz Métro. Ce contrat permettra d'assurer une stabilité d'approvisionnement

de ce produit stratégique et de bénéficier d'importantes économies par rapport aux prix du marché de gaz naturel en achat direct.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0420 du 22 juin 2016: Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046 et CG15 0069) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 - Appel d'offres public 12-12546.

CG15 0069 du 26 février 2015: Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 octobre 2016 - Appel d'offres public 12-12546.

CG13 0046 du 28 février 2013 : Conclure une entente-cadre avec Athena Energy Marketing inc. pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles- Appel d'offres 12-12546 (3 soum.) (Montant estimé entre 15M\$ et 17M\$).

CE12 2019 du 12 décembre 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de gaz naturel et des services et de gestion pour le regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles.

CG10 0366 du 28 octobre 2010 : Approuver la cession à Shell Énergie d'Amérique du Nord (Canada) inc. du contrat octroyé à Integrys Energy Services of Canada Corp. (CG07 0388) pour la fourniture de gaz naturel en achat direct, pour la période se terminant le 30 novembre 2012.

CG07 0388 du 25 octobre 2007. Conclure une entente-cadre, d'une période de 5 ans, pour la fourniture de gaz en achat direct aux services de la Ville de Montréal, arrondissements, villes liées et sociétés paramunicipales qui participent au regroupement d'achats et octroyer à Integrys Energy Services of Canada corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le regroupement d'achats de gaz naturel de la Ville de Montréal est composé des services corporatifs, de plusieurs arrondissements, de certaines villes liées, d'organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM).

Le contrat actuel vise l'ensemble des activités de fourniture du gaz naturel ainsi que d'information et de gestion en matière d'approvisionnement gazier. Cette stratégie permet à la Ville d'obtenir des prix incluant la fourniture du gaz naturel, son transport ainsi que les services d'administration et d'information. Ce contrat se terminant le 31 octobre 2017, il faut s'interroger sur la pertinence d'entreprendre un processus de sollicitation de marché.

En effet, le changement de point de livraison du gaz à Dawn, un point de livraison situé en Ontario, donne accès à Gaz Métro aux gaz de schistes américains et lui assure ainsi une réduction des coûts par rapport à l'approvisionnement à la frontière de l'Alberta. La Ville ne dispose pas des outils d'approvisionnement requis pour bénéficier de ces opportunités (capacités de transport et d'entreposage). Il lui est donc très difficile d'arriver avec des prix semblables à ceux de Gaz Métro.

De plus, le nombre de fournisseurs potentiels permettant tant l'acquisition du gaz que des services d'information et d'administration, est en déclin actuellement. Une veille du marché a permis d'en identifier seulement trois qui ne seraient pas en mesure de se conformer aux exigences du dernier appel d'offres.

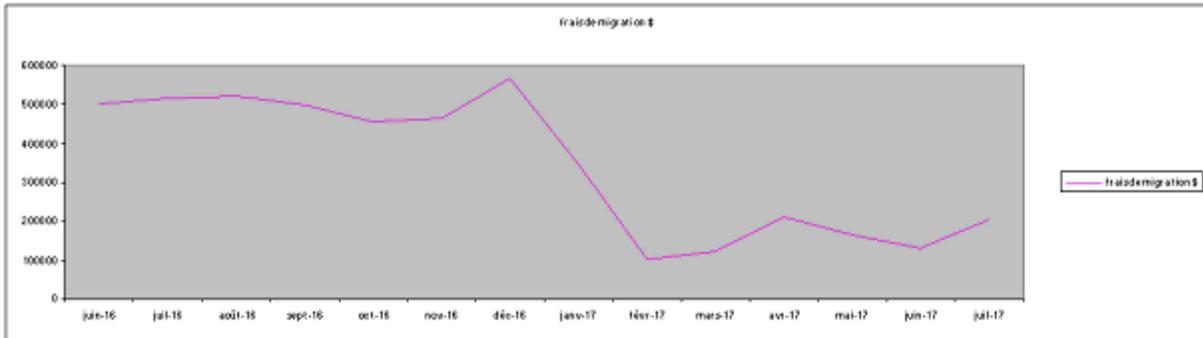
La conjoncture du marché et les prévisions des experts, nous amènent à recommander l'octroi d'un contrat de gré à gré avec le Service de fourniture de Gaz Métro.

Une telle démarche est possible si l'on se réfère au 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes et qui stipule:

«**573.** Les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat :  
1<sup>o</sup> dont l'objet est la fourniture de matériel ou de matériaux ou la fourniture de services pour laquelle un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Canada ou du Québec ou par un de ses ministres ou organismes.»

Comme Gaz Métro doit faire approuver le prix de son service de fourniture de gaz naturel à tous les mois par la Régie de l'énergie et que celle-ci est un organisme du gouvernement du Québec, la Ville peut donc procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré avec le Service de fourniture de Gaz Métro.

Pour ce faire, la Ville doit informer, par écrit, Gaz Métro de sa décision de migrer vers son Service de fourniture pour l'acquisition de gaz naturel. Cette migration pourrait impliquer le possible paiement de frais de migration. Ces frais correspondent à l'écart entre le prix du marché du gaz et le prix facturé par Gaz Métro au moment de la migration pour le volume annuel d'achat. L'ampleur de ces frais ne sera connu qu'en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Il n'est pas possible d'en prévoir la valeur puisque ce montant varie à tous les mois tel que le démontre le graphique suivant.



À la suite de l'approbation de ce contrat par les instances, le Service de l'approvisionnement accompagnera les partenaires du regroupement le désirant dans leurs migrations vers Gaz Métro.

## JUSTIFICATION

La Ville dispose d'alternatives permettant d'assurer l'approvisionnement des membres du regroupement d'achats en gaz naturel :

- procéder à une sollicitation du marché au moyen d'un appel d'offres public;
- conclure un contrat de gré à gré avec le Service de fourniture de Gaz Métro.

Selon la première alternative, la Ville de Montréal émettrait un appel d'offres public pour assurer l'approvisionnement des membres de son regroupement au moyen de la stratégie en achat direct auprès d'un producteur de l'Alberta pour une période d'environ trois ans. La Ville devrait également contracter sur une base mensuelle la capacité de transport nécessaire afin d'acheminer les quantités de gaz jusqu'à Dawn (Ontario), point de livraison où Gaz Métro en prend possession afin de le distribuer dans sa franchise. Veuillez noter qu'en raison du point de livraison à Gaz Métro à Dawn, une toute nouvelle stratégie d'approvisionnement devrait être élaborée. Selon nos estimations le coût d'approvisionnement de cette alternative serait de 3 360 888.25 \$ de plus que le contrat de gré à gré avec Gaz Métro.

Également, il faut considérer l'investissement en ressources internes pour assurer la gouvernance du dossier et obtenir les services de gestion en terme d'administration et d'information pour pallier à l'offre restreinte dans le marché actuel, sans toutefois avoir l'assurance d'obtenir des résultats équivalents à ceux de Gaz Métro.

La seconde alternative consiste à conclure un contrat de gré à gré avec le Service de fourniture de Gaz Métro. Cette solution représente, pour la Ville, un service clé en main puisque Gaz Métro prend en charge tant l'acquisition du gaz, sa fourniture, son transport que sa distribution. Comme la Ville n'aurait plus à assurer une gouvernance aussi importante que dans un mode d'acquisition en achat direct, cette alternative minimise l'utilisation des ressources de la Ville et élimine la nécessité d'investissement en ressource internes afin d'assurer les services de gestion. Comme Gaz Métro dispose d'une équipe d'experts pour gérer ses approvisionnements et a accès à des sources d'acquisition (gaz de schistes américains) non disponibles pour la Ville, cette alternative assurera à la Ville des prix des plus concurrentiels, voir inférieurs à ceux du marché albertain. De plus, selon l'avis des experts et la tendance observée depuis février 2015, le recours au Service de fourniture de Gaz Métro représente la stratégie d'approvisionnement la plus économique pour la Ville. Cette alternative permettrait donc à la Ville une optimisation du coût total d'approvisionnement gazier dans le contexte actuel et futur du marché.

L'analyse des deux alternatives nous démontre que la stratégie de procéder à la migration vers le Service de fourniture de Gaz Métro assure l'optimisation des conditions d'approvisionnement à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable pour un contrat de gré à gré avec Gaz Métro de cinq ans (voir tableau). Cette estimation est basée sur le dernier prix approuvée par la Régie de l'énergie.

<b>Description</b>	<b>Quantité GJ</b>	<b>Coût unitaire \$/GJ</b>	<b>Montant total \$</b>
<i>Coût d'un contrat de gré à gré avec le Service de fourniture de Gaz Métro</i>	9 917 050	3,755 \$	37 238 522.75 \$

Afin de déterminer l'avantage financier d'un contrat de gré à gré avec le Service de fourniture de Gaz Métro par rapport à un mode d'acquisition en achat direct, le tableau suivant en fait la comparaison en se basant sur la moyenne des prix payés en 2017 dans le contrat actuel.

<b>Description</b>	<b>Quantité GJ</b>	<b>Coût unitaire \$/GJ</b>	<b>Montant total \$</b>
<i>Coût d'un contrat en achat direct</i>	9 917 050	4,0939 \$	40 599 411,00 \$
<b>Économie potentielle</b>			<b>3 360 888.25 \$</b>

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le prix de Gaz Métro fluctue à tous les mois en fonction de ses acquisitions et des conditions du marché. L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget des divers services et arrondissements au fur et à mesure de leur utilisation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un report de la décision pourrait mettre en péril l'approvisionnement gazier. Une nouvelle sollicitation de marché n'assurerait pas à la Ville, les meilleures conditions financières et pourrait avoir un impact budgétaire pour celle-ci.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication a été envoyée aux usagers les informant de la volonté de s'approvisionner auprès du Service de fourniture de Gaz Métro.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite à la résolution :

- Envoi de l'avis écrit à Gaz Métro afin d'aviser de la volonté de la Ville de migrer son approvisionnement gazier vers le Service de fourniture de Gaz Métro;
- Émission d'un rappel aux usagers;
- Accompagnement par le Service de l'approvisionnement des villes liées et des organismes partenaires pour la migration vers le Service de fourniture de Gaz Métro.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Matthieu C CROTEAU  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR**

Claude HOULE  
Chef de section

Le : 2017-07-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Dean GAUTHIER  
Directeur

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-07-24

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-*  
*Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –*  
*Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE174338001**

**Octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montréal au Service de fourniture de Gaz Métro et ce, à compter du 1er novembre 2017 pour une période de cinq ans. (Montant estimé 37 238 522.75 \$).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE174338001**

Octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville de Montréal au Service de fourniture de Gaz Métro et ce, à compter du 1er novembre 2017 pour une période de cinq ans. (Montant estimé 37 238 522.75 \$).

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont reçu des explications claires et détaillées du service dans ce dossier. Ils ont bien compris que l'octroi de ce contrat se fera de gré à gré avec l'adjudicataire en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE174338001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

CE : 20.012  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.013  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177231070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Hydro-Québec (CM17 0152) conformément à la loi, majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 052 512,62 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Hydro-Québec (CM17 0152) conformément à la loi, majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 082 512,62 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-12 12:46

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 147 196,39 \$, taxes incluses, pour le raccordement de 20 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Hydro-Québec (CM17 0152) conformément à la loi, majorant ainsi le montant total du contrat de 905 316,23 \$ à 1 052 512,62 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaite implanter, d'ici 2020, 1 000 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques (VÉ) dans plusieurs arrondissements. Ces bornes de recharges accessibles au public seront aussi utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville de Montréal d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

L'objectif est d'encourager l'adoption par les citoyens de moyens de déplacement verts et durables. Dans la continuité de l'installation des bornes initiées en 2016, la Ville prévoit installer 250 nouvelles bornes de recharge sur rue en 2017.

Préalablement à l'installation des bornes, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) doit réaliser les travaux de nature civile (construction de bases et conduits) et Hydro-Québec (HQ) doit procéder aux branchements des bornes.

Un contrat a donc été accordé par le conseil municipal (CM) le 20 février 2017 à Hydro-Québec pour le raccordement des 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques au montant de 905 316,23 \$, taxes incluses.

Une estimation globale des coûts avait été effectuée à l'interne par les professionnels de la Direction des infrastructures afin de déterminer les prévisions nécessaires pour réaliser les 250 branchements. Cette estimation était basée sur le contrat octroyé en 2016 dont les travaux étaient en cours d'exécution.

Les travaux de construction de raccordement au réseau de la Commission des services

électriques de Montréal (CSEM) ont débuté au début du mois de juin 2017 et le degré d'avancement est de 50 %.

Il s'avère que le montant de 905 316,23 \$ taxes incluses est insuffisant pour compléter tous les branchements prévus. En effet, les sites disponibles et choisis sont plus éloignés des points de branchements d'Hydro-Québec, donc il y a plus de conduits à construire et de réfection de surface (trottoirs) à faire. Plusieurs points de branchements d'Hydro-Québec sont en réseau aérien, et ce type de raccordement est plus coûteux qu'en réseau souterrain.

Il est donc requis de majorer le montant du contrat d'un montant supplémentaire de 147 196,39 \$ taxes incluses.

À ce jour, aucune autre majoration subséquente n'est prévue à ce contrat.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0152 - 20 février 2017 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 905 316,23 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif (1177231007) ;

CM17 0153 et CM17 0600 - 20 février 2017 et 15 mai 2017 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré de 1 774 926,56 \$ (taxes incluses) à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 250 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques et autoriser une dépense maximale de 1 929 301,56 \$, taxes incluses (1170414001) ;

CM17 0154 - 20 février 2017 - Approuver le projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable pour une période additionnelle de 5 ans (1170335001).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle pour compléter les travaux de raccordement de 20 bornes de recharge au réseau d'Hydro-Québec ainsi que des travaux de construction de raccordement au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la partie des conduits, pour les besoins d'installation et mise en fonction des 250 bornes de recharge sur rue de véhicules électriques.

Hydro-Québec produit une estimation des coûts pour chaque site et demande une acceptation préalable de la Ville avant d'y exécuter les travaux. Hydro-Québec facture ensuite à la Ville les coûts réels des travaux exécutés. Certains coûts de raccordement se sont avérés plus dispendieux que l'estimé préparé à l'interne pour évaluer le montant global du contrat avec Hydro-Québec d'où la présence d'un manque à gagner pour compléter tous les raccordements prévus des bornes de recharge au contrat et la nécessité de majorer le contrat d'un montant additionnel.

Les estimés des coûts d'Hydro-Québec pour le raccordement de 230 bornes sont connus. Ils totalisent 902 512,62 \$ taxes incluses.

Pour les 20 bornes restantes du contrat dont les estimés d'Hydro-Québec sont à venir, l'estimation des coûts a été revue à l'interne et un montant additionnel de 150 000,00 \$ taxes incluses est nécessaire.

Étant donné le solde résiduel actuel du contrat de 2 803,61 \$. la majoration demandée est de 147 196,39 \$ taxes incluses.

La majoration n'implique pas un délai supplémentaire pour compléter les travaux de raccordement. Le tout sera réalisé en 2017.

## **JUSTIFICATION**

Le montant du contrat de 905 316,23 \$ est basé sur le coût moyen estimé des travaux d'Hydro-Québec lors de l'installation des bornes de recharge sur rue en 2016, qui était de l'ordre de 3 625,00 \$ par borne.

À ce jour, les estimations reçues pour le raccordement de 230 bornes donne un coût moyen de 3 925, 00 \$ par borne tout en présentant une grande variabilité. Cependant, la difficulté d'identifier des sites d'accueil propices pour l'implantation de bornes est croissante au fur et à mesure que le programme des 1 000 bornes progresse, ce qui se reflète notamment dans les coûts d'installation à la hausse.

Le coût de raccordement par borne est très variable et se situe entre 1 000 \$ et 12 000 \$ dépendant du site.

Le coût estimé à l'interne pour les 20 bornes (dont les estimés d'Hydro-Québec sont à venir) est de 7 500 \$ par borne.

Les coûts moyens des travaux d'Hydro-Québec sont plus élevés en 2017 par rapport aux bornes installées en 2016 pour les raisons suivantes:

- Les sites choisis pour le raccordement des bornes en 2016 étaient situés plus près des points de branchements d'Hydro-Québec. Il y a donc plus de conduits à construire et plus de câble à installer en 2017;
- Dans certains arrondissements où des emplacements ont été choisis, il n'existe pas de réseau de conduits souterrains de la CSEM qui peuvent être utilisés, il faut donc construire les nouveaux conduits, les points de branchements sont plus rares et se trouvent souvent en réseau aérien - donc plus de conduits à construire et les raccordements aériens sont plus coûteux que ceux en souterrain.

De plus, en comparant les emplacements des 20 bornes restantes (dont les estimés d'Hydro-Québec sont à venir) avec ceux des bornes dont l'estimé est reçu, on doit conclure que le coût pour les branchements de ces 20 bornes sera bien plus élevé que la moyenne des estimés reçus des 230 bornes.

Ainsi, pour l'année 2017, les sites des bornes de recharge sur rue dont le coût d'installation, incluant les travaux d'Hydro-Québec et ceux de la CSEM pour la partie des conduits, sont inférieurs à 20 000\$ sont acceptés, ceux dont le coût varie entre 20 000\$ et 30 000\$ font l'objet d'analyses plus approfondies (potentiel d'utilisation, couverture du territoire, alternatives limitées, etc.) avant leur acceptation ou leur rejet et ceux dont le coût est supérieur à 30 000\$ sont rejetés.

Ces balises pourront être revues annuellement pour la suite du programme pour tenir compte, entre autre, des particularités des nouveaux secteurs qui seront couverts.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majoration du contrat représente un montant de 147 196,39 \$, taxes incluses, soit une augmentation globale d'environ 16,26 % de la valeur initiale du contrat. La valeur totale du contrat passe donc de 905 316,23 \$ à 1 052 512,62 \$, taxes incluses.

Cette dépense additionnelle entièrement assumée par la Ville centrale et prévue au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, tel que spécifié dans le dossier décisionnel d'octroi de contrat, représente un coût net de 134

409,92 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net sera financé par le règlement d'emprunt 16-075 « Financement de l'acquisition et de l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ».

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'installation de bornes de recharge pour VÉ dans les arrondissements concernés répond à l'objectif d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le tout étant en conformité avec l'action 2 du Plan d'action *Montréal durable 2016-2020*.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'autorisation de dépense additionnelle est retardée ou refusée, l'installation de l'ensemble des 250 bornes pour 2017 ne pourra être complétée et l'échéancier des travaux du grand projet d'électrification devra être modifié. Dans un même ordre d'idée, cela pourrait compromettre les objectifs que la Ville s'est fixée dans sa stratégie d'électrification des transports d'obtenir 1 000 bornes de recharge d'ici 2020.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées:

Travaux d'installation des bornes de recharge: au cours de l'année 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Rachid REKOUANE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Rachid REKOUANE, 28 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ervin KOJIC  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-25

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-08-30



**Dossier # : 1176765011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'utilisation d'un montant de 511 407.49 \$, taxes incluses, des quantités non utilisées du bordereau de prix pour payer les contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06

**Il est recommandé au conseil municipal :**

- d'autoriser l'utilisation d'un montant de 511 407.49 \$, taxes incluses, des quantités non utilisées du bordereau de prix du contrat ST-16-06 pour payer les contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-13 09:50

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176765011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'utilisation d'un montant de 511 407.49 \$, taxes incluses, des quantités non utilisées du bordereau de prix pour payer les contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'appel d'offres public ST-16-06, réalisé par la section de l'ingénierie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Construction Bau-Val inc. a obtenu le 18 avril 2016 le contrat visant des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest. Diverses situations se sont produites au cours des travaux entraînant des coûts supplémentaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0596 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses (contrat 1 888 402,40 \$ + incidences 113 304,14 \$) - Appel d'offres public ST-16-06 (9 soumissionnaires) / GDD # 1166765013

CE17 0720 - Résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin

Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06. Abroger la résolution du conseil d'arrondissement CA17 290046 adoptée le 6 février 2017. / GDD # 1176765005

## **DESCRIPTION**

Le projet initial consistait à installer une nouvelle conduite sanitaire de 386 mètres linéaire en béton armé sur le boulevard Gouin Ouest entre la station de pompage Le Belvédère et la 3e Avenue Nord afin de résoudre le problème de refoulement d'égout des rues suivantes: 1re Avenue Nord, 2e Avenue Nord, 3e Avenue Nord, 4e Avenue Nord, 4e Rue et la 3e Rue. En 2015, les modifications à la station de pompage Belvédère ont été réalisées afin d'accueillir la nouvelle conduite sanitaire. La nouvelle conduite sanitaire est positionnée à une profondeur de 6 mètres. La conduite sanitaire est située au niveau du roc. L'entrepreneur devait fracturer et excaver le roc sur une profondeur moyenne de 4.50 m sur une longueur de 96 m et sur une profondeur moyenne de 2.0 m sur une longueur de 290 m. Le rapport du laboratoire qui était inclus dans l'appel d'offres indiquait que le roc était très fracturé (indice RQD). Le laboratoire recommandait d'utiliser la méthode d'excavation du roc par martelage ou par dynamitage. Lorsque le roc est très fracturé, il s'excave au moyen de la méthode par martelage. La seule méthode interdite pour la fracturation du roc au contrat était le dynamitage. Initialement, cette méthode n'a pas été retenue puisque plusieurs infrastructures situées à proximité de l'excavation auraient pu subir des dommages importants. Si tel avait été le cas, nous aurions eu à reconstruire ou réparer ces infrastructures telles que les massifs de Bell, la conduite d'aqueduc, les bases d'éclairage, les conduits d'éclairage et les fondations des commerces.

Lors de l'exécution des travaux, les conditions de terrain se sont révélées différentes. Le roc était moins fracturé que ce qui était indiqué par le rapport du laboratoire. Dû à cette nouvelle condition, le roc était plus difficile à marteler. L'entrepreneur a grossi le marteau à trois reprises afin de pouvoir marteler le roc très dur. L'entrepreneur a utilisé le plus gros marteau que l'on puisse utiliser, soit une force de 700 kg\*m selon l'espace disponible sur le chantier. Malgré la grosseur du marteau, il était extrêmement difficile de marteler le roc. À ce moment, il a été constaté qu'il serait impossible de respecter l'échéancier et de terminer les travaux avec cette méthode en 2016. Deux solutions existaient: soit de grossir le marteau à 1 000 kg\*m ou de dynamiter. Il a été envisagé de grossir le marteau, ce qui n'a pas été retenu, puisqu'il n'y avait pas suffisamment d'espace sur le chantier pour installer la grosseur de pelle mécanique requise. Plus le marteau est gros, plus il faut grossir la pelle. Si cette option avait été retenue l'entrepreneur devait obligatoirement bloquer une voie de circulation additionnelle sur le boulevard Gouin ce qui signifiait que l'on se retrouvait avec un sens unique ou à contresens avec signaleur et feu de signalisation. L'impact pour les services à proximité, dont la gare de train de Roxboro-Pierrefonds, les trois lignes d'autobus de la STM allant à la gare, la caserne de pompier, l'école Lalande et l'écoquartier, aurait été catastrophique dû à la congestion du trafic.

La seule option qui était envisageable, malgré les inconvénients précisés était le dynamitage, ce qui a été autorisé. Cette méthode n'était pas prévue au contrat et elle a occasionné des coûts supplémentaires importants (voir tableau des contingence joint en annexe).

Cette option a été retenue pour la poursuite des travaux du présent contrat.

Dû à cette situation, l'arrondissement et son partenaire, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ont arrêté les travaux au regard RD4 (regard entre la 2<sup>e</sup> Avenue et la 1<sup>re</sup> Avenue Nord), ce qui représente une réalisation de contrat de 48%. Des vérifications ont été effectuées pour savoir s'il y avait la possibilité d'autoriser la poursuite des travaux ou de retourner en soumission.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - section Ingénierie de l'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'est prévalu de l'article 10.2 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres public no ST-16-06, afin de résilier unilatéralement le contrat de la firme Construction Bau-Val inc. Une estimation avait été effectuée par la section Ingénierie pour les coûts additionnels pour la continuité du contrat, mais les coûts se sont avérés trop élevés, soit une majoration de 123 % du contrat initial octroyé à Construction Bau-Val inc.

Également, un avis juridique a été demandé le 15 février 2017 par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. La recommandation du Service des affaires juridiques (dossier 17-000506) a été de résilier unilatéralement le contrat conformément à l'article 10.2 des Clauses administratives générales, de repartir en soumission à une date ultérieure et de demander l'autorisation d'utiliser les quantités non utilisées du bordereau de prix pour payer les contingences. Il s'agit d'un montant de 511 407.49\$, taxes incluses.

Le détail des travaux effectués en contingence est joint en annexe.

Ainsi, un montant de 444 798.86 \$, sans taxes (511 407.49 \$, taxes incluses) qui n'a pas été utilisé dans les quantités du bordereau doit être utilisé pour payer les contingences du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense est assumée à 100 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Vu que l'argent est déjà engagé par la résolution CM16 0596, aucune intervention du Service des finances n'est requise.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 1er

septembre au  
lundi 11 septembre 2017 inclusivement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 30 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karen DUHAMEL  
c/s ingenierie <<arr.pier>>

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-25

Anne CASTONGUAY  
Directrice

**Dossier # : 1175991004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de l'entreprise 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), CM 16 0764, relatif au projet de la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - montant de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour réaliser les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, phase 2 - Dépense totale de 2 826 478,89 \$ taxes incluses (contrat et contingences: 2 676 507,64 \$, incidences 149 971,25 \$) - Appel d'offres public (JA-00052-PH2-LOT2) - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat de l'entreprise 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), CM 16 0764 (21 juin 2016), relatif au projet de la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - montant de 2 595 696,26 \$, taxes incluses,
2. d'autoriser une dépense de 2 826 478,89 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents ;
3. d'accorder à l'entreprise Trempro Construction Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 676 507, 64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (JA-00052-PH2-LOT2) ;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-28 11:38

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175991004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de l'entreprise 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994), CM 16 0764, relatif au projet de la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - montant de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour réaliser les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, phase 2 - Dépense totale de 2 826 478,89 \$ taxes incluses (contrat et contingences: 2 676 507,64 \$, incidences 149 971,25 \$) - Appel d'offres public (JA-00052-PH2-LOT2) - (6 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Construit à la fin des années 30, le bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique est l'un des bâtiments techniques importants dans le fonctionnement du Jardin botanique. Il abrite le système de chauffage principal, à savoir les chaudières d'eau chaude, les réservoirs de mazout, les ateliers des employés de métiers du Jardin botanique et de l'Insectarium et depuis peu, les deux nouvelles génératrices installées pour répondre aux éventuelles urgences.

La désuétude et le vieillissement de plusieurs composantes de ce bâtiment; sa toiture, son revêtement extérieur, son système de ventilation et ses finis intérieurs, imposent des travaux de réfection et d'entretien majeurs pour préserver l'intégrité architecturale et structurale du bâtiment, assurer sa pérennité et rendre les locaux occupés par des employés plus fonctionnels et conformes aux normes des lois sur la santé et la sécurité au travail.

La réfection de ce bâtiment a déjà fait l'objet de deux contrats octroyés par les instances de la Ville: en 2015, pour les services professionnels et en 2016 pour la réalisation de travaux de la première phase du projet. Les travaux relatifs à cette première phase sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Au cours de la réalisation des travaux, l'entreprise Devcor 1994, mandatée dans le cadre des travaux de la phase 1, a fait preuve de plusieurs défauts que nous avons tenté de faire corriger en les saisissant par écrit et en tenant des réunions de redressement. Le manque de collaboration de l'entrepreneur et son refus de répondre à nos demandes nous ont contraint à retirer une importante partie des travaux prévus et à résilier son contrat, selon la procédure prévue au CCAG art 2.4.2 du contrat.

Les défauts suivants ont été relevés et rapportés à l'entrepreneur et à sa caution dans les lettres respectives envoyées en date du 7 décembre (lettres en PJ) :

- Avoir procédé à la démolition et la mise à découvert de plusieurs parties du bâtiment en omettant de les protéger adéquatement contre les intempéries tel qu'il est exigé à l'article 5.4.1.1 du CCAG, art. 1.6, point 1 du fascicule 01 56 00, art. 1.3.5 ainsi qu'aux points 4 et 5 du fascicule 017300;
- N'ayant pas pris les dispositions adéquates dans l'exécution de vos travaux de maçonnerie et en laissant le bâtiment dans un état lamentable;
- Avoir mal planifié la réalisation des travaux;
- Avoir refusé de soumettre des échéanciers révisés et détaillés tel qu'exigé dans les documents contractuels;
- Avoir accumulé des retards dans plusieurs volets, démontrant des lacunes considérables dans la gestion et planification du chantier.

Nous avons convenu avec l'entrepreneur de finaliser les travaux de mécanique et d'électricité compte tenu que ceux-ci étaient passablement avancés. Ces travaux ont été finalisés en mars dernier à la satisfaction de la ville. Suite à l'évaluation des travaux réalisés, l'analyse des justifications présentées par l'entrepreneur et décompte des matériaux livrés au chantier, le montant des travaux payables à l'entrepreneur a été établi à 1 371 026,02 \$. La somme de 1 356 073,27 \$ a déjà été versée. La somme de 14 946,75 \$ (résidu d'une erreur survenue sur le dernier décompte de l'entreprise) lui sera versée lors du paiement de la retenue de 10 % prévue au contrat, à la réception des quittances de paiement des sous-traitants et des garanties d'entretien relatives aux travaux réalisés. Après une analyse globale du projet, nous avons déduit qu'il n'y a pas un avantage réel à tenter une poursuite contre l'entrepreneur. Celui-ci a installé toutes les mesures temporaires exigées pour sécuriser le bâtiment en attendant la reprise des travaux.

Afin de compléter les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie, une phase 2 a été lancée. Les travaux consistent à compléter les travaux de la phase 1 ainsi qu'à procéder à d'autres travaux complémentaires, particulièrement pour corriger les déficiences du bâtiment, découvertes à la suite de la démolition partielle effectuée lors de la première phase. Parmi ces travaux complémentaires: la réparation des éléments de la structure du bâtiment et la maçonnerie des parapets en état de dégradation avancée ainsi que d'autres travaux d'amélioration et de mise aux normes décrits dans le tableau ci-dessous. (voir en PJ des photos des déficiences découvertes lors des travaux de la première phase.)

Pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de cette deuxième phase, nous avons retenu, suite à un appel d'offres sur invitation, la firme d'architecture Cardin Ramirez Julien inc. Deux firmes d'ingénierie (mécanique et structure) ont été également retenues sur appel d'offres sur invitation pour supporter la firme d'architectes dans le cadre de ce projet.

Étapes du projet	Travaux	Fournisseur	État	Coûts	Date de début	Date de fin
<b>Phase 1 - Terminée</b>				\$ 1 611 454,75 \$	29 juillet 2015	7 juin 2017
Plans et devis / surveillance des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réfection de la toiture qui a atteint sa durée de vie utile (<b>travaux reportés dans la phase II</b>);</li> <li>• la réfection du mur extérieur altéré et déformé dû à des infiltrations d'eau (<b>une partie est</b></li> </ul>	GCBD Architectes	Contrat terminé	240 425,73 \$	29 juillet 2015	30 mai 2017
Réalisation des travaux		Devcor 1994	Résiliation du contrat, compte tenu des défauts relevés. Objet du	1 371 029,02 \$ (Équivalent au montant des travaux)	16 juin 2016	fin des travaux mars 2018

	<p><b>reportée dans la phase II);</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réfection de quelques portes et fenêtres;</li> <li>• l'enlèvement de surfaces contaminées à l'amiante;</li> <li>• la réfection du système de ventilation dans les ateliers pour favoriser l'extraction de l'air vicié en raison des activités qui s'y déroulent (peinture, soudure, mécanique);</li> <li>• réfection de la dalle du rez-de-chaussée et de ses éléments structuraux, endommagés à cause des infiltrations d'eau;</li> <li>• le réaménagement intérieur de certains locaux pour atteindre une utilisation optimale des espaces et répondre aux diverses normes <b>(travaux reportés dans la phase II);</b></li> <li>• la démolition d'un système mécanique non fonctionnel situé dans la chaufferie du complexe "C" et l'aménagement des espaces d'entreposage;</li> <li>• le réaménagement des espaces extérieurs entourant le bâtiment de la chaufferie.</li> </ul>		présent dossier décisionnel	réalisés et du matériel et matériaux livré au chantier: art 2.4.2 du CCAD)		
<b>Phase 2- En cours</b>				3 205 814,59 \$		
Plans et devis / surveillance des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection de la toiture (ajustements )</li> <li>• Réfection de la maçonnerie (ajustements)</li> </ul>	Cardin Ramirez Julien inc, NCK, Les consultants MESC BC	En cours En cours En cours	88 032,90 \$ 23 914,80 \$ 24 000 \$	1 mai 2017 1 mai 2017 1 mai 2017	En cours

Réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection de certains éléments structuraux;;</li> <li>• Réaménagement intérieur et réfection de certains locaux,</li> <li>• Imperméabilisation du mur de fondation (section est)</li> <li>• Réfection des portes et fenêtres du complexe B</li> </ul>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imperméabilisation du mur de fondation</li> </ul>	Le Groupe Lefebvre MRP	En cours	417 359,25	10 juillet 2017	25 Août 2017
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection de la toiture;</li> <li>• Réfection de la maçonnerie;</li> <li>• Réfection de la structure;</li> <li>• Réaménagement intérieur</li> <li>• Réfection des portes et fenêtres du complexe B</li> </ul>	Trempro Construction Inc	Objet du présent sommaire décisionnel	2 676 507,64 \$	4 septembre 2017	2 février 2018

Pour retenir un entrepreneur général qualifié, un appel d'offres public # JA-00052--PH2-lot2 a été publié dans la presse et sur SEAO (# 1087425)) du 30 juin au 19 juillet 2017, pour une période de 20 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu au service du greffe.

Trois addenda ont été publiés:

- En date du 6 juillet 2017, pour réémettre les plans de structure qui présentaient des difficultés à les afficher.
- En date du 11 juillet 2017, pour publier le rapport d'analyse et le devis de décontamination des murs dont les peintures sont contaminées au plomb.
- En date du 13 juillet 2017, pour répondre aux questions des soumissionnaires

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE 17 1128 (28 juin 2017) : accorder à Groupe Lefebvre M.R.P. inc, un contrat d'un montant maximal de 417 359,25 \$ taxes incluses, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique, appel d'offres public (JA-00052-Ph2-MF);
- BC # 1199539 (11 mai 2017) : accorder à la firme Les consultants MESC, un contrat de service professionnel d'un montant maximal de 24 834,60 \$ taxes incluses, pour fournir des services professionnels en mécanique et électricité dans le cadre du projet de la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique Phase 2, appel d'offre

sur invitation (JA-00052-SP-ME)

- BC # 1197206 (28 avril 2017) : accorder à la firme Cardin Ramirez Julien inc, un contrat de service professionnel d'un montant maximal de 88 032,90 \$ taxes incluses, pour réaliser les plans et devis, la surveillance des travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie Phase 2, appel d'offres sur invitation (17-16009);
- BC # 1196502 (25 avril 2017) : accorder à la firme NCK, un contrat de service professionnel d'un montant maximal de 23 914,80 \$ taxes incluses, pour fournir des services professionnels en structure dans le cadre de la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique Phase 2, appel d'offre sur invitation (JA-00052-SP-S);
- CM 16 0764 (21 juin 2016) : accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - Dépense totale de 2 595 696,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (JA-00052-T)
- CE 15 1321 (29 juillet 2015) : autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme CGBD architectes, pour élaborer les plans et devis du projet de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et réaménagement de la chaufferie du complexe C.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser:

1- La résiliation du contrat de l'entreprise 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique et le réaménagement de la chaufferie du complexe C - Dépense totale de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, CM 16 0764

2- L'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à l'entreprise Trempro Construction Inc. pour un montant total de 2 826 478,89 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, phase 2.

Le bordereau de soumission comprend un montant de 20 % pour les contingences, étant donné l'état général du bâtiment et son année de construction. Lors des démolitions effectuées durant la première phase du projet, il est apparu que le système de construction de ce bâtiment n'est pas conventionnel. Plusieurs parties restent à démolir, et malgré nos prospections, il est probable que des travaux supplémentaires, souvent nécessitant des techniques non conventionnelles, seront à réaliser. Le montant de 20% des contingences permettra de répondre à ces besoins.

Par ailleurs, une somme de 149 971,25 \$ taxes incluses, est nécessaire à titre d'incidences pour honorer les services de laboratoire et de surveillance en résidence de la toiture; ainsi que le remplacement du mobilier d'entreposage et de travail des employés cols bleus, dont la dégradation et la vétusté ne permettait pas une utilisation efficace et ergonomique. D'autres frais seront déboursés pour des services de déménagement pour la réintégration des locaux suite aux travaux.

Ce montant d'incidences nécessaire pour compléter le projet est réparti comme suit :

<b>Incidences</b>	<b>Montant</b>
Laboratoires d'analyse (béton, compaction, et autre matériaux)	11 497,50 \$
Surveillance en résidence de la toiture	17 750,00 \$
Analyses ponctuelles liées à la contamination (amiante ou plomb)	11 497,50 \$
Aménagement des ateliers et mobilier	86 231,25 \$

Service de déménagement pour la réintégration des ateliers	22 995,00 \$
<b>Total (taxes incluses)</b>	<b>149 971,25 \$</b>

## JUSTIFICATION

Sept entreprises ont acheté le cahier des charges. Six soumissions ont été déposées. La firme qui a acquis le cahier des charges et n'ayant pas soumissionné a évoqué le fait que son carnet de commande ne lui permettait pas de respecter l'échéancier demandé.

À la suite de l'analyse des soumissions, mise à part une erreur de calcul dans la soumission de l'entreprise MGB (corrigée avec son autorisation), les six soumissions ont été jugées conformes.

Voici le tableau présentant les offres reçues, taxes incluses

<b>Soumissions</b>	<b>Montant</b>	<b>Contingence (20 %)</b>	<b>Total</b>
Trempro construction Inc	2 230 423,03 \$	446 084,61 \$	2 676 507,64 \$
Les entreprises QMD Inc	2 428 501,95 \$	485 700,39 \$	2 914 202,34 \$
Gesmonde Ltée	2 615 436,35 \$	523 087,27 \$	3 138 523,62 \$
Groupe Axino Inc	2 916 666,67 \$	583 333,33 \$	3 500 000,00 \$
MGB Associés Inc	2 874 343,04 \$	574 868,61 \$	3 449 211,65 \$
Norgéreq Ltée	3 685 311,36 \$	737 062,27 \$	4 422 373,63 \$
Dernière estimation réalisée			2 676 019,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			3 403 025,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (moyenne - la plus basse conforme)/la plus basse *100			27,14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes la plus haute - la plus basse			1 745 866,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (la plus haute - la plus basse)/la plus basse *100			65,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation la plus basse estimation			488,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse - estimation) / estimation *100			0.02 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse deuxième plus basse - la plus basse			237 694,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			8.88 %

deuxième plus basse - plus basse) / plus basse *100			
---	--	--	--

L'écart entre la soumission la plus basse et la dernière estimation des travaux est de moins de 1 %.

L'écart de 65.23% entre la soumission la plus haute et la plus basse conformes peut d'expliquer par le fait que la période d'appel d'offres, juste avant les vacances de la construction, a conduit les entrepreneurs à se laisser plus de marge dans les prix de soumission.

L'entreprise Tempro construction Inc ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et son attestation de Revenu Québec est valide. Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal des travaux est de 2 826 478,89 \$ taxes, contingences et incidences incluses

Un montant maximal de 2 458 342,15 \$ excluant taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale # 16-025 (CM16-0257) et # 17-044 (CM17-0487) -

Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable, notamment sa politique de gestion des produits de démolition.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le bâtiment de la chaufferie abritant les ateliers de l'équipe des opérations et de l'entretien est en très mauvaise condition. Sa toiture et sa maçonnerie doivent subir une réfection majeure afin d'éviter une détérioration plus importante. Actuellement les ateliers sont vides et les équipes d'entretien sont relocalisées dans divers petits locaux temporaires sur le site rendant leur travail plus difficile à réaliser. De plus, les travaux prévus au présent dossier doivent être réalisés le plus rapidement possible pour permettre une réfection de la toiture et de la maçonnerie extérieure dans des conditions climatiques favorables.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat à l'entrepreneur : 25 septembre 2017

- Début des travaux 9 octobre 2017
- Fin des travaux 2 mars 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Hui li

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hakima AMARI  
Hakima Amari

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-25

Jean BOUVRETTE  
Chef de section des services techniques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2017-08-28



**Dossier # : 1177409007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame entre St-Pierre et Angrignon. Dépense totale de 2 140 555.03 \$ taxes incluses (contrat:1 861 352.20\$ +incidences: 279 202.83\$) - Appel d'offres public 412810 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

1. d'autoriser une dépense de 2 140 555.03\$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame entre St-Pierre et Angrignon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Pavages Métropolitains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 861 352.20\$ taxes incluses conformément au document de l'appel d'offres public 412810.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-12 10:17

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177409007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Projets du MTQ - échangeurs Turcot et Dorval, autoroutes 25 et 40
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement des chemins de détour du projet Turcot sur la rue Notre-Dame entre St-Pierre et Angrignon. Dépense totale de 2 140 555.03 \$ taxes incluses (contrat:1 861 352.20\$ +incidences: 279 202.83\$) - Appel d'offres public 412810 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de réfection de l'échangeur Turcot par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) est en cours et devrait se terminer en 2020. Il vise la construction de quatre échangeurs, totalisant plus de 145 km de voies routières. Plus de 300 000 véhicules et camions le traversent à chaque jour. Plusieurs bretelles et voies de circulation sur le réseau supérieur seront fermées pour permettre leur reconstruction. La circulation est alors détournée sur le réseau artériel municipal (chemin de détour).

Déjà, plusieurs artères enregistrent une augmentation substantielle de la circulation. Il importe pour la Ville de Montréal de s'assurer que ces voies puissent accueillir ce volume de circulation tout en assurant la sécurité des usagers.

Au cours des trois prochaines années, la rue Notre-Dame entre St-Pierre et Angrignon, sera utilisée comme chemin de détour au projet Turcot et comme voie de camionnage pour l'accès à certains chantiers majeurs du MTMDET. Compte tenu de l'état actuel de la chaussée et des trottoirs dans ce secteur, il importe pour la Ville d'assurer une surface de roulement adéquate et des trottoirs sécuritaires jusqu'en 2020.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de planage et revêtement à titre de mesure de mitigation mise de l'avant par la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en place des chemins de détour pour ce projet du MTMDET sur la rue Notre-Dame.

Un appel d'offre public a été publié du 7 Août 2017 au 23 Août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO par la division Gestion des projets et Économie de la construction. La durée de publication a été de 16 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et Villes.

La soumission est valide pendant 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au **21 Décembre 2017**.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12 0236** - 21 Juin 2012: Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

**CE15 0338** - 4 Mars 2015: Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet

Turcot, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé << Marché >> .

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 1 861 352.20 \$ (taxes incluses) à Pavages Métropolitains inc. pour procéder à la réalisation des travaux de planage et de revêtement des chaussées, sur les différents tronçons de rues en mauvais états dans l'arrondissement Lachine et Le Sud-Ouest ainsi qu'une portion dans Montréal Ouest, tel qu'identifié ci-dessous.

La portion qui se retrouve l'arrondissement Lachine / Le Sud-Ouest représente 1 380 427,42\$ (taxes incluses) de la valeur maximale totale et dans Montréal Ouest le montant est de 480 924,79\$ (taxes incluses).

Il s'agit de travaux de mitigation qui consistent, en grande partie, à réhabiliter la surface de roulement pour s'assurer que les rues puissent accueillir camions et autos et que les piétons puissent emprunter les trottoirs de façon sécuritaire.

### **Tronçon de rue:**

Les travaux sont exécutés à Montréal sur la rue Notre-Dame de l'Avenue St-Pierre au Boulevard Angrignon Au travers des arrondissements Lachine, Sud Ouest et de Ville Montréal Ouest.

Un plan de localisation se trouve en pièce jointe.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 169 213.85 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux taxes incluses, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Le montant des incidences s'élève à 279 202.83 \$ taxes incluses, soit 15% du montant du contrat (8% aspects techniques et 7% services professionnels). Celui-ci comprend des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la gestion des sols excavés.

Sur 7 preneurs du cahier des charges, 2 firmes ont déposé une soumission et 5 n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 29% et 71%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

À la suite du constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement, il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier. Compte tenu de l'augmentation substantielle des débits de circulation sur ces rues, les travaux de réfection sont requis afin d'assurer des chemins de détour du projet Turcot et de maintenir la qualité de la surface de roulement. Une dégradation des chaussées pourrait compromettre le maintien des chemins de détour et pourrait avoir un impact sur la mobilité dans le secteur.

Le tableau des résultats d'analyse des soumissions ci-dessous présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:

### **RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION**

<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
1	<b>Pavages Métropolitain inc.</b> (Licence RBQ # 5663-6806-01) (Attestation Revenu Québec valide du 24 juillet 2017 au 31 oct. 2017)	1 692 138,35 \$	169 213,85 \$	1 861 352,20 \$
2	<b>Les Pavages Chenail inc.</b>	1 786 553,09 \$	178 655,31 \$	1 965 208,40 \$
Estimation des professionnels externes		1 372 108,80 \$	137 210,89 \$	1 509 319,69 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>				<b>1 913 280,30 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>				<b>2,8%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>				<b>(%) 103 856,20 \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>				<b>(%) 352 032,51 \$</b>
				<b>(%) 23,3%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>				<b>(%) 103 856,20 \$</b>
				<b>(%) 5,6%</b>

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les deux soumissions conformes (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat estimé par la firme externe Macogep est de 1 509 319,69\$, (taxes et contingences incluses). L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc supérieure à l'estimation. La différence est de 352 032,51\$, un écart de 23,3% par rapport à l'estimation de professionnels. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs. La situation des marchés en fin de saison nous expose à un nombre réduit de soumissionnaires étant donné les carnets de commande des entrepreneurs déjà programmés. La pénurie de machinerie et de main-d'oeuvre oblige l'embauche de sous-traitants, ce qui engendre des coûts supplémentaires donc l'explication des articles de planage et de revêtement dans le bordereau plus élevés.

Par contre, la plus grande différence est l'article de maintien de la circulation et la signalisation qui représente environ 110 000 \$ de plus que l'estimation initiale. L'achalandage, les nouvelles habitudes des usagers et les nombreux détours du projet Turcot apportent un risque supplémentaire pour l'entrepreneur.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitains inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une demande de renouvellement a été faite le 19 octobre 2016. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 2 140 555.03 \$ taxes incluses, incluant un montant de 1 861 352.20 \$ pour les travaux à effectuer par l'adjudicataire et un montant de 279 202.83 \$ pour les incidences (dont un montant de 148 908,18\$ pour les aspects techniques et un montant de 130 294,65\$ pour les services professionnels. Le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 1 954 612.06 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Le financement de la dépense est prévue au budget PTI 2017-2019 de la Division des grands projets, portefeuille 1, au projet 39710 - Complexe Turcot. La dépense sera imputée au règlement d'emprunt RCG 12-007 - Projet de reconstruction du complexe Turcot. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- maintenir des conditions de circulation dans les chemins de détour du Projet Turcot;
- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable pour l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai pour la réalisation des travaux et ainsi des problèmes au niveau de la mobilité.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". Des mesures de mitigation seront élaborées.

Une coordination avec le Bureau d'intégration et de coordination des chantiers (BIC) et KPH Turcot sera assurée afin d'optimiser les plans de mobilité dans ce secteur et minimiser les entraves sur le domaine public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une coordination se fera auprès du service des communications de la Ville afin d'élaborer une stratégie de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil d'agglomération

Début des travaux: 2 octobre 2017

Fin des travaux: 18 novembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 30 août 2017

Marie-Sophie COUTURE, 31 juillet 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi BRABANT-BLAQUIÈRE  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-25

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :**

514 872-6855

**Approuvé le :**

2017-09-01



**Dossier # : 1177409004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sintra inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement sur la rue St-Jacques entre Duranceau et Richardson. Dépense totale de 415 877.88 \$ taxes incluses (contrat:328 757.22\$ +incidences: 54 244.94\$) - Appel d'offres public 412910 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

1. d'autoriser une dépense de 415 877.88 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement sur la rue Saint-Jacques entre la rue Duranceau et Richardson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 328 757.22\$ taxes incluses conformément au document de l'appel d'offres public 412910.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-12 12:45

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177409004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sintra inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement sur la rue St-Jacques entre Duranceau et Richardson. Dépense totale de 415 877.88 \$ taxes incluses (contrat:328 757.22\$ +incidences: 54 244.94\$) - Appel d'offres public 412910 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La chaussée de la rue St-Jacques entre la rue Duranceau et la rue Richardson présente un état de détérioration avancé.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de planage et revêtement afin d'améliorer la condition de la chaussée de la rue St-Jacques.

Un appel d'offre public a été publié du 7 Août 2017 au 23 Août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO par la division Gestion des projets et Économie de la construction. La durée de publication a été de 16 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et Villes. La soumission est valide pendant 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0139** - 10 mars 2016: Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

**CE15 0338** - 4 Mars 2015: Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé << Marché >> .

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 361 632.94 \$ (taxes incluses) à Sintra inc. pour procéder à la réalisation des travaux de planage et de revêtement des chaussées, sur les différents tronçons de rues en mauvais états, tel qu'identifié ci-dessous. Il s'agit de travaux qui consistent, en grande partie, à réhabiliter la surface de roulement pour s'assurer que les rues et les trottoirs soient sécuritaires

**Tronçon de rue:**

Ville	Arrondissement	Rue	De	À	Commentaires
Montréal	Lachine	St-Jacques	Duranceau	Richardson	Chaussée en mauvais état

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 32 875.72\$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux taxes incluses, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Le montant des incidences s'élève à 54 244.94\$ taxes incluses, soit 15% du montant du contrat (8% aspects techniques et 7% services professionnels). Celui-ci comprend des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la gestion des sols excavés.

Sur 6 preneurs du cahier des charges, 4 firmes ont déposé une soumission et 2 n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 67% et 33%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

À la suite du constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement, il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier. Les travaux de réfection sont requis afin de maintenir la qualité de la surface de roulement.

Le tableau des résultats d'analyse des soumissions ci-dessous présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Sintra inc. (Licence RBQ # 8006-9552-07) (Attestation Revenu Québec valide du 1er août 2017 au 30 nov. 2017)	328 757,22 \$	32 875,72 \$	361 632,94 \$
2 Pavages Métropolitain inc.	360 754,74 \$	36 075,48 \$	396 830,22 \$
3 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	438 795,21 \$	43 879,52 \$	482 674,73 \$
4 Roxboro Excavation inc.	462 223,51 \$	46 222,35 \$	508 445,86 \$
Estimation des professionnels internes	300 916,08 \$	30 091,61 \$	331 007,69 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>437 395,94 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>21,0%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		<b>(\$)</b>	<b>146 812,92 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>40,6%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		<b>(\$)</b>	<b>30 625,25 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>9,3%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		<b>(\$)</b>	<b>35 197,28 \$</b>
		<b>(%)</b>	<b>9,7%</b>

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les deux plus basses soumissions conformes (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat estimé par la Ville est de 331 007.69\$, plus taxes. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc supérieure à l'estimation effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 30 625.25\$, un écart de 9.3% par rapport à l'estimation des professionnels. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des

marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sintra inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 6 avril 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 415 877.88\$ taxes incluses, incluant un montant de 361 632.94\$ pour les travaux à effectuer par l'adjudicataire (dont 318 126,40\$ pour des travaux de chaussée et 43 506,54\$ pour des travaux de trottoirs) et un montant de 54 244.94\$ pour les incidences (dont 28 930,63\$ pour les aspects techniques et 25 314,31\$ pour les services professionnels). Le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 379 751.94 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget PTI 2017-2019 de la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports au programme 55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement artériel. Elle sera assumée entièrement par la ville centrale via le règlement d'emprunt 16-010 - Réfection du réseau routier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable pour l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence une détérioration de la chaussée et un manque de sécurité pour les usagers.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". Des mesures de mitigation seront élaborées.

Une coordination avec le Bureau d'intégration et de coordination des chantiers (BIC) sera assurée afin d'optimiser les plans de mobilité dans ce secteur et minimiser les entraves sur le domaine public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une coordination se fera auprès du service des communications de la Ville afin d'élaborer une stratégie de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil municipal

Début des travaux: 2 octobre 2017

Fin des travaux: 18 novembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 30 août 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi BRABANT-BLAQUIÈRE  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

Le : 2017-08-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2017-09-01



**Dossier # : 1177409005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement sur la rue Atwater entre la rue St-Antoine et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 1 633 217.78 taxes incluses (contrat: 1 420 189.37\$ +incidences: 213 028.41\$) - Appel d'offres public 416510 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé de:

1. d'autoriser une dépense de 1 633 217.78\$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et revêtement sur la rue Atwater entre la rue St-Antoine et Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Pavages Métropolitains inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 420 189.37 \$ taxes incluses conformément au document de l'appel d'offres public 416510.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-12 12:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177409005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages Métropolitains inc. pour la réalisation des travaux de pavage et revêtement sur la rue Atwater entre la rue St-Antoine et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 1 633 217.78 taxes incluses (contrat: 1 420 189.37\$ +incidences: 213 028.41\$) - Appel d'offres public 416510 - 1 soumissionnaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La chaussée de la rue Atwater entre la rue Notre-Dame et la rue St-Antoine présente un état détérioration.

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat de planage et revêtement afin d'améliorer la condition de la chaussée de la rue Atwater.

Un appel d'offre public a été publié du 7 Août 2017 au 23 Août 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEA0 par la division Gestion des projets et Économie de la construction. La durée de publication a été de 16 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et Villes.

La soumission est valide pendant 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 Décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 0802** - 15 juin 2017: Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

**CE15 0338** - 4 Mars 2015: Ratification de l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé << Marché >> .

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat d'une valeur maximale de 1 420 189,37 \$ (taxes incluses) à **Pavages Métropolitains inc** pour procéder à la réalisation des travaux de planage et de revêtement des chaussées, sur les différents tronçons de rues en mauvais états, tel qu'identifié ci-dessous.

Il s'agit de travaux qui consistent, en grande partie, à réhabiliter la surface de roulement pour s'assurer que les rues et les trottoirs soient sécuritaires.

## **Tronçon de rue:**

Ville	Arrondissement	Rue	De	À	Commentaires
Montréal	Sud-Ouest	Atwater	Saint-Antoine	Notre-Dame	Chaussée en mauvais état

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 129 108.13\$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux taxes incluses, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Le montant des incidences s'élève à 213 028.41\$ taxes incluses, soit 15% du montant du contrat (8% aspects techniques et 7% services professionnels). Celui-ci comprend des dépenses en matière d'utilités publiques, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la gestion des sols excavés.

Sur 5 preneurs du cahier des charges, 1 firme a déposé une soumission et 4 n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 20% et 80%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

À la suite du constat de l'état des chaussées des rues de l'arrondissement, il est important et nécessaire d'investir les sommes requises pour pallier à la dégradation accrue du réseau routier. Les travaux de réfection sont requis afin de maintenir la qualité de la surface de roulement. Le tableau des résultats d'analyse des soumissions ci-dessous présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder:

<b>RESULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>	
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
Pavages Métropolitain inc. (Licence RBQ #5663-6806-01 ) (Attestation Revenu Québec valide du 24 juillet 1 au 31 oct. 2017)*	1 291 081,24 \$	129 108,13 \$	1 420 189,37 \$
Estimation des professionnels internes	1 085 760,11 \$	108 576,01 \$	1 194 336,12 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>1 420 189,37 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>0,0%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>		(\$)	0,00 \$
		(%)	0,0%
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>		(\$)	225 853,25 \$
		(%)	18,9%
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>		(\$)	
		(%)	

Les prix de soumission furent vérifiés pour la seule soumission reçue. Également, les documents fournis lors du dépôt de la soumission furent vérifiés pour cette soumission conforme (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat estimé par la Ville est de 1 194 336.12 \$ (taxes et contingences incluses). L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc supérieure à l'estimation

effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 225 853.25 \$, un écart de 18.9% par rapport à l'estimation des professionnels. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitains inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une demande de renouvellement a été faite le 19 octobre 2016. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 1 633 217.78 \$ taxes incluses, incluant un montant de 1 420 189.37 \$ pour les travaux à effectuer par l'adjudicataire et un montant de 213 028.41 \$ pour les incidences (dont 113 615,15\$ pour les aspects techniques et 99 413,26\$ pour les services professionnels). Le coût net à la charge des contribuables montréalais s'élève à 1 491 345.52 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget PTI 2017-2019 de la Division de la gestion des actifs de la Direction des transports au programme 55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement artériel. Elle sera assumée entièrement par la ville centrale via le règlement d'emprunt 17-074 Travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection routière du présent sommaire décisionnel portant sur les travaux de chaussées principalement, visent à améliorer l'infrastructure routière et à assurer la sécurité du public ainsi que des usagers du réseau routier de l'arrondissement tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels qui respectent les normes environnementales en vigueur.

Aussi, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre suivant :

- améliorer l'état des infrastructures routières à moyen terme;
- assurer la sécurité du public;
- prolonger la pérennité des infrastructures routières.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable pour l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence la détérioration de la chaussée et un manque de sécurité pour les usagers.

Une gestion rigoureuse et un suivi permanent seront assurés en ce qui a trait au volet "signalisation et circulation". Des mesures de mitigation seront élaborées.

Une coordination avec le Bureau d'intégration et de coordination des chantiers (BIC) sera assurée afin d'optimiser les plans de mobilité dans ce secteur et minimiser les entraves sur le domaine public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une coordination se fera auprès du service des communications de la Ville afin d'élaborer une stratégie de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par le conseil municipal  
Début des travaux: 2 octobre 2017  
Fin des travaux: 18 novembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 30 août 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi BRABANT-BLAQUIÈRE  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

Le : 2017-08-28

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :**

514 872-6855

**Approuvé le :**

2017-09-01



**Dossier # : 1171701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 2 908 264,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6958) - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 2 908 264,40 \$, taxes incluses, pour la réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents;
2. D'accorder à Maçonnerie Rainville et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 600 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-6958);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-29 11:37

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171701001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 2 908 264,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6958) - (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Classée monument historique en 2008, la maison Thomas-Brunet (maison), située dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, est inscrite dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du parc-nature du Cap-Saint-Jacques au Plan d'urbanisme. Compte tenu de la valeur patrimoniale du bâtiment, le projet devra limiter les modifications extérieures au minimum et il est assujéti à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

La maison a été construite vers 1835 comme maison de ferme et agrandie successivement en 1928, 1938 et 1956. En 1998, la Ville de Pierrefonds (maintenant arrondissement de Pierrefonds-Roxboro) a émis deux avis de non-conformité concernant certaines exigences de sécurité incendie et de méthodes de construction.

Elle fût également rénovée à deux reprises, soit en 1994 et 2008. Lors des dernières rénovations, en 2008, les travaux réalisés ont permis de procéder à la réfection de plusieurs travaux intérieurs et extérieurs, dont l'installation d'un réseau de gicleurs automatiques à eau et l'installation d'un système géothermique. Malgré ces travaux, ceux-ci ne tenaient pas compte des recommandations des deux avis de non-conformité émis en 1998. Aussi, l'intégration d'un monte-personne ne s'est pas fait dans les règles de l'art, à savoir d'être branché à la ligne téléphonique. Ainsi, cet équipement n'a toujours pas obtenu le certificat de conformité de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce faisant, la Ville a décidé de fermer la maison au public, sans que des travaux de réfection et de mise aux normes soient effectués.

Aujourd'hui, plusieurs travaux sont requis afin de maintenir la performance de l'enveloppe

de la maison. Aussi, un diagnostic a été réalisé par la firme d'architecture mandatée par la Ville, GCBD architectes (maintenant Cobalt 27) au sujet de la mise aux normes du bâtiment et des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation. Le diagnostic, les deux avis de non-conformité et l'énoncé d'intérêt patrimonial ont permis d'identifier les interventions à effectuer dans le cadre du présent dossier. Les travaux de réfection de la maison visent donc à redonner accès aux citoyens, en effectuant des travaux qui respectent les exigences du *Code de construction*, du *Code de sécurité* et du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, notamment la décontamination et l'enlèvement de l'amiante au sous-sol où est située la prise d'air du système de ventilation. Également, les valeurs patrimoniales de l'ensemble guident les interventions projetées.

Le présent mandat, qui s'inscrit dans le cadre de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015* entre la Ville et le MCC, a fait l'objet d'une présentation au *Conseil du patrimoine de Montréal* (CPM) le 25 août 2017 et la demande de permis de construction a été effectuée le 11 juillet 2017, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'avis du CPM et la demande de permis de construction figurent en pièces jointes du présent dossier.

Étape déjà autorisée :

	Coût	Date de début	Date de fin
Entente-cadre de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature	1 808 760,85 \$	Février 2016	Février 2018

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Réfection de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques	octobre 2017	mars 2019

Étape ultérieure :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Réaménagement du secteur de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques	automne 2019	printemps 2020

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 19 avril 2017 et s'est terminé 26 jours plus tard, soit le 15 mai 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 15 mai 2017 à 10 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le journal *Le Devoir* la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Trois addenda ont été produits. Le premier addenda, transmis le premier jour de la période, visait à remplacer le formulaire de soumission, à ajouter des plans dans le volet architecture, à émettre les plans de la cuisine, à remplacer des fascicules du cahier des charges et à reporter la date d'ouverture des soumissions. Au total, cet addenda concernait 25 plans et 79 pages du cahier des charges. Le deuxième addenda, transmis le 9 mai 2017, visait à remplacer certains fascicules, ajouter des plans dans le volet architecture et à apporter des précisions aux plans et au cahier des charges. Dans cet addenda, 25 questions ont été répondues. Le troisième addenda, transmis le 11 mai 2017, visait essentiellement à apporter des précisions aux plans et au cahier des charges. Les questions et réponses de ces addenda ont eu un impact sur les prix. Les trois addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes de la section I - *Instructions aux soumissionnaires* du cahier des charges, les soumissions étaient valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Afin de couvrir les délais administratifs du présent dossier d'octroi du contrat, un prolongement de validité de la soumission a été demandé et accepté le 22 août 2017, pour une période additionnelle de 90 jours. La soumission est donc valide jusqu'au 11 décembre 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0029 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature - Dépense totale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 (3 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG11 0165 - 19 mai 2011 - Octroyer un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc. pour le réaménagement des réseaux piétonniers et véhiculaires du secteur de la maison Thomas-Brunet au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 584 890,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6270 (3 soum.).

CG08 0414 - 28 août 2008 - Octroyer un contrat à Hubert Blanchette inc. pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la maison Thomas-Brunet située au 187, chemin du Cap-Saint-Jacques, au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 2 081 347,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-6214 (1 soum.).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la maison Thomas-Brunet située au parc nature du Cap-Saint-Jacques. Les travaux comprennent la démolition de certaines parties de l'enveloppe et leur reconstruction à l'identique dans le respect des exigences du patrimoine.

La réalisation des travaux doit respecter la loi fédérale intitulée *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi fédérale de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et les périodes prescrites par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Les travaux peuvent donc être réalisés entre le 1er septembre et le 1er avril de chaque année. Ainsi, un arrêt est prévu entre le 1er avril et le 1er septembre 2018.

De façon générale et non limitative, les travaux prévus sont :

### a) Travaux de réfection intérieurs :

- Décontamination et démolition;
- Reconfiguration d'une salle de toilette pour personnes à mobilité réduite et accessible universellement;
- Réfection et ajout de cloisons;
- Intégration et ajout d'éléments de construction coupe-feu;
- Modification et ajout de portes intérieures;
- Ébénisterie;
- Fourniture et installation de nouveaux cabinets, comptoirs et armoires;
- Aménagement d'une cuisine pour un espace traiteur;
- Mise aux normes du monte-personne;
- Modification du système de ventilation et chauffage;
- Mise aux normes du système de ventilation, de chauffage et de diverses composantes électriques;
- Plomberie;
- Remplacement et ajout de luminaires.

### b) Travaux de réfection extérieurs :

- Protection des végétaux;
- Réfection de la maçonnerie de pierre et de moellon;
- Rejointoiement, démontage de pierres;
- Remplacement de pierres et de linteaux en acier;
- Nettoyage de la maçonnerie;
- Réfection des toitures en ardoise, en pannes d'acier et baguettes;
- Réfection du toit plat en membrane élastomère;
- Remplacement et ajout de gouttières et de descentes pluviales;
- Isolation et ventilation des combles;
- Réfection et remplacement de certaines composantes en ébénisterie au périmètre des ouvertures;
- Décapage et peinture du revêtement de bois extérieur, des boiseries, des portes, des fenêtres et du moulurage;
- Réparation de portes et fenêtres en bois;
- Fourniture et installation de nouvelles portes, fenêtres et contrevents en bois fabriqués sur mesure;
- Étanchéité et drainage de certaines fondations;
- Ajout de câbles chauffants aux débords de toit;
- Démolition et reconstruction d'éléments du balcon en béton.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 17,5 % en raison des facteurs de risque associés à la présence de matériaux contaminant et au statut patrimonial de la maison, qui contribuent à augmenter la complexité des travaux.

Les incidences représentent 11,86 % du total du contrat, soit 308 264,40 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés à la réhabilitation des sols, si requise, au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques, à l'achat de mobilier, de matériaux, d'équipements et à la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts.

Ouverts à tous les entrepreneurs et répondant aux termes des clauses incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de neuf entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, trois entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Tous les trois étaient conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- Aranda Construction inc.;
- Hubert Blanchette inc.;
- Le Groupe Vespo;
- Maçonnerie Rainville et Frères inc.;
- Norgéreq ltée.

B. Sous-traitant :

- Toitures Trois Étoiles inc.

C. Autres :

- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ);
- Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ);
- Legico CHP Consultants.

## **JUSTIFICATION**

Sur la totalité des cinq entrepreneurs généraux, trois ont déposé une soumission conforme. Cela représente 60 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 40 % n'ayant pas déposé de soumission.

À la suite des vérifications faites auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas

déposé de soumission, les raisons invoquées sont, entre autres, que l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence ou que leur carnet de commandes est complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Maçonnerie Rainville et Frères inc.	2 212 765,96 \$	387 234,04 \$	2 600 000 \$
Norgéreq ltée	2 901 874,87 \$	507 828,10 \$	3 409 702,97 \$
Hubert Blanchette inc.	3 159 610,79 \$	552 931,88 \$	3 712 542,61 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 964 938,05 \$	343 864,16 \$	2 308 802,21 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			3 240 748,53 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			24,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 112 542,61 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			42,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			287 793,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			12,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			809 702,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			31,14 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 12,61 % à l'estimation réalisée à l'externe. L'abondance de projets actuellement en cours de réalisation fait en sorte que les entrepreneurs généraux, sous-traitants spécialisés et fournisseurs ont des carnets de commandes bien remplis. Ceci pourrait, d'une part, être à l'origine de la légère hausse des prix qui explique en partie l'écart de 12,61 % observé entre les prix du plus bas soumissionnaire et la dernière estimation réalisée à l'externe. D'autre part, les écarts supérieurs à la dernière estimation réalisée à l'externe se situent principalement au niveau des items du bordereau de soumission suivants : les charges générales, les clauses administratives, les ouvrages de béton, les travaux de bois, de plastique, de carrelage de céramique et les travaux de mécanique. De plus, la localisation de la maison, située à l'extrémité nord-ouest de l'île, et les chemins d'accès menant à celle-ci pourraient également être à l'origine de la hausse des prix. Finalement, la maison est citée à titre de monument historique en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels* (LBC). Ce faisant, les interventions se doivent d'être réalisées avec un souci et un respect des méthodes de construction de type patrimonial. Ceci requiert des corps de métier spécialisés.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ qui doit être référé à la *Commission permanente sur l'examen des contrats* (CPEC) compte tenu de l'écart de plus de 20 % existant entre l'adjudicataire et le deuxième plus

bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Ce contrat n'est pas assujéti à l'*Autorité des marchés financiers*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce projet est de 2 908 264,40 \$, taxes incluses. Le coût total du contrat est de 2 600 000 \$, taxes et contingences incluses, et les incidences sont de 308 264,40 \$, taxes incluses. Cette dépense sera assumé comme suit :  
Sur la dépense nette de 2 655 633,04 \$, un montant de 1 000 000 \$ est subventionné à 50 %, soit 500 000 \$, par l'*Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015*, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 2 155 633,04 \$.

Un montant maximal de 1 655 633,04 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 16-049 – « Travaux Aménagement Parcs » du SGPVMR.

Un montant maximal de 1 000 000 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 14-027 « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

En effet, le projet est admissible à une subvention pour ces travaux de restauration en raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que pour l'effort de restauration des composantes architecturales. Le *Fonds du patrimoine culturel québécois* (FPCQ) subventionne deux tiers des coûts de travaux de restauration admissibles, pour une contribution totale maximale de 1 M\$. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et les montants de la subvention ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée. La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration. Le SGPVMR s'est engagé à respecter les obligations établies à l'*Annexe 1 - Entente d'engagement pour la subvention à la restauration FPCQ* avec la Division du patrimoine. La subvention actuelle, financée à deux tiers par le FPCQ, est basée sur la soumission de Maçonnerie Rainville et frères inc et les plans et devis de GCBD architectes (Cobalt 27). Le montant du coût des travaux de restauration admissibles est de 1 584 039 \$, taxes et contingences incluses, pour un montant net de 1 000 000 \$. Ces montants ont été autorisés en vertu des recommandations de crédit du MCCQ n<sup>os</sup>. 13-01.03.06.01-0316 et 14-01.03.06.01-0317. L'ensemble des documents concernant la subvention figurent en pièces jointes du présent dossier.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### Impacts sur le budget de fonctionnement

Il est à noter que ce dossier présentera un impact récurrent au montant de 310 500 \$ à compter de 2019 au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) - (195 500 \$) et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) - (115 000 \$). En conséquence, un ajustement

budgétaire à hauteur de 310 500 \$ sera requis pour une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2019.

#### SGPI

Le montant de 195 500 \$, correspondant aux frais d'énergie et aux frais d'entretien intérieur et extérieur de la maison pour les prochaines années, serait assumé par le budget de fonctionnement du SGPI.

Sans s'y limiter, l'ajustement budgétaire est estimé à 195 500 \$, à compter de 2019, pour le SGPI, comprend :

#### A - Frais d'énergie - 20 000 \$

#### B - Entretien préventif (enveloppe, intérieur, extérieur et équipements électro-mécaniques) - 150 000 \$

- Vidange de la fosse sceptique;
- Entretien des conduits de ventilation;
- Entretien du système de chauffage (géothermie);
- Lavage des vitres (74);
- Entretien des volets (90 unités);
- Sablage des planchers de bois;
- Entretien des cheminées;
- Entretien des pompes;
- Entretien des fenêtres de bois;
- Entretien des toits, des terrasses et des gouttières;
- Plomberie;
- Électricité;
- Peinture, teinture, etc.;
- Vidange et nettoyage de la trappe à graisse;
- Certificat annuel et entretien du système d'alarme incendie, du réseau d'extincteurs automatiques à eau, du monte-personne, des quincailleries de portes accessibles par ouverture électrique aux handicapés et des « registres coupe-feu » dans le plancher du rez-de-chaussée;
- Certificat annuel, entretien et remplacement aux 10 ans, des extincteurs portatifs accrochés aux murs.

#### C - Contingences - 25 500 \$, soit 15 % de valeur des points A et B ci-dessus mentionnés.

#### SGPVMR

Le montant de 115 000 \$, correspondant aux frais d'entretien ménager de la maison pour les prochaines années, serait assumé par le budget de fonctionnement du SGPVMR.

Sans s'y limiter, l'ajustement budgétaire de 115 000 \$, à compter de 2019 pour le SGPVMR, comprend :

#### A - Entretien ménager (conciergerie) - 100 000 \$

- Ressources humaines externes - 40 heures x 52 semaines (7 jours/semaine), soit 2 080 heures/an;
- Fourniture de produits nettoyants : sanitaires, sacs poubelles, etc.

#### B - Contingences - 15 000 \$, soit 15 % de valeur du point A ci-dessus mentionné.

Bien qu'un budget de fonctionnement soit nécessaire, des revenus d'environ 75 000 \$ par année sont anticipés pour la location de certains espaces de la maison.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville souhaite assurer la pérennité de la maison, tout en favorisant son accessibilité et sa mise en valeur. Les travaux de réfection visent à préserver et à restaurer les composantes bâties de ce bâtiment cité à titre de monument historique.

Les interventions apporteront des améliorations importantes qui assureront la pérennité des actifs de la Ville, en préservant le caractère patrimonial du lieu, en offrant à nouveau au public des équipements fonctionnels, sécuritaires et accessibles à tous, et ce, en sensibilisant les usagers à la valeur exceptionnelle de la maison dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais afin de stopper la dégradation de la maison, notamment de l'enveloppe du bâtiment, et de permettre la réouverture au public des trois salles offertes en location (pour des réunions, réceptions et conférences), au rez-de-chaussée et des espaces à bureaux du 2<sup>e</sup> étage occupés par le partenaire D-Trois-Pierres.

Conséquemment, la Ville respectera ses engagements découlant de la *Politique du patrimoine* ; en agissant comme un propriétaire et gestionnaire exemplaire, mais également ceux vis-à-vis de l'organisme partenaire Organisme sans but lucratif (OSBL) qui exploite les terrains adjacents et qui est responsable de la gestion du service de location des salles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage au Comité exécutif (CE) : 6 septembre 2017

Présentation du dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats : 13 septembre 2017

Passage au CE : 20 septembre 2017

Passage au Conseil municipal : 25 septembre 2017

Octroi du contrat au conseil d'agglomération : 28 septembre 2017

Début des travaux : octobre 2017

Fin des travaux : printemps 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Anne DESAUTELS, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Guylaine PARR, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Guy BERNARD, Pierrefonds-Roxboro  
Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire  
Michel LORD, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Nike LANGEVIN, 11 août 2017  
Benoît FAUCHER, 27 juillet 2017  
Guylaine PARR, 21 juillet 2017  
Michel LORD, 20 juillet 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie LANTHIER  
Architecte

### ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-11

Mathieu DRAPEAU  
Chef de division - Division des grands parcs  
urbains et espaces publics

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directrice - Direction de l'aménagement des  
parcs et espaces publics

**Approuvé le :** 2017-08-18

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE  
Directrice - Service des grands parcs, du  
verdissement et du Mont-Royal

**Approuvé le :** 2017-08-29

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE171701001**

**Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères  
inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet  
sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense  
totale de 2 908 264,40 \$, taxes incluses - Appel  
d'offres public (17-6958) - (3 soumissionnaires).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE171701001**

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour la réfection de la maison Thomas-Brunet sise au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Dépense totale de 2 908 264,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-6958) - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont salué la qualité et la pertinence de la présentation qui leur a été faite, particulièrement en ce qui a trait à l'explication des écarts de prix entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Ils ont obtenu des réponses précises à leurs questions dans ce dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE171701001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1176688008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte- des-Neiges au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 013 491,32 \$ taxes incluses - Appels d'offres public 17-6027 - Trois (3) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 013 491,32 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Ramcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 758 263,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6027;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 3 013 491,32 \$.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-25 15:57

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176688008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 013 491,32 \$ taxes incluses - Appels d'offres public 17-6027 - Trois (3) soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet d'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar-Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal est situé sur le territoire du site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Le projet est chapeauté par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR) adopté en 2009 par la Ville de Montréal. Le PPMVMR vise à assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal et à rendre la montagne accessible et accueillante.

L'aménagement d'un nouveau seuil au parc du Mont-Royal, dans le secteur Cedar-Côte-des-Neiges, s'inscrit en continuité avec des travaux de modification de géométrie routière menés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre l'avenue Cedar et la rue Upper Trafalgar. La réalisation de ces travaux, supprimant la bretelle autoroutière située à l'intersection de l'avenue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges, rendra ce site disponible pour la création d'une porte d'entrée majeure au parc et d'une interface améliorée entre le parc et le centre-ville. Ce site fait déjà partie du parc du Mont-Royal au plan de zonage.

Les travaux touchant la géométrie routière ont débuté en 2015 et leur achèvement est prévu à la mi-août 2017.

Le territoire du projet actuel se déploie de l'intersection Cedar - Côte-des-Neiges jusqu'à l'escalier Trafalgar, situé face à l'édifice du même nom, et sur environ 100 mètres à l'intérieur du parc. Comme prévu au PPMVMR, sa réalisation vise l'amélioration de l'accessibilité au parc, la mise en valeur des vues sur le fleuve et sur la ville, des paysages et du patrimoine naturel, culturel et historique du mont Royal. Il verra plus de 3000 mètres carrés grâce au remplacement de la bretelle par des aires végétalisées.

Le projet a été développé en concertation avec le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal et la Table de concertation du Mont-Royal. Il a obtenu des avis

favorables de la part du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). Ce dernier a soulevé des questions à propos de l'harmonisation du mobilier, de la gestion écologique, de la perturbation du sol (en réalisant des bassins de rétention) et de l'archéologie. Le SGPVMR a tenu compte des questions soulevées par le CPM :

- Concernant le mobilier, le SGPVMR s'est assuré qu'il soit harmonisé et minimisé afin d'éviter un effet de surcharge.
- Concernant la gestion écologique, le SGPVMR a suivi le cadre dicté par le PPMVMR. Dans ce sens, la réalisation du projet permet à la fois de mettre en valeur les paysages et d'améliorer la biodiversité des milieux naturels et c'est pourquoi les interventions sont prévues dans le cadre d'un même projet. Procéder par étapes et planter en amont des travaux d'abattage et/ou d'éradication, apparaît pour le SGPVMR difficilement envisageable considérant la densité des espèces envahissantes présentes. À cet effet, le SGPVMR a validé la nécessité d'intervenir sur les plantes envahissantes de même que la stratégie à adopter quant à la plantation massive subséquente. Aussi, parmi les interventions prévues sur la végétation, plusieurs arbres seront convertis en arbres à faune, c'est-à-dire des arbres dont on conserve que le tronc et des portions de branches pour l'usage de la faune.
- Concernant la réalisation des bassins de rétention, les travaux seront exécutés avec de la petite machinerie pour minimiser la perturbation des sols et des racines.
- Concernant l'archéologie, les différentes études historiques et les rapports disponibles ont permis de déterminer que le potentiel archéologique, lié aux villas qui existaient autrefois, était quasi nul. Par mesure de précaution, c'est-à-dire pour palier à d'éventuelles découvertes fortuites, des interventions archéologiques seront réalisées si requises. En ce sens, cette éventualité est prévue au cahier des charges de l'entrepreneur.

En juin 2016, un premier appel d'offres public pour les travaux de construction du présent projet a été tenu par la Ville de Montréal. Une seule soumission conforme a été obtenue dont le montant excédait de 31,44 % l'estimation réalisée par la firme externe mandatée pour la conception du projet. Aucune suite n'a été donnée à cet appel d'offres par souci de bénéficier de la concurrence des marchés et de respecter le budget. Le présent dossier décisionnel découle du deuxième appel d'offres.

En regard de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le projet est présentement en traitement pour l'obtention d'une autorisation provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de réaliser les travaux et obtenir le permis de construction provenant de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le processus de sollicitation du marché suivi pour le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. La période d'appel d'offres a débuté le 22 juin 2017 et elle s'est terminée vingt-six (26) jours plus tard, soit le 19 juillet 2017 à 10 h 30, et ce, en considération des jours fériés du 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2017. À noter que la durée initiale de la période d'appel d'offres était de dix-neuf (19) jours, respectant la période minimale de 17 jours de calendrier pour un appel d'offres public. La date d'ouverture des soumissions initialement prévue le 12 juillet 2017 a été reportée au 17 juillet 2017, prolongeant ainsi la période d'appel d'offres de 19 à 24 jours à la suite de l'émission de l'addenda n° 3. La date d'ouverture des soumissions prévue le 17 juillet 2017 a été reportée au 19 juillet 2017, prolongeant ainsi la période d'appel d'offres de 24 à 26 jours à la suite de l'émission de l'addenda n° 5.

L'appel d'offres public a été publié la première journée dans le journal Le Devoir et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Six addenda ont été produits. De façon générale, les addenda n<sup>os</sup> 4, 5 et 6 (émis respectivement le 7 juillet, le 12 juillet et le 14 juillet 2017) concernaient les reports de la date d'ouverture des soumissions du 12 au 17 juillet 2017 et du 17 au 19 juillet 2017 ainsi que les réponses à des questions posées. Les informations transmises dans le cadre de ces addenda étaient sans valeur monétaire. Les addenda n<sup>os</sup> 1, 2, 3 (émis le 30 juin, le 3 juillet et le 7 juillet 2017) comprenaient des modifications au cahier des charges et l'apport de précisions mineures quant aux plans en architecture de paysage et en génie forestier ainsi que le remplacement de plans associés aux volets génie civil et en architecture de paysage. Les informations transmises dans le cadre de ces addenda ont pu avoir un impact sur les prix de soumission. Les six addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents de l'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour une durée de cent-vingt (120) jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 26 octobre 2017.

**Les tableaux ci-dessous résument les étapes importantes, autorisée et à autoriser, dans le cadre du projet (les montants incluent les taxes) :**

**Étape déjà autorisée (et en cours de réalisation) :**

	Coût	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat de services professionnels octroyé à Services intégrés Lemay &amp; associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal.</li> </ul>	607 938,36 \$	Avril 2015	Automne 2018

**Étape à autoriser dans le présent dossier :**

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution des travaux.	Octobre 2017	Octobre 2018

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0357 – 28 mai 2015 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de base et conduit, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard. Arrondissement : Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat : 11 268 800,78 \$ + incidences : 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale

de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

CG15 0152 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal pour une somme maximale de 607 938,36 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-14105) - (6 soumissionnaires).

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

## **DESCRIPTION**

Les travaux visent essentiellement à :

- construire un nouveau seuil au parc à l'angle de l'avenue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges;
- construire un promontoire dévoilant des vues vers la ville et le fleuve;
- nettoyer et écailler des parois rocheuses pour les mettre en valeur;
- aménager de nouveaux sentiers;
- améliorer les sentiers existants;
- construire un trottoir de rue le long du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Cedar;
- réaliser des travaux d'arboriculture aux fins de sécurité, de protection du patrimoine naturel et végétal et de lutte contre les espèces envahissantes;
- réaliser d'importants travaux de plantation d'espèces indigènes (arbres, arbustes et herbacées) pour réhabiliter la biodiversité du milieu forestier de ce secteur;
- verdir 3000 mètres carrés en remplacement de la bretelle automobile;
- réaliser des plantations d'arbres et de vivaces en bordure de rue;
- réaliser des travaux d'enrochement;
- réaliser des ouvrages légers de gestion des eaux de surface, tels que fossés, aires de surface de rétention et ponceaux.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau d'appel d'offres est de 15 %. Ce pourcentage est supérieur à celui de 10 % appliqué habituellement en raison de la complexité ajoutée du site telle que la présence de roc et la présence de systèmes hydriques souterrains imprévisibles dans un milieu forestier dense et en forte pente. Concernant la présence de roc, malgré les sondages préalablement effectués, des excavations de roc non prévues peuvent survenir, car les profondeurs réelles diffèrent parfois des sondages.

Ces facteurs de risques s'appliquent aussi aux dépenses incidentes ci-dessous.

Des dépenses incidentes au montant de 255 227,79 \$, taxes incluses, sont aussi prévues. Ce montant représente environ 9 % du montant total du contrat de 3 013 491,32 \$, taxes incluses. Les dépenses incidentes concernent les frais associés au contrôle qualitatif, à des expertises techniques liées aux conditions de chantier, à des services professionnels particuliers non couverts par les services en cours, à la caractérisation complémentaire de sols, à l'achat de mobilier et de signalisation ainsi qu'à d'autres mesures qui pourraient être requises (éléments de communication, signalisation routière, branchement électrique, etc.).

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de onze (11) entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs et autres qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, trois (3) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission et deux d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

**Entrepreneurs généraux :**

- Aménagement Pavatech Arthier Construction
- Aménagement Côté Jardin inc.
- Ceveco inc.
- Gestion S. Forget inc.
- Les Construction H2D Inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Ramcor Construction inc.
- Super Excavation inc.

**Sous-traitants et/ou fournisseurs:**

- Armatures Bois-Francis inc (ABF)
- Bordures Polycor inc.
- Le Groupe Lécuyer Itée

**JUSTIFICATION**

Sur l'ensemble des huit (8) entrepreneurs généraux, preneurs des documents de l'appel d'offres, trois (3) entrepreneurs généraux ont déposé une soumission, soit 37,5 % des preneurs.

À la suite d'une vérification auprès des preneurs du cahier de charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- le carnet de commandes est complet;
- le manque de temps pour déposer la soumission.

Deux (2) des trois (3) soumissions sont conformes. À noter que le soumissionnaire Ceveco inc., troisième soumissionnaire dans l'ordre croissant, a omis de fournir la Section IV - Sommaire A dans sa soumission. Cette section est obligatoire pour qualifier la soumission comme étant conforme. La soumission est donc non-conforme et rejetée.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Coût de base (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
Ramcor Construction inc.	2 445 348,98 \$	312 914,55 \$	2 758 263,53 \$
Aménagement Côté Jardin inc.	3 045 610,75 \$	389 725,94 \$	3 435 336,69 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	2 493 313,53 \$	319 052,24 \$	2 812 365,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 096 800,11 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			12,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			677 073,16 \$
			24,55 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(54 102,24 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-1,92 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	677 073,16 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	24,55 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 1,92 % à l'estimation réalisée à l'externe. L'estimation a été effectuée par une firme spécialisée en estimation des coûts de travaux.

En vertu du *Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats* (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier doit être soumis à ladite commission pour étude, parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 millions de dollars et que l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licences restreintes. Le présent dossier découle d'un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret du 23 octobre 2013 (chapitre V2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* - chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé détient une autorisation délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 7 octobre 2016 et son numéro d'identification est le 2700008871. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au présent dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat est de 3 013 491,32 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences au montant de 255 227,79 \$. Cette dépense sera assumée comme suit :

- un montant maximal net de 2 751 719, 24 \$ sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 16-040 - « Réaménagement du parc du Mont-Royal »;

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. La dépense nette de 2 751 719,24 \$ est subventionnée au montant de 809 787, 55 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 941 931, 69 \$, lequel a fait l'objet des recommandations de crédits n<sup>os</sup> 12-01.02.05.04-0143, 13-01.02.05.04-0144 et 14-01.02.05.04-0145.

Sous réserve de l'approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 par le conseil d'agglomération et sous réserve de l'approbation des crédits additionnels, ces dépenses devraient être globalement subventionnées à 50 % par le MCCQ.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet conviera les citoyens à bénéficier d'un seuil piétonnier accessible et significatif pour le parc du Mont-Royal, mettant en valeur le patrimoine de la montagne tout en encourageant la marche et les saines habitudes de vie.

Le projet permettra de :

- végétaliser plus de 3000 mètres carrés en remplacement de l'ancienne bretelle asphaltée;
- mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la montagne et les vues sur la ville et le fleuve;
- améliorer la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts en pratiquant une gestion écologique de l'eau et de la végétation;
- consolider un réseau de déplacement actif;
- faciliter l'accessibilité au mont Royal;
- améliorer la qualité de vie des citoyens par ses aménagements durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce dossier est requise dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en œuvre du projet. Il est impératif que le projet d'aménagement du nouveau seuil du parc du Mont-Royal se réalise en continuité avec les travaux de géométrie routière effectués sur le chemin de la Côte-des-Neiges pour achever les travaux dans le secteur et pour éviter l'usage illicite du site ainsi que la propagation des espèces envahissantes et nuisibles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

De plus, un forum d'information public piloté par Les amis de la montagne a été tenu le 8 juin 2016. À ce forum, le projet a été reçu favorablement, c'est-à-dire avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction par les citoyens.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les principales étapes subséquentes sont :

- demande de certificat d'autorisation au MCC : en cours depuis juillet 2017, obtention prévue d'ici septembre 2017;
- demande de permis de construction : en cours depuis juillet 2017, obtention prévue d'ici septembre 2017;
- ficelage du dossier : 28 août 2017;
- passage au comité exécutif : 6 septembre 2017
- analyse du dossier par la Commission permanente pour l'examen des contrats : 13 septembre 2017;
- octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 28 septembre 2017;
- début du contrat de l'entrepreneur : début octobre 2017;
- fin des travaux : octobre 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Sylvain FELTON, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Guy PELLERIN, 23 août 2017  
Sylvain FELTON, 23 août 2017

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ALLARD  
Architecte paysagiste

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-14

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement des parcs et espaces publics, pour me remplacer le 25 août dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Carole Paquette

**Approuvé le :** 2017-08-17

**Approuvé le :** 2017-08-25

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE176688008**

**Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour  
l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur  
Cedar / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal -  
Dépense totale de 3 013 491,32 \$ taxes incluses -  
Appel d'offres public 17-6027 - Trois (3)  
soumissionnaires.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE176688008**

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 3 013 491,32 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-6027 - Trois (3) soumissionnaires.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont posé diverses questions relatives aux écarts de prix entre les deux soumissionnaires conformes et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Les membres ont aussi bien compris les raisons justifiant la non-conformité d'une des trois soumissions reçues. Il y a quand même lieu de s'étonner qu'un entrepreneur ait omis de joindre tous les documents requis pour le dépôt de son offre.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE176688008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177595002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert- Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 9 160 013,46 \$ (contrat: 8 660 013,46 \$ + incidences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - deux (2) soumissionnaires, 1 seul conforme.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 9 160 013,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Robert-Bourassa à la rue De Bleury dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Insituform Technologies Limited, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 660 013,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333901 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-25 17:36

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177595002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 9 160 013,46 \$ (contrat: 8 660 013,46 \$ + incidences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - deux (2) soumissionnaires, 1 seul conforme.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, en coordination avec les travaux d'utilités publiques. Le projet se réalisera en deux phases :

- **Phase 1 :** Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Mansfield
  - Lot 1 : rue Sainte-Catherine
  - Lot 2 : Square Phillips, place du Frère-André et les rues adjacentes
- **Phase 2 et ultérieures :** Tronçon de la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater

Occasion unique pour des décennies à venir, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest offre l'opportunité d'améliorer l'aménagement et la fonctionnalité de la rue pour qu'elle réponde mieux aux besoins de ses usagers. La Ville souhaite profiter de ces travaux d'infrastructures importants pour offrir aux montréalais un aménagement de qualité.

Afin de réaliser ce projet, une réhabilitation du collecteur d'égout existant est nécessaire. Tenant compte de l'état actuel du collecteur d'égout, de l'impact sur les riverains et des

coûts associés aux travaux de reconstruction complète, la Ville a opté pour une technique par chemisage qui ne nécessite pas de tranchée.

Cette technique présente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- Maintien de la circulation durant les travaux.

La Division des grands projets - portefeuille 2 a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres seulement. La Division des grands projets sera responsable du suivi de la réalisation des travaux relatif au contrat.

L'appel d'offres public # 333901 a été publié du 19 juin au 12 juillet 2017 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appels d'offres (SEAO). La période de publication a été de 22 jours.

La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit valide jusqu'au 9 novembre 2017.

Durant l'appel d'offres, il y a eu émission d'un (1) addenda, sans impact sur le prix.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	29 juin 2017	Corrections suite à des erreurs dans le bordereau de soumission

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0096 - 30 mars 2017 - Octroyer un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses (GDD 1175921001);

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses (GDD 1166086001);

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours (GDD 1157064001);

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1 ) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (GDD 1156707001);

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (GGD 1156086001).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier fait partie intégrante du lot 1 de la phase 1. Il vise l'octroi d'un contrat pour la réhabilitation du collecteur d'égout sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury sur approximativement 450 mètres de conduites d'égout de 1500 mm de diamètre dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce mandat inclut aussi le remplacement de cinq (5) regards avant les travaux de chemisage. Selon les recommandations de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), ces travaux doivent être réalisés durant la période hivernale afin de permettre la dérivation adéquate des eaux usées lors du chemisage et des excavations. Certaines activités, autres que les excavations et les travaux en espace clos dans le collecteur d'égout, pourraient débiter à la fin de l'année 2017.

Pour réduire les impacts sur les riverains et à la circulation, les travaux de chemisage et d'excavation ont été divisés en deux phases. Les travaux de la première phase seront exécutés entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue City Councillors. Les travaux de la deuxième phase seront exécutés entre la rue Aylmer et la rue De Bleury. La durée maximale de chacune des phases sera de deux mois chacune.

Les travaux prévus dans chacune des phases consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- Mise en place de la signalisation temporaire de la phase I pour le maintien de la circulation;
- Mobilisation des équipements, roulotte de chantier, clôture de chantier, machinerie, etc.;
- Mobilisation de l'aménagement temporaire et de l'embellissement du chantier;
- Excavation des puits de pompage;
- Mise en place du plan de blocage, pompage et dérivation des eaux usées;
- Construction de regards de manière simultanée;
- Travaux de chemisage du collecteur;
- Excavation de puits d'accès, si requis pour le gainage des branchements;
- Travaux de chemisage des branchements;
- Démobilisation du système de pompage, blocage et dérivation;
- Remise en état des lieux;
- Nettoyage de la rue;
- Dénéigement de la zone des travaux, si requis.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au Service de l'eau.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 787 273,95 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 500 000,00 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, d'archéologie, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe

Des pénalités sont applicables au présent contrat et sont définies à l'article 3 des «*clauses administratives spéciales*», soit une pénalité de 10 000 \$ par jour dans le cas du non respect de la date de fin de chaque phase. Les pénalités sont cumulatives pour les phases 1 et 2 et ne sont pas déductibles même si les travaux sont complétés avant le délai contractuel global de 180 jours de calendrier. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Sur neuf preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 22 % et 78 %. Parmi les sept (7) qui n'en ont pas déposé, deux (2) firmes sont connues comme sous-traitantes, deux (2) firmes ont répondu que le devis technique était trop spécialisé, une (1) firme a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas, une (1) firme est estimatrice et une (1) firme n'a pas motivé son désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté ci-dessous résume la liste du seul soumissionnaire conforme, de son prix soumis ainsi que de l'écart de prix entre l'estimation et le montant du contrat à accorder.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
	1 INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	7 872 739,51 \$	787 273,95 \$	8 660 013,46 \$
Estimation des professionnels externes		6 051 668,88 \$	605 166,89 \$	6 656 835,77 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>				<b>8 660 013,46 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>				<b>0,0%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b>	<b>0,00 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>0,0%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b>	<b>2 003 177,69 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>30,1%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b>	<b>0,00 \$</b>
			<b>(%)</b>	<b>0,0%</b>

Deux entrepreneurs ont déposé une soumission. La soumission de Clean Water Work inc. au montant de 7 231 000,00 \$ taxes incluses est non conforme. L'entrepreneur ne répond pas aux conditions de conformité de l'article 1.1.2 - Expérience du sous-traitant en excavation - des «*clauses administratives spéciales*» du cahier des charges.

En conséquence, Insituform Technologies Limited devient le seul soumissionnaire conforme. Le prix soumissionné par ce dernier est de 9 880 000.01 \$ taxes incluses. Tel que stipulé à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes «Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.»

Suivant ces dispositions prévues à la loi, le prix de la soumission de Insituform Technologies

Limited a été négocié à 8 660 013,46 \$ taxes incluses.

L'écart de prix entre la soumission négociée et l'estimation des professionnels de la firme CIMA+ qui ont été mandaté par la Division des grands projets, est de 2 003 177,69 \$, soit 30.1 %. L'estimation réalisée par la firme externe a été sous-évaluée dans certaines activités. En considérant une révision de ces éléments, l'écart serait inférieur à 30 % :

- L'article du contrôle des débits d'eau représente un écart défavorable de 819 000 \$. La complexité de l'exécution et des étapes liés au séquençage des travaux de contrôle des débits d'eau a été sous estimée. Après révision, on constate que le prix soumis est acceptable.
- L'article de chemisage de la conduite 1500 mm représente un écart défavorable de 630 000 \$. L'écart s'explique en partie parce que les travaux de chemisage impliquant de tels diamètres de conduite sont très peu fréquents et la firme ayant réalisée l'estimation a sous évalué la complexité additionnelle découlant d'un chemisage de conduite pour ce grand diamètre. Après révision, on constate que le prix soumis est acceptable.
- Le nombre d'entrepreneurs potentiels ayant la capacité de réaliser des travaux de chemisage à de tel diamètre, est très réduit.

Suite à la revue de l'estimation de soumission pour les deux éléments, l'écart de prix pourrait être réduit à moins que 5%.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Insituform Technologies Limited, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est actuellement en vigueur. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 11 juillet 2017 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle est toujours valide.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à deux (2) conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes, à savoir qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission négocié de l'adjudicataire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale s'élève à 9 160 013,46 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 500 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-034 « Réaménagement Ste-Catherine Ouest - Phase 1: Bleury/Mansfield/Square Philips »

et représente un coût net de 8 364 313,23 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 :« Optimiser la gestion de l'eau »

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de chemisage de la conduite doivent être effectués en hiver 2018 entre janvier et avril, avant la période du dégel, car le débit des égouts est moindre durant cette période. De plus, les festivités seront terminées et les commerces seront moins affectés que si les travaux sont effectués à la fin décembre 2017.

Advenant le cas où l'octroi du contrat soit refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat soit reporté à une date ultérieure au 9 novembre 2017, ce qui correspond à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Résumé- Cahier C Collecteur Sainte-Catherine ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera mise en place par le Service des communications avant le début des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats: 13 septembre 2017

Début des travaux : novembre 2017

Fin des travaux : avril 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Yvan PÉLOQUIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Genny PAQUETTE, Service de l'eau  
Louis-François MONET, Ville-Marie

Lecture :

Genny PAQUETTE, 24 août 2017  
Claude DUBOIS, 24 août 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain DESMARAIS  
Chargé de projet

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-23

Mario DUGUAY  
Chef de division - Grands projets

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-08-25

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

*La commission :*

*Présidente*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

*Vice-présidente*

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Membres*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 25 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177595002**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 9 160 013,46 \$ (contrat: 8 660 013,46 \$ + incidences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - deux (2) soumissionnaires.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE177595002**

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 9 160 013,46 \$ (contrat: 8 660 013,46 \$ + incidences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333901 - deux (2) soumissionnaires.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la Commission ont jugé adéquates les réponses reçues à leurs questions.

Ils ont cependant demandé au Service d'ajouter au sommaire décisionnel les renseignements présentés à la Commission sur les critères de qualification et d'expérience pour l'excavation en grande profondeur prévue dans ce contrat.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177595002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177231074**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 157 028,99 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection complète de la chaussée et pour l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat 293701 accordé à Pavages D'Amour inc (CM17 0043), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 041 266,15 \$ à 2 198 295,14 \$, taxes incluses.

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 157 028,99 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection complète de la chaussée et pour l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat 293701 accordé à Pavages D'Amour inc (CM17 0043), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 041 266,15 \$ à 2 198 295,14 \$, taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-31 09:26

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231074**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 157 028,99 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection complète de la chaussée et pour l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du contrat 293701 accordé à Pavages D'Amour inc (CM17 0043), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 041 266,15 \$ à 2 198 295,14 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a planifié des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest.

La Direction des infrastructures a été mandatée par le Service de l'eau pour exécuter la réalisation de ces travaux.

Un contrat a donc été octroyé le 23 janvier 2017 à Pavages D'Amour inc. par le conseil municipal au montant de 2 041 266,15 \$, taxes incluses (CM17 0043), incluant un montant de 1 855 696,50 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 185 569,65 \$ (taxes incluses) pour les contingences. De plus, une dépense totale de 2 342 166,15 \$ taxes incluses a été autorisée incluant le montant du contrat et un montant de 300 900,00 \$ pour les incidences.

Ces travaux étaient initialement prévus être réalisés de mai à août 2017.

Les travaux du contrat ont débuté le 29 mai 2017.

Lors de la planification des travaux, les travaux projetés de reconstruction d'aqueduc et d'égout et de branchements de services faisaient en sorte que l'évaluation de la superficie de la chaussée affectée par les travaux était inférieure à 70%, soit la limite entre le choix d'une réfection partielle ou complète de la chaussée. Une réfection partielle avait été choisie au moment de la conception.

D'autre part, considérant les conditions en place, il avait été décidé, au moment de la conception, de permettre la réutilisation des sols excavés pour le remblayage des tranchées. Cette façon de faire permet une économie au niveau de la disposition de sols contaminés ainsi qu'en achat de pierre concassée neuve, mais requiert, en contrepartie, une certaine logistique en chantier et des conditions climatiques favorables.

Le degré d'avancement du chantier est actuellement d'environ 50 %. Les travaux réalisés à ce jour ont permis de constater que finalement plus de 70 % de la superficie de la chaussée sera affectée par les travaux. Également les conditions climatiques qui prévalent depuis le début des travaux font en sorte qu'un réajustement est nécessaire pour poursuivre avec la réutilisation des sols excavés, d'où la demande de dépense additionnelle de 157 028,99 \$ taxes incluses du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0043 - 23 janvier 2017 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 342 166,15 \$ (contrat: 2 041 266,15 \$ + incidences: 300 900 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 293701 - 13 soumissionnaires (1167231052).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à majorer le contrat à Pavages D'Amour inc., autorisant ainsi une dépense additionnelle de 157 028,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de renforcement de la structure ainsi que des travaux de reconstruction complète (plutôt que partielle) de chaussée sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, dans l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Ces travaux additionnels comprennent, entre autres :

- renforcement de la structure de chaussée par l'ajout de géotextile de séparation et de géogrille;
- reconstruction complète de la chaussée (plutôt que partielle).

La modification des travaux au contrat initial n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci pour permettre la réfection de la rue Sainte-Madeleine.

### **JUSTIFICATION**

Au moment de la conception, il avait été décidé de ne procéder qu'à la reconstruction partielle de la chaussée par la réfection des coupes seulement, soit la tranchée principale au centre et les branchements de service latéraux. Au moment des travaux, plusieurs branchements latéraux de service se sont avérés doublés (aqueduc et égout séparés) ou élargis, alors qu'ils avaient été considérés dans une seule tranchée à la conception. De ce fait, la superficie de la chaussée affectée par les travaux est supérieure à celle prévue dans les documents d'appel d'offres.

De plus, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) prévoit certains travaux au printemps sur la rue Sainte-Madeleine entre les mêmes intersections. D'autres parties de la superficie de la chaussée en seront affectées. Au total, la superficie affectée par les travaux et ceux à venir de la CSEM justifie une reconstruction complète plutôt que partielle de la chaussée.

D'autre part, tel que mentionné, le choix de permettre la réutilisation des sols en place génère des économies à certains égards, mais requiert, entre autres, des conditions climatiques favorables. Au cours de la période des travaux, de nombreuses journées de

pluie ont été rencontrées, ce qui a contribué à une certaine instabilité des sols en place. Devant cette situation, le chargé de projet en réalisation a envisagé deux options, soit l'enlèvement des sols en place, la disposition hors site selon le degré de contamination et la mise en place de pierre concassée neuve ou le renforcement des sols en place. Cette dernière option a été retenue ce qui nécessite l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille.

La dépense non prévue initialement au contrat pour la reconstruction complète de la chaussée, l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille est évaluée à 401 583,16 \$. Un montant de 1 464,78 \$ pour d'autres contingences est déjà engagé à ce jour et un montant de 81 749,35 \$ doit être conservé pour pallier à d'éventuelles contingences possibles au contrat, pour une dépense totale estimée à 484 797,29 \$ taxes incluses dans l'enveloppe des contingences. L'enveloppe autorisée étant de 185 569,65 \$ taxes incluses, le tout crée une insuffisance de fonds de 299 227,64 \$ dans cette enveloppe.

Cependant, l'économie générée dans l'enveloppe des travaux du contrat dû au fait que certaines quantités prévues à des items ne seront pas utilisées et que l'on ne procédera pas à la reconstruction partielle de la chaussée est de 142 198,64 \$ taxes incluses, d'où la demande de fonds additionnels de 157 028,99 \$ taxes incluses.

Le détail de l'analyse budgétaire des enveloppes est expliqué au tableau en pièce jointe.

À ce jour, nous ne prévoyons pas de majoration subséquente à ce contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense additionnelle pour compléter les travaux du contrat incluant les travaux de reconstruction complète de la chaussée, l'achat et l'installation de géotextile et de géogrille sur la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, est de 157 028,99 \$ taxes incluses.

Le contrat initial de 2 041 266,15 \$, taxes incluses, est donc augmenté de 7,69 %, le portant ainsi à 2 198 295,14 \$, taxes incluses.

Étant donné que les nouveaux travaux, non prévus initialement, seront pris à même l'enveloppe des contingences du contrat, cette enveloppe prévue à 185 569,65 \$, taxes incluses (10 % du coût des travaux), passe à 484 797,29 \$, taxes incluses (26,1 % du coût des travaux).

Aucun montant supplémentaire n'est requis pour couvrir des dépenses incidentes.

Cette dépense totale additionnelle de 157 028,99 \$, taxes incluses est prévue au PTI de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Elle sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 143 388,40 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale #16-006 « Travaux de réfection sur le réseau routier ».

La répartition de ces coûts additionnels est présenté au tableau «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où la majoration du contrat est refusée, l'état de la chaussée risque de se dégrader rapidement dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Wellington à la rue Le Ber, occasionnant ainsi des dépenses supplémentaires et des inconvénients auprès des citoyens. De plus, si la majoration du contrat est reportée à une date ultérieure, le chantier demeurera inachevé jusqu'à la décision.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a déjà été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Début des travaux initialement prévu : mai 2017

Fin des travaux initialement prévu : août 2017

Majoration du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Date de fin des travaux révisée : novembre 2017 et noter cependant que la dernière couche de pavage sera faite après les travaux de la CSEM en 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Estelle ANDRÉ, 31 août 2017  
Jean CARRIER, 30 août 2017  
Kathy DAVID, 28 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monya OSTIGUY  
Chef de section - Contrôle des matériaux et  
expertise

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-08-25

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-08-31



**Dossier # : 1176459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses) afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme "Solmatech inc." pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun - Majorant ainsi le montant total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 96 466,90 \$, contingences et taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun.
2. D'augmenter le contrat octroyé à la firme Solmatech inc. d'un montant total de 96 466,90 \$, majorant ainsi le total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-08 11:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1176459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses) afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme "Solmatech inc." pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun - Majorant ainsi le montant total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**



**Contexte**

Par résolution du conseil d'arrondissement CA17 210072 en date du 4 avril 2017, du comité exécutif CE17 0609 du 19 avril 2017 et du conseil municipal CM17 0455 du 24 avril 2017, il a été résolu d'accorder le contrat de Contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun, à la firme Solmatech inc. pour un montant total de 536 034,72 \$ - Appel d'offres public S17-004.

Le contrat visait à assurer le contrôle qualitatif et quantitatif des travaux de reconstruction des cinq (5) rues, réparties sur trois (3) contrats.

- La rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning ;
- La rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle ;
- La 3e Avenue, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

Les travaux incluent notamment, mais sans s'y limiter les éléments suivants :

- Surveillance des travaux : qualitative et quantitative de la conformité des travaux en résidence ;
- Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux.

L'échéancier des travaux se situe au courant de l'année 2017.

Le présent dossier vise donc à augmenter, le contrat accordé à Solmatech inc. (CA17 210072, CE17 0609 et CM17 0455) d'une somme totale de 96 466,91 \$, contingences taxes incluses, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses.

**Décision(s) antérieure(s)**

**CM17 0455 - 24 avril 2017** - Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459001).

**CE17 0609 - 19 avril 2017** - Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459001).

**CA17 210072 - 4 avril 2017** - Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459001).

**Description**

Le présent dossier vise à augmenter le contrat accordé à la firme Solmatech inc., d'un montant de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses), pour couvrir les coûts de la surveillance des travaux. Majorant ainsi le montant total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses.

**Justification**

Pour les travaux de construction, l'arrondissement de Verdun utilise les services de firmes professionnels en contrôle de matériaux et en surveillance qualitative et quantitative des ouvrages.

Une banque d'heures de surveillance pour la réalisation des travaux faisant l'objet du mandat initial avait été estimée au début de l'année 2017.

Ayant permis dans les trois (3) contrats, aux entrepreneurs d'effectuer les travaux sur deux (2) tronçons de rue en même temps, deux (2) équipes distinctes sont présentes. Cela a pour conséquence d'augmenter de manière significative le nombre d'heures de présence sur le chantier d'un technicien de laboratoire principalement.

De plus, pour des raisons incombant à l'entrepreneur, les travaux de reconstruction de la 3e avenue s'enlignent pour durer plus longtemps que prévus. En date du 21 août 2017, nous parlons d'un retard d'un (1) mois pour le chantier de la 3e avenue. Par conséquent, les montants prévus pour couvrir la surveillance ne sont plus suffisants. À ce propos, notons que des pénalités de retard seront appliquées aux entrepreneurs en charge des travaux de reconstruction.

À ce rythme, les coûts reliés aux heures de surveillance prévues pour le laboratoire en charge dépasseront le budget disponible. Une augmentation est donc requise.

**Aspect(s) financier(s)**

Les coûts associés aux travaux représentent un montant de 9 564 305,73 \$ (contingences et taxes incluses). Les frais de laboratoire prévus initialement étaient de 536 034,72 \$ (contingences et taxes incluses), soit 5,6 % du montant des travaux.

L'augmentation totale demandée par le présent dossier est de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses). Ce qui portera les frais de laboratoire à 632 501,62 \$ (contingences et taxes incluses) et représentent 6,6 % du montant des travaux.

Les coûts de surveillance des travaux sont répartis entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

**Calcul du pourcentage de répartition après taxes (AVANT augmentation)**

Coût des travaux	Prorata du contrat	SIVT	DGSRE	Arr. Verdun

S17-003	35,4%	189 756,29 \$	82 733,74 \$	43,6 %	98 104,00 \$	51,7 %	8 918,55 \$	4,7 %
S17-001	32,3%	173 139,21 \$	90 551,81 \$	52,3 %	80 509,73 \$	46,5 %	2 077,67 \$	1,2 %
S17-002	32,3%	173 139,21 \$	80 856,01 \$	46,7 %	84 318,80 \$	48,7 %	7 964,40 \$	4,6 %
Cumulatif (contingences et taxes incluses)		536 034,72 \$	254 141,57 \$		262 932,53 \$		18 960,62 \$	

L'estimation pour la répartition de l'augmentation est la suivante :

- S17-003 : estimation de l'ajout d'un technicien de chantier durant 10 semaines à 45 heures/semaine, montant de 25 610,68 \$ (taxes et contingences incluses)
- S17-001 : estimation de l'ajout d'un technicien de chantier durant 9 semaines à 45 heures/semaine, montant de 23 049,61 \$ (taxes et contingences incluses)
- S17-002 : estimation de l'ajout d'un technicien de chantier durant 8 semaines à 45 heures/semaine et d'un surveillant de chantier durant 8 semaines à 50 heures/semaine, montant de 47 806,61 \$ (taxes et contingences incluses)

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes (APRÈS augmentation)</b>							
Coût des travaux	Prorata du contrat	SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
S17-003	215 366,97 \$	93 900,00 \$	43,6 %	111 344,72 \$	51,7 %	10 122,25 \$	4,7 %
S17-001	196 188,83 \$	102 606,76 \$	52,3 %	91 227,80 \$	46,5 %	2 354,27 \$	1,2 %
S17-002	220 945,82 \$	103 181,70 \$	46,7 %	107 600,61 \$	48,7 %	10 163,51 \$	4,6 %
Cumulatif (contingences et taxes incluses)	632 501,62 \$	299 688,46 \$		310 173,14 \$		22 640,02 \$	

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes DIFFÉRENCE</b>							
Coût des travaux	Prorata du contrat	SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
S17-003	25 610,68 \$	11 166,26 \$	43,6 %	13 240,72 \$	51,7 %	1 203,70 \$	4,7 %
S17-001	23 049,62 \$	12 054,95 \$	52,3 %	10 718,07 \$	46,5 %	276,60 \$	1,2 %
S17-002	47 806,61 \$	22 325,69 \$	46,7 %	23 281,81 \$	48,7 %	2 199,11 \$	4,6 %
Cumulatif (contingences et taxes incluses)	96 466,91 \$	45 546,89 \$		47 240,61 \$		3 679,40 \$	

**Répartition des coûts assumés par le SIVT, par type de travaux, par rue :**

Les coûts assumés par le SIVT pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

partie SIVT (rues **Brault** et **de Verdun** (incluant l'intersection de la rue Bannantyne) :

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée Local	Chaussée Artérielle	Trottoir Local	Trottoir Artériel
S17-003	1 484 981,05 \$	452 777,36 \$	568 658,80 \$	282 195,26 \$	181 349,63 \$
% de répartition		30,5%	38,3%	19,0%	12,2%
Montant pour les honoraires de surveillance AVANT augmentation (Taxes et contingences incluses)	82 733,74 \$	25 225,89 \$	31 682,07 \$	15 722,13 \$	10 103,65 \$
Montant pour les honoraires de surveillance APRÈS augmentation (Taxes et contingences incluses)	93 900,00 \$	28 630,53 \$	35 958,08 \$	17 844,09 \$	11 467,30 \$
Répartition de l'augmentation	11 166,26 \$	3 404,64 \$	4 276,01 \$	2 121,96 \$	1 363,65 \$

partie SIVT (rues **Egan** et **Wellington**) :

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée Local	Chaussée Artérielle	Trottoir Local	Trottoir Artériel
S17-001	1 651 584,31 \$	861 943,37 \$	149 295,66 \$	520 750,01 \$	119 595,27 \$
% de répartition		52,2%	9,0%	31,5%	7,2%
Montant pour les honoraires de surveillance AVANT augmentation (Taxes et contingences incluses)	90 551,81 \$	47 257,98 \$	8 185,47 \$	28 551,29 \$	6 557,08 \$
Montant pour les honoraires de surveillance APRÈS augmentation (Taxes et contingences incluses)	102 606,76 \$	53 549,32 \$	9 275,18 \$	32 352,25 \$	7 430,01 \$
Répartition de l'augmentation	12 054,95 \$	6 291,34 \$	1 089,71 \$	3 800,96 \$	872,93 \$

partie SIVT (**3e Avenue**) :

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée Local	Chaussée Artérielle	Trottoir Local	Trottoir Artériel
S17-002	1 426 511,40 \$	818 155,91 \$	116 548,20 \$	432 326,01 \$	59 481,28 \$
% de répartition		57,4%	8,2%	30,3%	4,2%
Montant pour les honoraires de surveillance AVANT augmentation (Taxes et contingences incluses)	80 856,01 \$	46 373,85 \$	6 606,06 \$	24 504,65 \$	3 371,46 \$
Montant pour les honoraires de surveillance APRÈS augmentation (Taxes et contingences incluses)	103 181,70 \$	59 178,44 \$	8 430,11 \$	31 270,79 \$	4 302,37 \$
Répartition de l'augmentation	22 325,68 \$	12 804,59 \$	1 824,04 \$	6 766,14 \$	930,91 \$

**Répartition des coûts assumés par la DGSRE, par type de travaux, par rue :**

partie DGSRE S17-003 (rues **Brault** et **de Verdun**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour les rues Brault et de Verdun, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Égout			Grand Total
	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	360 673,67 \$	109 294,30 \$	375 340,53 \$	390 603,29 \$	73 368,04 \$	371 534,66 \$	1 680 674,89 \$
% de répartition	21,46%	6,50%	22,33%	23,24%	4,36%	22,11%	100,00%
Surveillance AVANT augmentation	21 050,67 \$	6 378,94 \$	21 906,69 \$	22 797,50 \$	4 282,11 \$	21 688,08 \$	98 104,00 \$
Surveillance égout AVANT augmentation	Égout pluvial			6 940,83 \$	1 304,54 \$	15 084,91 \$	23 330,30 \$
	Égout combiné			15 856,67 \$	2 977,58 \$	6 603,16 \$	25 437,40 \$
Surveillance APRÈS augmentation	23 891,80 \$	7 239,89 \$	24 863,35 \$	25 874,39 \$	4 860,05 \$	24 615,23 \$	<b>111 344,72 \$</b>
Surveillance égout APRÈS augmentation	Égout pluvial			7 877,61 \$	1 480,61 \$	17 120,86 \$	<b>26 479,10 \$</b>
	Égout combiné			17 996,78 \$	3 379,45 \$	7 494,37 \$	<b>28 870,60 \$</b>
Répartition de l'augmentation	2 841,13 \$	860,94 \$	2 956,66 \$	3 076,89 \$	577,94 \$	2 927,16 \$	<b>13 240,72 \$</b>

partie DGSRE S17-001 (rues **Egan** et **Wellington**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Egout			Grand Total
	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	313 793,56 \$	337 809,66 \$	122 358,29 \$	126 399,15 \$	440 235,60 \$	116 582,77 \$	1 457 179,03 \$
% de répartition	21,53%	23,18%	8,40%	8,67%	30,21%	8,00%	100,00%
Surveillance AVANT augmentation	17 337,22 \$	18 664,12 \$	6 760,35 \$	6 983,60 \$	24 323,20 \$	6 441,25 \$	80 509,73 \$
Surveillance égout AVANT augmentation	Égout pluvial			0,00 \$	6 485,76 \$	0,00 \$	6 485,80 \$
	Branchements de services d'égout			6 983,60 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 469,37 \$
	Égout combiné			0,00 \$	17 837,44 \$	6 441,25 \$	24 278,70 \$
Surveillance APRÈS augmentation	19 645,29 \$	21 148,83 \$	7 660,33 \$	7 913,32 \$	27 561,29 \$	7 298,75 \$	<b>91 227,80 \$</b>
Surveillance égout APRÈS augmentation	Égout pluvial			0,00 \$	7 349,20 \$	0,00 \$	<b>7 349,20 \$</b>
	Branchements de services d'égout			7 913,32 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>7 913,32 \$</b>
	Égout combiné			0,00 \$	20 212,09 \$	7 298,75 \$	<b>27 510,80 \$</b>
Répartition de l'augmentation	2 308,06 \$	2 484,71 \$	899,99 \$	929,71 \$	3 238,09 \$	857,51 \$	10 718,07 \$

partie DGSRE S17-002 (**3e Avenue**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc		Égout		Grand Total
	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	419 343,20 \$	387 235,08 \$	125 346,66 \$	807 288,40 \$	1 519 213,34 \$
% de répartition	27,60%	24,17%	8,25%	39,97%	100,00%
Surveillance AVANT augmentation	23 274,23 \$	20 382,14 \$	6 956,94 \$	33 705,49 \$	84 318,80 \$
Surveillance égout AVANT		Égout pluvial	0,00 \$	14 730,19 \$	14 730,20 \$
augmentation		Branchement de services d'égout	6 956,94 \$	0,00 \$	6 956,94 \$
		Égout combiné	0,00 \$	18 975,30 \$	18 975,30 \$
Surveillance APRÈS augmentation	29 700,63 \$	26 009,99 \$	8 877,87 \$	43 012,13 \$	<b>107 600,61 \$</b>
Surveillance égout APRÈS		Égout pluvial	0,00 \$	18 797,44 \$	<b>18 797,44 \$</b>
augmentation		Branchement de services d'égout	8 877,87 \$	0,00 \$	<b>8 877,87 \$</b>
		Égout combiné	0,00 \$	24 214,70 \$	<b>24 214,70 \$</b>
Répartition de l'augmentation	6 426,40 \$	5 627,85 \$	1 920,93 \$	9 306,64 \$	23 281,82 \$

Donc :

La participation de la SIVT devient 299 688,46 \$ (contingences et taxes incluses) ou 273 655,50 \$, nette des ristournes de taxes ;

La participation du DGSRE devient 310 173,14 \$ (contingences et taxes incluses) ou 283 299,42 \$, nette des ristournes de taxes ;

La participation de l'arrondissement de Verdun devient 22 640,02 \$ (contingences et taxes incluses) ou 20 673,36 \$, nette des ristournes de taxes ;

Pour un total de 632 501,61 \$ (contingences et taxes incluses) ou 577 628,28 \$ net de taxes.

#### Développement durable

N/A

#### Impact(s) majeur(s)

L'octroi de ce contrat est nécessaire afin de permettre d'avoir les ressources requises pour assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux dans l'arrondissement.

#### Opération(s) de communication

N/A

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

N/A

#### Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et, règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude ROBILLARD  
Ingénieure

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176459007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle d'un montant de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses) afin d'augmenter le contrat octroyé à la firme "Solmatech inc." pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun - Majorant ainsi le montant total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par résolution du conseil d'arrondissement CA17 210072 en date du 4 avril 2017, du comité exécutif CE17 0609 du 19 avril 2017 et du conseil municipal CM17 0455 du 24 avril 2017, il a été résolu d'accorder le contrat de Contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun, à la firme Solmatech inc. pour un montant total de 536 034,72 \$ - Appel d'offres public S17-004.

Le contrat visait à assurer le contrôle qualitatif et quantitatif des travaux de reconstruction des cinq (5) rues, réparties sur trois (3) contrats.

- La rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, et de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning ;
- La rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, et de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle ;
- La 3e Avenue, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle.

Les travaux incluent notamment, mais sans s'y limiter les éléments suivants :

- Surveillance des travaux : qualitative et quantitative de la conformité des travaux en résidence ;
- Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux.

L'échéancier des travaux se situe au courant de l'année 2017.

Le présent dossier vise donc à augmenter, le contrat accordé à Solmatech inc. (CA17 210072, CE17 0609 et CM17 0455) d'une somme totale de 96 466,91 \$, contingences taxes

incluses, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 0455 - 24 avril 2017** - Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459001).

**CE17 0609 - 19 avril 2017** - Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459001).

**CA17 210072 - 4 avril 2017** - Octroyer un contrat de services professionnels à "Solmatech inc." pour le contrôle de matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et 3e Avenue dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 536 034,72 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soumissionnaires) et Approuver un projet de convention à cette fin. (1176459001).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à augmenter le contrat accordé à la firme Solmatech inc., d'un montant de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses), pour couvrir les coûts de la surveillance des travaux. Majorant ainsi le montant total du contrat de 536 034,72 \$ à 632 501,62 \$, contingences et taxes incluses.

### **JUSTIFICATION**

Pour les travaux de construction, l'arrondissement de Verdun utilise les services de firmes professionnels en contrôle de matériaux et en surveillance qualitative et quantitative des ouvrages.

Une banque d'heures de surveillance pour la réalisation des travaux faisant l'objet du mandat initial avait été estimée au début de l'année 2017.

Ayant permis dans les trois (3) contrats, aux entrepreneurs d'effectuer les travaux sur deux (2) tronçons de rue en même temps, deux (2) équipes distinctes sont présentes. Cela a pour conséquence d'augmenter de manière significative le nombre d'heures de présence sur le chantier d'un technicien de laboratoire principalement.

De plus, pour des raisons incombant à l'entrepreneur, les travaux de reconstruction de la 3e avenue s'enlèvent pour durer plus longtemps que prévus. En date du 21 août 2017, nous parlons d'un retard d'un (1) mois pour le chantier de la 3e avenue. Par conséquent, les montants prévus pour couvrir la surveillance ne sont plus suffisants. À ce propos, notons que des pénalités de retard seront appliquées aux entrepreneurs en charge des travaux de reconstruction.

À ce rythme, les coûts reliés aux heures de surveillance prévues pour le laboratoire en charge dépasseront le budget disponible. Une augmentation est donc requise.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés aux travaux représentent un montant de 9 564 305,73 \$ (contingences et taxes incluses). Les frais de laboratoire prévus initialement étaient de 536 034,72 \$

(contingences et taxes incluses), soit 5,6 % du montant des travaux.  
L'augmentation totale demandée par le présent dossier est de 96 466,90 \$ (contingences et taxes incluses). Ce qui portera les frais de laboratoire à 632 501,62 \$ (contingences et taxes incluses) et représentent 6,6 % du montant des travaux.

Les coûts de surveillance des travaux sont répartis entre la Direction de la gestion stratégique des réseau d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun suivant la même répartition que les travaux.

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes (AVANT augmentation)</b>								
Coût des travaux	Prorata du contrat		SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
S17-003	35,4%	189 756,29\$	82 733,74\$	43,6%	98 104,00\$	51,7%	8 918,55\$	4,7%
S17-001	32,3%	173 139,21\$	90 551,81\$	52,3%	80 509,73\$	46,5%	2 077,67\$	1,2%
S17-002	32,3%	173 139,21\$	80 856,01\$	46,7%	84 318,80\$	48,7%	7 964,40\$	4,6%
Cumulatif (contingences et taxes incluses)	536 034,72\$		254 141,57\$		262 932,53\$		18 960,62\$	

L'estimation pour la répartition de l'augmentation est la suivante :

- S17-003 : estimation de l'ajout d'un technicien de chantier durant 10 semaines à 45 heures/semaine, montant de 25 610,68 \$ (taxes et contingences incluses)
- S17-001 : estimation de l'ajout d'un technicien de chantier durant 9 semaines à 45 heures/semaine, montant de 23 049,61 \$ (taxes et contingences incluses)
- S17-002 : estimation de l'ajout d'un technicien de chantier durant 8 semaines à 45 heures/semaine et d'un surveillant de chantier durant 8 semaines à 50 heures/semaine, montant de 47 806,61 \$ (taxes et contingences incluses)

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes (APRÈS augmentation)</b>								
Coût des travaux	Prorata du contrat		SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
S17-003	215 366,97\$	93 900,00\$	43,6%	111 344,72\$	51,7%	10 122,25\$	4,7%	
S17-001	196 188,83\$	102 606,76\$	52,3%	91 227,80\$	46,5%	2 354,27\$	1,2%	
S17-002	220 945,82\$	103 181,70\$	46,7%	107 600,61\$	48,7%	10 163,51\$	4,6%	
Cumulatif (contingences et taxes incluses)	632 501,62\$		299 688,46\$		310 173,14\$		22 640,02\$	

<b>Calcul du pourcentage de répartition après taxes DIFFÉRENCE</b>								
Coût des travaux	Prorata du contrat		SIVT		DGSRE		Arr. Verdun	
S17-003	25 610,68\$	11 166,26\$	43,6%	13 240,72\$	51,7%	1 203,70\$	4,7%	
S17-001	23 049,62\$	12 054,95\$	52,3%	10 718,07\$	46,5%	276,60\$	1,2%	
S17-002	47 806,61\$	22 325,69\$	46,7%	23 281,81\$	48,7%	2 199,11\$	4,6%	
Cumulatif (contingences et taxes incluses)	96 466,91\$		45 546,89\$		47 240,61\$		3 679,40\$	

taxes  
incluses)

### Répartition des coûts assumés par le SIVT, par type de travaux, par rue :

Les coûts assumés par le SIVT pour ces services professionnels sont répartis selon les tableaux suivants :

partie SIVT (rues **Brault** et **de Verdun** (incluant l'intersection de la rue Bannantyne) :

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée Local	Chaussée Artérielle	Trottoir Local	Trottoir Artériel
S17-003	1 484 981,05 \$	452 777,36 \$	568 658,80 \$	282 195,26 \$	181 349,63 \$
% de répartition		30,5%	38,3%	19,0%	12,2%
Montant pour les honoraires de surveillance AVANT augmentation (Taxes et contingences incluses)	82 733,74 \$	25 225,89 \$	31 682,07 \$	15 722,13 \$	10 103,65 \$
Montant pour les honoraires de surveillance APRÈS augmentation (Taxes et contingences incluses)	93 900,00 \$	28 630,53 \$	35 958,08 \$	17 844,09 \$	11 467,30 \$
Répartition de l'augmentation	11 166,26 \$	3 404,64 \$	4 276,01 \$	2 121,96 \$	1 363,65 \$

partie SIVT (rues **Egan** et **Wellington**) :

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée Local	Chaussée Artérielle	Trottoir Local	Trottoir Artériel
S17-001	1 651 584,31 \$	861 943,37 \$	149 295,66 \$	520 750,01 \$	119 595,27 \$
% de répartition		52,2%	9,0%	31,5%	7,2%
Montant pour les honoraires de surveillance AVANT augmentation (Taxes et contingences incluses)	90 551,81 \$	47 257,98 \$	8 185,47 \$	28 551,29 \$	6 557,08 \$
Montant pour les honoraires de surveillance APRÈS augmentation (Taxes et contingences incluses)	102 606,76 \$	53 549,32 \$	9 275,18 \$	32 352,25 \$	7 430,01 \$
Répartition de l'augmentation	12 054,95 \$	6 291,34 \$	1 089,71 \$	3 800,96 \$	872,93 \$

partie SIVT (**3e Avenue**) :

Coût des travaux pour les différents contrats	Montant (avec contingences)	Chaussée Local	Chaussée Artérielle	Trottoir Local	Trottoir Artériel
S17-002	1 426 511,40 \$	818 155,91 \$	116 548,20 \$	432 326,01 \$	59 481,28 \$
% de répartition		57,4%	8,2%	30,3%	4,2%
Montant pour les honoraires de surveillance AVANT augmentation (Taxes et contingences incluses)	80 856,01 \$	46 373,85 \$	6 606,06 \$	24 504,65 \$	3 371,46 \$
Montant pour les honoraires de surveillance APRÈS augmentation (Taxes et contingences incluses)	103 181,70 \$	59 178,44 \$	8 430,11 \$	31 270,79 \$	4 302,37 \$
Répartition de l'augmentation	22 325,68 \$	12 804,59 \$	1 824,04 \$	6 766,14 \$	930,91 \$

**Répartition des coûts assumés par la DGSRE, par type de travaux, par rue :**

partie DGSRE S17-003 (rues **Brault** et **de Verdun**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour les rues Brault et de Verdun, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Égout			Grand Total
	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	Brault - entre Bannantyne et de Verdun	Brault - entre de Verdun et LaSalle	de Verdun - entre Godin et Manning	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	360 673,87 \$	709 234,30 \$	375 340,53 \$	330 603,23 \$	73 368,04 \$	371 534,86 \$	1 680 874,83 \$
% de répartition	21,46%	6,50%	22,33%	23,24%	4,36%	22,11%	100,00%
Surveillance AVANT augmentation	21 050,67 \$	6 378,94 \$	21 906,69 \$	22 797,50 \$	4 282,11 \$	21 688,08 \$	98 104,00 \$
Surveillance égout AVANT augmentation	Égout pluvial			6 940,83 \$	1 304,54 \$	15 084,91 \$	23 330,30 \$
	Égout combiné			15 656,67 \$	2 977,58 \$	6 603,16 \$	25 437,40 \$
Surveillance APRÈS augmentation	23 891,60 \$	7 239,83 \$	24 883,35 \$	25 874,39 \$	4 860,05 \$	24 615,23 \$	111 344,72 \$
Surveillance égout APRÈS augmentation	Égout pluvial			7 677,61 \$	1 480,61 \$	17 120,66 \$	26 479,10 \$
	Égout combiné			17 996,78 \$	3 379,45 \$	7 494,37 \$	28 870,60 \$
Répartition de l'augmentation	2 841,13 \$	860,94 \$	2 956,68 \$	3 078,89 \$	577,94 \$	2 927,16 \$	13 240,72 \$

partie DGSRE S17-001 (rues **Egan** et **Wellington**) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc			Égout			Grand Total
	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	Egan - entre Bannantyne et de Verdun	Egan - entre de Verdun et Wellington	Wellington - entre Egan et Argyle	
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	313 793,56 \$	337 809,68 \$	122 358,29 \$	128 399,15 \$	440 235,60 \$	118 582,77 \$	1 457 179,03 \$
% de répartition	21,53%	23,18%	8,40%	8,67%	30,21%	8,00%	100,00%
Surveillance AVANT augmentation	17 337,22 \$	18 664,12 \$	6 760,35 \$	8 983,60 \$	24 323,20 \$	6 441,25 \$	80 509,73 \$
Surveillance égout AVANT augmentation				Égout pluvial 0,00 \$	6 485,78 \$	0,00 \$	6 485,80 \$
				Branchements de services d'égout 6 983,60 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 469,37 \$
				Égout combiné 0,00 \$	17 837,44 \$	6 441,25 \$	24 278,70 \$
Surveillance APRÈS augmentation	19 645,23 \$	21 148,83 \$	7 660,33 \$	7 913,32 \$	27 561,29 \$	7 298,75 \$	<b>91 227,80 \$</b>
Surveillance égout APRÈS augmentation				Égout pluvial 0,00 \$	7 349,20 \$	0,00 \$	<b>7 349,20 \$</b>
				Branchements de services d'égout 7 913,32 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>7 913,32 \$</b>
				Égout combiné 0,00 \$	20 212,09 \$	7 298,75 \$	<b>27 510,80 \$</b>
Répartition de l'augmentation	2 308,06 \$	2 484,71 \$	899,99 \$	929,71 \$	3 238,09 \$	857,51 \$	10 718,07 \$

partie DGSRE S17-002 (3e Avenue) :

La répartition du montant de la DGSRE (contingences et taxes incluses) pour la rue Egan et Wellington, selon l'actif et le tronçon est :

	Aqueduc		Égout		Grand Total	
	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle	3e Avenue - entre de Verdun et Wellington	3e Avenue - entre Wellington et LaSalle		
Montants sans incidence (incluant taxes et contingences)	419 343,20 \$	387 235,08 \$	125 346,66 \$	607 288,40 \$	1 519 213,34 \$	
% de répartition	27,60%	24,17%	8,25%	39,97%	100,00%	
Surveillance AVANT augmentation	23 274,23 \$	20 382,14 \$	6 956,94 \$	33 705,49 \$	84 318,80 \$	
Surveillance égout AVANT augmentation				Égout pluvial 0,00 \$	14 730,19 \$	14 730,20 \$
				Branchement de services d'égout 6 956,94 \$	0,00 \$	6 956,94 \$
				Égout combiné 0,00 \$	18 975,30 \$	18 975,30 \$
Surveillance APRÈS augmentation	29 700,63 \$	26 009,99 \$	8 877,87 \$	43 012,13 \$	<b>107 600,61 \$</b>	
Surveillance égout APRÈS augmentation				Égout pluvial 0,00 \$	18 797,44 \$	<b>18 797,44 \$</b>
				Branchement de services d'égout 8 877,87 \$	0,00 \$	<b>8 877,87 \$</b>
				Égout combiné 0,00 \$	24 214,70 \$	<b>24 214,70 \$</b>
Répartition de l'augmentation	6 426,40 \$	5 627,85 \$	1 920,93 \$	9 306,64 \$	23 281,82 \$	

Donc :

La participation de la SIVT devient 299 688,46 \$ (contingences et taxes incluses) ou 273 655,50 \$, nette des ristournes de taxes ;

La participation du DGSRE devient 310 173,14 \$ (contingences et taxes incluses) ou 283 299,42 \$, nette des ristournes de taxes ;

La participation de l'arrondissement de Verdun devient 22 640,02 \$ (contingences et taxes incluses) ou 20 673,36 \$, nette des ristournes de taxes ;

Pour un total de 632 501,61 \$ (contingences et taxes incluses) ou 577 628,28 \$ net de taxes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat est nécessaire afin de permettre d'avoir les ressources requises pour assurer le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux dans l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 8 août 2017

Jean CARRIER, 8 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maude ROBILLARD  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-07

Martin ROBERGE  
Directeur - travaux publics

CE : 20.025  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171009020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des Spectacles.

Il est recommandé d'approuver la convention modifiée de Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des Spectacles.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-01 15:11

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des Spectacles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en valeur du Quartier des Spectacles est l'un des chantiers prioritaires de la Ville. À ce jour, le projet est un succès à plusieurs égards : il a généré d'importantes retombées financières pour la Ville et il a remporté différentes distinctions en raison de ces aménagements de très grande qualité. Les trois premières phases du Quartier des Spectacles sont complétées et la Ville entend maintenant finaliser l'aménagement du secteur Place des Arts par la réalisation de l'esplanade Clark (Phase 4B) sur un terrain vacant d'environ 5 000 m<sup>2</sup>.

Le projet d'aménagement de cette esplanade se définit principalement par la réalisation d'une place publique comprenant notamment une patinoire extérieure réfrigérée et la construction d'un pavillon multifonctionnel. L'esplanade Clark s'inscrit dans le réseau de lieux publics aménagés au pourtour de la Place des Arts et constitue la dernière phase du projet majeur de réaménagement de ce secteur névralgique du Quartier des Spectacles. S'inscrivant aussi dans le contexte urbain du carrefour Saint-Laurent / Sainte-Catherine, cette nouvelle place publique sera complémentaire à la place des Festivals.

La réalisation du projet avance selon l'échéancier prévu et une première phase de travaux de terrassement et de décontamination des sols débute le 5 septembre et se terminera en décembre 2017. Ces travaux permettront de préparer le site pour la phase de construction qui débutera au début de 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0770 - 12 juin 2017 : Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles. Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses (contrat : 3 247 000 \$ (contingences incluses) + 324 700 \$ d'incidences). Appel d'offres public 402420.

CG16 0431 - 22 juin 2016 : Octroyer un contrat à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des

Spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0061 - 28 janvier 2016 : Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des Spectacles.

CG09 0049 - 2 avril 2009 : Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000,00 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles."

CM08 0515 - 16 juin 2008: Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la Place des Arts du Quartier des Spectacles.

CG08 0038 - 31 janvier 2008: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2008-2010, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles."

## **DESCRIPTION**

Dans un souci de s'assurer de continuer de respecter le calendrier et le budget, la Ville rapatrie la mission de coordination administrative des trois signataires du contrat. La mission actuelle de coordonnateur du projet identifiée auprès de l'Architecte lui est donc retirée.

La mission de coordonnateur administratif consiste à coordonner l'ensemble du processus d'élaboration des plans et devis par les consultants, au moyen d'outils et méthodes de gestion de projet, tels que le calendrier, les processus de communication entre les professionnels, l'animation et le suivi des réunions de coordination de conception et la réalisation de rapports d'avancement. Chacun des trois consultants signataires de la convention conserve sa complète responsabilité professionnelle dans son domaine d'expertise.

## **JUSTIFICATION**

La responsabilité de mener à bien le projet de l'esplanade Clark a été transférée du SGPI au SIVT en mars 2017. Après une évaluation de la situation, l'actuelle équipe de projet souhaite prendre un meilleur contrôle en vue de finaliser la phase de conception et de démarrer les différentes phases de travaux.

Pour y parvenir, la Ville rapatrie à l'interne la mission de coordination administrative du projet. En effet, la réalisation d'un pavillon multi fonctionnel et d'une place publique dans un environnement urbain dense comme le Quartier des Spectacles entraîne une imbrication importante de nombreuses fonctions (salle de réfrigération pour la patinoire, poste d'Hydro-Québec, locaux de stockage au sous-sol...), ainsi que des validations techniques précises de la part des ingénieurs. Il en résulte une complexité inattendue dans l'identification des tâches à accomplir entre les professionnels, l'organisation du travail selon un ordre à définir entre les différents domaines d'expertise à couvrir et la résolution de problématiques techniques singulières à ce projet (résistance de la dalle à la circulation de véhicules lourds, solidité de la dalle face aux risques de chutes d'objets lourds, écoulement assuré des eaux en période de gel / dégel dans une zone proche de la dalle réfrigérée, ancrage de mobiliers amovibles pour les usages d'hiver vs les usages d'été...).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'amendement proposé n'a aucune incidence financière. Les montants d'honoraires alloués à la mission de coordination évalués à 73 000 \$ seront utilisés par l'Architecte à montant égal pour répondre à la complexité inattendue du projet.

La mission de coordination administrative sera réalisée à l'interne par l'équipe de projet grâce à une redistribution des missions au sein de la division pour les trois mois qui viennent. En conséquence, l'amendement proposé n'a aucune incidence financière. .

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'esplanade Clark permettra l'ajout d'un nouveau lieu public au centre ville, dans le secteur névralgique du Quartier des Spectacles, au pourtour de la Place des Arts.

Le projet se conformera à la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal adoptée en 2009, qui prévoit entre autres à réduire les impacts environnementaux et le coût global des bâtiments sur leur cycle de vie ainsi qu'à donner, aux occupants et usagers des immeubles municipaux, un environnement sain et sécuritaire. À cet égard, le projet devra être réalisé de façon à atteindre tous les prérequis établis par LEED et atteindre la certification LEED Canada (v4) de niveau Or pour les nouveaux bâtiments.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur n'est identifié. Les mesures préconisées serviront à optimiser le processus de travail.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Demande d'approbation du dossier par le Comité exécutif : 13 septembre 2017

Demande d'approbation du dossier par le Conseil municipal : 25 septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christophe RIPEAU  
Conseiller(ere) en aménagement- c/E

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-30

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2017-09-01

**Dossier # : 1170093005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 900 811,56 \$, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnel 961 621,01 \$ à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 et autoriser une dépense maximale de 1 049 041,10 \$ (appel d'offres public VMP-17-030 – quatre soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

D'autoriser une dépense au montant total de 986 506,10 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;  
D'affecter un montant de 900 811,56 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense au montant total de 62 535 \$ pour la réalisation des plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 961 621,01 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-030 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170093005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 900 811,56 \$, approuver la convention et accorder un contrat de services professionnel 961 621,01 \$ à WSP Canada inc. pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 et autoriser une dépense maximale de 1 049 041,10 \$ (appel d'offres public VMP-17-030 – quatre soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface du secteur Pasteur / UQAM constituent une étape charnière dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin.

Le programme d'aménagement du secteur Pasteur / UQAM vise le réaménagement de la rue St-Denis entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Ste-Catherine ainsi que les deux espaces publics qui y sont adjacents (place Pasteur et cour du clocher St-Jacques) et le réaménagement de la rue Ste-Catherine entre St-Denis et Berri avec les deux parvis qui le ceinturent (transept sud de l'église St-Jacques et chapelle Notre-Dame-de-Lourdes). À noter que la cour du clocher St-Jacques, le parvis du transept sud de l'église St-Jacques et le parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes sont des terrains qui appartiennent à l'UQAM. La Ville et l'UQAM devront convenir d'ententes garantissant l'accès public à ces lieux à long terme afin de permettre la capitalisation des investissements municipaux qui y seront réalisés.

En parallèle avec cette démarche, l'arrondissement de Ville-Marie s'affaire, depuis près d'un an, à mettre sur pied le programme Accès jardins, qui permettra, à terme, d'ajouter près 100 000 m<sup>2</sup> d'espaces destinés à la détente et aux loisirs au centre-ville en réalisant des ententes avec des partenaires privés et institutionnels, un objectif identifié dans la Stratégie centre-ville. L'UQAM s'est montrée enthousiaste à l'idée d'inscrire les trois espaces extérieurs (cour du clocher, parvis du transept sud et parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes) qui font l'objet de ce projet au sein de ce programme, saisissant l'intérêt de participer à un réseau d'espaces de qualité au centre-ville de Montréal.

Ainsi, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire dirigée par un consultant en génie civil pour réaliser les plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2. L'équipe en aménagement sera appuyée par des ingénieurs civil, électrique, en bâtiment et en transports ainsi que de toutes autres expertises nécessaires à la réalisation du mandat (notamment des ingénieurs forestiers).

La portée physique des travaux de construction de la phase 1 inclut :

- Place Pasteur
- Parvis du transept-sud
- Parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes
- Rue Ste-Catherine entre les rue St-Denis et Berri
  - o aménagement de surface + réhabilitation de la conduite d'aqueduc

La portée physique des travaux de construction de la phase 2 inclut :

- rue St-Denis entre le boulevard de Maisonneuve Est et la rue Ste-Catherine Est
  - o aménagement de surface, réhabilitation de la conduite d'aqueduc et reconstruction des entrées de service d'eau et des branchements d'égout et colmatage par injection des raccordement et des joints des conduites 750 mm
- Cours du clocher St-Jacques
  - o Aménagement de surface et imperméabilisation de la dalle de toit des locaux souterrains du pavillon Judith-Jasmin

Étapes antérieures :

- Réalisation d'une esquisse d'aménagement par la firme d'architectes Provencher Roy : printemps 2017
- Réalisation d'une étude de conception des espaces publics et de mise en valeur du clocher de l'église Saint-Jacques par la firme Chevalier Morales Architectes pour l'UQAM: printemps 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

- Rétention de services professionnels pour la réalisation pour la réalisation plans et devis et surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2 : octobre 2017 à fin 2020

Étapes à venir ultérieurement :

- Adoption d'un règlement autorisant l'occupation du domaine public par l'université du Québec à Montréal pour la place Pasteur: automne 2017
- Adoption d'ententes décrivant les responsabilité mutuelles ainsi que les modalités d'accès public aux terrains appartenant à l'UQAM et faisant l'objet d'aménagement financés par la Ville: automne 2017
- Réalisation des travaux d'aménagement de la Phase 1 du secteur Pasteur/UQAM : mai à novembre 2018
- Réalisation des travaux d'aménagement de la Phase 2 du secteur Pasteur/UQAM : avril à novembre 2020

L'appel d'offres public a été lancé le 11 juillet 2017. Après quarante et un (41) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 22 août 2017 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du centre-ville.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 28 juillet 2017) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres et sur la portée des plans et devis. Le volet de caractérisation environnementale et géotechnique a été retiré du mandat.
- Addenda n°2 (émis le 18 août 2017) : précisions apportées sur le contenu de l'Annexe 2.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0867, 25 septembre 2012** : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

**CM17 0065, 23 janvier 2017** : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 883 998 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin (RCG 16-002).

**CA17 240401, 5 juillet 2017** : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement du projet du Quartier latin dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier latin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme WSP Canada inc. en vue d'élaborer les plans et devis et la surveillance pour les travaux du secteur Pasteur / UQAM, Phases 1 et 2.

La valeur maximale du contrat est de 961 621,01 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres. Cependant, un montant représentant 10% de la valeur du prix soumissionné est prévu dans le vote de crédit à cet effet.

Le mandat de la firme comprendra, entre autres, la prestation de services en ingénierie, en architecture, en architecture de paysage et en éclairage urbain, pour les deux phases du mandat.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'arrondissement de Ville-Marie qui réalise des projets intégrés agira en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Ville-Marie devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution du mandat. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

## **JUSTIFICATION**

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 11 juillet 2017.

Quatorze (14) compagnies se sont procurées les documents de soumission et quatre (4) ont

déposé des soumissions le 22 août 2017 à 11 heures.

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les quatre offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Trois (3) d'entre elles ont obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
SMi	79,60	1,11	1 172 400,00 \$	117 240,00 \$	1 289 640,00 \$
WSP	82,30	1,51	874 200,92 \$	87 420,09 \$	961 621,01 \$
Beaudoin Hurens	60,60			0,00 \$	0,00 \$
Cima +	80,50	1,21	1 080 765,00 \$	108 076,50 \$	1 188 841,50 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>					<b>1 259 594,00 \$</b>
<b>Moyenne des prix reçus</b>					<b>1 146 700,84 \$</b>
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					(297 972,99 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-23,66%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					227 220,49 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					23,63%

Le prix de l'adjudicataire est de 24% (297 972,99 \$) plus bas que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 1 259 594,00\$. Cet estimé a été établi avec les comparatifs de projets déjà réalisés par le Bureau de projets du centre-ville.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de WSP puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

WSP Canada inc. n'est pas pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 961 621,01 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 874 200,92 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 87 420,09 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 87 420,09 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser est de 1 049 041,10 \$ (taxes incluses). Les honoraires prévus au contrat seront répartis entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Service de l'eau et sont décrits ci-dessous.

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat qu'assumera l'arrondissement de Ville-Marie est de 899 086,01 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de

817 350,92 (taxes incluses) et un budget de contingence de 81 735,09 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 87 420,09 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant de la dépense à autoriser par l'arrondissement de Ville-Marie est de 986 506,10 \$ (taxes incluses).

Le Service de l'eau assumera une portion du coût des services professionnels en lien avec la conception et la surveillance des travaux de certaines infrastructures souterraines des rues Ste-Catherine et St-Denis, dont le montant prévu au contrat est de 62 535,00 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 56 850,00 (taxes incluses) et un budget de contingence de 5685,00 \$ (taxes incluses).

La dépense de 16 259,10 \$ taxes incluses ou 14 846,73 \$ net des ristournes de taxes de ce contrat sera subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) à 100 %, ne laissant aucun impact à la charge des contribuables alors que la dépense de 46 275,90 \$ taxes incluses, ou 42 256,06 \$ net des ristournes de taxes sera entièrement financée par la réserve de l'eau locale.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces services professionnels seront réalisés entre 2018 et 2020.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conformément aux directives de la politique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Conçu en collaboration avec l'UQAM, le projet vise à réaliser plusieurs aménagements en vue d'une mise en service partielle pour les célébrations du 50<sup>ième</sup> anniversaire de l'UQAM en 2019. En effet, le projet jouit d'une conjoncture exceptionnelle puisqu'il coïncide avec des travaux de réfection majeurs des pavillons de l'UQAM et plus particulièrement du clocher de l'église St-Jacques du pavillon Judith-Jasmin. Une coordination étroite doit se faire entre les interventions de la Ville et celles de l'UQAM afin de réaliser ce grand projet intégré qui permettra de rétablir un dialogue entre les pavillons de l'UQAM et la Ville par un continuum d'espaces publics facilement accessibles, sécuritaires et conviviaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Phase 1

Plan d'aménagement détaillé phase 1 : Octobre 2017  
Plans et devis finaux phase 1 : Novembre 2017 – mars 2018  
Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : Avril 2018  
Début des travaux : Mai 2018  
Fin des travaux : Novembre 2018

Phase 2

Plan d'aménagement détaillé phase 2 : Octobre - décembre 2017

Plans et devis finaux phase 2 : Mars 2018 – décembre 2018

Appel d'offres, octroi du contrat des travaux : Janvier 2020

Début des travaux : Avril 2020

Fin des travaux : Novembre 2020

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 30 août 2017

Jean-François MORIN, 30 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie MAYES  
Chargée de projet

**ENDOSSÉ PAR**

Louis-François MONET  
Chef de division

Le : 2017-08-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1175059001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 391 248,00\$, taxes incluses, pour l'audit externe des états financiers pour les années 2017, 2018 et 2019, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 391 248,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **17-16055** et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés en 2017 et seront considérés en 2018 et 2019 dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-07 07:50

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175059001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19, art. 108 à 108.6) prévoit qu'à la fin de son mandat, l'auditeur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau, pour une durée de trois ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DA 2170029001** - 2017-04-21 – Approbation de la grille de sélection dans le cadre du lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels requis pour l'audit externe des états financiers pour les années 2017,2018 et 2019 de la Ville de Montréal.

**CG16 0568** - 27 octobre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses.

**CG15 0389** - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2014 (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet.

**CG14 0469** - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme.

## DESCRIPTION

Conformément à la Loi sur les citées et villes, l'auditeur externe, tout comme le vérificateur général de la Ville, doit émettre à la suite de son audit une opinion sur les états financiers annuels de la Ville. Lorsque la Ville opte pour un appel d'offres public, le mandat de l'auditeur externe est de trois (3) ans.

## JUSTIFICATION

À la suite du processus d'appel d'offres public (17-16055) pour lequel les cinq (5) grandes firmes d'audit ont pris le cahier de charge (BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., Deloitte S.E.N.C.R.L./ s.r.l., Pricewaterhouse Coopers (PWC) s.r.l, Canada , Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.), une seule soumission fut reçue, soit celle de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.. La firme d'audit Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ayant acheminée une lettre au Service de l'Approvisionnement expliquant la raison pour laquelle elle décline cette invitation, soit le différend concernant l'interprétation juridique faite par la Ville au niveau de l'article 108,5 de la LCV, soit :

« 108.5 Ne peuvent agir comme vérificateur externe de la municipalité :

4 ° « une personne qui, durant l'exercice sur lequel porte la vérification, a directement ou indirectement, par elle-même ou son associé, quelque part, intérêt ou commission dans un contrat avec la municipalité ou relativement à un tel contrat, ou qui tire quelque avantage de ce contrat, sauf si son rapport avec ce contrat découle de l'exercice de sa profession. »

Suite à l'analyse de la soumission de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. par le comité de sélection, celle-ci a été jugée conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
		-	
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	1 391 248,00 \$	-	1 391 248,00 \$
Estimation des professionnels (\$) (professionnels internes)	1 500 000,00 \$	-	1 500 000,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 391 248,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			0 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)			- 108 752,00 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)			- 7,3 %

L'écart de 108 752,00 \$ ou de 7,3 % entre la soumission de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l et l'estimation des professionnels internes provient principalement d'une réduction de 10% du nombre d'heures consacrées au mandat, lequel passe de 7 540 à 6 783 heures par rapport à la soumission précédente associée à une augmentation de 19,2% du taux horaire moyen, qui passe de 149,20\$ à 178,39\$.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier devra être soumis à ladite commission pour étude, car le montant du contrat de services professionnels est supérieur à 1 M\$, une seule soumission conforme a été reçue et pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de l'audit externe de la Ville pour les années 2017, 2018 et 2019 est de 1 391 248 \$ incluant les taxes. En fonction du nombre d'heures prévues au contrat pour les trois années, selon le tarif horaire moyen, les honoraires de vérification pour chacun des exercices financiers, incluant les taxes et tenant compte du remboursement d'une portion de la taxe provinciale et du remboursement intégral de la taxe fédérale accordée aux municipalités seront de :

<b>Année</b>	<b>Heures prévues</b>	<b>Honoraires</b>	<b>Taxes</b>	<b>Remboursement taxe fédéral et provinciale</b>	<b>Crédits</b>
2017	2 246	390 018 \$	58 405,20 \$	38 957,27 \$	409 465,93 \$
2018	2 265	405 017 \$	60 651,30 \$	40 454,41 \$	425 213,89 \$
2019	2 272	415 009 \$	62 147,60 \$	41 452,45 \$	435 704,15 \$
	<b>6 783</b>	<b>1 210 044 \$</b>	<b>181 204,10 \$</b>	<b>120 864,13 \$</b>	<b>1 270 383,97 \$</b>

Les coûts totaux de ces travaux d'audit externe pour 2017, 2018 et 2019 s'élèvent à 1 391 248 \$ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement de la Direction de la comptabilité et des informations financières.

Les crédits budgétaires requis en 2017 au financement de cette dépense ont été considérés en 2017 et ceux de 2018 et 2019 seront considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération pour les années 2018 et 2019.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

30-08-2017 - Comité exécutif  
 13-09-2017 - Commission permanente d'examen des contrats  
 20-09-2017 - Comité exécutif  
 25-08-2017 - Conseil municipal  
 28-09-2017 - Conseil d'agglomération

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette MAGNAN  
Directeur par intérim – Comptabilité et  
Informations financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-31

Ginette MAGNAN  
Directeur par intérim – Comptabilité et  
Informations financières

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Johanne BELLEMARE  
Chef de division - Gestion des paiements en  
remplacement de Mme Ginette Magnan

**Approuvé le :** 2017-08-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2017-08-01

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-*  
*Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –*  
*Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE175059001**

**Accorder un contrat de services professionnels à  
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des  
rapports financiers de la Ville de Montréal pour les  
exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme  
maximale de 1 391 248,00 \$, taxes incluses - Appel  
d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de  
convention à cette fin - 1 soumissionnaire,  
1 conforme.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE175059001**

Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme.

À sa séance du 30 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des finances ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Ils ont bien compris que certaines firmes de vérificateurs externes ne pouvaient déposer une soumission dans le présent dossier puisqu'elles ont d'autres contrats avec la Ville de Montréal qui les disqualifient de facto pour le mandat de vérification externe. Ceci est conforme aux dispositions légales.

Pour la Commission, il est clair que cela fait en sorte que les firmes choisissent sciemment leurs marchés.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des finances pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE175059001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1176671001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 - (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une période approximative de quatre (4) ans, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16073 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-17 11:48

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176671001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 - (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau réalise présentement des travaux d'envergure aux usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, sur différents réservoirs ainsi que sur son réseau principal d'aqueduc. La nature de certains projets et leur juxtaposition font en sorte que la Ville de Montréal agit comme maître d'oeuvre des travaux au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)*. Le fait d'être maître d'oeuvre implique que la Ville doit gérer la santé et la sécurité sur les chantiers. Les critères définis par la loi obligent la présence d'agents de sécurité formés, possédant une attestation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et en nombre suffisant sur les chantiers.

Il n'existe pas de profil de poste de cette nature à la Ville et cette activité doit être impartie. De plus, puisque les besoins sont spécialisés et non récurrents, la DEP n'envisage pas de se doter en personnel possédant de telles compétences spécialisées.

Le contrat en cours actuellement avec la firme Brulé, Murray & associés inc. est prévu se terminer le 30 avril 2018 ou à l'épuisement des crédits, selon la première des deux (2) éventualités rencontrée.

L'appel d'offres public 17-16073 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 5 juin 2017. La date limite de réception des soumissions était le 21 juin 2017. La durée de la publication a été de quinze (15) jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt jours (180) jours suivant la date fixée

pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 décembre 2017.

Aucun addenda n'a été publié.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0219 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Accorder un contrat à Brulé, Murray & associés inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 543 472,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13276 (4 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Experts Geoconseils inc., pour une période estimée de quatre (4) ans, pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable. La prévision est à l'effet que, pendant cette période, les besoins varieront entre un (1) et dix (10) agents qui couvriront les différents chantiers et qui offriront des services spécialisés en rapport avec la santé et la sécurité sur les chantiers de construction.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- fournir des agents qualifiés en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur dont, entre autres, la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;
- prendre connaissance du Programme-cadre de prévention de la Ville pour les travaux requis et suggérer des modifications au besoin;
- mettre en application le Programme-cadre de prévention applicable et, le cas échéant, s'assurer du suivi de l'application de la loi auprès des entrepreneurs en construction;
- collaborer, faire rapport au Directeur et donner des avis et des conseils pertinents en matière de santé et sécurité au travail;
- fournir tous autres services requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Un pourcentage de 10 %, soit 790 447,38 \$, taxes incluses, a été prévu au bordereau de soumission pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les motifs de désistement des quatre (4) preneurs sont les suivants :

- Un (1) s'est désisté mentionnant un carnet de commandes complet.
- Trois (3) n'ont pas retourné de réponse.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 18 juillet 2017. Quatre (4) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection. La proposition de la firme Haute sécurité et investigation inc. a été jugée non conforme parce que le prix de sa soumission était inclus dans son enveloppe no.1. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Experts Geoconseils

inc.

Le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant.:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (taxes incluses)	Total
Experts Geoconseils inc.	78,8	0,1482	7 904 473,62 \$	790 447,38 \$	8 694 921,00 \$
Brûlé, Murray et associés inc.	76,8	0,1231	9 366 691,32 \$	936 669,13 \$	10 303 360,45 \$
IGF Axiom inc.	79,7	0,1214	9 709 811,21 \$	970 981,12 \$	10 680 792,33 \$
CIMA+	77,8	0,0905	12 839 189,27 \$	1 283 918,92 \$	14 123 108,19 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			9 976 449,77 \$	997 644,94 \$	10 974 094,71 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					(2 279 173,71 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i> )					(20,77 %)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					1 608 439,45 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> )					18,50 %

Le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale, Experts Geoconseils inc., a présenté une offre avec un écart favorable de -20,77 % (-2 279 173,71 \$) par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart est dû aux faits que le plus bas soumissionnaire a utilisé:

- un taux horaire uniforme de 64,95 \$ sur quatre (4) années consécutives, sans indexation, comparativement aux taux anticipés lors de l'estimation, soit de 77 \$ à 81 \$, pour les quatre (4) années du contrat;
- un facteur de majoration de 1,23 pour les heures supplémentaires, au lieu de 1,5 qui est le facteur généralement reconnu.

Par ailleurs le contrat à octroyer représente une dépense 2,45 fois plus élevée que celle qui avait été consentie en 2014. Les principales raisons de cette augmentation sont :

- L'ancien contrat était pour requérir les services de quatre (4) agents au maximum tandis que le présent contrat en requiert dix (10);
- la quantité d'heures a été ajustée pour être plus réaliste au niveau du nombre d'heures dans une semaine de travail (40 heures régulières et 10 heures en temps supplémentaires) : l'ancien contrat comportait un total de 35 200 heures tandis que le

nouveau contrat en comporte 101 000;  
- de plus, nous bénéficions d'un taux horaire non indexé (64,95 \$/heure) pendant toute la durée du contrat, inférieur à celui que nous avons eu pour l'année 1 du contrat en cours (75,00 \$).

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 juin 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015. Le soumissionnaire recommandé, Experts Geoconseils inc. détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en date du 2017-04-04, portant le numéro 2017-CSPM-1021142 valide jusqu'au 2019-11-27, une copie est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission recommandée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à accorder est de 8 694 921,00 \$, taxes incluses, comprenant le prix de base d'un montant de 7 904 473,62\$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 790 447,38 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.  
La dépense de 8 694 921,00\$, taxes incluses, représente un coût net de 7 939 621,82 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Les projets de mise à niveau des infrastructures de production et de distribution d'eau potable visent à assurer une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que ce mandat ne soit pas accordé, la Ville ne pourrait pas assumer ses responsabilités en rapport avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et serait en infraction. Elle s'exposerait à des sanctions par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction adjudicataires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : 13 septembre 2017

Octroi de contrat : Septembre 2017

Début du contrat : Hiver 2017-2018

Fin du contrat : Septembre 2021 ou épuisement des fonds.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sophie VOYER, Service des communications

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marquis HOULE

Cadre sur mandat - Service de l'eau - Direction  
de l'eau potable - Projets majeurs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-03

Jean-Christophe DAME

Chef de section en remplacement de Marie-  
Josée Girard

Chef de division - Projets majeurs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2017-08-15

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-08-17

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE176671001**

**Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour  
les services professionnels d'agents de sécurité sur  
les chantiers de construction de la Direction de l'eau  
potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$,  
taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 -  
(5 soumissionnaires) / Approuver le projet de  
convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE176671001**

Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 - (5 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 30 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont bien compris que l'adjudicataire proposé avait déposé une offre très compétitive témoignant de son intérêt pour ce contrat. Les membres ont aussi été rassurés de constater que l'adjudicataire avait obtenu une très bonne note pour l'évaluation qualitative de sa soumission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE176671001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1174114003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourcing
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc., et avec la Société Conseil Groupe LGS, et ratifier les lettres envoyées aux firmes à cet effet.

Il est recommandé :

1. De résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc., et avec la Société Conseil Groupe LGS;
2. De ratifier les lettres envoyées aux dites firmes à cet effet.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-11 11:10

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174114003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc., et avec la Société Conseil Groupe LGS, et ratifier les lettres envoyées aux firmes à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2015, le Service des technologies de l'information (Service des TI) procédait à l'octroi de plusieurs ententes-cadres de services professionnels afin d'assurer la livraison du plan triennal d'investissements. Parallèlement, le Service des TI poursuivait sa transformation notamment au niveau de sa structure, du comblement des postes de cadres et de professionnels ainsi qu'au niveau de sa stratégie de sourçage.

La stratégie de sourçage, qui consiste à définir le type de services TI à être réalisés à l'interne et à l'externe, est un élément clé de la transformation TI. En 2017, le Service des TI a défini une approche de sourçage qui se base sur les principes suivants :

1. Favoriser l'expertise interne dans les services TI clés et progressivement réduire les activités de maintien des systèmes patrimoniaux, au fur et à mesure de leur remplacement;
2. Accroître la capacité de livraison des projets TI en externalisant la réalisation de services et/ou de livrables TI spécialisés;
3. Responsabiliser les adjudicataires face aux services attendus;
4. Ouvrir le plus possible le marché à la concurrence et rejoindre plus d'entreprises notamment des PME.

Afin de rencontrer ces principes, le Service des TI a défini 7 axes :

1. Le développement d'expertise et la réalisation à l'interne des activités stratégiques suivantes : (1) la gestion de portefeuille, de programmes et de projets, (2) l'architecture d'entreprise TI et de solutions, (3) la gestion du réseau de télécommunication, (4) la gestion des données et de l'infonuagique, (5) la gestion des fournisseurs et de la sécurité de l'information, et (6) la

- gestion d'autres activités de pointe, telles que le développement agile et l'intelligence d'affaires;
2. L'utilisation des solutions logicielles diversifiées sous la forme de produits commerciaux "sur site", de logiciels libres et de logiciels "service" infonuagiques;
  3. L'utilisation et l'implantation de plateformes et de solutions d'hébergement de données tant à l'interne, en mode hybride, que totalement dans l'infonuagique;
  4. L'utilisation d'ententes-cadres de biens et services, principalement pour l'acquisition de matériel d'infrastructure TI et de télécommunication ainsi que de services techniques en soutien à ces équipements;
  5. La prestation de services spécialisés en TI permettant la réalisation d'initiatives et de projets, par mandats et domaines d'expertise;
  6. La réalisation d'activités de recherche et développement avec des partenaires externes (universités, centres de recherche, etc.);
  7. L'utilisation de services gérés et de services d'intégrations technologiques pour de multiples services tels que l'implantation de solutions logicielles, la location de circuits de données et la gestion de plateformes de contact client.

Suite à l'établissement de cette nouvelle approche, le Service des TI a décidé de mettre fin à toutes les ententes-cadres de services professionnels en fourniture de main d'oeuvre TI.

Les tableaux suivants présentent un portrait des ententes-cadres qui seront résiliées :

Ententes-cadres en services professionnels exclusives à un projet :

<b>Adjudicataire</b>	<b>Projet / Domaine</b>	<b>Lot</b>	<b>Domaine</b>	<b>Montant Taxes incluses</b>	<b>Durée du contrat</b>	<b>Total de l'enveloppe consommée au 30 septembre 2017</b>
Pro2P Services Conseils inc.	Système de gestion des actifs municipaux	2	Analyse et développement de solution Oracle EBS	374 732,27 \$	4 ans	374 732 \$
STI Maintenance inc.		3	Architecture et développement de solution Maximo	1 600 888,91 \$		1 227 623 \$
R3D Conseil inc.		4	Développement de services web en Java	1 006 318,69 \$		393 991 \$
CIMA+ S.E.N.C.		5	Développement de solution de services web en géomatique	518 210,72 \$		258 655 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.		1	Gestion de projet	6 432 745,70 \$		3 ans
	2	Développement de solutions	631 771,53 \$	376 755 \$		
	Approvisionnement III	-	Solution Oracle	3 726 446,41 \$	3 ans	1 152 160 \$

	Cour municipale numérique	-	Architecture et gestion du changement	1 094 008,36 \$	3 ans	505 971 \$
				Total 15 385 122,59 \$		Total 8 194 480 \$

Ententes-cadres en services professionnels par domaine d'expertise spécifique :

Adjudicataire	Projet / Domaine	Lot	Domaine	Montant Taxes incluses	Durée du contrat	Total de l'enveloppe consommée au 30 septembre 2017
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.		1	Développement applicatif (systèmes patrimoniaux)	935 726,30 \$	2 ans	924 841 \$
		2	Développement applicatif (systèmes d'entreprise)	11 099 926,90 \$		3 889 133 \$
		3	Développement applicatif (multiplateformes)	8 438 937,48 \$		5 211 319 \$
		5	Analyse et intelligence d'affaires	2 462 501,08 \$		460 526 \$
		6	Architecture	5 797 509,86 \$		5 797 509 \$
		8	Gestion de la qualité	1 603 707,57 \$		1 527 437 \$
		10	Gestion de projets	5 221 266,49 \$		4 857 309 \$
		11	Sécurité	1 018 426,70 \$		569 906 \$
Société Conseil Groupe LGS		9	Gestion de réseaux	2 552 100,08 \$	30 mois	2 167 911 \$
		12	Support bureautique	748 221,48 \$		452 661 \$
Cofomo inc.	Solutions numériques	1	Expertise générale en TI	10 942 124,76 \$	30 mois	903 889 \$
		2	Architecture sécurité et gestion de projets	10 346 094,36 \$		513 921 \$
Digital State Solutions inc.		4	Technologies OroBap et CAMUNDA	993 384,00 \$		296 176 \$
Systematix Technologies de l'information inc.		6	Contenus Web	6 447 062,16 \$		1 636 688 \$
				Total 68 606 989,22 \$		Total 29 209 226 \$

Le présent dossier vise donc à résilier les ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Pro2P Services Conseils inc., STI Maintenance inc., R3D Conseil inc., CIMA+ S.E.N.C., Cofomo inc., Digital State Solutions inc., Systematix Technologies de l'information inc., et la Société Conseil Groupe LGS, et ratifier les lettres envoyées aux firmes à cet effet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0016 - 26 janvier 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO Inc. (Entente no. 1 au montant de 10 942 124,76 \$, Entente no. 2 au montant de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information Inc. (Entente no. 6 au montant de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions Inc. (Entente no.4 au montant de 993 384,00\$) incluant les taxes, pour une période de trente (30) mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public n° 16-15486 - 6 soumissionnaires / Approuver quatre (4) projets de convention à cette fin ;

CG16 0325 - 19 mai 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 - 13 soumissionnaires / Approuver dix (10) projets de convention à cette fin ;

CG16 0338 - 19 mai 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils Inc. (Entente #2 au total de 374 732,27\$ taxes incluses), STI Maintenance Inc. (Entente #3 au total de 1 600 888,91\$ taxes incluses), R3D Conseil Inc. (Entente #4 au total de 1 006 318,69\$ taxes incluses) et CIMA+ (Entente #5 au total de 518 210,72\$ taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public no. 15-14943 - 9 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin ;

CG16 0327 - 19 mai 2016 - Conclure une entente de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour l'acquisition de services professionnels en informatique dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin ;

CG16 0326 - 19 mai 2016 - Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin ;

CG16 0182 - 24 mars 2016 - Conclure des ententes de services professionnels avec la firme Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (entente 1 - 6 432 745,70 \$ / entente 2 - 631 771,53 \$) pour les services professionnels spécialisés en informatique, pour une durée de 3 ans, pour les besoins spécifiques du portfolio du Bureau de demain / Appel d'offres

public 15-14887 - (entente 1 - 4 soumissionnaires et entente 2 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin

## **DESCRIPTION**

D'ici à ce que la résiliation de l'ensemble des ententes-cadres en ressources professionnelles TI soit effective, les activités suivantes seront réalisées :

- Établissement d'une stratégie de transition pour chaque projets en cours, qui utilisent ces ententes-cadres;
- Transfert de connaissances, lorsque requis, auprès des employés de la Ville;
- Terminaison de tous les efforts effectués par les ressources professionnelles.

Afin de minimiser les impacts de transition, le Service des TI a mis en place plusieurs éléments depuis 2 ans dans le cadre des plans de transitions, notamment :

- Octroi de plusieurs contrats de services gérés notamment pour les plateformes de centre de contact et la location de circuits;
- Publication d'appels d'offres pour des solutions numériques et des services d'intégration, notamment pour la bureautique et le programme Transfo RH;
- Octroi de contrats de prestations de services spécialisés en support à de multiples projets.

La Ville a informé les firmes de services professionnels de son intention de mettre fin aux contrats.

## **JUSTIFICATION**

La résiliation des ententes-cadres de services professionnels est effectuée en vertu des clauses de résiliation applicables pour chacun des contrats. Cette résiliation et l'octroi de nouveaux contrats permettra une plus grande efficacité dans la réalisation du PTI 2018-2020, d'autant que cette résiliation intervient alors que l'enveloppe budgétaire de certains des contrats était épuisée. Cela permet donc de repartir entièrement sur de nouvelles bases et de revoir nos façons de faire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le remplacement des ententes-cadres par d'autres contrats de services professionnels permettra :

- De focaliser sur le mode de services professionnels optimal pour chaque projet, et d'assurer les meilleurs choix de solutions TI et de déploiement;
- De mieux répondre à de multiples exigences requises dans les projets, notamment le développement agile;

- D'assurer une responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville;
- D'augmenter, à moyen terme, la cadence de réalisation des projets TI et la capacité de livraison du Service des TI;
- D'assurer le plus bas coût de propriété des actifs TI (Total cost of ownership) à la Ville;
- De miser davantage sur l'expertise des fournisseurs en TI au Québec et d'ailleurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au CE - 20 septembre 2017;

- Présentation du dossier au CM - 25 septembre 2017;
- Présentation du dossier au CG - 28 septembre 2017;
- Communication aux firmes de services professionnels de la résolution de résiliation des contrats adoptée par le conseil d'agglomération.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne PARENTEAU  
Chef de division

Le : 2017-09-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :** 514 280-6970

**Approuvé le :** 2017-09-07



**Dossier # : 1177438015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84\$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) / Appel d'offres 17-16218 - cinq (5) soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure six (6) contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services spécialisés en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité);
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16218 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Cofomo Inc.	Lot 1 - Service d'analyse de marché	507 039,75 \$
Cofomo Inc.	Lot 2 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion du portefeuille d'actifs TI	1 263 000,38 \$

Bell Canada	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	1 086 513,75 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 4 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centre de données et en infonuagique	1 923 646,73 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 5 - Services en sécurité de l'information - certification / gouvernance et audits	973 723,28 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 6 - Services de déploiement, d'exploitation et de configuration d'outils technologiques de sécurité de l'information	1 488 523,84 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:40

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84\$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) / Appel d'offres 17-16218 - cinq (5) soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la refonte majeure des technologies de l'information à la Ville de Montréal (Ville), le Service des TI a mis en place plusieurs axes stratégiques dont la réalisation d'une architecture d'entreprise TI et la mise en place d'un programme de sécurité et de continuité TI.

La réalisation de l'architecture d'entreprise TI, présentement en cours, permet de produire l'état actuel des actifs TI, d'établir une feuille de route de réalisation des solutions TI requises au PTI et est ainsi primordiale pour soutenir les activités d'architecture dans chaque projet. À ce titre, des services d'appoint spécialisés en architecture TI sont requis tant pour l'architecture de solution, l'analyse de marché que la gestion du portefeuille des actifs TI.

La mise en place du programme de sécurité et de continuité TI permet d'implanter une stratégie unifiée et intégrée de la sécurité à la Ville et un cadre de continuité informatique. Des services spécialisés d'appoint en sécurité sont ainsi nécessaires dans la réalisation des projets TI tant pour la réalisation d'audits de sécurité que le déploiement et la configuration des outils technologiques de sécurité.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16218. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 05 juillet 2017 pour se terminer le 31 juillet 2017. La durée de la publication a été de 25

jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 3 addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	13 juillet 2017	Report de la date de dépôt des soumissions au 31 juillet 2017, initialement prévue le 24 juillet 2017, à la suite de la demande de plusieurs preneurs de cahier des charges, ainsi que le remplacement du bordereau de soumission.
2	17 juillet 2017	Remplacement de la clause administrative particulière 14 et réponses aux questions du marché.
3	26 juillet 2017	Réponses aux questions du marché.

Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84\$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité), et approuver les projets de convention à cette fin

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CE16 2040 - 14 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à RHEA Québec Inc. pour faire l'évaluation de l'état de la sécurité des environnements informatiques et de communications du Service de l'eau, définir une architecture de sécurité et produire un plan directeur sectoriel de sécurité pour les technologies supportant la production, la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les usines, pour une somme maximale de 194 882,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15530 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne six (6) lots d'entente-cadre de prestation de services en analyse de marché, en architecture TI et en sécurité de l'information.

Plus précisément, les éléments couverts par le contrat sont :

Description des lots	Principaux consommateurs des lots
----------------------	-----------------------------------

<p>Lot 1 - Service d'analyse de marché :</p> <p>Mandats d'analyse de marché afin de bien cibler les solutions technologiques existantes pour l'ensemble des services de la Ville.</p>	<p>Pour les solutions technologiques des projets TI, notamment :</p> <p>68111 - Modernisation télécommunications; 70500 - Bureau de demain; 60006 - Investissements Ville intelligente et numérique.</p>
<p>Lot 2 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion du portefeuille d'actifs TI :</p> <p>Mise en place de normes reconnues en termes de gestion d'actifs TI et de solutions optimales permettant de respecter ces normes. L'objectif est de minimiser les risques et réduire les coûts associés à la gestion des actifs TI de la Ville.</p>	<p>Ces projets bénéficieront particulièrement du lot:</p> <p>60090 - Plateforme de gestion de projets et de portefeuilles TI; 61000 - Modernisation des services TI; 68122 - Gestion des services aux utilisateurs; 71750 - Système de gestion des actifs municipaux; 60006 - Couverture sans fil étendu; 78043 - Capacité, performance, outils d'automatisation du réseau de télécommunication.</p>
<p>Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications :</p> <p>Développement, implantation et intégration des nouvelles solutions technologiques (logiciel et matériel) requises pour répondre aux besoins d'infrastructure réseautique (physique ou virtuelle) de la Ville.</p>	<p>Ces projets bénéficieront particulièrement du lot:</p> <p>68008 - SERAM système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal; 68111 - Modernisation télécommunications; 78010 - Mise en place du WI-FI corporatif; 78032 - Communications numériques; 78043 - Capacité, performance, outils et automatisation du réseau de télécom; 78054 - Robustesse du réseau de télécommunications .</p>
<p>Lot 4 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centres de données et en infonuagique :</p>	<p>L'ensemble des projets futurs bénéficiera du lot, dont notamment :</p> <p>70190 - Présence numérique - Fondation; 70900 - Gestion de la capacité des serveurs; 68111 - Modernisation télécommunications; 78021 - Mise en place du centre d'opérations réseau et du laboratoire.</p>
<p>Lot 5 : Services en sécurité de l'information - certification / gouvernance et audits pour qualifier adéquatement le niveau de sécurité et de protection relié aux systèmes informatiques supportant les processus d'affaires critiques ou stratégiques exploités à la Ville.</p>	<p>L'ensemble des projets TI supportant des processus d'affaires critiques ou stratégiques exploités à la Ville bénéficiera du lot, dont notamment :</p> <p>70150 - Remplacement du portail Web de la Ville 70025 - Cour municipale numérique 74250 - Système de gestion des ressources humaines 68255 - Gestion des identités</p>
<p>Lot 6 : Services de déploiement, d'exploitation et de configuration d'outils technologiques de sécurité de l'information</p>	<p>Mise en place de technologies de sécurité permettant de rehausser globalement le niveau de sécurité du réseau et des actifs informatiques de la Ville, le tout aligné sur la</p>

nouvelle architecture TI cible.

Ces outils s'appliquent à tous les actifs et constituent des outils requis pour chaque nouveau système, mais qui sont trop imposants pour être configurés à l'intérieur de chaque projet.

Le principal projet qui bénéficiera de ce lot est le 60110 – Programme de sécurité et de continuité TI

La prestations de services en architecture TI et en sécurité TI , est une nouvelle approche de sourcing qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en prestations de services en architecture TI et en sécurité TI avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en prestations de services en architecture TI et en sécurité TI, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de prestations de services en architecture TI et en sécurité TI;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

#### Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestations de services en architecture TI et en sécurité TI, comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

#### En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de services;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en prestations de services en architecture TI et en sécurité TI, par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;

- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

#### Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats de services spécialisés en architecture TI et en sécurité TI, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus ainsi que des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

## **JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de dix-sept (17) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 29 % des preneurs, alors que douze (12) firmes n'ont pas déposé de soumission (71%). De ces douze (12) firmes, dix (10) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Ressources non disponibles pour deux (2) firmes;
- Service non offert pour quatre (4) firmes;

- Carnet de commandes est complet pour une (1) firme;
- Une (1) firme ne possède pas l'expertise nécessaire;
- Raisons diverses pour deux (2) firmes.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Service d'analyse de marché

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	79,6	2,56	507 039,75 \$		507 039,75 \$
Dernière estimation réalisée					510 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(2 960,25 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(0,58%)

Lot 2 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion du portefeuille d'actifs TI

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	78,4	1,02	1 263 000,38 \$		1 263 000,38 \$
Dernière estimation réalisée					1 150 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					113 000,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					9,83%

Lot 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Bell Canada.	74,8	1,15	1 086 513,75 \$		1 086 513,75 \$
Dernière estimation réalisée					1 035 000,00 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	51 513,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	4,98%

Lot 4 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies de création et gestion de centre de données et en infonuagique

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	83	0,69	1 923 646,73 \$		1 923 646,73 \$
Dernière estimation réalisée					2 070 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(146 353,27 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(7,07%)

Lot 5 : Services en sécurité de l'information - certification / gouvernance et audits

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	85,8	1,39	973 723,28 \$		973 723,28 \$
En toute confiance inc / In fidem inc.	81,3	1,09	1 203 443,33 \$		1 203 443,33 \$
Bell Canada	72,9	1,03	1 189 991,25 \$		1 189 991,25 \$
Landry et associés	70,8	1,01	1 189 991,25 \$		1 189 991,25 \$
Dernière estimation réalisée					990 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(16 276,72 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(1,64%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					229 720,05 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					23,59%
Prix moyen des offres (\$)					1 139 287,28 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(50 703,97 \$)
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)					15,08%

Lot 6 : Services de déploiement, d'exploitation et de configuration d'outils technologiques de sécurité de l'information

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	81,3	0,88	1 488 523,84 \$		1 488 523,84 \$
En toute confiance inc / In fidem inc.	78,8	0,72	1 793 610,00 \$		1 793 610,00 \$
Bell Canada	73	0,62	1 983 318,75 \$		1 983 318,75 \$
Dernière estimation réalisée					1 350 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					138 523,84 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					10,26%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					305 086,16 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					20,50%
Prix moyen des offres (\$)					1 755 150,86 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(228 167,89 \$)
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)					30,01%

On constate un écart de 10,26% entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation alors qu'il y a un écart de 3,01% entre le prix moyen et la dernière estimation. On peut donc conclure que l'estime de la Ville était un peu plus bas. Il est à noter que l'approche de sourcing par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des prestations de services en architecture TI et sécurité TI, et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises, ce qui explique partiellement l'écart.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Un seul soumissionnaire (Lot 2, 3 & 4);
- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 5 & Lot 6);
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Cofomo inc. a obtenu son accréditation le 27 juin 2014 et cette dernière demeure valide.
- La firme Bell Canada a obtenu son accréditation le 16 octobre 2016 et cette dernière demeure valide.
- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et cette dernière demeure valide.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est historiquement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraison, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;

- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-22

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438015**

**Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84\$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) / Appel d'offres 17-16218 - cinq (5) soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE177438015**

Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc (lot 1 au montant de 507 039,75 \$, taxes incluses, et lot 2 au montant de 1 263 000,38 \$, taxes incluses), Bell Canada (lot 3 au montant de 1 086 513,75 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 4 au montant de 1 923 646,73 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 973 723,28 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 1 488 523,84\$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI (architecture, analyse de marché et gestion du portefeuille d'actifs TI) et en sécurité TI (Certification, gouvernance, audits et technologies de sécurité) / Appel d'offres 17-16218 - cinq (5) soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lots 2, 3 et 4);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 5);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 6).*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. À l'évidence, ce souhait ne s'est pas matérialisé puisqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire pour quatre des six lots.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI, particulièrement quand elle est le seul soumissionnaire conforme pour un contrat ou un lot précis.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lots 2, 3 et 4);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 5);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 6).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438015 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177438014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Les logiciels Libres LINAGORA Inc. (lot 1 au montant de 2 621 430,00 \$ taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres 17-16217 - 3 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16217 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Les logiciels libres LINAGORA Inc.	Lot 1 - Infonuagique et automatisation d'infrastructure	2 621 430,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2 - Services de plateformes DevOps	2 915 834,99 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Les logiciels Libres LINAGORA Inc. (lot 1 au montant de 2 621 430,00 \$ taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres 17-16217 - 3 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information ( Service des TI ) assure la gestion des infrastructures, des plateformes et des logiciels infonuagiques pour la gestion et l'hébergement des solutions à la Ville. Dans le cadre du plan triennal d'immobilisations de la Ville (PTI 2017-2019), plusieurs projets requièrent des services de plateformes, d'infrastructure TI et de logiciels infonuagiques notamment au niveau de la présence numérique, de la gestion du territoire et de l'intelligence d'affaires.

Pour ce faire, le Service des technologies de l'information ( Service des TI ) a recours à la prestation de services spécialisés en plateformes, infrastructure TI et logiciels infonuagiques, notamment pour les projets suivants:

- 60110 – Programme de sécurité et de continuité TI;
- 68111 - Modernisation télécommunications;
- 70175 – Infrastructure et outils TI pour la gestion de l'eau;
- 70190 – Présence numérique – fondation;
- 70500 – Bureau de demain ( Gestion électronique de document);
- 70540 - Fondation Intelligence d'affaires infrastructure et outils;
- 70900 – Gestion des capacités des serveurs;
- 78021 – Mise en place du centre d'opération réseau et du laboratoire.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres public 17-16217, auprès des fournisseurs de services en technologies de l'information, pour acquérir une expertise de pointe, spécialisée, et évolutive. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le

site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 5 juillet 2017 pour se terminer le 31 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 3 addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	12 juillet 2017	Report de date et nouveau bordereau numérique
2	17 juillet 2017	Réponses aux questions et précisions
3	24 juillet 2017	Réponses aux questions et précisions

Le présent dossier vise donc à conclure deux (2) contrats avec les firmes suivantes, soit Les Logiciels libres LINAGORA INC. (lot 1 pour une somme de 2 621 430,00 \$, taxes incluses) et Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 pour une somme de 2 915 834,99 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques, et à approuver les projets de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne deux (2) lots de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures et logiciels infonuagiques principalement pour les projets de la Ville suivants:

<b>Description des lots</b>	<b>Principaux projets supportés par le lot</b>
Lot 1 : Services pour étendre et automatiser les capacités de stockage et de traitement de l'infrastructure TI physique et infonuagique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70900 – Gestion des capacités des serveurs;</li> <li>• 70190 – Présence numérique – fondation;</li> <li>• 68111 - Modernisation télécommunications;</li> <li>• 60110 – Programme de sécurité et de continuité TI;</li> <li>• 70175 – Infrastructure et outils TI pour la gestion de l'eau;</li> <li>• 70500 – Bureau de demain;</li> <li>• 78021 – Mise en place du centre d'opération réseau et du laboratoire;</li> <li>• 70540 - Fondation Intelligence d'affaires infrastructure et outils.</li> </ul>
Lot 2 : Services pour le déploiement de plateformes et de composantes tels que, des bases de données et des outils de surveillance.	<p>Mettre en place des plateformes qui couvrent principalement les applications soutenant un modèle de livraison continue tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70190 – Présence numérique – fondation;</li> </ul>

- 70500 – Bureau de demain ( Gestion électronique de document);
- 70540 - Fondation Intelligence d'affaires infrastructure et outils.

La prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques, est une nouvelle approche de sourcing qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en développement de plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques, avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en développement de plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en développement de plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

#### Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques, comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

#### En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de services;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques, par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

#### Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus ainsi que des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

## **JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de vingt-trois (23) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 13,04% des preneurs, alors que vingt (20) firmes n'ont pas déposé de soumission (86,96 %). De ces vingt (20) firmes, onze (11) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Service non offert pour six (6) firmes;
- Ressources non disponibles pour deux (2) firmes;
- Délais de soumission insuffisants pour une (1) firme;
- Raisons diverses pour deux (2) firmes.

Toutes les firmes qui ont déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de

vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Infonuagique et automatisation d'infrastructure

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les logiciels Libres LINAGORA Inc	76,4	0,48	2 621 430,00 \$		2 621 430,00 \$
Savoir-faire Linux inc.	71	0,33	3 697 596,00 \$		3 697 596,00 \$
Dernière estimation réalisée					2 520 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					101 430,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					4,02%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					1 076 166,00 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					41,05%
Prix moyen des offres (\$)					3 159 513,00 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					639 513,00 \$
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					25,38%

Lot 2 : Services de plateformes DevOps

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	90,5	0,48	2 915 834,99 \$		2 915 834,99 \$
Les logiciels Libres LINAGORA Inc.	75,4	0,34	3 713 692,50 \$		3 713 692,50 \$
Dernière estimation réalisée					3 230 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(314 165,01 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(9,73%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					797 857,51 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					27,36%

Prix moyen des offres (\$)	3 314 763,75 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)	84 763,75 \$
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)	2,62%

On constate un écart de (9,73 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation. L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 27,36% par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que son offre est compétitive.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 1 & Lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et cette dernière demeure valide;
- La firme Les logiciels Libres LINAGORA Inc. a obtenu son accréditation le 21 juillet 2016.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;

- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017;
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-22

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438014**

**Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Les logiciels Libres LINAGORA Inc. (lot 1 au montant de 2 621 430,00 \$ taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres 17-16217 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177438014**

Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Les logiciels Libres LINAGORA Inc. (lot 1 au montant de 2 621 430,00 \$ taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres 17-16217 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 2).*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. À l'évidence, ce souhait ne s'est pas matérialisé.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne

constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 2).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438014 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177438013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 927 572,31 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride / Appel d'offres 17-16213 - 7 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure deux (2) contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16213 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Sirius, Services conseils en technologies de l'information Inc.	Lot 1 - Gestion de projet / produits, programmes et portefeuilles TI en mode agile & hybride	927 572,31 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2- Gestion des services TI	1 335 848,54 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438013**

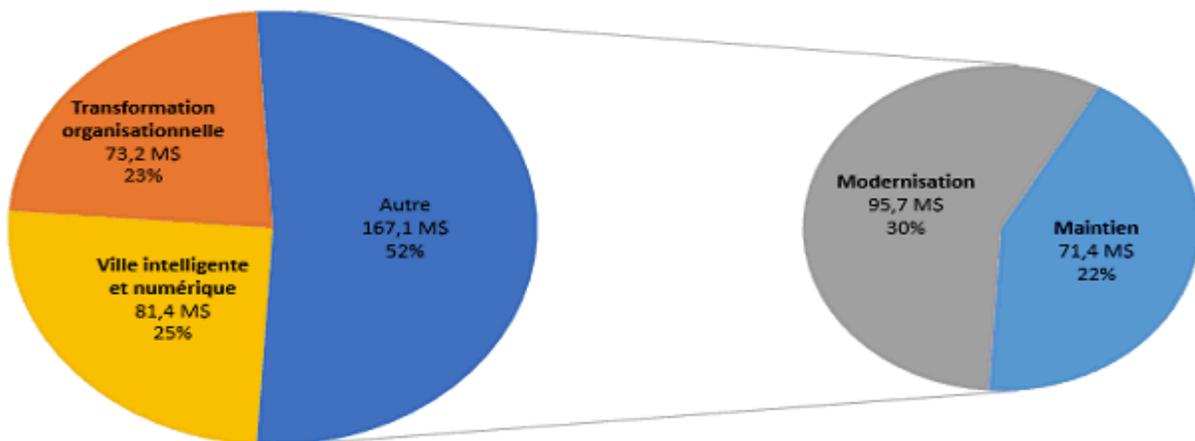
<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 927 572,31 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride / Appel d'offres 17-16213 - 7 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) assure la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal (Ville), notamment la réalisation de projets de transformation organisationnelle et des initiatives de la Ville intelligente et numérique.

Afin de soutenir ces initiatives, le Service des TI réalise le plan triennal d'investissements 2017-2019, qui a la distribution suivante :



Pour assurer la livraison de ce plan d'investissement, le Service des TI doit recourir à des services d'appoint en prestation de services spécialisés dans le déploiement de pratiques de gestion de projets agile & hybride et de gestion de services TI.

La gestion de projets en mode agile est une pratique courante en TI permettant de livrer des solutions qui répondent mieux aux besoins d'affaires. Elle est utilisée au service des TI depuis 2 ans et est requise dans la réalisation de multiples projets au PTI. La pratique en gestion de projet « hybride » (parfois appelée \*bimodale\*) est une combinaison de la pratique agile et d'une approche de livraison plus \*traditionnelle\* qui est également une approche courante en TI. Elle est parfois mieux adaptée que l'approche agile pour certains projets, notamment lorsque les projets requièrent la livraison par des fournisseurs externes pour des solutions technologiques complexes.

La gestion de services TI est un ensemble de pratiques, qui découlent notamment d'ITI, un modèle reconnu en TI. Le déploiement de ces pratiques est requis dans de multiples projets du plan triennal d'investissement notamment au niveau des activités de gestion des éléments de configuration, de niveaux de services et de continuité des affaires.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16213. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 5 juillet 2017 pour se terminer le 31 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 02 addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	12 juillet 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions, remplacement du bordereau de soumission, remplacement d'une clause administrative particulière, précisions

2	18 juillet 2017	apportées suite à des questions du marché Remplacement d'une clause administrative particulière, précisions apportées suite à des questions du marché
---	-----------------	--

Le présent dossier vise donc à conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Sirius Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 931 596,03 \$ \$ taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 \$ \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride, et approuver les projets de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne deux (2) lots de prestations de services en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride :

<b>Description des lots</b>	<b>Principaux consommateurs des lots</b>
Lot 1 : Gestion de projets, programmes et portefeuille incluant : la gestion de projets, la gestion de produits, la gestion de la demande & de la capacité; ainsi que les processus, normes et outils TI.	Pratique de gestion de projets agile et hybride pour de multiples projets
Lot 2 : Gestion des services TI (inspiré d'ITIL et Cobit) incluant les activités de catalogue de services, d'ententes de niveaux de services TI, de gestion des demandes de changements, de gestion des problèmes, de gestion des éléments de configuration, de gestion de la relève & de la continuité des affaires ainsi que de la gestion de la transition vers les opérations.	Pratiques de gestion de services TI pour la réalisation de livrables dans de multiples projets.

La prestation de services en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride est une nouvelle approche qui se décline comme suit:

- Gestion des mandats en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;

- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de service;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité présenté est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des

processus, des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L’octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d’une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d’approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l’Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d’envergure (CCPE).

## **JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de 24 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, sept (7) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 29,17 % des preneurs, alors que dix-sept (17) firmes n’ont pas déposé de soumission (70,83 %). De ces dix-sept (17) firmes, quatorze (14) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Cinq (5) firmes déclarent ne pas offrir ce service;
- Deux (2) firmes déclarent ne pas avoir le nombre de mandants similaires requis;
- Trois (3) firmes déclarent n'ont pas les ressources nécessaires;
- Deux (2) firmes déclarent que les délais de la soumission sont insuffisants;
- Raisons diverses pour deux (2) firmes.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

### Lot 1 - Gestion de projet / produits, programmes et portefeuilles TI en mode agile & hybride:

Pour ce lot, sept (7) soumissionnaires ont déposé une offre, et trois (3) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de Cofomo inc, Groupe Nexio inc

et Procom Québec inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc.	78,8	1,38	927 572,31 \$		927 572,31 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	76,3	1,31	961 823,36 \$		961 823,36 \$
Levio Conseils inc.	70,8	1,10	1 096 861,50 \$		1 096 861,50 \$
R3D Conseils inc.	71,8	0,87	1 402 120,13 \$		1 402 120,13 \$
Dernière estimation réalisée					990 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(62 427,69 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(6,31%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					34 251,05 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					3,69%
Prix moyen des offres (\$)					1 097 094,33 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(107 094,33 \$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					10,81%

Lot 2 - Gestion des services TI :

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre, et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de Cofomo inc. et Levio Conseils inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	72,8	0,92	1 335 848,54 \$		1 335 848,54 \$
Dernière estimation réalisée					1 540 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(204 151,46 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(13,26%)

Pour le lot 2, on constate un écart de (13,26 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation. Il est à noter que l'approche de sourçage par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des services de gestion de services TI, et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et cette dernière demeure valide.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Le : 2017-08-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438013**

**Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 927 572,31 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride / Appel d'offres 17-16213 - 10 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177438013**

Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Sirius, Services conseils en technologie de l'information inc. (lot 1 au montant de 927 572,31 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 335 848,54 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en pratiques de gestion de projets et des services TI en mode agile et hybride / Appel d'offres 17-16213 - 10 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 2).*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. Ce souhait ne s'est matérialisé qu'à moitié puisque CGI Inc. est seul soumissionnaire pour le lot 2.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI, particulièrement quand elle est le seul soumissionnaire conforme pour un contrat ou un lot précis.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 2).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177438012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 \$, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres 17-16212 - 7 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16212 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Cofomo Inc.	Lot 1 - Évolution bureautique	2 106 054,56 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	Lot 2 - Gestion et modernisation des services de gestion documentaire	1 460 596,41 \$
Cofomo Inc.	Lot 3 - Gestion des identités et des accès	1 344 057,75 \$
Les solutions Victrix Inc.	Lot 5 - Modernisation des télécommunications	1 432 588,50 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 \$, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres 17-16212 - 7 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des Technologies de l'information (Service des TI) assure la modernisation de services technologiques clés de la Ville de Montréal (Ville) avec notamment, la réalisation de projets & de programmes de transformation organisationnelle. C'est dans ce cadre que la Ville a mis en place le programme du Bureau de demain qui a pour objectif de :

- Fournir aux employés un environnement de travail efficace, moderne et sécuritaire;
- Favoriser la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information;
- Optimiser les coûts (acquisition et soutien) et la performance des outils de travail.

Ce programme englobe un ensemble de projets unifiés sous une même stratégie afin d'optimiser la productivité avec les outils bureautiques. Il inclut les projets suivants:

1. Bureautique: déploiement d'une solution bureautique (messagerie électronique et agenda, suite bureautique [type office] et outils de collaboration) (Investi #70500);
2. Gestion électronique de documents (GED) : acquisition et mise en place d'une plate-forme de gestion électronique de documents et d'automatisation de processus d'affaires (Investi #71350);

3. Équipements du Bureau de demain : acquisition d'équipements bureautique incluant des postes de travail Windows, des postes de travail semi-robustes et robustes Windows, des tablettes Android, des postes de travail Apple ainsi que des moniteurs (Investi #74561);
4. Gestion des identités et des accès (GIA) : mise en place d'une solution permettant la gestion des identités et des accès à l'ensemble des ressources informationnelles et physiques de la Ville (Investi #68255);
5. Gestion des actifs TI : mise en place d'un catalogue de services informatisés des actifs TI pour l'ensemble des employés de la Ville (Investi #68063);
6. Gestion des dossiers décisionnels (GDD) : modernisation de l'écosystème actuel de gestion des dossiers décisionnels / Gestion des ordres du jour / ADI et Instances sans papier (Investi #70250).

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16212. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 5 juillet 2017 pour se terminer le 31 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 3 addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	12 juillet 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions, remplacement du bordereau de soumission
2	18 juillet 2017	Précisions apportées suite à des questions du marché
3	25 juillet 2017	Remplacement du bordereau de soumission, précisions apportées suite à des questions du marché

Le présent dossier vise donc à conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 \$, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications, et à approuver les projets de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne cinq (5) lots de prestations de services en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications. Plus précisément, les éléments couverts sont les suivants :

Description des lots	Principaux consommateurs des lots
Lot 1 : Évolution bureautique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'évolution bureautique (#74561). Elle regroupe le bureau de demain (#70500) ainsi que le remplacement des postes en fin de vie, la gestion centralisée des imprimantes, la mise en place de Windows 10, le remplacement des postes de travail mobiles SPVM ainsi que les "personnel device assistant" PDA émissions de constats du SPVM;</li> <li>• Gestion des services aux utilisateurs (#68122). Elle permettra une optimisation des processus et outils de gestion des services clients aux TI ainsi qu'aux services de seconde ligne tel la gestion des actifs et de l'inventaire;</li> <li>• Intégration technologique des unités d'affaires (#78067). Elle permettra de réaliser le cycle d'amélioration continue des intégrations technologiques des unités d'affaires déjà réalisées.</li> </ul>
Lot 2 : Gestion et modernisation des services de gestion documentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestionnaire électronique de documents (#71350). Elle réalisera la mise en place d'une plateforme et d'un environnement de gestion des documents pour le Service du greffe, le Service de l'eau, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que l'arrondissement Verdun comme pilotes;</li> <li>• Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel (#70250). Elle réalisera la mise-à-jour de l'outil "GDD" de la Ville.</li> </ul>
Lot 3 : Gestion des identités et des accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des identités (#68255). Elle réalisera la mise en place d'une solution de gestion des identités permettant une amélioration de la sécurité et de l'efficacité de la gestion des identités en plus d'une gestion des accès complète des mouvements technologiques d'employés au sein de la ville.</li> </ul>
Lot 4 : Modernisation du centre de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des services aux utilisateurs (#68122). Cette dernière vise à moderniser la solution de gestion des services bureautique pour les utilisateurs de tous les services et arrondissements de la Ville. Cette mise</li> </ul>

	<p>à jour entraînera une transformation du centre de service au niveau interaction, processus et performance pour ses clients.</p>
<p>Lot 5 : Modernisation des télécommunications (OSI L1 à L7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation Telecom (#68111). Cette initiative poursuit le déploiement du réseau propriétaire ainsi qu'assurer la modernisation des installations existantes;</li> <li>• Mise en place du Wi-Fi corporatif (#68111). Le Wi-Fi sera déployé dans la majorité des édifices de la Ville;</li> <li>• Communications numériques (#78032). Elle réalisera la migration et la consolidation de la majorité des centres de contact client de la Ville (ex : 311, Centre de Service, RH, etc.);</li> <li>• Capacité, performance, outils et automatisation du réseau de télécommunications (#78043). Cette initiative mettra en place les outils et automatismes nécessaires à l'exploitation du réseau de nouvelle génération;</li> <li>• Communications évoluées (#68037). Cette initiative mettra en place les réseaux de communication nécessaires aux services de mission critique de sécurité publique de la Ville (hormis SERAM);</li> <li>• Infrastructure urbaine numérique (#68037). Cette initiative permettra la mise en place des réseaux, infrastructures et outils nécessaires à l'évolution et l'automatisation des pratiques d'affaires pour l'ensemble de la Ville afin de prendre avantage des nouveaux outils (Internet des Objets, analyses prédictives des données massives, etc.).</li> </ul>

La prestation de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications est une nouvelle approche qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;

- Définition des requis pour des mandats spécifiques en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant :

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de service;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus et des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L’octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d’une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d’approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l’Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d’envergure (CCPE).

## JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de 17 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, sept (7) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 41,18% des preneurs, alors que dix (10) firmes n’ont pas déposé de soumission (58,82 %). De ces 10 firmes, huit (8) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Deux firmes déclarent ne pas avoir les ressources nécessaires;
- Six firmes déclarent ne pas offrir ce service.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

### Lot 1 - Évolution bureautique :

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc	76,3	0,60	2 106 054,56 \$		2 106 054,56 \$

Les solutions Victrix inc	75,5	0,59	2 127 037,50 \$		2 127 037,50 \$
Dernière estimation réalisée					2 250 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(143 945,44 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(6,40%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					20 982,94 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					1%
Prix moyen des offres (\$)					2 116 546,03 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(133 453,97 \$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					(5,93%)

Lot 2 - Gestion et modernisation des services de gestion documentaire :

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	81,5	0,90	1 460 596,41 \$		1 460 596,41 \$
Savoir-Faire Linux inc	71,1	0,65	1 875 242,25 \$		1 875 242,25 \$
Dernière estimation réalisée					1 540 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(79 403,59 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(5,16%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					414 645,84 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					28,39%
Prix moyen des offres (\$)					1 667 919,33 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					127 919,33 \$
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					8,31%

Lot 3 - Gestion des identités et des accès :

Pour ce lot, quatre soumissionnaires ont déposé une offre et une d'entre elles s'est avérée non conforme techniquement, à savoir l'offre de Les logiciels libres LINAGORA INC.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc	72,5	0,91	1 344 057,75 \$		1 344 057,75 \$

Conseillers en gestion et informatique CGI inc	79,3	0,85	1 514 680,65 \$		1 514 680,65 \$
Les solutions Victrix inc	76,5	0,84	1 513 071,00 \$		1 513 071,00 \$
Dernière estimation réalisée					1 540 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(195 942,25 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(12,72%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					170 622,90 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					12,69%
Prix moyen des offres (\$)					1 457 269,80 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(82 730,20 \$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					(5,37 %)

On constate un écart de (12,72 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation. Cet écart s'explique par le fait que l'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 12,69% par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que son offre est concurrentielle.

Lot 4 - Modernisation du centre de services :

Ce lot ne sera pas octroyé puisqu'aucune firme n'a déposé d'offre.

Lot 5 - Modernisation des télécommunications :

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les solutions Victrix inc	72,8	0,86	1 432 588,50 \$		1 432 588,50 \$
Bell Canada	82,5	0,78	1 690 132,50 \$		1 690 132,50 \$
Dernière estimation réalisée					1 540 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(107 411,50 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(6,97%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					257 544,00 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					17,98%
Prix moyen des offres (\$)					1 561 360,50 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					21 360,50 \$

Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)	1,39%
--	-------

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la condition suivante :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Cofomo inc. a obtenu son accréditation le 27 juin 2014 et à présenté une demande de renouvellement (voir pièces jointes);
- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et à présenté une demande de renouvellement le 14 octobre 2016 (voir pièces jointes).
- La firme Les solutions Victrix inc. a obtenu son accréditation le 28 avril 2016.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-22

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438012**

**Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 \$, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres 17-16212 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE177438012**

Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 pour une somme de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 pour une somme de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 pour une somme de 1 460 596,41 \$, taxes incluses), ainsi que Les solutions Victrix inc. (lot 5 pour une somme de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres 17-16212 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 2).*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. À l'évidence, ce souhait ne s'est pas matérialisé. Les membres ont noté que le lot 4 ne sera pas octroyé faute de soumissionnaire.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 2).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438012 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177438011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16266 - 6 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16266 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 1 - Services de développement d'application Web et mobiles	1 065 352,60 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	Lot 2 - Services de développement et d'intégration et de configuration de progiciels pour les solutions gestion du territoire	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	Lot 3 - Services de développement, d'intégration, de configuration et	683 386,11 \$

Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	d'administration de systèmes d'informations géographiques	970 239,53 \$
	Lot 4 - Services de développement et configuration d'interfaces en gestion des actifs	

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16266 - 6 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2017-2019, plusieurs projets majeurs & programmes touchent les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal (Ville), notamment le Service de l'eau, le Service de l'environnement, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, ainsi que le Service de la mise en valeur du territoire.

Afin de poursuivre la réalisation des initiatives prévues au PTI, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services spécialisés qui permettront notamment d'adresser les projets en cours ou à venir suivants :

- 71050 - Modernisation TI des projets du Service de la concertation des arrondissements;
- 75400 - Tableaux de bord - subventions à la propriété;
- 28020 - Système de gestion des projets d'immobilisations;
- 70015 - Système de relève des compteurs d'eau;
- 74840 - Gestion des parcours génériques;
- 71750 - Gestion de la qualité de l'air et de l'eau;
- 74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR);
- 70170 - Modernisation des applications de la gestion durable de l'eau;
- 70015 - Système de relève des compteurs d'eau;
- 54444 - Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles;
- 68142 - AccèsLogis Montréal;
- 69205 - Refonte de la plateforme géomatique;
- 71550 - Système de gestion des actifs municipaux;

- 72710 - Inspection des actifs du mobilier urbain;
- 71720- Mise à jour du système de contrôle des procédés pour la Station JR Marcotte;
- 18018-Desinfection/Ozonation DEEU;
- 70175- Infrastructures et outils TI pour la gestion de l'eau;
- 70189- Mise en place des équipements TI du nouveau bâtiment de l'usine Atwater.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16266. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 28 juin 2017 pour se terminer le 24 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 2 addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	10 juillet 2017	Report de la date de dépôt des soumissions au 24 juillet 2017, initialement prévue le 17 juillet 2017, à la suite de la demande de plusieurs preneurs de cahier des charges.  Réponses aux questions du marché.
2	17 juillet 2017	Réponses aux questions du marché.

Le présent dossier vise donc à conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal, et approuver les projets de convention à cette fin

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne cinq (5) lots de prestations de services spécialisés en gestion du territoire. Plus précisément, les principaux projets couverts sont les suivants :

Description des lots	Principaux consommateurs des lots
Lot 1 - Services de développement d'applications web et mobiles :	71050 - Modernisation TI des projets du Service de la concertation des arrondissements; 75400 - Tableaux de bord - subventions à la

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'applications de gestion pour l'inspection, la gestion des permis et les services numériques du nouveau portail de la Ville.</li> </ul>	propriété; 28020 - Système de gestion des projets d'immobilisations; 70015 - Système de relève des compteurs d'eau; 74840 - Gestion des parcours génériques; 71750 - Gestion de la qualité de l'air et de l'eau; 74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR).
Lot 2 - Services de développement, d'intégration et de configuration de progiciels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Configuration pour chaque plateforme en gestion du territoire requise lors de la mise en place de solutions ou d'évolution dans chacune des solutions.</li> </ul>	74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR); 70170 - Modernisation des applications de la gestion durable de l'eau; 70015 - Système de relève des compteurs d'eau; 74840 - Gestion des parcours génériques; 71750 - Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE); 54444 - Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles; 28020 - Système de gestion des projets d'immobilisations; 68142 - AccèsLogis Montréal.
Lot 3 - Services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de services géomatiques et de couches d'évolution de la réglementation municipale.</li> </ul>	69205 - Refonte de la plateforme géomatique; 71050 - Modernisation TI des projets du Service de la concertation des arrondissements; 71550 - Système de gestion des actifs municipaux; 74840 - Gestion des parcours génériques; 72710 - Inspection des actifs du mobilier urbain; 54444 - Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles; 68142 - AccèsLogis Montréal; 74840 - Gestion des parcours génériques.
Lot 4 - Services de développement et configuration d'interfaces en gestion des actifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des services API pour le système de gestion des actifs municipaux et les interfaces vers le ERP SIMON.</li> </ul>	71550 - Système de gestion des actifs municipaux; 71050 - Modernisation TI des projets du Service de la concertation des arrondissements.
Lot 5 - Services de conception, configuration et installation de matériel/logiciel en informatique industrielle (technologies opérationnelles) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation d'une architecture de solution réseautique et de l'infrastructure pour l'ensemble des usines du Service de l'eau;</li> </ul>	71720 - Mise à jour du système de contrôle des procédés pour la Station JR Marcotte; 18018 - Désinfection/Ozonation DEEU; 70175 - Infrastructures et outils TI pour la gestion de l'eau; 70189 - Mise en place des équipements TI du nouveau bâtiment de l'usine Atwater.

- Assistance à la configuration lors de déploiement de composantes d'automates intégrées aux systèmes de contrôles de procédés.

La prestation de services en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville est une nouvelle approche qui se décline comme suit:

- Gestion des mandats de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

#### Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

#### En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de service;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

### Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats de services spécialisés en solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité présenté est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus ainsi que des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

### **JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de 17 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, six (6) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 35 % des preneurs, alors que 11 firmes n'ont pas déposé de soumission (65%). De ces 11 firmes, sept (7) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Ressources non disponibles pour deux (2) firmes;
- Devis trop spécialisé pour deux (2) firmes;
- Raisons variées pour trois (3) firmes.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Services de développement d'application Web et mobiles

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	87,5	1,29	1 065 352,60 \$		1 065 352,60 \$
Cofomo inc.	77,9	1,19	1 072 644,90 \$		1 072 644,90 \$
R3D Conseil inc.	82,3	0,88	1 500 854,91 \$		1 500 854,91 \$
Nventive Inc.	76,4	0,88	1 441 499,06 \$		1 441 499,06 \$
Dernière estimation réalisée					1 357 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(291 647,40 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(21,49%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					7 292,30 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					0,68%
Prix moyen des offres (\$)					1 270 087, 87 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(86 912,13 \$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					6,40%

L'écart entre le prix moyen des offres (1 270 087, 87 \$) et l'estimé de la Ville est de (6,40 %). L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 16,12% par rapport au prix moyen des offres, ce qui montre que son offre est compétitive et explique l'écart de 21,49% avec l'estimation. À noter que l'offre du deuxième plus bas soumissionnaire est également compétitive.

Lot 2 : Services de développement et d'intégration et de configuration de progiciels pour les solutions gestion du territoire

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	80,3	0,56	2 311 273,44 \$		2 311 273,44 \$

Alithya Services conseils Inc	78,5	0,45	2 874 375,00 \$		2 874 375,00 \$
Dernière estimation réalisée					2 880 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(568 726,56 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(19,75%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					563 101,45 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					24,36%
Prix moyen des offres (\$)					2 592 824,22 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(287 175,78\$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					(9,97%)

On constate un écart de (19,75 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation, alors qu'il y a un écart de (1,95%) entre le deuxième plus bas soumissionnaire et l'estimé de la Ville. L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 24,36 %, par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que son offre est très compétitive.

Lot 3 : Services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	84,8	1,97	683 386,11 \$		683 386,11 \$
Stantec inc.	83,8	1,84	726 412,05 \$		726 412,05 \$
Dernière estimation réalisée					810 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(126 613,89 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(15.63%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					43 025,94 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					6.30%
Prix moyen des offres (\$)					704 899,08 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(105 100,92 \$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					(12,98%)

On constate un écart de (15,63 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation.

Il est à noter que l'approche de sourcing par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des services de développement, d'intégration, de configuration & d'administration de systèmes d'informations géographiques et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises, ce qui explique l'écart avec la dernière estimation.

Lot 4 : Services de développement et configuration d'interfaces en gestion des actifs

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion en informatique CGI inc.	81,3	1,35	970 239,53 \$		970 239,53 \$
Dernière estimation réalisée					1 035 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(64 760,47 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(6.26%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					

Lot 5 : Services de conception, configuration et installation de matériel/logiciel en informatique industrielle (technologies opérationnelles)

Ce lot ne sera pas octroyé puisqu'aucune firme n'a déposé d'offre.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 2);
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot1).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et cette dernière demeure valide.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-22

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Vice-présidentes**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438011**

**Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16266 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177438011**

Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion en informatique CGI inc (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16266 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 2).*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. À l'évidence, ce souhait ne s'est pas matérialisé. Les membres ont noté qu'il n'y a eu aucune soumission pour le lot 5.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI, particulièrement quand elle est le seul soumissionnaire conforme pour un contrat ou un lot précis.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lot 2).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177438010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure un contrat de services professionnels avec la firme suivante : CIMA + inc. (lot 3 pour une somme de 1 379 700,00 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication / Appel d'offres 17-16219 - 1 soumissionnaire / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure un contrat pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA +, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 379 700,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16219 (Lot 3), et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure un contrat de services professionnels avec la firme suivante : CIMA + inc. (lot 3 pour une somme de 1 379 700,00 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication / Appel d'offres 17-16219 - 1 soumissionnaire / Approuver le projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011, la Ville de Montréal (Ville) adoptait, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 87M\$ pour le développement et la mise en place du nouveau système de radiocommunication SÉRAM (Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal). Le projet SÉRAM était composé des trois phases : (1) l'infrastructure, (2) l'équipement & (3) le réseau du métro.

En juin 2016, une révision du projet SÉRAM était présentée au comité exécutif et aux élus. Le projet SÉRAM "révisé" comprend une portée bonifiée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire initiale de 87M \$ avec les éléments suivants pour chaque phases révisées du projet :

- Phase 1 (Infrastructure) révisée : Bonification de l'infrastructure de la Ville incluant les licences et les configurations pour ajouter des fonctionnalités critiques et des éléments d'infrastructure de radiocommunication, ainsi qu'un plan d'action pour l'amélioration de l'infrastructure;
- Phase 2 (Équipements) révisée : Bonification au niveau des équipements comprenant l'acquisition d'équipements additionnels requis pour répondre à des besoins particuliers de la clientèle et l'optimisation des équipements courants afin d'assurer une meilleure performance avec l'infrastructure présente.

Afin de poursuivre la livraison des activités prévues dans la portée bonifiée du projet SERAM, la Ville met en place une entente de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16219. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 28 juin 2017 pour se terminer le 24 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des

soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, un addenda a été publié :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	12 juillet 2017	Report de la date de dépôt des soumissions au 24 juillet 2017, initialement prévue le 17 juillet 2017, à la suite de la demande de plusieurs preneurs de cahier des charges.

Le présent dossier vise donc à conclure un (1) contrat de services professionnels avec la firme suivante, soit Cima + inc. (Lot 3 pour une somme de 1 379 700 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication, et à approuver le projet de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne trois (3) lots distincts de prestations de services en automatisation, modernisation et évolution radiocommunication. Plus précisément, les éléments couverts par les 3 lots vise les projets 68008 - SERAM Système Evolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal, et 68037 - Communications évoluées. Suite à la mise en place du plan de stabilisation de SÉRAM, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services spécialisées, qui seront en support au projet SERAM.

La prestation de services en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication est une nouvelle approche qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant :

### Pré mandat :

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

### En cours de mandat :

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de service;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

### Post mandat :

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus ainsi que des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des

mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;

- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d’approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l’Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d’envergure (CCPE).

## JUSTIFICATION

On dénote 20 preneurs de cahier des charges mais seulement une firme a déposé une soumission sur un lot, soit 5 % des preneurs, alors que dix-neuf (19) firmes n’ont pas déposé de soumission (95 %). De ces 19 firmes, huit (8) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Le carnet de commandes est complet présentement pour trois (3) firmes;
- Les délais de la soumission sont insuffisants pour trois (3) firmes;
- Manque de ressources pour deux (2) firmes.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

### Lot 1 : Modernisation des radiocommunications :

Ce lot ne sera pas octroyé puisqu'aucune firme n'a déposé d'offre.

### Lot 2 : Modernisation des opérations :

Ce lot ne sera pas octroyé puisqu'aucune firme n'a déposé d'offre.

### Lot 3 : Service d’accompagnement en ingénierie :

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CIMA +	77,6	0,93	1 379 700,00 \$		1 379 700,00 \$
Dernière estimation réalisée					1 100 000,00 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	279 700,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	25,43%

On constate un écart de 25,43 % entre la seule soumission conforme et l'estimation. Il est à noter que l'approche de sourçage par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des services spécialisés d'accompagnement en ingénierie, et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 3);
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot 3).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Cima + inc. a obtenu son accréditation le 30 janvier 2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation du programme, cette entente permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ce contrat permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-22

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438010**

**Conclure un contrat de services professionnels avec  
la firme suivante : CIMA + inc. (lot 3 pour une somme  
de 1 379 700,00 \$, taxes incluses), pour une durée de  
24 mois, pour la fourniture sur demande de  
prestations de services spécialisés en automatisation,  
modernisation et évolution de la radiocommunication  
/ Appel d'offres 17-16219 - 1 soumissionnaire /  
Approuver le projet de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177438010**

Conclure un contrat de services professionnels avec la firme suivante : CIMA + inc. (lot 3 pour une somme de 1 379 700,00 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la radiocommunication / Appel d'offres 17-16219 - 1 soumissionnaire / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Avec 20 preneurs du cahier des charges et une seule soumission, la Commission constate la faible concurrence pour ce contrat. De plus, les membres ont noté qu'il n'y a eu aucune soumission pour les lots 1 et 2.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

Enfin, les membres de la Commission ont demandé à ce que les décisions antérieures liées au projet SÉRAM soient ajoutées au sommaire décisionnel.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

M. Gagnon a inscrit sa dissidence.



**Dossier # : 1177438008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres 17-16215 - 5 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16215 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 1 - Services de développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités web pour la direction sécurité publique et justice.	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2- Services de développement d'applications, évolutions fonctionnelles de la direction sécurité publique et justice.	1 090 238,94 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:43

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres 17-16215 - 5 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) assure la modernisation des applications du Service de Police de la Ville Montréal (SPVM), du Service de Sécurité incendie (SIM) et de la Cour municipale. Pour ce faire, le Service des TI doit recourir, entre autres, à la prestation de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle dans le cadre des initiatives suivantes prévues au PTI dont notamment :

1. 68305 - Modernisation des opérations policières, incluant les sous-projets suivants :
  - 68305.01 - Caméras portatives;
  - 68305.02 - Géolocalisation des policiers et des véhicules de police;
  - 68305.03 - Modernisation des systèmes.
2. 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM, incluant les sous-projets suivants :
  - Gestion des effets spéciaux;
  - Gestion des matières dangereuses;
  - Remplacement des consoles téléphoniques du SIM.
3. 70024 - Nouveau code de procédures Civiles (NCPC);
4. 70025 - Cour municipale numérique;
5. 72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence :
  - Mise à jour de Artemis 2.4;
  - Alerte en casernes;

- Réseau LTE en caserne.
6. 74850 - Renseignements SPVM.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16215. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 28 juin 2017 pour se terminer le 24 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 2 addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	10 juillet 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions, remplacement du bordereau de soumission, précisions apportées suite à des questions du marché
2	17 juillet 2017	Remplacement d'une clause administrative particulière, précisions apportées suite à des questions du marché

Le présent dossier vise donc à conclure deux (2) contrats de services professionnels avec la firme suivante, soit Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle, et approuver les projets de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne deux (2) lots. Les principaux projets touchés par chacun de ces lots sont les suivantes :

<p><b>LOT 1</b> - Services de développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités web pour la sécurité publique et la justice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70025 - Mise en place de la cour municipale numérique;</li> <li>• 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations du SIM;</li> <li>• 72050 - Mise à jour du système de répartition des appels de la police;</li> <li>• 68305 - Modernisation des opérations policières;</li> <li>• 72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgences;</li> </ul>
---	--

<u>LOT 2</u> - Services de développement d'applications et de fonctionnalités pour la sécurité publique et la justice.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 74850 - Renseignements SPVM.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70024 - Nouveau code de procédure civile.</li> </ul>

La prestation de services en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle est une nouvelle approche qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant :

Pré mandat :

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat :

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de services;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

### Post mandat :

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débuguage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus ainsi que des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

### **JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de seize (16) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 31,25 % des preneurs, alors que onze (11) firmes n'ont pas déposé de soumission (68,75 %). De ces onze (11) firmes, sept (7) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Une firme déclare ne pas avoir le nombre de mandats similaires requis;
- Deux firmes déclarent ne pas avoir les ressources nécessaires;
- Une firme déclare que son carnet de commande est complet;
- Une firme déclare qu'elle n'a pas envoyé une soumission par manque de temps;
- Une firme déclare qu'elle n'a pas l'expérience de firme requise;

- Une firme a retourné l'avis de désistement sans donner aucune raison.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Services de développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités web pour la direction sécurité publique et justice.

Pour ce lot, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre, et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de Cofomo inc. et Procom Québec inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	77.8	0.55	2 311 273,44 \$		2 311 273,44 \$
R3D Conseil Inc.	79.1	0.42	3 072 132,00 \$		3 072 132,00 \$
Nventive Inc.	75.1	0.40	3 127 320,00 \$		3 127 320,00 \$
Dernière estimation réalisée					3 312 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(1 000 726,56 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(30.22%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					760 858,56 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					32.92%
Prix moyen des offres (\$)					2 836 908,48 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(475 091,52 \$)
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)					(14,34 %)

L'écart entre le prix moyen des offres (2 836 908,48 \$) et l'estimé de la Ville, est de (14,34%). Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 32,92% plus bas que le 2e soumissionnaire, ce qui montre que la proposition de l'adjudicataire est compétitive, et explique l'écart de (30,22%) avec la dernière estimation.

Lot 2 : Services de développement d'applications, évolutions fonctionnelles de la direction sécurité publique et justice.

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et	80.8	1.2	1 090 238,94 \$		1 090 238,94 \$

informatique CGI Inc.					
Dernière estimation réalisée					1 080 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					10 238,94 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					0.95%

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 1);
- Ecart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1);
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et cette dernière demeure valide.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;

- Approche complémentaire avec les autres modes de livraison, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-22

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438008**

**Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres 17-16215 - 5 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE177438008**

Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec la firme suivante : Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres 17-16215 - 5 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 2).*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. À l'évidence, ce souhait ne s'est pas matérialisé.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne

constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI, particulièrement quand elle est le seul soumissionnaire conforme pour un contrat ou un lot précis.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 2).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177438009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourcing
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301,00 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatiques CGI Inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17 -16216 - 6 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure six (6) contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16216 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Cofomo Inc.	Lot 1 - Services de développement d'applications WEB/Mobiles	250 812,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2 - Services de développement d'applications EBS Oracle	3 302 587,89 \$
Cofomo Inc.	Lot 3 - Services de développement d'applications Oracle Form	455 301,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 4 - Services de développement d'interfaces	1 047 295,78 \$

Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 5 - Services de gestion électronique de documents	589 614,80 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 6 - Services d'automatisation des processus (workflows)	576 834,70 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:43

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301,00 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatiques CGI Inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16216 - 6 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2017-2019, plusieurs projets majeurs & programmes touchent les services institutionnels de la Ville de Montréal (Ville), notamment les ressources humaines, les finances, l'approvisionnement, la gestion & planification immobilière, l'évaluation foncière ainsi que les affaires juridiques.

Afin de poursuivre la réalisation des initiatives prévues au PTI, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services spécialisés qui permettront notamment d'adresser les projets en cours ou à venir suivants :

- 68088 Approvisionnement 3;
- 74950 Réforme TI des régimes de retraite;
- 70450 Optimisation de la gestion des paiements;
- 73000 Recettes et encaissement;
- 73100 Système de performance budgétaire;
- 74250 TransfoRH ;
- 74551 Taxation et évaluation foncière;
- 70550 Gestion des règlements municipaux;
- 68275 Modernisation des immeubles;
- 90000 Amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16216. Cet appel d'offres,

publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 28 juin 2017 pour se terminer le 24 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) addenda ont été publiés :

No.addenda	Date de publication	Nature
1	10 juillet 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions, remplacement du bordereau de soumission, précisions apportées suite à des questions du marché
2	17 juillet 2017	Remplacement d'une clause administrative particulière, précisions apportées suite à des questions du marché

Le présent dossier vise donc à conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soient Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44\$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301,00 \$, taxes incluses), et Conseillers en gestion et informatiques CGI Inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,00 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal, et approuver les projets de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne six (6) lots de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal. Plus précisément, les principaux éléments couverts sont les suivants :

Description des lots	Principaux consommateurs des lots
Lot 1 - Services de développement d'applications WEB/Mobiles	68272 - Cadenassage et SIGI Mobile.
Lot 2 - Services de développement d'applications EBS Oracle afin d'effectuer des travaux de paramétrisation, de développement et de tests dans Oracle EBS	Entretien et évolution du PGI (Progiciel de gestion intégré) de la Ville et arrimage avec de nouvelles solutions dont :  73000 - Recettes et encaissements; 70450 - Optimisation de la gestion des paiements; 73100 - Système de performance budgétaire; 74250 - TransfoRH.

Lot 3 - Services de développement d'applications Oracle Forms afin de permettre à la Ville de maintenir et modifier plusieurs solutions actuellement en place qui sont basées sur cette technologie.	Entretien et évolution de plusieurs applications supportant notamment les fonctions d'évaluation foncière et de taxation et soutien à quelques projets, dont le projet 74250 - Transfo RH :
Lot 4 - Services de développement d'interfaces afin de supporter la Ville dans l'arrimage de multiples systèmes entre eux.	Arrimage entre plusieurs systèmes institutionnels dans la majorité des projets du PTI dont :  68088 - Approvisionnement 3; 73100 - Système de performance budgétaire; 73000 - Recettes et encaissements; 74250 - TransfoRH.
Lot 5 - Services de gestion électronique de documents afin de supporter la Ville dans l'implantation d'une gestion électronique de documents (GED) corporative.	70350 - Implantation d'une GED (gestion électronique de documents) corporative qui servira, entre autres, aux projets :  70450 - Optimisation de la gestion des paiements; 70550 - Gestion des règlements municipaux.
Lot 6 - Services d'automatisation des processus afin d'accompagner la Ville dans l'informatisation et l'automatisation de ses processus d'affaires.	Automatisation des processus d'affaires (workflow) pour de multiples projets.

La prestation de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville est une nouvelle approche de sourcing qui se décline comme suit:

- Gestion des mandats en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec budget et échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de services d'analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat :

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;

- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre l'adjudicataire et le responsable de la Ville.

#### En cours de mandat :

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de services;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, performance et suivi contractuel);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

#### Post mandat :

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Le processus d'assurance qualité présenté est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus ainsi que des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications et registre des parties prenantes;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;

- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont soumis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

## JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de seize (16) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, six (6) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 37,5 % des preneurs, alors que dix (10) firmes n'ont pas déposé de soumission (62,5 %). De ces 10 firmes, sept (7) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :

- Une firme déclare ne pas avoir le nombre de mandats similaires requis;
- Deux firmes déclare que son carnet de commande est complet;
- Une firme déclare qu'elle n'a pas l'expérience de firme requise;
- Une firme déclare ne pas offrir ce service;
- Raisons diverses pour deux firmes.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

### Lot 1 - Services de développement d'applications WEB/Mobiles :

Pour ce lot, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo	77,1	5,07	250 812,44 \$		250 812,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	82,3	5,03	262 907,35 \$		262 907,35 \$
R3D Conseils inc.	77,6	3,79	336 899,75 \$		336 899,75 \$
Nventive	76,3	3,55	355 732,65 \$		355 732,65 \$
LINAGORA	70,6	3,03	397 583,55 \$		397 583,55 \$
Dernière estimation réalisée					349 440,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(98 627,56 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(28,22%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					12 094,91 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					4,82%
Prix moyen des offres (\$)					320 787,15\$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(28 652,85 \$)

Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)	(8,2%)
---	--------

L'écart entre le prix moyen des offres (320 787,15 \$) et l'estimé de la Ville est de (8.2%). On constate un écart de (28.22 %) entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation. L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 21,8 %, par rapport à la moyenne des soumissions, ce qui montre que son offre est compétitive et explique principalement l'écart de 28,22% avec l'estimation.

Lot 2 - Services de développement d'applications EBS Oracle :

Pour ce lot, nous avons reçu trois (3) soumissions. Deux (2) offres sont conformes techniquement, alors que l'offre de la firme Cofomo inc. a été déclarée non conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	79,5	0,39	3 302 587,89 \$		3 302 587,89 \$
Alithya	79,4	0,31	4 170 143,25 \$		4 170 143,25 \$
Dernière estimation réalisée					4 259 800,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(957 212,11 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(22,47%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					867 555,36 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					26,27%
Prix moyen des offres (\$)					3 736 365,57 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(523 434,43 \$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					(12,29%)

On constate un écart de (22.47 %) entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, alors qu'il y a un écart de (2,10%) entre la deuxième plus bas soumissionnaire et l'estimation. L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 26,27 %, par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui explique l'écart et montre que son offre est très compétitive.

Lot 3 - Services de développement d'applications Oracle Form :

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo	73,4	2,71	455 301,00 \$		455 301,00 \$

Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	78,5	2,16	594 282,78 \$		594 282,78 \$
Dernière estimation réalisée					720 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(264 699,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(36,76%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					138 981,78 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					30,53%
Prix moyen des offres (\$)					524 791,89 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(195 208,11 \$)
Écart entre le prix moyen des offres et la dernière estimation (%)					(27,11%)

On constate un écart de (36,76 %) entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation. Il est à noter que l'approche de sourçage par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des services de développement d'applications Oracle Form, et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises, ce qui explique partiellement l'écart. L'adjudicataire s'est également démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 30,53 %, par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui explique aussi partiellement l'écart et montre que son offre est compétitive.

#### Lot 4 - Services de développement d'interfaces :

Pour ce lot, nous avons reçu deux (2) soumissions. L'offre de la firme Les logiciels libres LINAGORA INC. a été déclarée non conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	76,8	1,21	1 047 295,78 \$		1 047 295,78 \$
Dernière estimation réalisée					1 327 872,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(280 576,22 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(21,13 %)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N / A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N / A

On constate un écart de (21,13%) entre la seule soumission conforme et la dernière estimation. Il est à noter que l'approche de sourçage par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des services de développement d'interfaces, et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises.

Lot 5 - Services de gestion électronique de documents :

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	80,4	2,21	589 614,80 \$		589 614,80 \$
Dernière estimation réalisée					756 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(166 385,20 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(22,00%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N / A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N / A

On constate un écart de (22,01 %) entre la seule soumission conforme et la dernière estimation. Il est à noter que l'approche de sourçage par prestations de services spécialisés n'a pas été utilisée auparavant pour des services de gestion électronique de documents, et il est alors plus difficile de réaliser des estimations précises.

Lot 6 - Services d'automatisation des processus (workflows) :

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et elle est conforme

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	74,6	2,16	576 834,70 \$		576 834,70 \$
Dernière estimation réalisée					620 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(43 165,30 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(6,96%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N / A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N / A

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen

des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 2);
- Écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot 2 et lot 4);
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 4).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et cette dernière demeure valide.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe CLOUTIER  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne PARENTEAU  
Performance TI et sourcing

Le : 2017-08-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438009**

**Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301,00 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatiques CGI Inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16216 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Émilie Thuillier  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE177438009**

Conclure six (6) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes : Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301,00 \$, taxes incluses), Conseillers en gestion et informatiques CGI Inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses ), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres 17-16216 - 6 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 4).*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. À l'évidence, ce souhait ne s'est pas matérialisé.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI, particulièrement quand elle est le seul soumissionnaire conforme pour un contrat ou un lot précis.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 2);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 4).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177438007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourcing
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$ taxes incluses, lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$ taxes incluses, lot 3 au montant de 866 727,54 \$ taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres 17-16214 - 6 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16214 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 1 - Développement de solutions numériques du portail de la Ville	2 311 273,44 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	Lot 2- Développement de services numériques	2 022 364,26 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc	Lot 3 - Développement de services pour systèmes missions	866 727,54 \$
Systematix inc.	Lot 4 - Développement de contenu web	747 038,57 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-08-28 10:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177438007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$ taxes incluses, lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$ taxes incluses, lot 3 au montant de 866 727,54 \$ taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres 17-16214 - 6 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du virage vers la ville intelligente et numérique, la Ville de Montréal (Ville) a établi comme objectif de concevoir une stratégie d'évolution de sa présence numérique. Cette stratégie se décline principalement en trois volets:

- Proposer une expérience-citoyenne homogène et simplifiée (définie par une offre claire qui priorise les informations les plus recherchées);
- Développer des services en ligne efficaces et attrayants tout en valorisant l'identité de la Ville;
- Intégrer et optimiser l'utilisation des médias sociaux pour augmenter le dialogue avec le citoyen, améliorer la personnalisation de la relation citoyenne et stimuler la démocratie participative.

La Ville a entrepris de revoir l'ensemble de sa stratégie de présence numérique pour les sites Web, les services numériques, le dossier citoyen intégré, les applications mobiles et les médias sociaux. Cette approche concertée a été réalisée par le Service des communications avec la participation du Service des TI, du Bureau de l'expérience client, du Bureau de la Ville intelligente et numérique et du Service de la concertation des arrondissements.

À cet effet, une feuille de route a été établie pour réaliser la stratégie de présence en ligne et les premières initiatives seront déployées au cours de l'automne 2017 avec un nouveau site et une application mobile permettant notamment :

- De consulter les informations de la Ville avec un moteur de recherche performant et des contenus révisés selon une nouvelle approche de communication;
- D'utiliser les nouveaux services numériques de la Ville qui seront déployés;
- De faire des signalements aux travaux publics de la Ville (nids de poule, lampadaires défectueux, problèmes de propreté, graffitis, problèmes avec le mobilier urbain, collecte de branches d'arbres, etc.);
- De s'abonner au système d'avis et d'alertes de la Ville en spécifiant le type de communication souhaitée.

Afin de poursuivre la réalisation des initiatives prévues dans le cadre de la présence numérique, la Ville met en place des ententes de prestations de services spécialisés en solution numériques permettant notamment de réaliser les initiatives suivantes :

- Un nouvel outil pour les employés de la Ville, permettant d'interagir avec les citoyens en visualisant l'ensemble de leurs requêtes à la Ville et de gérer les informations d'une nouvelle carte citoyenne;
- L'intégration des données du système des loisirs dans le cadre de la Présence numérique;
- L'évolution de la billetterie d'Espace pour la vie;
- Des nouveaux services numériques permettant aux citoyens d'interagir avec la Ville sans que ces derniers aient à se déplacer aux points de services de la Ville.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16214. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 28 juin 2017 pour se terminer le 24 juillet 2017. La durée de la publication a été de 27 jours. Le délai de validité des soumissions est de 220 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 5 addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	7 juillet 2017	Report de date
2	13 juillet 2017	Réponses à plusieurs questions sur des précisions demandées et correction du bordereau
3	18 juillet 2017	Réponses à plusieurs questions sur des précisions demandées
4	19 juillet 2017	Précision sur la méthode d'adjudication des contrats multiples
5	20 juillet 2017	Correction du bordereau de soumission

Le présent dossier vise donc à conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$ taxes incluses, lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$ taxes incluses, lot 3 au montant de 866 727,54 \$ taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission, et approuver les projets de convention à cette fin.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0148 - 27 avril 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 - 10 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CE17 0341 - 15 mars 2017 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 24 mois à Nurun inc. pour la réalisation d'activités de recherche utilisateurs dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 165 449,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15714 - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG16 0613 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 26 mois à Nurun inc. pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15508 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE15 1767 - 30 septembre 2015 - Accorder à Conseils Atélya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la présence numérique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 519,62 \$, taxes incluses (incluant un montant réservé de 21 753,27\$, taxes incluses, pour d'éventuelles dépenses auxiliaires à être autorisées par le directeur), conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14654.

## DESCRIPTION

Le présent dossier concerne quatre (4) lots de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission. Il permettra de soutenir les initiatives déjà prévues au PTI 2017-2019, notamment les éléments suivants :

Lots	Principaux projets ou initiatives
<p>Lot 1 - Développement de solutions numériques du portail de la Ville :</p> <p>Développement de nouveaux sites web incluant les services suivants : l'architecture, le design graphique, la conception de solutions, les tests ainsi que la gestion de projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 70150 - Remplacement du portail de la Ville et 70190 - Présence numérique - Fondation :<ul style="list-style-type: none"><li>• version 2;</li><li>• nouvel outil pour les employés de la Ville leur permettant d'interagir avec les citoyens en visualisant l'ensemble de leurs requêtes à la Ville et gérer les informations d'une nouvelle carte citoyenne;</li></ul></li><li>• 72720 - Refonte des plateformes numériques des bibliothèques;</li><li>• 70120 - Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie.</li></ul>

<p>Lot 2 - Développement de services numériques :</p> <p>Développement de nouveaux services numériques incluant les services suivants : l'architecture, le design graphique, la conception de solutions, les tests ainsi que la gestion de projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70150 - Remplacement du portail de la Ville et 70190 - Présence numérique - Fondation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• nouveau service numérique en ligne permettant de faire l'acquisition ou le renouvellement d'un permis animalier;</li> <li>• nouveau service numérique en ligne permettant de faire l'acquisition ou le renouvellement d'un permis de stationnement réservé aux résidents;</li> <li>• nouveau service numérique en ligne permettant aux commerçants d'obtenir un certificat d'occupation;</li> <li>• nouveaux services numériques permettant aux citoyens d'interagir avec la Ville sans que ces derniers aient à se déplacer aux points de services de la Ville.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Lot 3 - Développement de services pour systèmes missions :</p> <p>Développement de nouveaux services pour systèmes missions incluant les services suivants : l'architecture, le design graphique, la conception de solutions, les tests ainsi que la gestion de projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 72515 - Système de gestion des loisirs municipaux;</li> <li>• 72730 - Refonte des systèmes opérationnels de la culture, des sports et autres;</li> <li>• 72660 - Réforme des services d'accueil-Espace pour la vie.</li> </ul>
<p>Lot 4 - Développement de contenu web :</p> <p>Développement de nouveaux services de contenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70150 - Remplacement du portail de la Ville : L'intégration de tous les éléments d'information des services de la Ville ainsi que des arrondissements dans le portail d'information;</li> <li>• 72720 - Refonte des plateformes numériques des bibliothèques;</li> <li>• 70120 - Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie.</li> </ul>

La prestation de services en développement pour solutions numériques est une nouvelle approche de sourcing qui se décline comme suit :

- Gestion des mandats en développement pour solutions numériques, avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en développement pour solutions numériques, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Utilisation d'une banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en développement pour solutions numériques;

- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en développement pour solutions numériques, comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de services;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en développement pour solutions numériques, par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, rustines de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats de services spécialisés en développement pour solutions numériques, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus ainsi que des outils de gouvernance, de planification, de suivi et de contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);

- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

## JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de 26 preneurs de cahier des charges. De ce nombre, six (6) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 23,07 % des preneurs, alors que vingt (20) firmes n'ont pas déposé de soumission (76,93 %). De ces 20 firmes, six (6) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Deux (2) firmes déclarent être dans l'impossibilité de garantir les ressources TI;
- Deux (2) firmes n'ont pas les ressources non disponibles;
- Deux (2) firmes n'offrent pas le service ou le produit.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

### Lot 1 : Développement de solutions numériques du portail de la Ville

Pour ce lot, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre et deux (2) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de Multiplemedia et Les logiciels libres LINAGORA INC.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	76,3	0,55	2 311 273,44 \$		2 311 273,44 \$
Nventive	71,9	0,39	3 127 320,00 \$		3 127 320,00 \$
Tink	74,5	0,31	3 991 932,00 \$		3 991 932,00 \$
Dernière estimation réalisée					2 816 000,00 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	(504 726,56 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	(17,92%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)	816 046,56 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)	35,31%
Prix moyen des offres (\$)	3 143 508,48\$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)	327 508,48 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)	11,63 %

L'écart entre l'estimé de la Ville et le prix moyen des offres (3 143 508,48 \$) est de 11,63%. Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 35% plus bas que le 2e soumissionnaire, ce qui démontre que la proposition de l'adjudicataire est très compétitive et explique l'écart de 17,92% avec l'estimation.

#### Lot 2 : Développement de services numériques

Pour ce lot, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre et trois (3) d'entre elles se sont avérées non conformes techniquement, à savoir les offres de Cofomo inc, Nventive inc et Les logiciels libres LINAGORA INC.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	75,3	0,62	2 022 364,26 \$		2 022 364,26 \$
R3D Conseil inc.	74,1	0,45	2 752 501,50 \$		2 752 501,50 \$
Dernière estimation réalisée					2 520 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(497 635,74 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(19,75%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					730 137,24 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					36,1%
Prix moyen des offres (\$)					2 387 432,88 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(132 567,20 \$)
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)					(5,26%)

L'écart entre le prix moyen des offres (2 387 432,88 \$) et l'estimé de la Ville est de (5,26%). L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 36,1%, par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que son offre est très compétitive, et explique l'écart de 19,75% avec l'estimation.

### Lot 3 : Développement de services pour systèmes missions

Pour ce lot, quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre et une (1) d'entre elles s'est avérée non conforme techniquement, à savoir l'offre de Les logiciels libres LINAGORA INC.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	75,5	1,45	866 727,54 \$		866 727,54 \$
R3D Conseil inc.	75,4	1,05	1 193 440,50 \$		1 193 440,50 \$
Nventive	70,5	1,03	1 172 745,00 \$		1 172 745,00 \$
Dernière estimation réalisée					1 080 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(213 272,46 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(19,75%)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					326 712,96 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					37,70%
Prix moyen des offres (\$)					1 077 637,68 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					(2 362,32 \$)
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)					(0,22%)

L'écart entre le prix moyen des offres (1 077 637,68 \$) et l'estimé de la Ville est de (0,22%). L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 37,70%, par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, ce qui montre que son offre est très compétitive, et explique l'écart de 19,75% avec l'estimation.

### Lot 4 : Développement de contenu web

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et une (1) d'entre elles s'est avérée non conforme techniquement, à savoir l'offre de Les logiciels libres LINAGORA INC.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Systematix	78,8	1,72	747 038,57 \$		747 038,57 \$
Dernière estimation réalisée					687 960,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					59 078,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					8,59%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N / A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N / A

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 1 et lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et cette dernière demeure valide.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche, qui est historiquement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraison, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services

aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 6 septembre 2017;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 13 septembre 2017;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 20 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 25 septembre 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 28 septembre 2017.
- Rencontre de départ avec le fournisseur : octobre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne PARENTEAU  
Performance TI et sourcing

Le : 2017-08-22

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-*  
*Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –*  
*Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438007**

**Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$ taxes incluses, lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$ taxes incluses, lot 3 au montant de 866 727,54 \$ taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres 17-16214 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177438007**

Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$ taxes incluses, lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$ taxes incluses, lot 3 au montant de 866 727,54 \$ taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres 17-16214 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

La Commission a constaté que le Service des technologies de l'information souhaitait, par cet appel d'offres, réaliser une plus grande ouverture du marché. À l'évidence, ce souhait ne s'est pas matérialisé.

Les membres ont aussi noté que la période de l'appel d'offres s'est terminée à la fin juillet, durant la période des vacances de la construction. Pour la Commission, cela ne constitue pas une bonne pratique et il aurait été préférable de procéder à l'appel d'offres à un autre moment.

La Commission a également constaté que plusieurs ententes-cadres en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres ont été résiliées par la suite. En réponse aux questions des membres, le Service a indiqué que les soumissionnaires n'étaient pas informés de ce fait au moment où ils ont déposé leurs soumissions.

Enfin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de s'étonner et de se questionner sur le caractère concurrentiel des soumissions de la firme CGI.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177438007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

CE : 20.040  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174384001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16179 (5 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53\$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 17-16179 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-17 15:43

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174384001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16179 (5 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les gestionnaires exercent une influence directe sur la performance et la mobilisation des équipes de travail et, par le fait même, sur la qualité des services rendus aux citoyens. C'est pourquoi la sélection des gestionnaires et leur développement sont des activités cruciales et stratégiques pour l'organisation.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines (SRH) prévoit une étape d'évaluation des compétences de gestion à son processus de dotation, en plus des autres étapes d'évaluation réalisées à l'interne par les équipes de spécialistes en dotation. Cette étape d'évaluation des compétences de gestion permet de s'assurer que les candidats finalistes maîtrisent les compétences de gestion jugées essentielles à l'exercice du rôle de gestionnaire avant d'être nommés en poste.

Depuis le 22 septembre 2016, le SRH bénéficie des services professionnels de SPB Psychologie organisationnelle inc. pour réaliser cette évaluation des compétences de gestion. Le contrat de services professionnels octroyé à SPB Psychologie organisationnelle inc. arrivant à son terme en date du 21 septembre 2017, le SRH a relancé un appel d'offres public afin de s'assurer d'obtenir des services à la fine pointe de la connaissance en matière d'évaluation des compétences, et ce, au meilleur coût possible.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG 160492-25 août 2016** - Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16179 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CG15 0540 -24 septembre 2015** - Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, dans le cadre de la convention de services professionnels intervenue entre l'École nationale d'administration publique et la Ville de Montréal (CG14 0370), pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant 1 à cet effet

**CG14 0370 - 21 août 2014** - Octroyer un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG13 0166 – 30 mai 2013** - Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CE12 0254 – 29 février 2012** - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion des finalistes aux concours de postes cadres, pour une somme maximale de 394 550 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 février 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

## **DESCRIPTION**

Le contrat est d'une durée de trois ans à compter de sa date d'entrée en vigueur, avec deux options de renouvellement, d'une durée maximale d'une année chacune.

La firme spécialisée en psychologie organisationnelle devra proposer un processus d'évaluation distinct pour les trois niveaux de gestion suivants :

- Gestionnaires (les sept compétences des niveaux 1 et 2 du profil de compétences des cadres de la Ville)
- Cadres de direction (les neuf compétences des niveaux 1, 2 et 3 du profil de compétences des cadres de la Ville)
- Cadres exécutifs (les neuf compétences des niveaux 1, 2 et 3, avec un niveau de complexité plus grand)

Les outils d'évaluation devront être choisis, adaptés ou développés par le fournisseur et être arrimés sur le profil de compétences de la Ville de Montréal. Ces outils devront aussi être approuvés par les experts de la Ville. Il est à noter que chaque compétence devra être évaluée par plus d'un moyen d'évaluation. Chacun des trois processus d'évaluation devra minimalement inclure les outils suivants :

- Entrevue structurée d'au moins une heure comprenant des questions comportementales;
- Panier de gestion
- Tests de personnalité (au nombre de 2 à 4) qui pourraient être différents pour chaque niveau de gestion;
- Test d'habileté cognitive.

Plus spécifiquement, la firme retenue devra :

- Bien comprendre le contexte du poste et ses enjeux à court et long terme;
- Convoquer les candidats identifiés par la Ville;
- Évaluer les candidats lors d'une journée d'évaluation dans ses propres bureaux;
- Rédiger un rapport d'évaluation;
- Donner une rétroaction au SRH et aux gestionnaires recruteurs;

- Offrir une rétroaction individuelle aux candidats.

À l'issue de l'évaluation, le SRH s'attend à ce que le fournisseur émette des avis professionnels relativement à chacun des aspects suivants :

1. La maîtrise des compétences de gestion;
2. Potentiel de développement;
3. Principaux dérailleurs;
4. Suggestions de pistes de développement;
5. Recommandation quant aux chances de succès en emploi;
6. Contexte idéal d'exercice du leadership pour le candidat.

L'évaluation des candidats devra être réalisée par des experts qui sont soit des psychologues industriels, membres de l'ordre des psychologues du Québec, soit des conseillers en orientation, membres de l'ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Ultimement, l'objectif visé est d'identifier les personnes les plus susceptibles d'exercer un rôle de gestionnaire avec aisance et efficacité.

## JUSTIFICATION

Sur les 9 preneurs de cahiers des charges :

- 2 n'ont pas soumissionné et n'ont pas fourni de justification;
- 2 se sont désistés;
- 1 a été jugé non conforme pour des raisons administratives;
- 3 ont été jugés non conformes car n'ayant pas obtenu la note de passage;
- 1 seul a été jugé conforme.

Le résultat final est présenté dans le tableau suivant :

<b>Soumission conforme</b>	<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Prix</b>	<b>Pointage Final</b>
<b>SPB Psychologie organisationnelle inc.</b>	84,7	1 873 977,53 \$	0,72
Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offre		1 897 087,50 \$	
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH		- 23 109,97 \$	
Écart exprimé en pourcentage		1,22%	

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

Puisqu'un seul soumissionnaire a été jugé conforme par le Comité de sélection, le Service de l'approvisionnement a pu procéder à une négociation de prix auprès de l'adjudicataire recommandé et ce, en conformité avec les dispositions prévues à la LCV Art. 573.3.3 et suite à l'accord du service requérant, le Service des ressources humaines. Suite à cette négociation, l'adjudicataire recommandé a accepté de réduire sa proposition financière soit le prix unitaire pour le niveau « cadre de direction » de 35 \$ et celui de niveau « cadre exécutif » de 50 \$, pour une économie totale estimée à 11 100 \$ et ce, aux mêmes termes et conditions de l'appel d'offres.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour

étude, parce que la valeur du contrat de services professionnels est de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix de **SPB Psychologue organisationnelle inc.** présentés dans la section précédentes reposent sur les estimés suivants :

Services	Quantité	Prix unitaire	Total
Évaluation des compétences – Niveau gestionnaire (sept compétences)	720	1525	1 098 000,00 \$
Évaluation des compétences – Niveau Cadre de direction (9 compétences)	210	1765	370 650,00 \$
Évaluation des compétences – Niveau Cadre exécutif (9 compétences)	75	2150	161 250,00 \$
Total avant taxes			<b>1 629 900,00\$</b>
Total taxes incluses			<b>1 873 977,53 \$</b>

Le tarif horaire de la firme **SPB Psychologie organisationnelle inc.** pour les options de renouvellement est présenté dans le tableau suivant :

Option (à titre indicatif seulement)	Tarif horaire
Les fournisseurs sont invités à soumettre des prix pour l'article ci-indiqué La Ville se réserve le droit d'exercer cette option selon les besoins	
Service d'accompagnement dans les mandats de diverses natures	325 \$

Ainsi, le contrat qui sera octroyé à la firme **SPB Psychologie organisationnelle inc.** s'élève à une somme maximale de 1 873 977,53 \$ taxes incluses représentant 1 711 191,27\$, net des ristournes.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Les crédits budgétaires requis pour le financement de cette dépense sont prévus à la base budgétaire du Service des ressources humaines.

La répartition de la dépense nette des ristournes se présente comme suit :

- Octobre à décembre 2017 : 142 599,27 \$ \$
- Janvier à décembre 2018 : 570 397,09 \$
- Janvier à décembre 2019 : 570 397,09 \$
- Janvier à septembre 2020 : 427 797,82 \$

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, les processus de dotation de postes cadres ne seraient pas optimaux. Cela aurait pour impact d'augmenter le risque de commettre des erreurs de nomination, lesquelles entraînent des coûts directs et indirects pour l'organisation. Les compétences de gestion étant parmi les plus complexes, il serait plus difficile d'identifier les candidats ayant une bonne maîtrise de celles-ci ou un fort potentiel pour les développer. Enfin les gestionnaires ne pourraient bénéficier de cette activité significative pour leur développement professionnel.,

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le dossier sera présenté à la commission permanente d'examen des contrats qui se déroulera le 13 septembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

Monsieur Alain Marcoux est remplacé par Me Benoit Dagenais comme signataire de ce dossier :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Me Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, pour me remplacer du 24 juillet au 20 août 2017 inclusivement, dans l'exercice de mes fonctions de directeur général et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cloé RAYNA  
Conseillère principale

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-25

Magalie JACOB  
c/d gestion compétences et formation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Josée LAPOINTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-08-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Approuvé le :** 2017-08-17

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE174384001**

**Accorder un contrat de services professionnels à SPB  
Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des  
services professionnels d'évaluation du potentiel et  
des compétences de gestion, pour une somme  
maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses - Appel  
d'offres public no 17-16179 (5 soumissionnaires, 1  
seul conforme) / Approuver un projet de convention à  
cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE174384001**

Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 1 873 977,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16179 (5 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des ressources humaines ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Ils ont aussi reçu du Service une information complémentaire à l'effet que les dépenses dans ce contrat seront partagées comme suit: 49,8% à la ville centre et 50,2% à l'agglomération.

Enfin, la Commission constate que le marché pour ce contrat était très restreint, compte tenu notamment des demandes formulées et des critères imposés par la Ville.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des ressources humaines pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE174384001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1175965003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de services professionnels de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), (CG15 0417).

Il est recommandé :

- de résilier le contrat de services professionnels de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) (CG15 0417), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 1 231 654,63 \$, toutes taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-12 09:45

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175965003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat de services professionnels de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), (CG15 0417).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial, situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique de Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922 - 1926, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements.

Les diverses désignations tant municipales, provinciales que fédérales ainsi que l'énoncé patrimonial rédigé par la Direction de la culture en 2008 soulignent le caractère unique de ce bâtiment historique. Il est le témoin de l'évolution de la démocratie municipale et sa mémoire collective reflète les aspirations politiques et sociales d'une grande métropole. Il est un fleuron artistique et patrimonial dont la valeur urbaine, au coeur de la cité administrative, reste actuelle et dynamique. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables vu son statut. La Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa Politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de notre métropole.

Depuis les derniers grands travaux, la Division de la gestion immobilière a développé un plan directeur pour l'hôtel de ville permettant une gestion intégrée et stratégique du maintien de l'actif, de la mise en valeur du bâtiment ainsi que l'intégration des nouvelles réglementations, technologies et normes de développement durable. En partenariat avec les services occupants, la Division de la sécurité, le Service de sécurité incendie de Montréal, le SPVM, le Service des technologies de l'information, la Direction de la culture, les Grands parcs, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de la mise en valeur du territoire - Division

du patrimoine et l'expertise de firmes externes, le plan directeur a permis de dresser un portrait de l'historique et de l'état de l'édifice, d'identifier les besoins immobiliers qui devront être priorités dans les cinq (5) prochaines années, le tout dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- 1- Conformité de l'immeuble à la réglementation actuelle et sécurité des usagers;
- 2- Préservation de la valeur de l'actif;
- 3- Rentabilité des équipements et frais d'exploitation;
- 4- Modèle exemplaire d'environnement de travail adapté, sain et durable;
- 5- Restauration du patrimoine.

Les travaux à réaliser incluaient, entre autres, des travaux en architecture, électromécanique, structure, protection incendie, architecture de paysage, acoustique, sonorisation, éclairage, transport vertical, accessibilité universelle.

Ces travaux devaient être réalisés en deux (2) grandes phases soit avant 2017 et après 2017, année du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal :

- Lot 1 – Restauration de l'enveloppe phase 1 et mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole dans un immeuble occupé;
- Lot 2 – Restauration de l'enveloppe phase 2, mise aux normes des systèmes électromécaniques et de sécurité, mise à niveau des aménagements et certification LEED dans un immeuble vacant.

De plus, le contrat comprenait un 3<sup>e</sup> lot :

- Lot 3 – Divers petits projets de réaménagement en fonction des demandes de l'administration, des occupants et des problématiques urgentes pouvant se manifester en parallèle du grand projet.

Le mandat des professionnels comprenait, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (chantier et période de garantie) tel que prévu à la convention des services professionnels, soit :

#### Phase 1

- Réaliser les relevés;
- Réaliser les estimations;
- Réaliser les plans et devis;
- Rédiger les documents et superviser l'appel d'offres public;
- Réaliser la surveillance des travaux;
- Remettre les plans tels que construits.

#### Phase 2 :

- Planifier les études préparatoires demandées aux documents d'appel d'offres;
- Réaliser les relevés;
- Participer et animer les ateliers de processus de conception intégrée (PCI);
- Réaliser les plans et devis;
- Réaliser les estimations;
- Participer aux ateliers d'analyse de la valeur;
- Rédiger les documents et superviser l'appel d'offres public;
- Réaliser la surveillance des travaux;
- Remettre les plans tels que construits.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG17 0372**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16188) - ( 2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CG17 0354**

Accorder un contrat de services professionnels à AEDIFICA inc. pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 152 715,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16254) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

**CG17 0312**

Accorder un contrat de services professionnels à CLEB consultant inc. pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 577 681,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16077 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

**CE17-1094**

Octroyer un contrat de services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED; modélisateur énergétique: agent mise en service) à la firme CIMA + pour le projet de «Restauration patrimoniale et de mise aux normes - phase 2 » de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 195 975, 70\$ taxes inclus - Appel d'offres public (17-15473) - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

**CG17-0192**

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15718) - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG16-0567**

Octroyer un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 - 3 soumissionnaires.

**CG16-0422**

Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

**CG16-0423**

Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

**CG16-0129**

Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses.

**CG15-0689**

Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5806 - 10 soumissionnaires

**CG16-0545**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1<sup>e</sup> juin 2017, des espaces aux 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

**CE15-1902**

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**CG15-0417**

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DESCRIPTION**

Au cours de la phase 1, des relevés et des études préparatoires ont été réalisées et ont conduit à une révision majeure de la portée des travaux. En effet, suite à la réalisation des études préparatoires, principalement en électromécanique, transport vertical, structure, restauration de finis patrimoniaux, relevés complets des matériaux contenant de l'amiante, la portée des travaux a été augmentée et réorientée afin de réaliser :

- le remplacement des équipements électromécaniques plutôt que leur modernisation;
- le remplacement du réseau de chauffage plutôt que des ajustements aux aménagements;
- la rénovation complète du réseau de plomberie plutôt que des travaux ponctuels et connexes;

- le remplacement de la sous-station électrique et de l'ensemble du réseau électrique plutôt que des ajustements en fonction des aménagements;
- les travaux de réparation structurale plus importants qu'indiqué dans l'audit 2014;
- la stratégie de désamiantage plutôt que des zones de travaux ponctuelles;
- la réparation des déficiences de la maçonnerie qui ont évoluées depuis les travaux de 2008 - 2011;
- la restauration additionnelle des fenêtres des 3e et 4e étages en plus de celles des étages inférieurs prévu au départ;
- les travaux additionnels de modernisation des ascenseurs en plus de l'ajout du monte-charge prévu au sous-sol 2;
- les travaux d'acoustiques supplémentaires en plus des rideaux acoustiques;
- les travaux additionnels de mise en lumière du hall et du bâtiment.

Cette révision majeure de la portée des travaux a eu pour conséquence d'augmenter le coût objectif de la phase 2, passant de 22,5 M\$ à 53 M\$ pour un coût global du projet de restauration de l'Hôtel de Ville de 87,8 M\$ (incluant les travaux de la phase 1, le déménagement du Services des finances et des archives ainsi que l'aménagement de Lucien-Saulnier).

Vu le solde insuffisant du contrat de services professionnels pour poursuivre la planification de la phase 2 selon la portée des travaux ainsi majorée, ainsi que les taux d'honoraires inclus au contrat de services professionnels non concurrentiels pour un projet de 53 M\$, le SGPI émet la recommandation de résilier le contrat de services professionnels des firmes Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement.

## **JUSTIFICATION**

La résiliation de ce contrat se base sur l'article 5.4 de la convention approuvée de l'appel d'offres 15-13880 qui s'énonce comme suit :

5.4 RÉSILIATION OU SUSPENSION (convention).

5.4.1 La Ville peut résilier ou suspendre la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Dès que le Directeur soumet à la Ville une recommandation à cet effet, il en avise l'Architecte et l'Ingénieur qui doivent cesser immédiatement l'exécution des services prévus à la présente convention, en attendant la décision de la Ville.

5.4.2 Tous les documents et études exécutés en date de la résiliation ou de la suspension de la convention devront être remis au Directeur dans les dix (10) jours ouvrables de l'envoi de l'avis.

5.4.3 En cas de résiliation ou de suspension de la convention, l'Architecte et l'Ingénieur doivent présenter dans les dix (10) jours ouvrables de la réception de l'avis à cet effet, un compte d'honoraires eu égard aux services réellement rendus par eux en date de telle résiliation ou suspension.

5.4.4 La résiliation ou la suspension de la convention ne donnent droit à l'Architecte et à l'Ingénieur à aucune indemnité et ceux-ci n'ont aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés, ni pour les dommages occasionnés du fait de telle résiliation ou suspension.

5.4.5 Lorsqu'après une suspension, la Ville demande à l'Architecte et à l'Ingénieur de reprendre l'exécution de la convention, ceux-ci devront le faire dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une récupération des crédits non-requis découlant de la résiliation du contrat faisant l'objet du présent dossier, pour un montant approximatif de 3 223 748,64 \$ toutes taxes incluses qui seront retournés au règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal» et au règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal». Le montant exact sera confirmé suite à la facturation finale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il n'y aura aucune pénalité à la suite de la résiliation de ce contrat de services professionnels en architecture et ingénierie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13672  
Mandat : 16864-2-001  
Résiliation du contrat : septembre 2017

Échéancier révisé - phase 2

Octroi contrat SP octroyé en août 2017  
Plans et devis septembre 2017 à décembre 2018  
AO construction janvier 2019  
Octroi mars 2019  
Travaux avril 2019 à été 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Marthe LAWRENCE, Service des communications  
Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe  
Pierre-Luc STÉBEN, Service des finances

Lecture :

Pierre-Luc STÉBEN, 11 septembre 2017  
Marthe LAWRENCE, 8 septembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LONGPRÉ  
chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-08

Isabelle BONNEAU  
c/d gestion de projets immobiliers

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Isabelle BONNEAU  
Remplace Jean Bouvrette, Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2017-09-11

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-11

**Dossier # : 1177251002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Viau Bastien Gosselin Architectes Inc, Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens Inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 \$ à 665 826,23 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels prévus au contrat #14494 en fonction de l'augmentation des coûts projetés pour la construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
2. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens Inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 507 133,60 \$ à 711 929,28 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-05 10:18**Signataire :** Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177251002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 204 795,68 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels en fonction de la révision de l'estimation des coûts de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Viau Bastien Gosselin Architectes Inc, Blondin Fortin et Associés et Beaudoin Hurens Inc. (CM16 1161), majorant ainsi le montant total du contrat de 461 030,55 \$ à 665 826,23 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de construction d'une usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), les firmes VBGA architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc. ont été mandatées à l'automne 2016 pour la conception ainsi que la réalisation des plans et devis du bâtiment, l'intégration des équipements de procédé et la surveillance des travaux. La valeur du contrat de services professionnels a été basée sur une estimation préliminaire du coût des travaux préparée à l'étape de l'avant-projet par le consultant SNC-Lavalin, responsable des études préparatoires et de l'ingénierie de procédé.

La première estimation des coûts de construction de l'usine (bâtiment et aménagement du site) déposée par les professionnels au début du processus de conception, à l'étape de l'esquisse, présente un surcoût par rapport au budget annoncé. À la lumière des conclusions du rapport de validation des données du programme, on réalise que le budget initial établi par SNC-Lavalin n'a pas considéré le coût de plusieurs items importants reliés à la préparation du site, à l'application des normes propriétaires de la Ville de Montréal et aux exigences de sécurité en usage pour ce type d'installations, pourtant bien définis dans le Programme général des travaux. D'autre part et dans une moindre mesure, l'estimation des professionnels comprend le coût des ajouts au programme justifiés par les besoins opérationnels émis par le Service de l'eau (DEEU), lequel sera responsable de l'exploitation et de l'entretien des installations pour les vingt-cinq (25) années à venir.

En raison des surcoûts annoncés à cette étape, les travaux de conception de l'usine ont été suspendus au courant du mois de mai 2017. Un atelier d'analyse de la valeur réunissant l'ensemble des intervenants au projet a été réalisé au mois de juin 2017 dans le but de confirmer les critères de conception de l'usine et d'optimiser les coûts du projet.

La construction de l'usine de traitement des eaux souterraines fait partie d'un vaste projet de réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC constitué de deux lots de travaux. L'échéancier de réalisation de ce projet est déterminé par l'obligation de la Ville à respecter la Loi fédérale sur les pêches. Pour des motifs liés au maintien de l'équilibre hydraulique du secteur, il est impératif que la réalisation des travaux de l'écran d'étanchéité et des infrastructures de captage (lot 1) et de l'usine de traitement (lot 2) soit coordonnée et complétée avant la fin du troisième trimestre de l'année 2019.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 0817 - 16 juin 2017** : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier la note rattachée au secteur 12-T4 pour que la réglementation puisse permettre également la construction d'un bâtiment d'infrastructures publiques dans le secteur, malgré les paramètres de la densité de construction, dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

**CM16 1161 - 24 octobre 2016** : Accorder un contrat de services professionnels à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux requis dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 507 133,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15231 (2 soumissionnaires., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CM 16 0940 - 22 août 2016** : Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin Inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses.

**CM16 0779 - 23 juin 2016** : Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles à la Division Planification et suivi environnemental - Passif environnemental d'un budget de rémunération et des autres familles de dépenses d'un montant total de 1 767 554 \$, taxes incluses, pour l'année 2016 à partir d'une appropriation en provenance de la réserve au bilan Passif environnemental.

**CE16 0927 - 8 juin 2016** : autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture, en génie de bâtiment (mécanique, électricité, structure et génie civil) et en aménagement extérieur pour réaliser les plans, les devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

**CM15 0324 - 24 mars 2015** : Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à obtenir l'approbation du conseil municipal pour l'ajustement des honoraires prévus au contrat des firmes VBGA Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc. afin de leur permettre de poursuivre la prestation des services requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines projetée au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Cet ajustement se fonde sur une révision de l'estimation des coûts de la construction de l'usine, excluant le procédé, optimisés suite à l'analyse de la valeur à l'étape préliminaire de la conception. La présente demande ne se rapporte pas à une augmentation des honoraires reliée aux coûts réels des travaux car l'appel d'offres travaux n'est pas encore réalisé. L'ajustement se définit selon les deux parties suivantes : Les éléments prévus dans le Programme général des travaux (PGT) qui n'ont pas été considérés ou encore qui ont été sous-évalués dans l'estimation initiale des coûts du projet :

1.

- La révision de l'implantation en fonction des critères d'intégration proposés par le comité Jacques-Viger;
- L'augmentation de la hauteur du bâtiment et de la superficie brute de plancher suivant la conception du procédé;
- Le coût des mesures liées à l'obtention d'une certification environnementale LEED de niveau supérieur;
- Les aménagements extérieurs et ouvrages de rétention des eaux pluviales requis pour satisfaire aux différentes exigences réglementaires.

Les ajouts au programme relatifs aux besoins supplémentaires émis par l'opérateur :

- L'ajout d'une deuxième salle de toilette avec douche;
- L'ajout d'une salle polyvalente;
- La redéfinition de la mezzanine technique en un deuxième étage;
- L'ajout d'un escalier et la reconfiguration des moyens d'évacuation;
- La compaction dynamique des sols.

Nonobstant ce qui précède, les clauses prévues au contrat de services professionnels, incluant la description des services professionnels prévue dans la convention pour l'exécution du mandat, demeurent inchangées, à l'exception du budget maximal alloué à la construction de l'usine et à l'aménagement du site, lequel est augmenté de 1 908 415,00 \$, avant taxes et contingences. Cette augmentation du coût estimé des travaux se traduit par une majoration des honoraires représentant un montant de 178 121,91 \$, avant taxes.

Le but de cette intervention est de favoriser la conception et la réalisation d'un actif durable qui assumera un rôle-clé dans la stratégie globale de réhabilitation et de développement de cette zone sensible située sur le parcours d'entrée de la ville.

## **JUSTIFICATION**

La présente demande d'augmentation de la valeur du contrat de services professionnels s'appuie sur les considérations suivantes :

Les éléments prévus dans le Programme général des travaux (PGT) qui ont été négligés ou sous-évalués dans l'estimation initiale des coûts du projet :

Certains éléments prévus au programme ont été négligés ou sous-évalués lors de la préparation du budget initial. Le coût estimé de ces éléments à l'étape de la conception entraîne une augmentation du budget des travaux de construction, sans pour autant modifier l'esprit de la commande définie dans le contrat de services professionnels. Tel que prévu à la convention, les services professionnels de base sont rémunérés à pourcentage de

la valeur estimée des travaux durant la conception. La révision du budget de construction justifie donc un ajustement proportionnel des honoraires professionnels.

Les ajouts au programme qui découlent d'une meilleure définition des besoins opérationnels et des contraintes du site :

Tels qu'énumérés à la section précédente, un certain nombre d'ajouts au programme ont été demandés en cours de conception pour répondre aux demandes du Service de l'eau (DEEU) et intégrer les recommandations de l'étude géotechnique relatives à la préparation du site (compaction dynamique). Le coût estimé de ces ajouts s'élève à environ 500 k\$, soit près de 16 % de la valeur initiale des travaux. De par leur nature, ces ajouts au programme sont cependant réputés accessoires au contrat et ne modifient pas l'esprit de la commande initiale - voir intervention du Service des affaires juridiques, ci-joint. Du fait qu'ils augmentent sensiblement la portée des travaux, le coût de ces ajouts doit être considéré pour la détermination de la valeur révisée du contrat de services professionnels.

L'atelier d'analyse de la valeur, qui s'est déroulé au mois de juin 2017, a permis de relever certaines pistes d'amélioration en vue de réduire les coûts d'immobilisation, sans compromettre pour autant les exigences relatives à la fiabilité et à la flexibilité du procédé de traitement. Avec cet exercice, les coûts directs estimés en avril 2017 par VBGA pour les travaux de construction de l'usine sous leur responsabilité ont pu être réduits de plus de 12 %.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat initial de services professionnels s'établit comme suit :

- Les honoraires relatifs aux services de base (architecture et génie du bâtiment) sont de 287 481,13 \$, avant taxes;
- Les services supplémentaires (architecture de paysage et accompagnement LEED) sont de 61 200,00 \$, avant taxes;
- Le montant total des honoraires alloués aux services de base et aux services supplémentaires prévus au contrat s'élève donc à 358 681,13 \$, avant taxes;
- Les contingences prévues au contrat sont de 52 302,17 \$, avant taxes, soit 15 % de la valeur du contrat;
- Le montant total du contrat s'élève à 400 983,30 \$, avant taxes et donc 461 030,55 \$, taxes incluses.

La majoration s'établit comme suit :

Les ajouts au programme énumérés ci dessus qui relèvent de demandes additionnelles, lesquels peuvent être considérés comme accessoires au contrat, sont estimés à 500 000,00 \$, avant taxes. Les honoraires professionnels demandés relativement à ces coûts représentent un montant de 46 667,50 \$, avant taxes, soit une augmentation de 13 % du coût total des services professionnels prévus dans le contrat initial. Ceci a pour effet de porter à 28% de la valeur du budget initial des honoraires le montant des contingences disponibles dans le contrat.

Le montant total de la majoration s'élève à 178 121,91 \$, avant taxes et donc 204 795,68 \$, taxes incluses. La majoration de 204 795,68 \$, taxes incluses, porte donc la valeur du contrat de services professionnels de 461 030,55 \$ à 665 826,23 \$, taxes incluses - voir le tableau de calcul des honoraires professionnels en pièce jointe.

Les crédits supplémentaires requis pour amender le contrat de services professionnels sont disponibles au Centre de responsabilité du PEPSC relevant du Service de l'environnement, lequel a été doté d'un budget de fonctionnement financé par la réserve « *Passif environnemental* ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre - voir l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par sa vocation, le projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) endosse les principes de développement durable en contribuant d'une part à la protection de l'environnement et en participant à réaliser le potentiel de développement et d'appropriation de ce territoire.

La certification LEED de niveau Or du bâtiment est un objectif lié à la Politique de développement durable des édifices municipaux à laquelle le projet est assujéti. Le contrat comprend notamment les services d'un consultant spécialisé LEED dont le mandat consiste à assister les professionnels responsables de la conception du bâtiment à chacune des étapes de la réalisation du projet afin d'obtenir la certification visée. Les concepteurs devront privilégier les approches bioclimatiques et passives en vue d'atteindre les cibles de réduction de la consommation d'eau et d'énergie établies par la Ville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Selon une entente conclue avec Environnement Canada, les travaux de construction et de mise en service de l'usine auraient dû être complétés d'ici la fin de l'année 2018, sous peine de sanctions financières et pénales visant les responsables du projet. Afin de respecter les engagements liés à cet échéancier, il est donc impératif de régulariser la situation actuelle (relative à la détermination des honoraires professionnels) et de relancer les activités de conception de l'usine dans les meilleurs délais.

Tout retard important au niveau de la conception du lot 2 est par ailleurs susceptible de compromettre la livraison du projet global de réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC, éligible au programme de subvention REVI-SOL. Étant donné l'état actuel d'avancement des travaux mais également les risques et les délais réalistes à prévoir pour la mise en oeuvre de ces infrastructures, la planification des étapes à venir de même que la date de parachèvement du projet devront vraisemblablement être revues.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue à cette étape.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Augmentation du contrat des professionnels au conseil municipal :	septembre 2017
Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de construction (lot 2) :	janvier 2018
Octroi du contrat de construction de l'usine de traitement (lot 2) :	avril 2018
Réception provisoire des travaux de l'usine (lot 2) et période de rodage :	septembre 2019
Construction de l'écran d'étanchéité et du dispositif de captage (lot 1) :	juin 2018 - septembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Claire MERCKAERT, Service de l'environnement

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Simon LAPORTE  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-18

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de division  
Division des projets industriels

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim  
Direction des projets immobiliers

**Approuvé le :** 2017-09-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2017-09-05



**Dossier # : 1177746002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 114 219,61 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût des travaux estimé à la phase de conception ainsi qu'une augmentation de 22 843,92 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réaménagement du 5e étage du Chef-Lieu de la Cour municipale, située au 775 rue Gosford (bâtiment no 2). / Approuver le projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG15 0760) majorant ainsi le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 114 219,61 \$ taxes incluses, pour le réajustement des honoraires professionnels selon le coût des travaux estimé à la phase conception ainsi qu'une augmentation de 22 843,92 \$ taxes incluses, des contingences.
2. d'approuver un projet (de convention ou d'addenda) modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Archipel architectures inc. et WSP inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477\$, taxes incluses.
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88,55 % par l'agglomération, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les services d'agglomération dans l'édifice.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-31 15:53

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177746002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 114 219,61 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût des travaux estimé à la phase de conception ainsi qu'une augmentation de 22 843,92 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réaménagement du 5e étage du Chef-Lieu de la Cour municipale, située au 775 rue Gosford (bâtiment no 2). / Approuver le projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architectures inc. et WSP inc. (CG15 0760) majorant ainsi le montant total du contrat de 731 413,46 \$ à 868 477 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'immeuble du 775 Gosford est situé dans un secteur historique de Montréal. Il est désigné comme étant le chef-lieu de la Cour municipale. Il loge principalement une part importante du Service des affaires juridiques, la magistrature de la Cour municipale et le Service aux cours du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Le Service des affaires juridiques regroupe les Affaires civiles, la Direction des poursuites pénales et criminelles et la Direction des services judiciaires. Cette dernière est composée de plusieurs divisions permettant d'offrir des services en matière pénale et criminelle à la population, soit la Division du greffe de la Cour municipale et la Division de la perception et des services connexes à la clientèle. Elle est aussi responsable des différentes salles d'audience qui se trouvent dans l'édifice. Le Service aux cours du SPVM doit, pour sa part, administrer les procédures de comparution et voir à l'exécution des demandes et ordonnances de la cour.

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a débuté un programme de réfection en rénovant certains des étages composant l'immeuble. Un grand projet de rénovation et de mise à niveau de l'ensemble de l'immeuble a été amorcé à l'automne 2011. Le réaménagement complet du 5<sup>e</sup> étage s'inscrit dans le programme. Ce projet constitue la troisième des quatre phases envisagées, la première phase, réfection des ascenseurs et des plates-formes élévatrices desservant le bâtiment, et la deuxième phase, réfection des appentis, toiture et tunnel mécanique sont actuellement en construction.

À la suite de l'appel d'offres public 15-14562, un contrat au montant de **731 413,46 \$**, taxes incluse (CG150760), a été octroyé à l'équipe formée par les firmes Archipel architecture inc. et WSP Canada inc. pour les services professionnels en architecture et en

ingénierie. La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartient à la firme d'architecture.

La valeur du contrat de services professionnels octroyée était basée sur une estimation préliminaire du coût des travaux, à la suite de l'élaboration d'un plan directeur, pour l'ensemble des mise à niveaux et projets à réaliser dans le bâtiment par la firme Provencher Roy + Associés architecture en avril 2013.

L'estimation (classe C) présentée à l'étape de la validation des données du programme et de l'esquisse démontre une augmentation d'environ 35 % sur le coût préliminaire des travaux. Suite à l'analyse du budget initial établi au plan directeur du 775, rue Gosford, il est possible d'identifier que le montant indiqué dans l'appel d'offres de services professionnels était insuffisant puisqu'il n'incluait pas les contingences de design de même que les coûts liés à l'administration et au profit de l'entrepreneur.

Aucune modification à la portée du mandat des services professionnels n'a été apportée depuis le début de la prestation. Par contre, comme le contrat de services professionnels est basé sur un coût de travaux sous-évalué et que les professionnels sont payés selon la méthode du pourcentage, les fonds réservés aux professionnels sont insuffisants.

En juillet 2017, la prestation de service des professionnel était arrêtée jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise à ce propos.

Ce dossier a un impact majeur sur le calendrier de réalisation de tous les mandats de travaux à réaliser au Chef-lieu de la cour.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0760 -17 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5e étage du bâtiment situé au 775 Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14562 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0467 - 3 novembre 2014 - Résilier le contrat de services professionnels accordé à Provencher Roy + Associés architectes pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775, rue Gosford (CG11 0327) / Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection des appentis, de la toiture et du tunnel du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 897 269,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13837 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0168 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants Exim inc. pour les services d'expertise en ascenseurs dans le cadre du projet de réfection et de mise à niveau des 12 appareils de transports verticaux ainsi que l'ajout d'un monte-charge à l'édifice du 775 Gosford, pour une somme maximale de 311 976,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12787 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

En vertu du contrat qui lie la Ville et les firmes professionnelles, le présent dossier demande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de services professionnels des firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. pour réaliser les plans et devis; ainsi que la surveillance des travaux de construction permettant le réaménagement du 5<sup>e</sup> étage du Chef

-Lieu de la Cour municipale située au 775, rue Gosford. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

## JUSTIFICATION

Tel qu'il est indiqué à l'article 5.1.1 de la Convention de services professionnels, il est convenu qu'un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires de l'Architecte et l'ingénieur pour les services de base doit être appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir. La méthode du pourcentage était utilisée pour le calcul des honoraires. Le projet est rendu à la phase conception.

Dans le présent dossier, le coût estimé des travaux lors de la phase conception est plus élevé que le coût estimé des travaux à la phase appel d'offres pour les services professionnels. Selon la Convention, un ajustement des honoraires est requis.

L'ajustement des honoraires de ces firmes de professionnels émane de deux causes. D'abord, il est prévu au contrat de services professionnels que les honoraires sont calculés selon la méthode du pourcentage, laquelle comporte le paiement d'un montant basé sur le coût estimé des travaux en **phase de conception**. Comme certains coûts de travaux ont été sous-estimés au moment de l'appel d'offres pour les services professionnels, **il est requis à la phase de conception du contrat de procéder à un ajustement des honoraires**, lequel se chiffre à **868 477,00 \$ (taxes incluses)**. Un avenant au contrat est donc requis pour ces services professionnels représentant une somme de **137 063,54 \$ (taxes incluses)**.

Aucune modification à la portée du mandat des services professionnels n'a été apportée depuis le début de la prestation. Puisque les honoraires pour les services de base sont calculés selon un pourcentage du coût des travaux, une hausse de ce coût justifie une augmentation des honoraires du présent contrat.

Notez que la valeur des honoraires professionnels (services de base) sera rajustée en fonction du coût réel des travaux - lequel sera précisé suite à l'octroi du contrat de construction.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant initial prévu au contrat (pour les services professionnels de base - architecture et génie du bâtiment) s'élevait à **609 511,22 \$**, taxes incluses et sans les contingences. Le contrat sera augmenté de **114 219,61 \$** taxes incluses pour les honoraires de base et de **22 843,92 \$** taxes incluses pour les contingences, ce qui correspond à une majoration de ces coûts de près de **18,32 %**.

Ce montant révisé a été calculé selon le coût actualisé des travaux projetés, soit **8 896 476,00 \$**; ce total correspond au coût estimé du projet à la phase conception.

La valeur révisée du contrat sera alors augmentée de **137 063,54 \$** (tous frais inclus); Ceci représente une dépense additionnelle nette de **125 157,27 \$**. Voir le calcul des honoraires professionnels en pièce jointe.

Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation des honoraires demandés :

	Budget contrat Initial (\$) taxes incluse	Écart (\$)	Budget contrat révisé(\$ ) taxes incluse
Honoraires de base	609 511,22	114 219,62	723 730,84
Contingences (20%)	121 902,24	22 843,93	144 746,17

Total honoraires de base + contingence	731 413,46	137 063,54	868 477,00
Total Net (Ristournes)	667 877,99	125 157,27	793 035,26

Les crédits sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI dans le projet de rénovation de la Cour municipale (66670).

Prévisions des déboursés : 27 % des services professionnels seront réalisés en 2017 et le 73 % restant sera finalisé en 2018-2019.

Cette dépense sera assumée à 88,92 % par l'agglomération, en fonction de la dernière mise à jour du pourcentage des superficies occupées par les services d'agglomération dans l'édifice.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfections seront réalisés dans un bâtiment à caractère patrimonial, implanté dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal. De ce fait, ils contribueront à la protection du patrimoine bâti de la Ville de Montréal.

De plus, dans le cadre de leur mandat, les professionnels doivent s'inscrire dans une approche de développement durable. Ils doivent également travailler en visant l'obtention de l'accréditation LEED-CI, et tendre vers les meilleurs gestes et pratiques possibles pour préserver l'environnement. Par ailleurs, les professionnels ont le mandat d'obtenir des aides financières, qui s'appliquent dans le projet eu égard à l'efficacité énergétique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Des impacts majeurs sont à prévoir dans le cadre de ce projet si le contrat n'est pas rehausser :

Défaut de respect de la clause 5.1.1 de la convention de services professionnels :

- Possibilité de résilier le contrat 14608 avec Archipel architectes inc. et WSP inc;
- En cas de résiliation de contrat, un nouvel appel d'offres pour les services professionnels est requis, ce processus prend environ six mois;
- Reprendre le projet avec des nouveaux professionnels;
- Retard significatif sur l'échéancier global du projet;

Pour ces raisons, le département SGPI recommande le rehaussement du contrat de l'équipe de professionnels qui travaillent présentement sur le projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera mis en place pour informer les intervenants internes et externes ainsi que la clientèle sur les étapes d'exécution du projet. Ce plan comprendra des avis, de plan et procédures de travaux. Les informations suivront via téléphone, courriel ou des affiches.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14608 - Mandat : 06106-2-036

Rehaussement du contrat au CG	Septembre 2017
Reprise des prestations des services professionnels	Octobre 2017
Appel d'offres construction	Août - septembre 2018
Enquête et octroi du contrat	Octobre 2018 - décembre 2018

Mobilisation et travaux de construction	Janvier 2019 - Juillet 2020
Clôture projet	Juillet 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Lyne LÉVEILLÉ, Service des affaires juridiques

Lecture :

Marie-Lyne LÉVEILLÉ, 28 août 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jarina GUEDES  
Gestionnaire immobilier

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-28

Jean BOUVRETTE  
C/D services techniques

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2017-08-30

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-08-31

**Dossier # : 1170744002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville de Montréal d'une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de réaliser sur son territoire les démarches du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) »;
2. d'autoriser la réception de cette aide financière de 1 500 000 \$ en provenance du MAMOT;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 1 500 000 \$;
4. d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée », pour les années financières 2017, 2018 et 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170744002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 1 500 000 \$, pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte plusieurs secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants.

Préoccupée par ces fortes concentrations de pauvreté, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements. Les démarches RUI visent l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent.

Depuis, plusieurs efforts sont consentis par différents ordres de gouvernement, dont la Ville de Montréal, pour soutenir les RUI :

- Depuis 2007, un budget de près de 1 M\$ est consacré annuellement aux RUI dans le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Ce financement de base sert principalement à leur fonctionnement.
- Depuis 2010, les RUI sont financées annuellement par l'entremise de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec (Entente Ville-MTESS) pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Un montant de 200 000 \$ est accordé à l'ensemble

des RUI pour la réalisation de projets.

- Pour les années 2013-2017, chacun des territoires de revitalisation intégrée bénéficie d'un budget de 416 666 \$ (pour un total de 5 M\$) en provenance de l'Entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec (Imaginer-Réaliser Montréal 2025). Ce budget est dédié à des projets ad hoc ayant un impact durable et pérenne dans les secteurs visés. Pour 2017 et les années suivantes, cette entente de 175 M\$ est remplacée par un transfert inconditionnel à la Ville de 35 M\$ par année suite à l'Entente Réflexe Montréal.
- Trois RUI (Sainte-Marie, Montréal-Nord et Hochelaga) reçoivent chacune un financement supplémentaire de 1,35 M\$ pour la période 2015-2016-2017, provenant du projet pilote Quartier intégré, financé par le Service de concertation des arrondissements et le Bureau du développement durable.
- D'autres soutiens financiers proviennent des arrondissements et de fondations, selon les démarches de revitalisation urbaine intégrée.
- Quant au Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), le ministre responsable de la région de Montréal et des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) annonçait un financement de 500 000 \$ en 2015, versé en 2016.

Dans le but de poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, le gouvernement du Québec, via le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), propose de consolider sa contribution au soutien à la revitalisation urbaine intégrée en injectant 1 500 000 \$ supplémentaires au processus déjà en cours pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Cette somme sera dépensée dans les années financières 2017, 2018 et 2019 de la Ville de Montréal. Cette contribution additionnelle est l'objet de ce sommaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM16 0359 du 22 mars 2016**

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel le ministre responsable de la région de Montréal au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) octroie à la Ville de Montréal une aide financière de 500 000 \$, pour l'année 2015-2016, afin de soutenir les démarches du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée (RUI) » sur son territoire / Approuver un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel correspondant

### **CM12 0724 du 21 août 2012**

Ratifier le protocole d'entente approuvé par le conseil d'agglomération (CG12 0018 du 26 janvier 2012) et conclu le 21 février 2012 entre le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal, octroyant une somme de 0,5 M\$ pour l'année 2011-2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire / Approuver un projet de protocole d'entente modifiant le protocole conclu le 21 février 2012 entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les conditions de versement à la Ville d'un montant additionnel de 1,65 M\$ en vue de soutenir des démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour les exercices financiers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014

## **DESCRIPTION**

Le projet de protocole d'entente proposé par le gouvernement du Québec indique que, sous réserve de remplir les conditions au contrat, la Ville de Montréal recevra un montant maximal de 1 500 000 \$. Cette aide financière permettra la poursuite du projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée », lequel vise à soutenir le fonctionnement des comités locaux de revitalisation et la réalisation de divers projets communautaires dans les douze zones ciblées.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet est complémentaire à plusieurs initiatives de lutte à la pauvreté et s'inscrit en continuité avec la démarche d'intervention territoriale poursuivie par la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet de protocole d'entente prévoit que le gouvernement du Québec versera à la Ville de Montréal un montant maximal de 1 500 000 \$. Ce montant sera attribué au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour les exercices financiers 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Le SDSS transférera les montants aux arrondissements concernés qui veilleront à les distribuer aux organismes mandataires des RUI.

Les modalités du versement de l'aide financière sont les suivantes :

- un montant de 350 000 \$ sera versé à la signature du présent protocole;
- un deuxième versement maximal de 500 000 \$ sera effectué, sur dépôt :
  - de la mise à jour du budget 2018-2019;
  - du rapport financier et du rapport d'activités 2017-2018;
- un troisième versement maximal de 500 000 \$ sera effectué, sur dépôt :
  - de la mise à jour du budget 2019-2020;
  - du rapport financier et du rapport d'activités 2018-2019;
- un quatrième et dernier versement maximal de 150 000 \$ sera effectué lorsque le projet sera réalisé à la satisfaction du Ministre, lorsque la Ville aura rempli ses conditions.

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le gouvernement du Québec, soit une somme de 1 500 000 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une aide financière du MAMOT sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives au projet de « Soutien à la revitalisation urbaine intégrée ».

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du SDSS.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable. Cette entente s'inscrit dans la priorité d'intervention « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » du Plan de développement de la collectivité montréalaise « Montréal durable 2016-2020 ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le principal impact attendu par cette aide financière est de permettre aux 12 secteurs RUI d'obtenir un supplément permettant de bonifier les démarches de revitalisation. Les actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville et du gouvernement du Québec est assurée par le plan de visibilité convenu entre les parties.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Septembre 2017** Présentation au comité exécutif  
**Septembre 2017** Présentation au conseil municipal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Peggy BACHMAN, Direction générale

Lecture :

Peggy BACHMAN, 28 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salwa MAJOUJI

**ENDOSSÉ PAR**

Agathe LALANDE

Le : 2017-08-10

Conseillère en planification

Chef de division - Lutte à la pauvreté et  
l'itinérance

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports

**Tél :** 514-872-6133

**Approuvé le :** 2017-08-30

CE : 20.046  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1171368010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une modification à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire. N/Réf. : 31H05-005-7472-06

Il est recommandé :

1. d'approuver une modification à l'accord de développement intervenu entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. le 8 novembre 2012 (CG12 0402) relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire, le tout suivant les termes et conditions du projet d'addenda joint à l'intervention de la Direction des affaires civiles;
2. d'approuver le nouvel acte d'hypothèque à être inscrit en faveur de la Ville, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions du projet d'addenda;
3. d'approuver l'acte de mainlevée de l'hypothèque existante en faveur de la Ville, conditionnellement à l'inscription du nouvel acte d'hypothèque et à la remise d'une lettre de garantie bancaire, le tout substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions du projet d'addenda.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-12 17:18

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

## IDENTIFICATION

Dossier # :1171368010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une modification à l'accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de modifier les conditions liées à la garantie hypothécaire. N/Réf. : 31H05-005-7472-06

## CONTENU

## CONTEXTE

Le 8 novembre 2012, la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. (« LCPSC ») ont signé un accord de développement relativement aux anciens Ateliers du CN, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un projet de développement immobilier à vocation industrielle, commerciale et résidentielle (le « Projet ») lequel sera réalisé par LCPSC. Cet accord a été amendé à deux reprises (l'accord de développement et les addendas sont ci-après collectivement désignés (l'« Accord »)). Considérant les obligations prévues dans l'Accord à être respectées par LCPSC, une hypothèque au montant de 2 000 000 \$ a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal en faveur de la Ville affectant un terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, appartenant à LCPSC (l'« Immeuble »), le tout conformément au paragraphe 9.5 de l'Accord.

Afin de pouvoir réaliser le Projet prévu à l'Accord, LCPSC demande à la Ville de modifier les conditions liées à l'hypothèque permettant ainsi d'obtenir son financement.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG16 0352** - 19 mai 2016 - Prendre acte et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

**CM15 0521** - 27 avril 2015 - Approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de servitude de non-construction relativement à un certain terrain situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 171,2 m<sup>2</sup>, à être publiée par son propriétaire, soit Les Cours Pointe-St-Charles inc., considérant que la Ville est bénéficiaire d'une hypothèque sur ce terrain.

**CG13 0079** - 21 mars 2013 - Approuver une modification à l'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN au 1830-1880 rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de prolonger la date limite pour l'obtention des autorisations par le promoteur.

**CG12 0402** - 25 octobre 2012 - Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN et adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif à la propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

**CM12 0950** - 23 octobre 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de remplacer l'affectation « Secteur d'emplois » par l'affectation « Secteur mixte » pour l'ensemble du quadrilatère délimité par la rue Le Ber et le prolongement des rues de la Congrégation et Sainte-Madeleine, ainsi que modifier la densité de construction et les limites de hauteur des catégories 12-08 et 12-T3 par la catégorie 12-T1.

**CM12 0951** - 22 octobre 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains portant les numéros de lots 4 664 263, 4 664 264 et 4 664 265 (anciennement le lot 3 415 342) du cadastre du Québec ».

**CA11 22 0236** - 13 juin 2011 - Approuver le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. relatif au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest et abroger la résolution CM09 0518.

**CM09 0538** - 15 juin 2009 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

**CM09 0537** - 15 juin 2009 - Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des anciens Ateliers du CN situés rue Le Ber à des fins commerciales et industrielles et autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains portant le numéro de lot 3 415 342 du cadastre du Québec » et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

**CM09 0518** - 15 juin 2009 - Approuver le projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-St-Charles inc. relatif au projet de transformation et d'occupation à des fins résidentielles, commerciales et industrielles de la propriété des Ateliers du CN sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

## **DESCRIPTION**

La modification à apporter à l'Accord vise à modifier les conditions liées à l'hypothèque publiée en faveur de la Ville, laquelle garantit la construction et la pérennité d'un talus. Cette modification prévoit que la Ville accepte de céder son rang aux conditions suivantes :

- LCPCSC remettra à la Ville, à la signature de l'addenda à l'Accord visé par le présent sommaire décisionnel, une lettre de garantie bancaire au montant de 1 M\$ afin de

garantir la publication d'une déclaration de copropriété, l'aménagement du talus ainsi que la publication d'une servitude en faveur de la Ville pour le sentier qui sera aménagé sur le talus, assortie d'une hypothèque au montant de 2 M\$ avec totalité des créances, incluant celle de la Ville, ne dépassant pas 100 % de la valeur marchande de l'Immeuble;

- Possibilité pour LCPSC de récupérer la lettre de garantie bancaire au montant de 1 M\$ après la publication de la déclaration de copropriété mais avant de compléter l'aménagement du talus et la publication de la servitude en faveur de la Ville conditionnellement à une modification des conditions de l'hypothèque de 2 M\$, avec totalité des créances, excluant celle de la Ville, ne dépassant pas 80 % de la valeur marchande de l'Immeuble.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette intervention pour les motifs suivants :

- Elle permettra à LCPSC de réaliser le Projet prévu à l'Accord.
- Les représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest qui gèrent l'Accord sont en faveur de cette modification.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La modification apportée à l'Accord n'affecte pas le montant de l'hypothèque.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La modification apportée à l'Accord est requise afin de permettre à LCPSC de financer et de réaliser le Projet prévu à l'Accord.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Signature du troisième addenda à l'Accord à l'automne 2017;
- Remise de la lettre de garantie bancaire par LCPSC à la Ville;
- Publication de la nouvelle hypothèque;
- Mainlevée de l'hypothèque originale;
- Signature de la déclaration de copropriété;
- Signature de la servitude en faveur de la Ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-09-12

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-09-12

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-12



**Dossier # : 1161368017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. des terrains situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connus et désignés comme étant les lots projetés 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, d'une superficie de 561,9 m <sup>2</sup> , pour la somme de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables, afin de permettre l'élargissement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées. N/Réf. : 31H12-005-7970-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Tour TDC Développements inc. des terrains situés du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitués des lots 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 2 169 753,06 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et aux conditions prévus au projet d'acte de vente;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par la Ville de Montréal.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-06 10:24

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161368017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Tour TDC Développements inc. des terrains situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connus et désignés comme étant les lots projetés 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, d'une superficie de 561,9 m <sup>2</sup> , pour la somme de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables, afin de permettre l'élargissement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées. N/Réf. : 31H12-005-7970-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tour TDC Développements inc., aux droits de 4410122 Canada inc. (le « Vendeur »), est propriétaire d'immeubles situés entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le 22 juin 2015, le Vendeur a acquis de la Ville, aux fins d'assemblage, deux lots adjacents aux lots dont il était déjà propriétaire, connus et désignés comme étant les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de lui permettre de réaliser un projet immobilier à vocation résidentielle et commerciale composé, dans une première phase, d'une tour d'habitation de 38 étages comprenant approximativement 380 unités d'habitation tenue en copropriété, ainsi qu'un garage comprenant 230 cases pour voitures et 86 emplacements pour vélos et dans une seconde phase, un bâtiment de 37 ou 38 étages comprenant des composantes résidentielle et commerciale ainsi qu'un stationnement intérieur d'environ 220 cases. Le coût global du projet est évalué à environ 170 M\$. Lors de la signature de la promesse d'achat, le Vendeur a également signé une promesse prévoyant la vente à la Ville de lisières de terrain situées en bordure de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, afin de permettre à la Ville, au besoin, d'élargir et de réaménager la rue Saint-Antoine Ouest considérant la construction de plusieurs nouveaux bâtiments de haute densité dans le secteur.

À la demande de l'arrondissement de Ville-Marie, le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Vendeur des terrains connus et désignés comme étant les lots projetés 5 945 983 et 5 945 984 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 561,9 m<sup>2</sup>, tel que présentés sur les plans A, B, C et P ci-joints (l'« Immeuble »).

Quant aux phases subséquentes du développement, d'autres terrains appartenant à la Ville seront vendus au Vendeur. Parallèlement, la Ville doit acquérir du Vendeur une servitude pour permettre l'élargissement du trottoir du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Notre-Dame Ouest, et une seconde servitude pour permettre un accès au

futur parc Ville-Marie ainsi que l'acquisition d'un terrain situé au quadrant sud-ouest des rues Saint-Antoine Ouest et de la Montagne, tel que prévu au programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares (le « PPU »).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0263 - 15 juin 2017 - Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développements inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holding inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG15 0257 - 30 avril 2015 - Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 1 448,5 m<sup>2</sup>, situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministère des Transports du Québec à titre de compensation vu les titres de propriété

CA14 240452 - 8 juillet 2014 - Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de réaliser un programme particulier d'urbanisme pour le Centre des affaires de Montréal - Secteur Windsor Chaboillez, délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues University, Notre-Dame et Lucien-L'Allier et autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ pour la réalisation de ce mandat.

CE14 1085 - 2 juillet 2014 - Déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest - Projet de règlement 04-047-146.

CA13 240715 - 10 décembre 2013 - Adopter une résolution autorisant l'aménagement d'un complexe immobilier mixte sur des emplacements situés du côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Jean-D'Estrées, Torrance et de la Montagne/Cadillac-Fairview, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1er projet de résolution.

CM13 1018 - 24 septembre 2013 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées / Tenue d'une consultation publique.

CE13 1515 - 18 septembre 2013 - Inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure; recommander au conseil municipal d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

CA13 240530 - 11 septembre 2013 - Demander au conseil municipal d'adopter un

règlement intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées et de soumettre ce projet de règlement à l'office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 891 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'acquisition par la Ville de l'Immeuble appartenant au Vendeur, aux fins d'élargissement et de réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au besoin, et ce, pour le prix de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble, de gré à gré, au prix de 2 169 753,06 \$, représente une opportunité pour la Ville permettant d'élargir la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, sans recourir à l'expropriation.
- Le Service de l'environnement confirme que l'Immeuble est conforme aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MDDELCC ») pour fins d'utilités publiques.
- Les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie sont en accord avec les termes et conditions prévus à cette transaction.
- Elle fait suite à une entente négociée avec le Promoteur qui encadre les termes et conditions des transactions immobilières à compléter dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares ainsi que du projet du Promoteur de construire les Tours des Canadiens.

Conséquemment, le projet d'acte est soumis aux autorités municipales compétentes pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon la Division de l'évaluation du SGPI, la valeur marchande estimée de l'Immeuble est de 3 875 \$/m<sup>2</sup> (360 \$/pi<sup>2</sup>), plus les taxes applicables. Le prix convenu de gré à gré avec le Vendeur est de 2 169 753,06 \$ et correspond au prix de vente d'une partie de l'Immeuble vendue par la Ville au Vendeur au mois de juin 2015, soit un taux de 3 767,37 \$/m<sup>2</sup> (350 \$/pi<sup>2</sup>) pour la partie du lot 1 852 951 (ptie du lot projeté 5 945 984) (70,7 m<sup>2</sup>) et à 3 875 \$/m<sup>2</sup> (360 \$/pi<sup>2</sup>) pour l'autre partie du lot projeté 5 945 984 et pour le lot projeté 5 945 983 (491,2 m<sup>2</sup>).

La valeur de l'Immeuble apparaissant au rôle foncier pour l'année 2017 est de 2 107 125 \$ (3 750 \$/m<sup>2</sup> ou 348,39 \$/pi<sup>2</sup>).

Cette acquisition au montant de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables, sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre du PPU du Quartier des gares, la Ville veillera à planifier un projet permettant l'application des meilleures pratiques en matière de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'acquisition de gré à gré de l'Immeuble par la Ville du Vendeur permet d'éviter l'expropriation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte en 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean-François MORIN, Ville-Marie  
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Louis-François MONET, Ville-Marie

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 mai 2017  
Jean-François MORIN, 19 mai 2017  
Louis-François MONET, 18 mai 2017

---

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

Denis SAUVÉ  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-09-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-05



**Dossier # : 1171195005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Approuver un projet d'acte d'échange de terrains sans soulte par lequel Nunsubco Trois inc. cède à la Ville les lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Nunsubco Trois inc. les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec 2- De fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique. 3- Autoriser une dépense de 74 313,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable sur le montant de 1 490 000 \$. N/Réf. : 31H05-005-7075-01/ 14-0213-T

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel Nunsubco Trois inc. cède à la Ville de Montréal un terrain connu et désigné comme étant les lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 818,7 m<sup>2</sup> et par lequel la Ville de Montréal cède à Nunsubco Trois inc. un terrain connu comme étant les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 996,2 m<sup>2</sup>, le tout sans soulte, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte d'échange. Un autre sommaire a été constitué pour le présent acte d'échange (1171195006) et devra être approuvé par le conseil d'arrondissement, sans quoi la présente transaction ne pourra avoir lieu.
2. de fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique.
3. d'imputer une dépense pour les taxes applicables conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171195005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1- Approuver un projet d'acte d'échange de terrains sans soulte par lequel Nunsubco Trois inc. cède à la Ville les lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Nunsubco Trois inc. les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec 2- De fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique. 3- Autoriser une dépense de 74 313,75 \$ correspondant à la TPS et TVQ, net de ristourne applicable sur le montant de 1 490 000 \$. N/Réf. : 31H05-005-7075-01/ 14-0213-T

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de l'arrondissement de Verdun (l'« Arrondissement ») de procéder à un échange de terrains avec Nunsubco Trois inc. (le « Promettant-Acquéreur ») afin que la Ville de Montréal (la « Ville ») cède les lots 4 458 877, 4 458 880 et 3 891 355 et une partie des lots 3 891 352 (nouveau lot réservé 5 943 537), 3 891 353 (nouveau lot réservé 5 943 539) et 4 804 998 (nouveau lot réservé 5 943 541) du cadastre du Québec, d'une superficie de 996,2 m<sup>2</sup>, tel que présenté sur les plans ci-joints (l'« Immeuble 2 »), en contrepartie d'une cession à la Ville par le Promettant-Acquéreur des lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 818,7 m<sup>2</sup>, tel que présenté sur les plans ci-joints (l'« Immeuble 1 »).

L'acquisition de l'Immeuble 2 permettra au Promettant-Acquéreur de compléter l'assemblage requis pour réaliser la construction d'un complexe résidentiel de 36 étages qui comprendra 285 appartements, 5 maisons de ville et 2 niveaux de garages souterrains (le « Projet »). À cet effet, le Promettant-Acquéreur a signé une promesse d'échange en faveur de la Ville pour la cession de l'Immeuble 1 et l'acquisition de l'Immeuble 2 dans le cadre de l'échange de terrains.

Par ailleurs, la Ville utilise l'Immeuble 1, et ce, depuis plusieurs années à des fins de parc et de piste cyclable. En conséquence, le projet d'acte est soumis aux instances municipales pour approbation afin de permettre au Promettant-Acquéreur de réaliser son Projet et de régulariser l'occupation de l'Immeuble 1 par la Ville.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1251- Le 2 août 2017 - Autoriser Nunsubco Trois Inc. à entamer les travaux de préparation de site et d'excavation pour la construction d'un complexe résidentiel sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé de part et d'autre du chemin de la Pointe Sud et bornant le fleuve Saint-Laurent, constitué des lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355 et une partie des lots 3 891 352, 3 891 353 et 4 804 998 du cadastre du Québec.

## DESCRIPTION

Dans le cadre du présent échange sans soulte, il est convenu :

1. Que Nunsubco Trois inc. cède à la Ville les lots 6 040 040 et 4 459 107 du cadastre du Québec à des fins de parc local et de piste cyclable. Par conséquent, c'est l'arrondissement qui a compétence pour cette acquisition pour le parc local et le conseil d'agglomération pour la piste cyclable identifiée au Plan de transport comme «réseau cyclable projeté» au sens de l'article 37 et de l'annexe 1 du *Décret concernant l'agglomération de Montréal*.
2. Que la Ville cède à Nunsubco Trois inc. les lots 4 458 877, 4 458 880, 3 891 355, 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec. La cession desdits lots relève de la compétence du conseil municipal.
3. De plus, de fermer et retirer du domaine public toute parcelle des lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique.

## JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cet échange de terrains pour les motifs suivants :

- L'échange de terrains permettra de régulariser l'occupation de l'Immeuble 1 par la Ville à des fins de parc, soit le parc du Cours-du-Fleuve et à des fins de piste cyclable.
- La cession des bandes de terrains excédentaires en rive a peu d'effet sur l'aménagement prévu par l'Arrondissement.
- Le Promettant-Acquéreur pourra réaliser le Projet à la suite de l'échange de terrains.
- Le Promettant-Acquéreur donne quittance finale à la Ville pour l'occupation de l'Immeuble 1.
- Le Promettant-Acquéreur a procédé à ses frais à la réhabilitation des sols d'une partie de l'Immeuble 1.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant illustre les superficies des terrains visés ainsi que les valeurs marchandes respectives telles que déterminées par la Division de l'évaluation du SGPI.

<b>Valeurs marchandes des terrains</b>	
Terrains cédés par Nunsubco Trois inc. ( Immeuble 1)	Terrains cédés par la Ville (Immeuble 2)
Superficie : 1 818,7 mètres carrés	Superficie : 996,2 mètres carrés
<b>1 960 000 \$</b>	<b>1 490 000 \$</b>

Les revenus anticipés du Projet pour la Ville sont de l'ordre de 1,4 M\$ en terme de taxes

foncières annuellement et des droits de mutation d'environ de 1,8 M\$.

Bien que c'est un échange sans soulte, l'acquisition par la Ville de l'Immeuble 1 est assujettie à la TPS et la TVQ. En conséquence, un montant net de ristourne de 74 313,75 \$ sera payé par la Ville.

Par ailleurs, selon la Division d'évaluation immobilière du SGPI, la valeur marchande de l'Immeuble 1 est supérieure à celle de l'Immeuble 2, mais le Promettant-Acquéreur accepte de faire l'échange sans soulte en raison du potentiel ajouté à son projet. En effet, selon l'avis de l'expert du Promettant-Acquéreur, l'Immeuble 1 et Immeuble 2 ont plutôt la même valeur marchande.

Afin de réaliser l'échange sans soulte, la Ville et le Promettant-Acquéreur ont établi la valeur marchande de chacun des immeubles échangés à 1 490 000 \$. La taxe sur les produits et services de même que la taxe de vente du Québec exigibles sur l'achat devrait être imputable sur le montant de 1 490 000 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Projet sera certifié LEED argent.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, le Projet sera retardé et la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Approbation du présent sommaire au CG le 28 septembre 2017
2. Approbation du sommaire 1171195006 au CA du 3 octobre 2017
3. Le dépôt officiel des lots 5 943 537, 5 943 539 et 5 943 541 du cadastre du Québec
4. Signature de l'acte d'échange

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Stéphane BERNAQUEZ, Verdun

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxwell JUSTIN  
Conseiller en Immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-06-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-09-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-13

**Dossier # : 1156037010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Commission scolaire English-Montreal cède et confère à la Ville de Montréal l'usufruit d'une partie de l'immeuble situé au 5440, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connue et désignée comme étant une partie du lot 5 646 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H05-005-7065-05

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Commission scolaire English-Montréal cède et confère à la Ville de Montréal l'usufruit d'une partie de l'immeuble situé au 5440, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest connue et désignée comme étant une partie du lot 5 646 599, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 488,8 m<sup>2</sup>, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, sous réserve de l'obtention de l'autorisation ministérielle requise par la Loi sur l'instruction publique et le Règlement sur les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-11 15:48

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156037010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Commission scolaire English-Montreal cède et confère à la Ville de Montréal l'usufruit d'une partie de l'immeuble situé au 5440, rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connue et désignée comme étant une partie du lot 5 646 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H05-005-7065-05

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet d'aménagement du pôle Gadbois, le Service de la gestion et de la planification immobilière (« SGPI ») a été mandaté pour acquérir un droit de propriété sur le lot 5 646 598 et sur une partie du lot 5 646 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, présentés sur les plans en annexe. L'emplacement correspond au terrain de stationnement et à l'espace vert adjacent à l'école secondaire James-Lyng, administré par la Commission scolaire English-Montréal (« CSEM »). La Ville désire acquérir un usufruit (il s'agit d'un droit d'user (usus) et de jouir (fructus), pendant un certain temps, d'un bien dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à charge d'en conserver la substance) sur l'emplacement pour y aménager un stationnement qui desservira le centre sportif Gadbois. La Ville de Montréal sera responsable de l'aménagement du stationnement, ainsi que de son entretien. La Ville devra également réserver 50 espaces de stationnement pour le bénéfice exclusif de la CSEM, et ce, pendant les heures d'ouverture de l'école secondaire James-Lyng et du centre d'éducation des adultes James-Lyng. Le nombre d'espaces réservés pourrait être renégocié par les parties à chaque anniversaire de la signature de l'acte.

Par ailleurs, étant donné que les droits de propriété n'ont pas encore été régularisés entre le ministère des Transports et la CSEM pour le lot 5 646 598 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 488,8 mètres carrés, l'usufruit prévu au présent dossier touchera seulement la partie du lot 5 646 599 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). L'acte d'usufruit sera par la suite modifié lorsque la CSEM aura régularisé les titres de propriété pour le lot 5 646 598 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM161480 - 20 décembre 2016 - Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

CA16 22 0347 - 6 septembre 2016 : Accepter l'offre de service du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre en charge la préparation des plans

et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CM160962 - 23 août 2016 : Offrir à l'arrondissement du Sud-Ouest que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte par lequel la CSEM cède et confère à la Ville l'usufruit afférent à l'Immeuble, sans considération monétaire, pour une période de quarante (40) ans à compter de la signature dudit projet d'acte. Le projet d'acte d'usufruit prévoit notamment les conditions suivantes :

- La Ville de Montréal est responsable de l'aménagement et de l'entretien du stationnement;
- La Ville de Montréal s'engage, pendant la durée de l'usufruit, à maintenir, entretenir, réparer et reconstruire l'égout secondaire se trouvant sur l'Immeuble;
- La Ville de Montréal a l'obligation, pendant la durée de l'usufruit, d'utiliser l'Immeuble à des fins de stationnement;
- 50 espaces de stationnement devront être réservés pour le bénéfice exclusif de la CSEM, et ce, pendant les heures d'ouverture de l'école secondaire James-Lyng et du centre d'éducation des adultes James-Lyng. Le nombre d'espaces réservé pourrait être renégocié par les parties à chaque anniversaire de la signature de l'acte;
- Si la Ville désire aliéner son droit d'usufruit, elle devra d'abord l'offrir à la CSEM au même prix que celui consenti dans le présent projet d'acte, soit sans considération monétaire.

Pour réaliser cette cession, la Division de la géomatique a réalisé une description technique sur le lot 5 646 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour délimiter les limites de l'Immeuble.

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique et le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (RLRQ chapitre I-13, r.7), une autorisation ministérielle est requise préalablement à la signature du projet d'acte d'usufruit.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'usufruit est acquis sans considération monétaire.
- L'ensemble des intervenants est en faveur de l'acquisition de ce droit de propriété affectant l'Immeuble.
- Le terrain de stationnement qui sera aménagé sur l'Immeuble est nécessaire aux opérations du centre sportif Gadbois.
- L'acquisition de l'usufruit s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La rente négociée de gré à gré entre les parties est à titre gratuit. Toutefois, cette rente considère l'ensemble des conditions demandées à la Ville et décrites précédemment dans la section « Description ».

Le Service de l'environnement recommande qu'une surveillance environnementale soit réalisée au moment des travaux d'aménagement du nouveau stationnement afin, d'une part, de gérer adéquatement les sols contaminés et, d'autre part, d'affiner le portrait de la qualité environnementale des sols laissés en place. À titre indicatif, le traitement des sols contaminés est estimé de façon préliminaire à 295 000 \$, excluant les taxes, en fonction des études de caractérisations environnementales et des plans d'aménagements préliminaires. La Ville s'est engagée à défrayer le coût des traitements des sols contaminés et le traitement sera réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle Gadbois.

À la suite de la signature de l'acte de l'usufruit affectant l'Immeuble, l'arrondissement du Sud-Ouest prendra en charge l'entretien et le déneigement de l'Immeuble aménagé.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement et le partage des espaces de stationnement entre le centre sportif Gadbois et l'école James-Lyng et le centre d'éducation des adultes James-Lyng permettra de maximiser l'utilisation des espaces de stationnement.

Les critères d'aménagement du stationnement répondent à la norme BNQ-3019-190-Lutte aux îlots de chaleur urbains.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'usufruit est primordial à la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois. Un retard dans l'approbation du dossier entraînerait des délais dans la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois. En cas de refus, la Ville devra trouver un autre emplacement pour les espaces de stationnement du centre Gadbois.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2018 : Élaboration des plans et devis

2019 : Début des travaux d'aménagement du stationnement partagé.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

David ROSS, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Marie-Sophie COUTURE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

David ROSS, 11 septembre 2017  
Marie-Sophie COUTURE, 1er septembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume TOPP  
Conseiller en immobilier expertise immobilière

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-08-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-09-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-11



**Dossier # : 1174435008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-6662-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue St-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174435008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-6662-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté par la Division du soutien technique et des infrastructures du Service de l'environnement ainsi que par la Division du soutien technique et opérationnel du Service de la concertation des arrondissements, pour acquérir de gré à gré et au meilleur coût possible, un terrain localisé au sud de la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, connu et désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle et ayant une superficie de 127 567 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble »). L' Immeuble est illustré à titre indicatif par un liséré aux plans de localisation annexés en pièces jointes. Cette acquisition permettra en premier lieu de réaliser la construction du centre de biométhanisation phase 2. Toutefois, puisque l'implantation de cette infrastructure ne nécessitera pas la totalité du terrain, une portion de l'Immeuble permettra d'augmenter la capacité de stockage de neige dans le secteur d'Angrignon. Cette augmentation de capacité répondra à un besoin additionnel de superficie pour des fins de dépôt à neige dans ce secteur et compensera la suppression de la chute à l'égout d'Anbar. Quant à la partie résiduelle, celle-ci deviendra une réserve foncière et la Ville verra à établir une stratégie afin que celle-ci soit mise en valeur.

Également, l'acquisition de cet Immeuble est retenue en raison de sa localisation à proximité d'axes routiers importants, notamment l'autoroute 20 et l'échangeur Turcot, facilitant ainsi le transport des matières organiques vers le futur centre de traitement. De plus, pour la construction du centre de biométhanisation phase 2, la Ville devait trouver un terrain situé dans un rayon de 500 mètres des zones résidentielles, commerciales et institutionnelles. Après plusieurs recherches, aucun site alternatif ne répondait à cette contrainte. À noter que les activités industrielles sont permises à l'intérieur de ce rayon. Quant au dépôt à neige Angrignon, l'acquisition de l'Immeuble permettra de limiter les déplacements des camions lourds sur le territoire de la Ville.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente visant cet Immeuble. Toutefois, prendre note que ce dossier répond aux critères visés par la Commission sur l'examen des contrats de plus de 2 M\$ pour une transaction immobilière, la transaction se concluant de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0312 - 23 août 2012 - Renouveler pour une période de deux ans la réserve pour fins publiques sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (dossier 1125941003).  
CG10 0309 - 26 août 2010 - Décréter l'imposition d'une réserve aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec; Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin; Mandater le SGPI d'acquérir, aux meilleurs coûts possible, de gré à gré ou par voie d'expropriation les sites retenus (dossier 1104422001).

CG10 0081 - 25 février 2010 - Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1100704002).

### **DESCRIPTION**

L'Immeuble ciblé par la Ville est la propriété de Solutia Canada inc. (la « Société ») dont le secteur d'activités est l'industrie de la pétrochimie. En 2008, la Société a cessé ses activités dans l'arrondissement de LaSalle et a démantelé son usine. L'Immeuble est aujourd'hui vacant, mais non réhabilité au niveau des sols.

À l'été 2010, un plan de réhabilitation des sols a été soumis par la Société et approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MDDELCC »), lequel découlait des avis de contamination publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 9 septembre 2008, sous le numéro 15 565 730 et le 13 mai 2010, sous le numéro 17 167 501. Toutefois, ce plan n'avait pas été mis en application du fait que la Ville avait signifié un avis de réserve le 28 septembre 2010, sous le numéro 17 583 493 et renouvelé d'une durée additionnelle de 2 ans le 18 septembre 2012, sous le numéro 19 420 544. Cette réserve pour fins publiques est venue à échéance le 18 septembre 2014. Bien qu'aucune entente n'ait été conclue à l'intérieur du délai de 4 ans de l'avis de réserve, les discussions et les négociations se sont poursuivies avec la Société. Après plusieurs années de négociation, ce n'est qu'au printemps 2017 que les parties s'entendent sur une proposition. De plus, à noter que des consultations publiques ont déjà eu lieu pour l'implantation des centres de

traitement des matières organiques, dont celui prévu sur ce site dans l'arrondissement de LaSalle. Considérant l'acceptabilité sociale du choix du site, un avis favorable a été donné de la part de l'office de consultation publique de Montréal (OPCM).

Parmi les obligations convenues entre les parties :

- La Société fournira à la Ville un bon titre de propriété, valable, libre de tout droit réel, privilège et hypothèque, sauf les servitudes qui s'y rattachent. Quant à la qualité des sols, la Ville acquiert l'Immeuble à ses risques et périls.
- La Ville déposera, dans les meilleurs délais, en son nom, un plan de réhabilitation de l'Immeuble auprès du MDDELCC pour approbation afin de permettre à la Société de demander la révocation de leur plan de réhabilitation.
- La Ville assumera et exécutera, dans les meilleurs délais, à ses frais, tous les travaux nécessaires afin de compléter la réhabilitation des sols de l'Immeuble selon les obligations prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDELCC.
- La Ville s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Société et chacune de ses filiales (tel que définie dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) et leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires et agents respectifs (collectivement, les « Parties indemnisées ») de et contre toute perte, obligation, dommage, recours, réclamation, demande, poursuite (ci-après les « Réclamations ») prises par toute personne ou encourues par les Parties indemnisées en raison de : (i) la qualité et la condition de l'Immeuble, y compris la qualité et la condition environnementale de l'Immeuble et toute migration de contaminants qui en découle ; et (ii) le défaut de la Ville de s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente convention, incluant le défaut d'effectuer les travaux nécessaires afin de compléter la réhabilitation de l'Immeuble selon les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (« LQE ») et le MDDELCC. Les Parties indemnisées devront fournir promptement à la Ville un avis écrit de toutes les Réclamations et il est convenu que la Ville sera obligée d'indemniser et protéger les Parties indemnisées pour les honoraires, frais et dépenses juridiques, d'avocats, de consultants ou d'experts seulement si la Ville refuse ou néglige de défendre et prendre fait et cause pour les Parties indemnisées.

Au niveau du coût pour la réhabilitation des sols, la Ville a réalisé une étude de caractérisation géotechnique et environnementale et a consulté divers experts en environnement afin d'établir ce coût. Le prix d'acquisition tient compte du coût de réhabilitation des sols. De plus, la Ville a réalisé en 2015 une étude de caractérisation des terrains adjacents au terrain de Solutia Canada inc. Les données recueillies permettent de statuer que les activités de la Société n'ont pas eu d'impact environnemental sur les sols des terrains municipaux adjacents.

Finalement, l'acquisition de l'Immeuble permettra de répondre aux besoins stratégiques suivants :

- Une superficie d'environ 42 456,3 m<sup>2</sup> pour la construction du centre de biométhanisation phase 2;
- Une superficie d'environ 47 779,3 m<sup>2</sup> pour l'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon;
- Une superficie résiduelle d'environ 37 331,4 m<sup>2</sup> considérée comme réserve foncière et que la Ville verra à mettre en valeur.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les aspects suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble permettra la construction du centre de biométhanisation phase 2 et à l'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon.
- L'Immeuble retenu est vacant et disponible. Aucune résidence et commerce n'ont été relevés dans un rayon de 500 mètres du point d'émission de la future infrastructure de traitement des matières organiques (voir plan rayon 500 mètres en annexe), respectant ainsi les lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation émises par le MDDELCC.
- La proximité d'axes routiers importants facilitera le transport des matières organiques vers le centre de traitement. De plus, l'existence du dépôt à neige adjacent à l'Immeuble limitera les déplacements des camions sur le territoire de la Ville.
- La Ville a comme objectif de pratiquer une gestion responsable des matières résiduelles et désire mettre des efforts vers la récupération et la valorisation des matières organiques de l'agglomération. Cet objectif concorde avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin d'approuver le projet d'acte.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Service de l'environnement est d'avis, selon un rapport basé sur le traitement statistique des données, rédigé par Envisol en septembre 2015 et révisé le 3 mars 2017, que le coût estimé pour la réhabilitation des sols serait de 12 308 323 \$. Ce coût est basé sur une réhabilitation conventionnelle, soit par excavation et élimination des sols contaminés, et inclut également les coûts des études de caractérisation supplémentaires pour mieux cerner les zones contaminées et les meilleures méthodes de réhabilitation environnementale ainsi que la surveillance environnementale des travaux.

En faisant abstraction de toute considération environnementale, la Division de l'évaluation du SGPI a estimé, en date du 13 mai 2017, la fourchette maximale de la valeur marchande de l'Immeuble à 16 100 000 \$. En considérant le passif environnemental, soit environ 12 300 000 \$, la valeur marchande est établie à environ 3 800 000 \$. Le prix négocié de 3 900 000 \$ correspond à 100 000 \$ près à la valeur marchande et est l'offre finale de la Société. Le prix total, en tenant compte de la TPS (195 000 \$) et la TVQ (389 025 \$), est de 4 484 025 \$.

Le coût d'acquisition (au PTI) sera partagé comme suit :

- 62 % de la dépense sera assumé par l'agglomération (Service de l'Environnement), soit un montant de 2 780 095.50 \$ taxes incluses ou 2 538 597.75 \$ net de ristournes de taxes. Cette somme sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence Agglo 13-006 « Centre de biométhanisation - LaSalle ».
- 38 % de la dépense sera assumé par le local (Service de la concertation des arrondissements), soit un montant de 1 703 929.50 \$ taxes incluses ou 1 555 914.75 \$ net de ristournes de taxes.

\$ net de ristournes de taxes. Cette somme sera financée par le Règlement d'emprunt de compétence locale 16-035 « Améliorations des lieux d'élimination de neige et équipements connexes »'.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La construction d'un centre de traitement des matières organiques pour desservir le sud de l'île de Montréal s'inscrit dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Les centres de biométhanisation transforment les résidus alimentaires en biométhane et en digestat. Le biométhane est injecté dans le réseau de distribution de Gaz Métro tandis que le digestat est composté. Quant à l'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur d'Angrignon, la Ville pourra mieux coordonner les déplacements des camions de déneigement, limitant ainsi la circulation des véhicules lourds dans ce secteur, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la Ville ne réalise pas le centre de biométhanisation phase 2 à l'intérieur des délais du cadre normatif du Programme de financement de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (« PTMOBC »), soit le 30 juin 2026, l'aide financière du PTMOBC sera réduite de 83 M\$ (62 %).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action n'est requise présentement .

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Autorisation du présent dossier : septembre 2017
  - Décontamination complète de l'Immeuble : 2018-2020
  - Mise en service du dépôt à neige Angrignon : hiver 2018-2019
  - Aménagement de l'infrastructure des traitements des matières organiques : 2021
  - Inauguration de l'infrastructure des traitements des matières organiques : 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements  
Josée SAMSON, Service de l'environnement  
Éric BLAIN, Service de l'environnement  
Jean J LACROIX, Service de l'environnement  
Normand TROTTIER, LaSalle

Lecture :

Éric BLAIN, 5 juillet 2017  
Normand TROTTIER, 4 juillet 2017  
Josée SAMSON, 19 juin 2017  
Jean J LACROIX, 19 juin 2017  
Benjamin PUGI, 15 juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-12

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier expertise  
immobilière, en remplacement de M. Denis  
Sauvé, chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-08-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-08-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-*  
*Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –*  
*Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 28 septembre 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE174435008**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-6662-01.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE174435008**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-6662-01.

À sa séance du 6 septembre 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ - transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

Le 14 septembre 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'environnement et du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes quant au prix d'acquisition de l'immeuble vacant. Ils ont bien compris que le coût d'acquisition tenait compte du fait que la Ville assumera et exécutera les travaux nécessaires à la réhabilitation des sols de l'immeuble dans le respect des lois existantes.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'environnement et du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions lors de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ - transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE174435008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1174565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Développement Olymbec inc., un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1er février 2018 au 31 janvier 2027. La dépense totale est de 2 691 052 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8777.

Il est recommandé :

1. d'approuver le nouveau projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, un espace d'une superficie de 6 060 pi<sup>2</sup> situé au 5501, rue Westminster et utilisé pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 627 287,19 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2018 au locateur Développement Olymbec Inc., représentant un montant de 905 773,05 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 157 991,75 \$, pour une dépense maximale de 1 063 764,80 \$, incluant les taxes;
3. d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.
4. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-12 10:06

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174565004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Développement Olymbec inc., un espace à bureaux situé au 5501, rue Westminster à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 9 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1er février 2018 au 31 janvier 2027. La dépense totale est de 2 691 052 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8777.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de quartier 9 (PDQ 9) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1<sup>er</sup> février 1997, un local d'une superficie de 4 532 pi<sup>2</sup> situé au 5757, boulevard Cavendish, dont le bail viendra à échéance le 31 janvier 2018. Les locaux du PDQ 9 sont désuets, les espaces sont restreints et ne répondent plus aux normes de sécurité. Après analyse du dossier par le SPVM, celui-ci a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour procéder à la relocalisation du PDQ 9. Une recherche de nouveaux sites a été lancée au printemps et, après analyse, une nouvelle location est recommandée au 5501, rue Westminster à Montréal.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE17 1343 - 13 septembre 2017 - Approuver le 3e amendement de bail pour le PDQ 9 pour la période du 1er février 2017 au 31 janvier 2018.  
Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur Développement Olymbec inc., un espace d'une superficie de 6 060 pi<sup>2</sup> situé au 5501, rue Westminster à Montréal, utilisé pour les besoins du nouveau poste de quartier 9 du SPVM, incluant 11 espaces de stationnement sans frais. Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2027.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement du PDQ 9, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 905 773,05 \$, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 1 063 764,80 \$, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

Le PDQ actuel ne répond plus aux nouveaux besoins de sécurité et la situation géographique du nouvel emplacement convient aux opérations du SPVM. Il s'avère essentiel de relocaliser le PDQ 9 et d'intégrer les nouveaux locaux avant la fin du bail actuel, c'est-à-dire au plus tard le 31 janvier 2018.

Le loyer brut proposé (16,00 \$/pi<sup>2</sup> à 19,00 \$/pi<sup>2</sup>) est avantageux considérant qu'il s'agit d'un local à vocation commerciale et que le locateur fournit 11 espaces de stationnement sans frais. Le taux de location pour un espace commercial pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 22 et 28 \$/pi<sup>2</sup>

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Dépense totale de loyer:

Superficie locative: 6 060 pi <sup>2</sup>	Loyer total pour les années 1 à 9	Coût total payable à Hydro-Québec pour les années 1 à 9	Coût total payable pour l'entretien ménager pour les années 1 à 9
Loyer brut annuel total	954 450,00 \$	190 890,00 \$	270 000,00 \$
TPS - 5 %	47 722,50 \$	9 544,50 \$	13 500,00 \$
TVQ - 9,975 %	95 206,39 \$	19 041,30 \$	26 932,50 \$
<b>Loyer total</b>	<b>1 097 378,89 \$</b>	<b>219 475,80 \$</b>	<b>310 432,50 \$</b>
Ristourne TPS	(47 722,50 \$)	(9 544,50 \$)	(13 500,00 \$)
Ristourne TVQ	(47 603,19 \$)	(9 520,65 \$)	(13 466,25 \$)
Loyer net annuel	1 002 053,19 \$	200 410,65 \$	283 466,25 \$

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 1 627 287,19 \$, incluant les taxes. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le service responsable à même leur base budgétaire.

### Coût des travaux d'aménagement

	2018
Coût des travaux d'aménagement clé en main	787 800,00 \$
TPS (5 %)	39 390,00 \$
TVQ (9,975 %)	78 583,05 \$
<b>Coût total des travaux à remettre au locateur</b>	<b>905 773,05 \$</b>
Contingences (+/- 8 %)	63 024,00 \$
Incidences générales (+/- 5 %)	39 390,00 \$
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	20 000,00 \$
Incidences spécifiques pour du mobilier premier	15 000,00 \$
TPS (5 %)	6 870,70 \$
TVQ (9,975 %)	13 707,05 \$

	<b>157 991,75\$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 764,80\$</b>
Ristourne TPS (100 %)	46 260,70 \$
Ristourne TVQ (50 %)	46 145,05 \$
Coût net des travaux	971 359,05 \$

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 1 063 764,80 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux sont prévus au PTI 2017-2019 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>. L'obtention de la certification a cependant été suggérée au locateur. Par ailleurs, le locateur doit respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable de la Ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La relocalisation du PDQ 9 est nécessaire afin de répondre aux besoins opérationnels et de sécurité du SPVM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du PDQ 9.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 1er février 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Steve-Eric PICARD, Service de police de Montréal  
Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 29 août 2017  
Steve-Eric PICARD, 24 août 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-08-23

Guylaine CORMIER  
Chef de division - Division des locations

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

**Approuvé le :** 2017-08-28

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-08-30

**Dossier # : 1174565005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux d'une superficie de 10 511 pieds carrés situés au 201, avenue Laurier Est, à Montréal, pour les besoins du groupe Éclipse et de la Moralité du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du bail est d'une durée de 7 ans, soit du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2024. La dépense totale est de 2 977 570 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3261.

Il est recommandé :

1. d'approuver le nouveau projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérroux, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 7 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, des espaces d'une superficie de 10 511 pi<sup>2</sup> situé au 201, avenue Laurier Est et utilisé pour les besoins du groupe Éclipse et l'escouade Moralité du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 337 760,10 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Fonds de placement immobilier Cominar, représentant un montant de 489 931,96 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 130 326,42 \$, pour une dépense maximale de 620 258,39 \$, incluant les taxes;
3. d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.
4. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-08 08:48

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174565005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux d'une superficie de 10 511 pieds carrés situés au 201, avenue Laurier Est, à Montréal, pour les besoins du groupe Éclipse et de la Moralité du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du bail est d'une durée de 7 ans, soit du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2024. La dépense totale est de 2 977 570 \$, incluant les taxes. Bâtiment 3261.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er décembre 1998, un local d'une superficie de 4 442 pieds carrés situé au 201, avenue Laurier Est. Au départ, le local était utilisé aux fins du poste de quartier 37 (PDQ 37), mais en 2014, le PDQ 37 a été fusionné avec le PDQ 38 sur la rue Rachel. Ainsi, depuis le 9 décembre 2014, le local est utilisé pour loger le groupe Éclipse du SPVM.

Le bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal occupe également des espaces situés dans le même édifice que le groupe Éclipse. Le bail de l'Arrondissement contient une clause de location additionnelle exclusive pour tout local disponible dans l'immeuble concerné. En 2016, des espaces se sont libérés et le bailleur a avisé la Ville de la disponibilité d'un local auquel cas les représentants de la Ville ont manifesté l'intérêt d'occuper cet espace.

Dans le cadre de la restructuration du service des enquêtes du SPVM, celui-ci a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour loger l'unité Moralité dans le même bâtiment que le groupe Éclipse, car ce groupe relève du même commandant. Actuellement, les effectifs de l'unité Moralité sont temporairement installés au Centre opérationnel Sud jusqu'à la livraison des nouveaux locaux. La centralisation physique de toute l'équipe permettra de favoriser une meilleure intégration des nouveaux agents et de profiter pleinement de la synergie escomptée. Ainsi, la cohabitation du groupe Éclipse et de l'unité Moralité, sous un même toit, est le croisement naturel d'escouades complémentaires.

Le bail relié au groupe Éclipse viendra à échéance le 30 novembre 2018. Ainsi, pour faciliter la gestion des baux, il est suggéré de conclure un nouveau bail pour prolonger le bail du

groupe Éclipse et d'y ajouter les locaux du groupe Moralité.

Le bail a été négocié de gré à gré. Il s'agit du même bail que celui qui a été utilisé pour la location du bureau de l'Arrondissement qui est dans le même immeuble et qui a fait l'objet d'une vérification par le Service des affaires juridiques (SAJ).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0388 - 26 septembre 2013 - Approbation de la deuxième convention de modification du bail, pour une superficie de 4 442 pi<sup>2</sup>, pour une durée de 5 ans et pour un montant total de 569 204 \$ incluant les taxes.

CG09 0441 - 24 septembre 2009 - Approbation de la première convention de modification du bail, pour une superficie de 4 442 pi<sup>2</sup>, pour une durée de 5 ans et pour un montant total de 450 863 \$ incluant les taxes.

DB 030829016 - 30 août 2007 - Approbation du bail pour l'ajout de superficie de 112 pi<sup>2</sup>, pour une durée de 4 ans et 10 mois, pour un montant total de 11 743,75 \$ incluant les taxes.

Décision 5494 - 15 avril 1998 - Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur Michel Dallaire, Luc Bachand, Mary-Ann Bell, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Claude Dussault, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de Fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace d'une superficie de 10 511 pi<sup>2</sup> situé au 201, avenue Laurier Est, à Montréal, aux 1er et 6e étages, utilisé pour les besoins du groupe Éclipse et de l'unité Moralité du SPVM, incluant 21 espaces de stationnement. Le terme du bail est de 7 ans, soit du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2024.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement de l'unité Moralité et les travaux de rénovation des locaux du groupe Éclipse, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 489 931,96 \$, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 620 258,39 \$, taxes incluses.

### **JUSTIFICATION**

Le bail vient à échéance le 30 novembre 2018 et il est nécessaire de le renouveler pour une période de 7 ans. De plus, il est requis de joindre l'équipe de la Moralité à celui du groupe Éclipse en y ajoutant des locaux additionnels dans le même immeuble.

Le loyer de base proposé est comparable au taux du marché observé dans ce secteur pour ce type d'immeuble. De plus, le loyer est comparable à celui convenu pour le bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui occupe environ 35 550 pi<sup>2</sup>.

Pour conclure, le locateur accordera une allocation monétaire de 96 226 \$ applicable sur le coût des travaux d'aménagement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

	<b>Loyer annuel actuel Superficie actuelle: 4442 pi<sup>2</sup></b>	<b>Loyer annuel (Année 1) Nouvelle superficie: 10 511 pi<sup>2</sup></b>	<b>Loyer annuel (Années 2 à 7) Nouvelle superficie: 10 511 pi<sup>2</sup></b>	<b>Coût total du loyer pour 7 ans</b>
Loyer de base semi-brut	13,00 \$/pi <sup>2</sup>	8,92 \$/pi <sup>2</sup>	9,50 \$/pi <sup>2</sup>	

Frais d'exploitation	inclu	9,13 \$/pi <sup>2</sup>	9,13 \$/pi <sup>2</sup>	
Hydro-Québec	3.00 \$/pi <sup>2</sup>	inclu	inclu	
Entretien ménager	3,00 \$/pi <sup>2</sup>	inclu	inclu	
Taxes foncières	6,67\$/pi <sup>2</sup>	6,67 \$/pi <sup>2</sup>	6,67 \$/pi <sup>2</sup>	
<b>Loyer unitaire brut</b>	<b>25,67 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>24,72 \$/pi<sup>2</sup></b>	<b>25,30 \$/pi<sup>2</sup></b>	
Superficie locative	4 442 pi <sup>2</sup>	10 511 pi <sup>2</sup>	10 511 pi <sup>2</sup>	
Loyer brut annuel	114 026,14 \$	259 831,92 \$	265 928,30 \$	
Stationnement annuel	2 400,00 \$	27 840,00 \$	27 840,00 \$	
Loyer brut annuel total	116 426,14 \$	287 671,92 \$	293 768,30 \$	
TPS - 5 %	5 821,31 \$	14 383,60 \$	14 688,42 \$	
TVQ - 9,975 %	11 613,51 \$	28 745,95 \$	29 303,39 \$	
<b>Loyer total</b>	<b>133 860,95 \$</b>	<b>330 750,79 \$</b>	<b>337 760,10 \$ x</b>	<b>2 357 311,41 \$</b>
			<b>6 ans</b>	
Ristourne TPS		14 383,60 \$	14 688,42 \$	
Ristourne TVQ		14 347,64 \$	14 651,69 \$	
Loyer net annuel		302 019,56 \$	308 419,99 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le service responsable à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 2 357 311,41 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### Coût des travaux d'aménagement

	<b>2016</b>
Coût des travaux d'aménagement clé en main	522 346,43 \$
Allocation monétaire du locateur pour les travaux	- 96 226,00 \$
	426 120,43 \$
TPS (5 %)	21 306,02 \$
TVQ (9,975 %)	42 505,51 \$
<b>Coût total des travaux à remettre au locateur</b>	<b>489 931,96 \$</b>
Contingences (+/- 10 %)	52 234,64 \$
Incidences générales (+/- 5 %)	26 117,32 \$
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	20 000,00 \$
Incidences spécifiques pour du mobilier premier	15 000,00 \$
TPS (5 %)	5 667,60 \$
TVQ (9,975 %)	11 306,86 \$
	<b>130 326,42 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>620 258,39 \$</b>
Ristourne TPS (100 %)	26 973,62 \$
Ristourne TVQ (50 %)	26 906,19 \$

Coût net des travaux	566 378,58 \$
----------------------	---------------

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 620 258,39 \$.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux sont prévus au PTI 2017-2019 du SGPI.

Cette dépense concerne à la fois le budget de fonctionnement et le PTI.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le locateur détient déjà la certification BOMA BEST, car la Ville occupe plus de 45 000 pi<sup>2</sup> dans cet immeuble.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'approbation de la prolongation de bail et l'ajout de superficie soient refusés, la Ville de Montréal devra trouver une autre alternative pour loger le groupe Éclipse et l'unité Moralité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 1er décembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Steve-Eric PICARD, Service de police de Montréal  
Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 29 août 2017  
Steve-Eric PICARD, 24 août 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-23

Guylaine CORMIER  
Chef de division - Division des locations

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

**Approuvé le :** 2017-08-28

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-08-30



**Dossier # : 1175372004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 3 ans à compter du 1er septembre 2017, un local d'une superficie d'environ 208,40 m <sup>2</sup> au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux pour le Service de sécurité incendie de Montréal. La dépense totale est de 190 942,89 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8157

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC), pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1 er septembre 2017 , un local, d'une superficie d'environ 208,40 m<sup>2</sup> au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux pour le Service de la sécurité de Montréal, pour un loyer total de 190 942,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-06 10:19

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175372004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., pour une période additionnelle de 3 ans à compter du 1er septembre 2017, un local d'une superficie d'environ 208,40 m <sup>2</sup> au 2505, boulevard Rosemont, à des fins de bureaux pour le Service de sécurité incendie de Montréal. La dépense totale est de 190 942,89 \$ incluant les taxes. Bâtiment 8157

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de sécurité incendie de Montréal (le « SIM ») a mis sur pied en 2010 une nouvelle section nommée Soutien aux employés visant à apporter différents supports de gestion de ressources humaines en lien avec le programme d'aide aux employés (PAE). Ce programme s'adresse à tous les employés du SIM. Aussi, afin de loger les six employés de cette section, de nouveaux locaux ont été aménagés au 2505, boul. Rosemont. L'entente pour ces locaux vient à échéance le 31 août 2017 et il est nécessaire de la renouveler. Auparavant chapeauté par le SIM, l'équipe du PAE relève, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, du Service des ressources humaines de la Ville (les « RH »). Une partie de l'équipe a été déménagée au 3711, rue Saint-Antoine Ouest. Présentement, deux employés relevant du SIM sont sur place. Ces deux agents désignés ont pour tâche d'accompagner et d'évaluer les besoins des pompiers qui requièrent de l'aide (recherche de ressources, suivi, rédaction de dossiers, etc.). Éventuellement, un autre agent sera requis afin d'assurer la coordination des activités de sensibilisation qui seront mises en place. L'équipe du PAE (SIM) est présentement composée de 21 agents.

Les RH ont mandaté la Division des locations du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour renouveler l'entente actuelle pour une période additionnelle de 3 ans.

La présente localisation des bureaux est idéale du fait qu'elle est centrale autant pour les pompiers qui s'y présentent que pour les agents qui se déplacent vers les différentes casernes lors d'urgence et elle rencontre le besoin de confidentialité dans le cadre du PAE. De plus, ces locaux sont aussi utilisés pour la formation ainsi que pour diverses rencontres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0235 - 17 juin 2010 - Approbation du bail de 7 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour des locaux au 2505, boulevard Rosemont.

## DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Groupe Jean Coutu (PJC) inc., des locaux d'environ 208,4 m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2505, boulevard Rosemont à Montréal, pour un terme de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2020, moyennant une dépense totale de 190 942,89 \$, incluant les taxes.

## JUSTIFICATION

Aucun espace excédentaire répondant à leur besoin de confidentialité n'est actuellement disponible. Il a donc été décidé de conserver les mêmes locaux à des conditions locatives conformes au marché.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie 208,4 m <sup>2</sup>	Loyer annuel antérieur	2017 (4 mois)	2018	2019	2020 (8 mois)	Total terme (3 ans)
Taux unitaire	86,54 \$	107,64 \$	107,64 \$	107,64 \$	107,64 \$	107,64 \$
Loyer de base	18 034,92 \$	7 477,32 \$	22 431,96 \$	22 431,96 \$	14 954,64 \$	67 295,88 \$
Taxes foncières et scolaires	24 287,64 \$	8 095,88 \$	24 287,64 \$	24 287,64 \$	16 191,76 \$	72 862,92 \$
Frais communs	3 703,32 \$	1 234,44 \$	3 703,32 \$	3 703,32 \$	2 468,88 \$	11 109,96 \$
Électricité	4 934,88 \$	1 644,96 \$	4 934,88 \$	4 934,88 \$	3 289,92 \$	14 804,64 \$
<b>Loyer total</b>	<b>50 960,76 \$</b>	18 452,60 \$	55 357,80 \$	55 357,80 \$	36 905,20 \$	166 073,40 \$
TPS		922,63 \$	2 767,89 \$	2 767,89 \$	1 845,26 \$	8 303,67 \$
TVQ		1 840,65 \$	5 521,94 \$	5 521,94 \$	3 681,29 \$	16 565,82 \$
Loyer total avec taxes		<b>21 215,88 \$</b>	<b>63 647,63 \$</b>	<b>63 647,63 \$</b>	<b>42 431,75 \$</b>	<b>190 942,89 \$</b>
Ristourne TPS (100 %)		922,63 \$	2 767,89 \$	2 767,89 \$	1 845,26 \$	8 303,67 \$
Ristourne TVQ (50 %)		920,32 \$	2 760,97 \$	2 760,97 \$	1 840,65 \$	8 282,91 \$
Loyer net		19 372,92 \$	58 118,77 \$	58 118,77 \$	38 745,85 \$	174 356,31 \$

Le loyer de base est fixe pour la durée du bail.

Le loyer de base annuel est représentatif du marché de location pour des espaces comparables dans le secteur, marché qui oscille entre 107,64 \$ et 118,40 \$/mètre carré. Les frais communs et les frais pour l'électricité seront ajustés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières et scolaires seront ajustées selon le coût réel.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au dossier, obligera le SIM de revoir sa stratégie de soutien pour ses employés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Glenda RIVERA, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal  
Diane DRH BOUCHARD, Service des ressources humaines

Lecture :

Glenda RIVERA, 29 août 2017  
Carole GUÉRIN, 29 août 2017  
Diane DRH BOUCHARD, 29 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laila BENNAGHMOUCH

**ENDOSSÉ PAR**

Joel GAUDET

Le : 2017-08-29

Conseillère en immobilier

Conseiller(ere) en immobilier,  
en remplacement de Guylaine Cormier,  
chef de division - Division des locations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-09-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-05



**Dossier # : 1164565008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 4e convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur 9359-4851 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élisabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de Montréal. Le terme du renouvellement est de 3 ans, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2020. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 923 267,64 \$. Bâtiment 3247.

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de 9359-4851 inc., pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, un espace d'une superficie de 9 954 pi<sup>2</sup> situé au 1180, rue Sainte-Élisabeth et utilisé pour les besoins du PDQ 21 du Service de police, moyennant une dépense totale de 923 267,65 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées dans la quatrième convention;
2. d'ajuster la base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.
3. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-07 12:43

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164565008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 4e convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur 9359-4851 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, pour le poste de quartier 21 du Service de police de Montréal. Le terme du renouvellement est de 3 ans, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2020. La dépense totale pour le terme, incluant les taxes, est de 923 267,64 \$. Bâtiment 3247.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le poste de quartier 21 (PDQ 21) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1<sup>er</sup> février 1997, un local situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth dont la superficie locative au bail avait été négociée de gré à gré et établie à 5 264 pi<sup>2</sup>. Le 1er avril 2014, les locaux ont été agrandis de 2 600 pi<sup>2</sup> pour atteindre une superficie locative de 7 864 pi<sup>2</sup>. À titre d'information, le local a fait l'objet d'un remesurage et le résultat démontre que la superficie locative réellement occupée par le PDQ 21 est de 9 954 pi<sup>2</sup>. Le bail est échu depuis le 31 janvier 2017. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) n'a pas été en mesure de finaliser une entente de location pour cet espace avant la date du renouvellement. Les négociations avec le locateur ont débuté le 2 juin 2016, mais le représentant du locateur a quitté ses fonctions avant qu'une entente soit conclue entre les parties. Par la suite, un nouvel interlocuteur a été embauché par le locateur le 17 octobre 2016. Les négociations ont repris le 25 octobre 2016, puis, en mai 2017, alors que les négociations se poursuivaient, l'immeuble a été vendu.

Le 26 juin 2017, le nouvel acquéreur a avisé la Ville qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail puisqu'il projette de développer le terrain qui sert actuellement de stationnement pour les véhicules du PDQ 21. Par conséquent, la présence du SPVM ne cadre pas dans son projet de développement. Toutefois, les récentes négociations avec l'acquéreur ont permis de conclure une entente de renouvellement de trois ans basée sur la superficie locative réelle de 9 954 pi<sup>2</sup> avec une clause de résiliation en faveur de la Ville. Ce délai permettra à la Ville de trouver un nouveau site en location pour reloger le PDQ 21.

Dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, le SGPI avait reçu le mandat de relocaliser le PDQ 21 dans un local plus grand et mieux adapté à ses besoins. Il était donc déjà prévu que le PDQ 21 soit relocalisé dans une nouvelle location d'ici quelques années.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG14 0086 - 27 février 2014 : Approbation de la 3<sup>e</sup> convention de modification du bail pour une durée de 2 ans et 10 mois. Dépense totale 380 843 \$ taxes incluses.

Résolution CG12 0123 - 19 avril 2012 : Approbation de la 2<sup>e</sup> convention de modification du bail pour une durée de 5 ans. Dépense totale 664 289 \$ taxes incluses.

Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approbation du schéma de couverture de services et de la nouvelle structure organisationnelle du SPVM.

Résolution CG07 0059 - 22 mars 2007 : Approbation du renouvellement de bail (1<sup>re</sup> convention de modification du bail) pour une durée de 5 ans. Dépense totale 586 936 \$ taxes incluses.

Décision 5249 - 21 août 1996 : Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnelle recommande d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue, du locateur 9359-4851 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, d'une superficie de 9 954 pi<sup>2</sup>, pour le PDQ 21, incluant 22 espaces de stationnement. Le terme de la convention est de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2020.

## JUSTIFICATION

Le bail du PDQ 21 est échu depuis le 31 janvier 2017 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération le poste de quartier.

Bien qu'il s'agisse d'une augmentation du loyer de base de 17 %, le loyer convenu (9,50 \$/pi<sup>2</sup>) et le tarif pour les stationnements extérieurs réservés aux véhicules de police (109 \$/mois) représentent les taux de location du marché pour ce type d'immeuble dans ce secteur. Depuis plusieurs années, la Ville bénéficiait d'un loyer inférieur au taux du marché. En effet, le loyer de base se situe dans la fourchette établie par la Division de l'évaluation immobilière du SGPI.

L'écart de la dépense du loyer annuel, entre la situation actuelle et le renouvellement du bail, est également dû à l'augmentation de la superficie locative des locaux occupés par le SPVM (tel qu'énoncé au contexte du présent sommaire).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

	<b>Loyer annuel actuel (2016)</b>	<b>Loyer annuel proposé pour le renouvellement</b>	<b>Loyer total pour 3 ans</b>
Superficie locative	7 864 pi <sup>2</sup>	9 954 pi <sup>2</sup>	
Loyer de base	7,07 \$/pi <sup>2</sup>	9,50 \$/pi <sup>2</sup>	
Frais d'exploitation incluant l'énergie	8,50 \$/pi <sup>2</sup>	9,50 \$/pi <sup>2</sup>	
Taxes foncières	4,93 \$/pi <sup>2</sup>	5,00 \$/pi <sup>2</sup>	
Loyer unitaire brut	20,50 \$/pi <sup>2</sup>	24,00 \$/pi <sup>2</sup>	
<b>Loyer brut annuel</b>	<b>161 212,00 \$</b>	<b>238 896,00 \$</b>	
Stationnement	9 000,00 \$	28 776,00 \$	
Loyer brut annuel total (\$)	170 212,00 \$	267 672,00 \$	
TPS - 5 % (\$)		13 383,60 \$	
TVQ - 9,975 % (\$)		26 700,28 \$	

<b>Loyer annuel total (\$)</b>		<b>307 755,88 \$</b>	<b>923 267,64 \$</b>
Ristourne TPS (100 %) (\$)		13 383,60 \$	
Ristourne TVQ (50 %) (\$)		13 350,14 \$	
Loyer net (\$)		281 022,14 \$	

Le loyer brut, comprenant le loyer de base, les frais d'exploitation et les taxes foncières, représente un montant de 24,00 \$/pi<sup>2</sup> avant taxes.

Le loyer de base et les frais d'exploitation sont fixes pour la durée du terme. Les taxes foncières seront ajustées selon les coûts réels.

Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le service responsable à même sa base budgétaire. La base budgétaire du service responsable pour les années 2018 et suivantes devra être ajustée conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 923 267,64 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra quitter les lieux dans un délais de 6 mois. Cela serait problématique, car aucun immeuble Ville et aucune location en cours ne peuvent accueillir le PDQ 21 de façon temporaire. La Ville doit trouver une nouvelle location dans le même secteur pour déménager le PDQ 21 et cela nécessitera environ deux ans pour effectuer la recherche de sites, la négociation, l'analyse des propositions, l'approbation par les instances décisionnelles et, par la suite, effectuer les travaux d'aménagement requis.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 5 septembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie BERTRAND  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-01

Joel GAUDET  
en remplacement de Guylaine Cormier  
Chef de division - Division des Locations

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-09-07

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-07



**Dossier # : 1173712001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 3000 \$ pour l'attribution de trois (3) bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 5e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 28 septembre 2017.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 3000 \$, pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 5e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 28 septembre 2017;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-07 17:13

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173712001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 3000 \$ pour l'attribution de trois (3) bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 5e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 28 septembre 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (TI) de la Ville de Montréal (Ville) a entrepris un important virage vers les nouvelles technologies visant, entre autres, à faire de Montréal un chef de file des villes intelligentes et numériques au niveau mondial. Un des principaux axes de développement de ces nouvelles technologies est l'intégration de nouveaux talents par l'entremise d'activités de recrutement lancées par le Service des TI.

À ce titre, le besoin de se positionner positivement dans la sphère publique et particulièrement auprès de candidats potentiels est devenu primordial. Les besoins en ressources spécialisées étant importants, le Service des TI mettra en oeuvre différentes actions via des activités de recrutement, en se faisant plus présent dans des événements destinés à la communauté TI.

Pour cela, le directeur du Service des TI, agissant à titre de président d'honneur de l'événement, représentera la Ville à la 5e édition de la Soirée de la relève en TI qui se tiendra le 28 septembre 2017 et dont l'objectif est de sensibiliser et de faire appel à l'engagement et à la concertation de tous les acteurs du milieu afin de répondre aux défis de la relève en technologie de l'information au Québec. Cet événement est organisé par le Réseau Action TI et permet en outre de célébrer la relève, les stages et les bourses, les mentors et les mentorés, ainsi que toutes les actions de l'industrie en ce domaine.

Un des moyens pour encourager et supporter le développement de la relève en TI est l'attribution de bourses qui seront offertes à des lauréats de plusieurs institutions d'enseignement en technologie de l'information et dans des domaines reliés, au Québec. Le

Service des TI souhaite encourager la relève en participant à l'attribution de bourses dans le cadre de la soirée de la relève pour un montant total de 3000\$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1437 - 7 septembre 2016 - Autoriser une dépense totale de 3000 \$ pour l'attribution de trois bourses par l'entremise du Réseau Action TI dans le cadre de la 3e édition de la Soirée de la relève en TI se tenant le 22 septembre 2016

### **DESCRIPTION**

Le Service des TI souhaite attribuer trois bourses d'une valeur de 1000 \$ chacune aux trois institutions suivantes:

- L'École de Technologie Supérieure (ÉTS);
- L'École Polytechnique de Montréal;
- L'École des Sciences de la Gestion (ESG UQAM).

Le Réseau Action TI s'occupera de l'affichage des concours de bourses dans les universités mentionnées ci-haut. Le choix des lauréats se fera par les fondations ou responsables des départements ciblés et les prix seront remis lors de l'événement.

### **JUSTIFICATION**

Un des principaux défis du domaine des TI et de la Ville de Montréal est d'accroître sa visibilité afin d'attirer de nouveaux talents dans un domaine hautement compétitif. Cet engagement de la Ville permettra non seulement de contribuer au développement de la relève en TI, mais aussi de promouvoir la Ville en tant qu'employeur de choix pour les talents émergents dans le domaine des TI.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville accordera au Réseau Action TI un montant de 3000 \$ afin de remettre des bourses individuelles de 1000 \$ aux candidats retenus par les trois universités concernées. Cette somme sera versée en un seul versement.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'attribution de ces trois bourses permettra à la Ville de contribuer à assurer la relève en TI.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue de concert avec le Réseau Action TI.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au CE - 20 septembre 2017  
Attribution des bourses - 28 septembre 2017

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne PARENTEAU  
Chef de division

Le : 2017-09-05

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-09-07



**Dossier # : 1172937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente à l'Association québécoise Zéro Déchet pour le projet : Festival Zéro Déchet de Montréal 2017 (1ère édition) - 6 000 \$

Il est recommandé:  
d'accorder une contribution financière non récurrente de 6 000 \$ à l'Association québécoise Zéro Déchet pour le projet Festival Zéro Déchet de Montréal 2017 (1<sup>ère</sup> édition).

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-11 12:02

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière non récurrente à l'Association québécoise Zéro Déchet pour le projet : Festival Zéro Déchet de Montréal 2017 (1ère édition) - 6 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les 14 et 15 octobre 2017 se tiendra la première édition du Festival Zéro Déchet de Montréal. Cet événement s'inscrit dans la campagne nationale d'information, de sensibilisation et d'éducation de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se déroulera du 21 au 29 octobre. Ce festival gratuit aura lieu au Vieux-port de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Le Festival Zéro Déchet de Montréal a pour mission de faire connaître le mode de vie *zéro déchet* et *zéro gaspillage* auprès du grand public, autant dans la vie personnelle que professionnelle. Les objectifs de cet événement sont de sensibiliser et d'informer le public sur le zéro déchet et le zéro gaspillage, d'instruire et de partager les pratiques et les ressources afin d'initier la réflexion et d'instaurer le changement de comportement. Cet événement prévoit accueillir entre 2 000 et 3 000 visiteurs.

Le Festival se déclinera en trois volets :

- une programmation de conférences et de panels;
- des ateliers pratiques sur le fait maison et des ateliers culinaires;
- une foire aux exposants de 50 kiosques.

Cet événement réunit des intervenants professionnels qui offriront aux festivaliers des produits et services pour les accompagner dans leur mode de vie plus environnemental dans des domaines aussi variés que l'alimentation biologique, la santé, l'habillement et l'ameublement, les transports actifs et les organismes communautaires impliqués en environnement.

Le Festival Zéro Déchet de Montréal est géré par l'Association québécoise Zéro Déchet, un organisme à but non lucratif. Compte tenu du statut de l'organisation, l'appui de partenaires financiers est indispensable pour le soutien et le développement de leur projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste à encourager et à soutenir la tenue du Festival Zéro Déchet de Montréal 2017 par une contribution financière. De plus, la Direction de la gestion des matières résiduelles sera un exposant officiel lors de l'événement grâce à la tenue d'un kiosque d'information "Consommer autrement" lequel portera sur les thèmes liés aux 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage), ainsi que sur la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 et le compostage domestique. Il est aussi prévu que la Ville de Montréal fasse partie d'un panel sur le compostage.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal a été sollicitée par l'Association québécoise Zéro Déchet pour agir en tant que partenaire et contribuer à une aide financière pour soutenir l'événement. Cette démarche permettra d'accroître la visibilité de la Ville et de consolider son rôle de leader ainsi que ses efforts pour la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit de l'octroi d'une contribution financière de 6 000 \$ à l'Association québécoise Zéro Déchet pour appuyer le Festival Zéro Déchet de Montréal 2017. Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Direction de la gestion des matières résiduelles, au poste de contribution financière. Celle-ci est également entièrement assumée par l'agglomération, car elle concerne des activités liées à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier s'inscrit dans Montréal durable 2016-2020, le troisième Plan de développement durable de la collectivité montréalaise sous la deuxième priorité d'intervention «Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources», notamment l'action 6 du plan d'action de l'administration municipale qui vise à réduire et valoriser les matières résiduelles.

Voici deux exemples de cibles collectives du plan Montréal durable 2016-2020 qui seront mises en valeur dans le cadre du Festival Zéro Déchet de Montréal:

- réduire les émissions de GES de la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050;
- atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020.

Précisons que l'Association québécoise Zéro Déchet est un organisme montréalais qui s'est engagé à mettre en oeuvre le plan Montréal durable 2016-2020 aux côtés de l'administration municipale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière pour cet événement permettra d'assurer une plus grande visibilité pour la Ville de Montréal et de consolider ses efforts dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Plus particulièrement, cette participation permettra de soutenir l'éducation du public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aïcha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER  
Conseillère en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-06

Michel RABY  
C/d collecte transport et traitement des  
matières résiduelles

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre GRAVEL  
Directeur – gestion des matières résiduelles et  
infrastructures

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-09-08

**Approuvé le :** 2017-09-08



**Dossier # : 1173931006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel / Approuver un projet de convention à cet effet

1. accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-09 09:18

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173931006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM) est un OBNL qui a pour mission d'assumer le leadership de l'effort concerté de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination « Montréal » auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe également de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais sur la base de la constante évolution des marchés. Leader de la promotion touristique de la métropole, l'OCTGM met sur pied de nombreuses activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. Il conçoit et élabore de nombreux outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal, et veille à ce que l'ensemble des visiteurs de la destination reçoive un accueil de qualité de la part des divers intervenants du milieu touristique montréalais. Secteur économique important pour la métropole et industrie créatrice d'emplois, le tourisme se porte bien et serait même en croissance. En 2016, la métropole a accueilli 10,2 millions de touristes représentant des dépenses touristiques totales de 3,3 milliards de dollars. Les arrivées de touristes internationaux aux frontières du Québec ont progressé de 12,9 % tandis que celles des touristes américains ont marqué une hausse de 9,5 %.

La métropole se démarque dans plusieurs marchés tels le tourisme d'affaires, le tourisme culturel et la gastronomie. Les perspectives de croissance sont en hausse du côté des croisières internationales et des événements sportifs. Outre les rôles qu'il joue déjà en matière de développement touristique (recherche, mobilisation, planification, promotion), l'OCTGM cherche à affirmer son leadership afin que, d'une part, les projets et les activités susceptibles d'améliorer le produit touristique montréalais se réalisent et que, d'autre part, les considérations liées à l'attractivité et à la qualité de l'accueil montréalais y soient prises

en compte.

Depuis 2008, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et Tourisme Montréal collaborent, par l'entremise du Plan de développement en tourisme culturel, à accroître le potentiel touristique de la métropole. Ce partenariat a permis de générer des projets porteurs et de structurer l'offre culturelle dans des secteurs spécifiques tels que ceux de l'art public, l'art actuel et la signalisation culturelle.

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 1 070 000 \$, pour l'année 2017, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

La Ville de Montréal appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années. Un tableau récapitulatif des contributions depuis 2011 est en pièce jointe.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0717 - 22 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet d'entente à cette fin / Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc.

CE16 1167 – 6 juillet 2016 – Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG15 0550 – 24 septembre 2015 – Accorder un soutien financier annuel de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal), afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2015-2016/ Approuver un protocole d'entente à cette fin.

CG15 0396 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour les années 2015 et 2016, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et de gérer la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG14 0365 – 21 août 2014 - Accorder un soutien financier de 240 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) pour une période de deux ans (2014-2015) afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal- MCC-Ville de Montréal 2012-2015/Approuver le projet de convention à cette fin.

CG 14-0204 – 1er mai 2014 – Accorder un soutien financier de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) ) afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal-MCC-Ville de Montréal 2012-2015/Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin.

CG12 0471- 16 janvier 2013 - Approuver l'entente sur le développement culturel de

Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

La démarche de développement de l'offre, de l'accueil et des services aux visiteurs 2010-2017 de l'OCTGM se poursuit afin de conserver les acquis de Montréal sur la scène mondiale avec notamment le déploiement de la stratégie marketing ainsi que le plan de développement de l'offre touristique Vision 2017. Ces plans permettront de trouver des avenues novatrices pour l'OCTGM en marketing, en développement de produits et en matière d'accueil touristique. Ces orientations s'inscrivent aussi dans la mission de l'organisation qui est d'assumer le leadership de la destination auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément.

En 2016, la contribution financière de la Ville représentait 3 % du budget total de 37,7 M\$ et approximativement 10 % des frais de fonctionnement de l'Office. Les autres sources de revenus de l'OCTGM proviennent du gouvernement du Québec (1,1 M\$), du gouvernement du Canada (2,0 M\$), de revenus du secteur privé (5,9 M\$), ainsi que de la taxe sur l'hébergement (27,7 M\$).

La somme octroyée cette année de 1,07 M\$ servira particulièrement à combler les besoins administratifs (salaires et frais d'exploitation) de l'OCTGM et la fonction d'accueil touristique qui ne peuvent être couverts par la taxe spécifique sur l'hébergement.

Un montant de 70 000 \$ sera réservé à la réalisation du Plan de développement en tourisme culturel. Le même montant (70 000 \$) est octroyé par le ministère de la Culture et des Communications, par le biais de l'Entente en développement culturel de Montréal 2017-2018 pour un total de 140 000 \$ réservé à la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel 2017-2018. Plus particulièrement en 2017-2018, le Plan portera sur la mise en valeur de l'art public, des quartiers culturels, du patrimoine religieux et de la création autochtone tant actuelle que traditionnelle.

## **JUSTIFICATION**

Le soutien financier de la Ville est lié aux activités d'accueil et de promotion touristique que l'Office s'est engagé à offrir en vertu de la convention qui lie les deux parties.

En effet, l'activité touristique génère des retombées importantes dans la région : 10,2 millions de touristes en 2016, soit 3,5 % de plus qu'en 2015, près de 44,800 emplois et 3,3 G\$ de dépenses dans l'agglomération de Montréal, une augmentation de 5,8 % par rapport à 2015. Le taux d'occupation moyen des hôtels a augmenté de 1,4 % points de pourcentage en 2016 pour atteindre 75,1 %. La majorité des retombées se situent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, plus de 79 % des chambres d'hôtel y étant localisées (sur le territoire du centre-ville de Montréal seulement, on retrouve près de 60 % des chambres de la région).

La contribution financière municipale est essentielle pour l'OCTGM. Elle lui permet d'assumer les salaires de son personnel et ses frais d'exploitation, et sert de levier auprès des autres partenaires. La structure financière de l'Office implique que 65 % de ses revenus sont consacrés à la promotion. Il s'agit d'un niveau relativement élevé par rapport à l'ensemble des offices touristiques (47 %), signifiant ainsi que les frais d'exploitation de l'OCTGM sont moindres.

Enfin, les efforts engagés afin de réaliser les objectifs énoncés dans le Plan de développement en tourisme culturel 2014-2017 doivent être poursuivis. Une étude menée par Tourisme Montréal confirme l'importance de la culture comme pilier de l'économie touristique montréalaise et dans le signature de Montréal comme destination culturelle de

calibre international. Enfin, le tourisme culturel figure parmi les priorités de la nouvelle Politique culturelle montréalaise 2017-2022 .

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 1 070 000 \$ qui sera assumée à 100 % par l'agglomération comme suit :

Service du développement économique :

Les crédits requis sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique pour un montant de 1 000 000 \$.

Service de la culture :

Un montant maximal de 70 000 \$ de cette contribution financière sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-008 Entente 2017-2020 / Années antérieures.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. La dépense de 70 000 \$ est subventionnée à 100 % dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: RC 17-02.05.02.019.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière de la Ville à l'OCTGM est importante puisqu'elle sert de levier auprès des autres partenaires et qu'elle peut être utilisée par l'organisme pour ses besoins administratifs (salaires et frais d'exploitation) et la fonction d'accueil touristique qui ne peuvent être couverts par la taxe spécifique sur l'hébergement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture

Lecture :

Suzanne LAVERDIÈRE, 4 septembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-07-10

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-09-08



**Dossier # : 1175970006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 340 000 \$ à neuf différents organismes, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 340 000 \$, aux neuf différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2017 - 2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports :

<b>Organisme</b>	<b>Projet et période</b>	<b>Montant</b>
<b>Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains</b>	Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal - 1 <sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018	50 000 \$
<b>J'apprends avec mon enfant</b>	Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles - 5 septembre 2017 au 30 juin 2018	20 000 \$
<b>Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées</b>	Les arts pour l'intégration - 1er juillet 2017 au 30 juin 2018	20 000 \$
<b>Ensemble pour le respect de la diversité</b>	Lutte à l'intimidation, vers une école ouverte - 5 septembre 2017 au 30 juin 2018	25 000 \$
<b>Concertation-Femme</b>	Si différentes, pourtant pareilles - 1 <sup>er</sup> juin 2017 au 31 mars 2018	50 000 \$
<b>1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais</b>	Femmes-relais - 1 <sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018	30 000 \$

<b>Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement</b>	Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018	45 000 \$
<b>Carrefour des femmes de Saint-Léonard</b>	Femmes-relais de Saint-Léonard - 1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018	50 000 \$
<b>Carrefour socioculturel du Centre Afrika</b>	Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 1 <sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018	50 000 \$

2. d'approuver les neuf projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-08 08:50

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175970006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 340 000 \$ à neuf différents organismes, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de conventions à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Le 21 août dernier, le conseil municipal a approuvé une nouvelle entente sur 12 mois, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination. Également, les deux parties ont convenu de l'ajout d'un nouveau axe portant sur les enjeux d'immigration ayant un rapport avec la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 1000 - 21 août 2017**

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes

immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI - Ville (2017 - 2018)

**CE16 1163 - 6 juillet 2016**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$, aux neuf différents organismes, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI - Ville (2016 - 2017) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

**CM16 0592 - 16 mai 2016**

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente MIDI - Ville (2016 - 2017)

**CM15 0313 - 23 mars 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 355 000 \$, dont 75 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard et 80 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016

**CM14 1240 - 15 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$, soit 100 000 \$ à Concertation Femme; 60 000 \$ à 1,2,3 Go! St-Michel/Femmes relais; et 60 000 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016

**CE14 1873 - 3 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$, dont 40 000 \$ à J'apprends avec mon enfant, 40 000 \$ à Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec, 50 000 \$ à Ensemble pour le respect de la diversité, 50 000 \$ à Équitas - Centre international d'éducation des droits humains, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016

**CM14 0818 - 18 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception (...) d'un montant de 3 100 000 \$ (...)

**DESCRIPTION**

**J'apprends avec mon enfant**

**Projet : Recrutement de lecteurs bénévoles pour mieux répondre aux besoins des familles issues des communautés culturelles**

**Montant : 20 000 \$**

Arrondissement(s) : Verdun, LaSalle, Lachine, Saint-Laurent, Sud-Ouest.

Le projet consiste au recrutement et à la formation de 165 lecteurs bénévoles afin de promouvoir le plaisir de lire auprès des enfants à risque et de leur famille, de les outiller, non seulement en tant que lecteurs bénévoles, mais aussi comme personnes-ressources afin de soutenir les familles, de faciliter leur intégration dans la communauté, d'encourager leurs efforts dans l'apprentissage du français et ainsi contribuer à une meilleure compréhension de la société d'accueil.

## **Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées**

**Projet : Les arts pour l'intégration**

**Montant : 20 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Deux ateliers à caractère socioculturel, axés sur l'expression artistique et la communication verbale, sont offerts à des adultes d'origines ethnoculturelles diverses avec une déficience intellectuelle, et ce, dans le but de les faire participer à des activités visant le rapprochement vers la société d'accueil. Ces ateliers sont offerts à deux groupes à raison de deux fois par semaine chacun et rejoignent un total d'environ 40 personnes. Les participants proviennent de plusieurs arrondissements montréalais et profitent généralement du transport adapté.

## **1,2,3 Go! St-Michel/Femmes-relais**

**Projet : Femmes-relais**

**Montant : 30 000 \$**

Arrondissement(s) : Villeray - St-Michel - Parc-Extension

Femmes-relais est un groupe de démarcheuses issues des communautés culturelles. Celles-ci parlent leur langue d'origine et maîtrisent également le français. Au cours de l'année, 16 femmes (deux groupes de huit participantes) seront formées afin qu'elles deviennent des relais entre les familles nouvellement arrivées et la société d'accueil. Les Femmes-relais reçoivent une série de formations sur les valeurs et les fonctionnements de la société québécoise, les services offerts par les institutions (municipales, scolaires et de santé) et organismes communautaires du quartier. Elles peuvent ensuite accompagner les familles dans leurs démarches. Ainsi, 400 familles seront rejointes et bénéficieront d'un accompagnement au cours de l'année.

## **Ensemble pour le respect de la diversité**

**Projet : Lutte à l'intimidation**

**Montant : 25 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Un premier volet « La Caravane de la tolérance 12-14 » intervient au premier cycle du niveau secondaire dans les écoles montréalaises. Le projet est constitué d'un atelier interactif donné par deux animateurs - recherchistes chevronnés qui, à l'aide de matériel illustrant des situations d'intimidation, amènent les jeunes à se questionner sur les préjugés, l'exclusion et l'intimidation, leur mécanisme et leur conséquence. Les jeunes sont également amenés à travailler en équipe pour trouver des solutions collectives et créatives pour contrer l'intolérance, le rejet et l'intimidation. Un deuxième volet consiste en une formation offerte aux jeunes sur les compétences nécessaires en « leadership », communication et mobilisation des communautés. Enfin, le troisième volet correspond à des comités de jeunes mis sur pied et encouragés à réaliser une action qui vise à changer les attitudes et les comportements nuisant au climat harmonieux pour tous et aux relations respectueuses.

## **Concertation - Femme**

**Projet : Si différentes, pourtant pareilles**

**Montant : 50 000 \$**

Arrondissement(s) : Ahuntsic-Cartierville, Saint-Laurent et Saint-Michel-Villeray-Parc-Extension.

Le projet s'adresse à 40 femmes et 40 adolescentes issues des communautés culturelles. Il est composé de trois volets : 1. Volet femmes : consiste à offrir aux femmes une série de 30 rencontres d'information et de discussion, qui portent sur des sujets variés visant

l'intégration à la société d'accueil et une meilleure connaissance des institutions et des ressources. 2. Volet mères d'adolescentes : Un atelier de 20 rencontres, regroupe des mères qui ont des adolescentes et qui veulent s'informer et s'outiller afin de mieux comprendre leurs filles et les accompagner dans leur développement. 3. Volet adolescentes : un atelier de 20 rencontres, pour adolescentes seulement, ce qui leur permet de se retrouver entre elles. À travers des activités ludiques et créatives, plusieurs sujets, susceptibles de les toucher, sont abordés.

**Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement - ROMEL**

**Projet : Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective**

**Montant : 45 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le projet consiste à continuer de contacter les propriétaires immobiliers, en collaboration avec l'Association des propriétaires du Québec, pour les sensibiliser à maintenir leur patrimoine au plan de la salubrité; obtenir le consentement des propriétaires pour visiter les logements et fournir un avis aux propriétaires et aux locataires potentiels (300) quant à l'état des lieux. ROMEL continuera à alimenter le fichier de logements locatifs créés. Un autre volet du projet vise à expliquer aux propriétaires la réalité des personnes immigrantes et à les sensibiliser sur les préjugés qu'ils peuvent avoir quant à la capacité financière des nouveaux arrivants et les idées préconçues sur leurs habitudes culturelles.

**Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains**

**Projet : Promotion de la diversité culturelle et lutte contre la discrimination : éducation auprès des enfants et des jeunes de la Ville de Montréal**

**Montant : 50 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le but de ce projet est de promouvoir la diversité et des relations interculturelles harmonieuses en s'attaquant à la discrimination avec la participation active des enfants et des jeunes. Les programmes éducatifs de l'organisme visent à former des jeunes « leaders » et d'équiper le personnel des organisations avec les outils nécessaires pour y arriver. Cet objectif sera atteint en intégrant des initiatives d'éducation aux droits humains et à la citoyenneté dans les programmes mis en œuvre auprès des enfants et des jeunes dans un environnement informel.

S'appuyant sur les besoins identifiés par les organisations locales, par les enfants et les jeunes, ce projet s'articule autour de deux volets :

- Volet 6 à 12 ans (500) : Généralisation, renforcement et pérennisation de l'implantation de la trousse « *On ne joue pas avec les droits* » dans les camps de jour au moyen de sessions de formation, d'un appui continu à la mise en œuvre en partenariat avec les arrondissements et organisations communautaires, d'activités de communication et de sensibilisation;
- Volet 13 à 17 ans (250) : Généralisation, renforcement et pérennisation du projet « *Parlons droits* » au moyen de sessions de formation, d'appui à la mise en œuvre d'un suivi, de la réalisation de projets d'engagement jeunesse, d'un événement « *Parlons droits* » annuel et des activités d'évaluation.

**Carrefour socioculturel du Centre Afrika**

**Projet : Accompagnement du monde africain vers une intégration durable**

**Montant : 50 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le projet permettra de diriger des nouveaux arrivants (400) vers les ressources qui correspondent à leurs besoins en matière d'intégration et, d'autre part, d'entretenir des

liens privilégiés avec différents organismes susceptibles de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté montréalaise. Le but visé à long terme est de contribuer à l'intégration de ces personnes en leur donnant des outils, mais surtout des réseaux adaptés à leurs intérêts pour qu'elles deviennent des citoyens à part entière. Également au programme, des ateliers thématiques et des sorties culturelles sont prévues pour encourager les échanges et le dialogue interculturel avec la communauté montréalaise.

### **Carrefour des femmes de Saint-Léonard**

#### **Projet : Femmes-relais – Saint-Léonard**

**Montant : 50 000 \$**

Arrondissement(s) : Saint-Léonard

Femmes-relais est une équipe de femmes issues des familles de nouveaux arrivants de Saint-Léonard. Elles parlent leur langue d'origine et maîtrisent aussi le français. Au cours d'une année, Femmes-relais accueille jusqu'à 10 femmes qui s'inscrivent à divers ateliers et formations. Celles qui complètent le programme de formation sont appelées à venir en aide aux nouvelles familles immigrantes (500) qui ont besoin de soutien et d'accompagnement. Ces femmes reçoivent une série de formations sur les valeurs et le fonctionnement de la société québécoise, les services offerts par les ressources communautaires et institutionnelles, leur permettant ainsi d'accompagner les familles dans leurs démarches. Enfin, les formations offertes visent également à préparer les Femmes-Relais au marché du travail et leur permettre d'en avoir une meilleure compréhension.

### **JUSTIFICATION**

Ces projets s'adressent à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Après avoir analysé les demandes présentées, le BINAM, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), recommande le soutien financier de ces projets.

Les dates de début de huit projets sur les neuf sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement de ce soutien financier totalisant la somme de **340 000 \$** se répartit ainsi :

- Entente **MIDI-Ville de Montréal - 295 000 \$**
- Budget du **SDSS - 45 000 \$** (pour le projet de l'organisme Equitas)

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du BINAM dans le cadre de l'entente MIDI-Ville et au budget de fonctionnement du SDSS. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à ces organismes pour les mêmes projets et le soutien recommandé pour 2017 :

Organismes	Soutien accordé		Soutien recommandé
	2015	2016	2017

<b>Equitas - Centre international d'éducation des droits humains</b>	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>
<b>J'apprends avec mon enfant</b>	20 000 \$	20 000 \$	<b>20 000 \$</b>
<b>Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec</b>	20 000 \$	20 000 \$	<b>20 000 \$</b>
<b>Ensemble pour le respect de la diversité</b>	25 000 \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>
<b>Concertation Femme</b>	50 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>
<b>1,2,3 Go! St-Michel/ Femmes-relais</b>	30 000 \$	30 000 \$	<b>30 000 \$</b>
<b>Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement</b>	30 000 \$	30 000 \$	<b>45 000 \$</b>
<b>Carrefour des femmes de Saint-Léonard</b>	35 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>
<b>Carrefour socioculturel du Centre Afrika</b>	40 000 \$	50 000 \$	<b>50 000 \$</b>

Les versements des subventions seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « *Montréal durable 2016-2020* » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par ces actions, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité et d'affaires publiques de l'entente MIDI-Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Septembre 2017** Présentation pour approbation par le comité exécutif

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mustapha TRARI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad BENZIDANE  
Conseiller en affaires interculturelles

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-07-17

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

**Tél :** 514-872-3510  
**Approuvé le :** 2017-09-06



**Dossier # : 1177030003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs pour la réalisation d'un salon des entrepreneurs qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin qu'il réalise le salon « Expo Entrepreneurs » qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-04 14:15

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177030003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Expo Entrepreneurs pour la réalisation d'un salon des entrepreneurs qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis quelques années, l'entrepreneuriat montréalais connaît une grande effervescence. Les intentions d'entreprendre chez les adultes québécois ont triplé passant de 9 % en 2009 à 21 % en 2016, selon l'Indice entrepreneurial québécois du Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship (les intentions sont de 42,2 % chez les jeunes). Cela dit, ces intentions ne se transforment pas toujours en action. L'une des raisons évoquées pour expliquer ce frein réside notamment dans la lourdeur et la complexité des démarches pour se lancer en affaires ou faire croître son entreprise. Autre élément : l'écosystème entrepreneurial, bien que très dynamique, est très fragmenté, ce qui rend l'expérience-client complexe et parfois laborieuse.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal, en partenariat notamment avec le Gouvernement du Québec, souhaite offrir, aux entrepreneurs en devenir et à ceux qui viennent de lancer leur entreprise, la possibilité d'avoir accès de manière efficace à l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial dans le cadre d'un salon annuel "Expo Entrepreneurs". La première édition est planifiée les 24 et 25 janvier 2018 à la Place Bonaventure.

Expo Entrepreneurs, un OBNL, a offert à la Ville d'être le promoteur du projet. L'organisme a déposé à la Ville le plan d'affaires de l'événement ainsi qu'une demande de soutien financier d'un montant de 400 000 \$. La demande est en pièce jointe.

L'organisme n'a jamais reçu de contribution de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

L'objectif de l'évènement Expo Entrepreneurs sera - pendant deux jours - d'offrir de l'information et des conseils par l'entremise de kiosques mais aussi par le biais d'ateliers et de conférences. Des parcours thématiques (Je veux exporter, je souhaite me former...)

seront également développés pour faciliter l'expérience du participant et la rendre véritablement didactique. Le financement, la formation, l'exportation, le transfert d'entreprises, l'incorporation sont des exemples des sujets qui seront abordés lors de l'événement. Les participants pourront, gratuitement, avoir accès à l'intégralité de l'information et à tous les conseils prodigués par les acteurs impliqués dans l'entrepreneuriat. Quelques services – comme des accompagnements sur mesure – seront payants.

Un tel salon sur l'entrepreneuriat - dont l'accès est gratuit et qui offre une qualité de réseautage et de contenu par le biais de conférences et d'ateliers - n'existe pas à Montréal. L'événement s'inspirera du Salon des entrepreneurs de Paris dont la 24e édition a eu lieu en 2017. Pour sa première édition, Expo Entrepreneurs vise à attirer 5 000 participants, un chiffre qui sera amené à augmenter chaque année.

Il est proposé que la Ville supporte la première édition d'Expo Entrepreneurs avec une subvention de 400 000 \$. Une convention vient préciser les conditions et les modalités de versement de cette contribution. À cet égard, mentionnons que la somme octroyée devrait être spécifiquement utilisée pour la planification et la réalisation de l'événement. Le dépôt d'une reddition de compte serait exigée après l'événement et avant le dernier versement.

La contribution de la Ville de 400 000\$ servirait au :

- Développement de la programmation
- Développement d'une stratégie marketing globale (outils promotionnels, publicités, promotion sur les différents médiums...)
- Recrutement d'entrepreneurs ou de futurs entrepreneurs dans les secteurs d'activité jugés prioritaires par la Ville
- Financement d'outils technologiques (site web, plate-forme d'inscription et de réseautage)

Suite au bilan de la première édition de l'événement, une évaluation de la pertinence d'un financement récurrent serait réalisée.

Cet appui financier s'inscrit dans le cadre d'un budget pro-forma de l'événement de 1,7 M\$ ventilé comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>1,7 M\$</b>
Ville de Montréal	0,400 M\$
MÉSI (en discussion)	0,300 M\$
Autres partenaires publics (en discussion)	0,100 M\$
Commandites partenaires (Mouvement Desjardins, Lavery, Polycor...)	0,525 M\$
Vente de kiosques	0,375 M\$
<b>Dépenses</b>	<b>1,7 M\$</b>
Frais directs (salle, matériel, conférenciers...)	0,800 M\$
Frais indirects (programmation, publicité, promotion, technologies...)	0,900 M\$

Dans le cadre de la première édition, la contribution de la Ville représenterait 23 % du financement total.

## **JUSTIFICATION**

Le lancement d'une telle initiative répond aux objectifs du Plan d'action 2015-2017 en développement économique de la Ville qui visent notamment à stimuler l'entrepreneuriat. En offrant gratuitement un accès pendant deux jours à tout l'écosystème entrepreneurial, cet événement permettra de mieux informer et de mieux accompagner des entrepreneurs dans leurs projets de croissance. Ces entrepreneurs disposeront en un seul lieu de toutes les ressources nécessaires au développement de leurs affaires. En facilitant ainsi les démarches des entrepreneurs, la Ville vise à stimuler la création de nouvelles entreprises et le développement d'entreprises existantes.

Par ailleurs, l'organisme Expo Entrepreneurs, nouvellement formé, a à sa tête un dirigeant expérimenté. En effet, en plus d'avoir fondé plusieurs entreprises (Octoraise, Lexop), cet entrepreneur a organisé des événements tel que le Grand Prix du Design, le Salon du Design, Marché pop-up au centre-ville, ConUHacks.

Aussi, le développement d'un contenu de qualité est clé pour attirer les participants et rendre l'expérience client pertinente pour eux. À cet égard, soulignons que le fondateur du StartupFest est un membre du conseil d'administration et qu'un comité avisé - constitué de partenaires et d'entrepreneurs et sur lequel le Service du développement économique aurait un siège - accompagnera la planification de l'événement.

Dès la planification de l'événement, des outils technologiques seront mis à profit afin de faciliter l'expérience des usagers et démontrer que l'entrepreneuriat montréalais est à la fine pointe de la technologie. Un site web et une plate-forme numérique seront développés pour l'inscription des participants (et ce même si l'événement est gratuit) pour notamment identifier leurs enjeux et s'assurer d'y répondre.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 400 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus au budget du Service du développement économique.

Année	Somme	Source budgétaire
2017	200 000 \$	Budget SDÉ
2018	200 000 \$	Budget SDÉ

Cette dépense serait entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Expo Entrepreneurs intégrera les principes du développement durable à différents stades de l'organisation du salon. Deux objectifs sont notamment visés : Faire d'Expo Entrepreneurs un événement « Zéro déchet » et « Carboneutre ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de la Ville permettra au projet de :

- devenir un événement incontournable de l'entrepreneuriat à Montréal
- d'atteindre son objectif de « fédérer » l'écosystème entrepreneurial

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe 2 du projet de convention précise les actions de visibilité et de communication qui doivent être appliquées par l'organisme.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 et 25 janvier 2018 : tenue du salon Expo Entrepreneurs

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

Johanne CÔTÉ, 30 août 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie POULIN  
Conseillère économique

### ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-08-25

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-09-01

CE : 20.061  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1173205010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. Approuver la convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de "Pédago-diffusion", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-11 12:05

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173205010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'un soutien financier de 62 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. Approuver la convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal souhaitent appuyer des actions qui renforcent la participation des citoyens à la vie culturelle montréalaise. La Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse est un organisme dont le travail en matière de diffusion spécialisée, d'accompagnement des publics et d'activités éducatives est reconnu et structurant auprès des clientèles des écoles et des arrondissements de Montréal. Le ministère et la Ville souhaitent donc renouveler pour une année le partenariat avec la Maison Théâtre dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018.

La Maison Théâtre est une association regroupant 28 compagnies professionnelles de théâtre œuvrant partout au Québec. Elle constitue un véritable carrefour artistique et contribue de manière essentielle à l'essor du théâtre jeune public. La Maison Théâtre s'est notamment imposée depuis sa création en matière d'accessibilité et de médiation théâtrale. Les projets de médiation théâtrale qu'elle développe constituent des outils éducatifs d'incitation et d'accompagnement à la fréquentation du théâtre. Parfois, il s'agit d'activités d'approvisionnement pour des publics exclus dans le but de développer leur goût du théâtre. Le public scolaire de la Maison Théâtre représente en moyenne 60% des assistances. Pour les professionnels de l'éducation, les activités d'éducation au théâtre développées par la Maison Théâtre constituent une ressource très utile et enrichissante.

De 1997 à 2014, plusieurs projets de la Maison Théâtre a été soutenus par le biais des programmes de soutien de l'Entente sur le développement culturel. Depuis 2005, la Maison Théâtre bénéficie également d'une entente de partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel permettant la réalisation du projet "Découvertes théâtrales" en partenariat avec certains arrondissements montréalais, grâce à un soutien annuel de 25 000

\$. Étant donné l'expertise et la reconnaissance acquise de la Maison Théâtre en matière d'accessibilité et de médiation théâtrale, cette entente de partenariat a été bonifiée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 afin de permettre la consolidation de l'ensemble de leurs actions regroupées sous le programme cadre "La pédagogie-diffusion". La Ville de Montréal et le Ministère de la Culture et des Communications souhaitent renouveler pour une autre année cette entente de partenariat avec la Maison Théâtre afin de poursuivre la mise en place de ce programme en 2017-2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0313 - 28 mars 2017 - Accorder un soutien financier de 65 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédagogie-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE15 1325 - 29 juillet 2015 - Autoriser la signature d'une entente permettant le versement d'une subvention de 25 000 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet de médiation culturelle "Découvertes théâtrales", dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

CE14 1570 - 15 octobre 2014 - Accorder un soutien financier de 151 000 \$ à onze organismes pour la réalisation de onze projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE13 1573 - 2 octobre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 79 000 \$ à cinq organismes culturels ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de cinq projets de médiation culturelle dans le cadre d'un engagement pluriannuel de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE12 1023 - 20 juin 2012 - Autoriser le versement de 304 700 \$ à vingt-huit (28) organismes culturels montréalais dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle de l'Entente MCCCCF-Ville 2012-2015 (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CM12 0929- 23 octobre 2012- Accorder un soutien financier total de 25 000 \$, soit un montant annuel de 25 000 \$ en 2012, 2013 et 2014, à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin de soutenir le projet de médiation « Découvertes théâtrales » dédié aux jeunes du primaire dans les quartiers sensibles de Montréal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville / Approuver le projet de convention à cet effet

CE11 1840 - 16 novembre 2011 - Autoriser le versement de 155 900 \$ à onze (11) organismes culturels montréalais dans le cadre du Programme de partenariat, culturel et communauté 2011 de l'Entente MCCCCF-Ville 2011-2012 (Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE11 0973 - 22 juin 2011 - Autoriser le versement de 224 000 \$ à 22 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2011 de l'Entente MCCCCF/Ville 2011-2012 (Maison québécoise pour l'enfance et la jeunesse 15 000 \$).

CE11 0793 - 1er juin 2011 - Autoriser la signature d'une entente de partenariat annuelle permettant le versement d'une subvention en 2011 à quatre organismes culturels: Musique Multi-Montréal (25 000 \$), Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (20 000 \$), Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (25 000 \$) et Comité Musique Maisonneuve / Festival Petits Bonheurs (25 000 \$) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville

CM08 0875 - 27 octobre 2008 - Accorder un soutien financier de 75 000 \$, soit un montant annuel de 25 000 \$ en 2008, 2009 et 2010, à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin de soutenir le projet de médiation « Découvertes théâtrales » dédié aux jeunes du primaire dans les quartiers sensibles de Montréal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville 2008-2011 / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin.

CM05 0746 - 29 novembre 2005 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement annuel de 25 000\$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour le financement d'un partenariat triennal avec quatre diffuseurs culturels municipaux montréalais dans le cadre de l'Entente MCCQ-Ville 2005-2008.

## DESCRIPTION

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018, le Service de la culture et le Ministère de la Culture et des Communications souhaitent renouveler le partenariat avec la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse afin de poursuivre le soutien à son nouveau programme cadre de pédago-diffusion qui vise à favoriser une approche éducative de la médiation théâtrale axée sur la fréquentation. Les objectifs généraux de ce programme sont :

- Maximiser et élargir les programmes d'activités de la Maison Théâtre menés en partenariat avec des diffuseurs culturels d'arrondissement;
- Établir des ententes pédagogiques avec les réseaux scolaires et préscolaires;
- Innover, explorer, expérimenter et développer des projets avec des partenaires inusités tel que l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- Documenter, mesurer et rayonner.

Pour l'année 2017-2018, les actions qui seront privilégiées pour poursuivre la mise en place du programme sont :

- Maintenir le projet **Découvertes théâtrales** avec les partenaires municipaux actuels et amorcer le développement de nouveaux partenariats avec d'autres diffuseurs;
- Offrir des ateliers **Apprécier le théâtre** pour sept spectacles de la saison 2017-2018;
- Mettre en place un **outil de médiation numérique** afin de faciliter et améliorer la transmission d'information lors des ateliers **Apprécier le théâtre**;
- Réaliser l'activité de médiation et de fréquentation théâtrale **Projet Philo**;
- Développer un projet de collaboration avec **l'Office municipal d'habitation de Montréal** (OMHM).

## JUSTIFICATION

La Ville et le Ministère reconnaissent à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse la compétence de tisser des liens fonctionnels avec les arrondissements, les écoles montréalaises et d'autres partenaires, afin d'élaborer et d'offrir une programmation concertée et des actions d'éducation et d'accompagnement qui favorisent l'accessibilité au théâtre. Ce programme de pédago-diffusion permettra notamment d'accroître le nombre d'activités éducatives menant à la fréquentation théâtrale pour les jeunes montréalais. En offrant des opportunités importantes en matière d'accessibilité aux arts, le programme de pédago-diffusion favorise le développement et l'épanouissement de l'enfant comme citoyen sensible et s'inscrit dans la vision de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, basée sur la notion de citoyenneté culturelle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 62 500\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale no 17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures. La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 62 500\$ est subventionnée à 50 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 12 500 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivantes: 17-02-03-04.00-0021.

Voici les contributions financières accordées à la Maison Théâtre au cours des cinq dernières années :

		2011	2012	2013	2014	2015	2016-2017
ENTENTE MCC/ VILLE	Projets soutenus dans le cadre du programme montréalais d'action culturelle	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$		
	Projets soutenus dans le cadre du programme de partenariat, culture et communauté	15 000 \$					
	Entente de partenariat	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	65 500 \$
Conseil des arts de Montréal	Soutien au fonctionnement	125 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>180 000 \$</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>160 000 \$</b>	<b>200 500 \$</b>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts sont liés aux objectifs du programme concernant la fréquentation du théâtre par le public scolaire, préscolaire et familial et l'élargissement des activités offertes sur le territoire. En favorisant l'accessibilité, ce programme contribue également à l'inclusion des jeunes et au vivre-ensemble.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité sur le développement culturel qui prévoit notamment la signature visuelle à être apposée sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2017 à septembre 2018 Réalisation des projets par l'organisme  
Septembre 2018 Dépôt du bilan du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Odile MELANÇON  
Commissaire au développement culturel -  
Gestion des ententes

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-30

Roseline RICO  
directeur(trice)- développement culturel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-09-11



**Dossier # : 1173931011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 8e édition de l'événement Fashion Preview du 17 au 19 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 8<sup>e</sup> édition de l'événement Fashion Preview du 17 au 19 octobre 2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-09 09:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173931011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation et la promotion de la 8e édition de l'événement Fashion Preview du 17 au 19 octobre 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie *Montréal Style libre* , qui a pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaborations innovantes.

Cette stratégie, qui prend fin cette année, vise à répondre à trois principaux défis, dont la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie, pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public. Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré et un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements porteurs en mode à Montréal.

Le Service du développement économique (SDÉ) a reçu, le 3 mai 2017, une demande de contribution financière d'un montant de 18 000 \$ de Mode Avant-Première. Elle concerne la réalisation de la 8<sup>e</sup> édition de l'événement. Celui-ci se déroulera du 17 au 19 octobre 2017 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie. La demande est en pièce jointe.

Mode Avant-Première est un OBNL créé en 2014 dont la mission est de développer et d'organiser des événements et des actions permettant de mettre en relation et de promouvoir les entreprises spécialisées dans le secteur de la mode.

L'organisme a reçu, depuis depuis 2014, des contributions financières pour l'organisation de quelques éditions de Fashion Preview comme l'indique le tableau suivant :

Montant accordé 2e édition de Fashion Preview 2014	Montant accordé 3e édition de Fashion Preview 2015	Montant accordé 4e édition de Fashion Preview ( ) 2015	Montant accordé 5e édition de Fashion Preview 2016	Montant accordé 6e édition de Fashion Preview 2016	Montant accordé 7e édition de Fashion Preview 2017
15 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	24 000 \$	24 000 \$	30 000 \$

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0283 (8 mars 2017) - Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 7<sup>e</sup> édition de l'événement Fashion Preview qui se tiendra du 27 au 29 mars 2017.

CE16 1575 (5 octobre 2016) - Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000\$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition de l'événement Fashion Preview du 24 au 26 octobre 2016.

CE16 0468 (23 mars 2016) - Accorder un soutien financier non récurrent de 24 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 5<sup>e</sup> édition de *Fashion Preview* du 5 au 7 avril 2016.

CE15 1751 (23 septembre 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent de 19 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition de Fashion Preview du 13 au 15 octobre 2015.

CE15 0320 (25 février 2015) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 25 500 \$ pour l'organisation et la promotion de deux événements en mode à Montréal.

CE14 1458 (24 septembre 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'événement Fashion Preview 2014.

## **DESCRIPTION**

Créé en 2014, Fashion Preview est un événement mode innovant semestriel ayant pour objectif de positionner les designers de mode émergents et établis dans le paysage médiatique canadien et d'en assurer une visibilité maximale tout en contribuant à leur croissance et à leur expansion par des échanges commerciaux exclusifs.

Présenté à nouveau à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM, Fashion Preview viendra promouvoir, du 17 au 19 octobre 2017, le talent des créateurs montréalais de mode et d'accessoires. Ce projet réunit, dans un même lieu et pendant 3 jours, des créateurs de prêt-à-porter et des créateurs d'accessoires de mode. Il propose une nouvelle plate-forme de promotion à des créateurs de mode émergents en invitant certains designers plus établis à présenter des collections capsules.

La huitième édition de Fashion Preview offrira une présence importante aux institutions d'enseignement montréalaises. Les étudiants de l'École supérieure de mode de l'ESG-UQAM, de l'École de mode du Cégep Marie-Victorin et du Collège LaSalle présenteront leurs dernières créations lors de défilés thématiques mettant en valeur l'identité unique de chaque école. Une installation éphémère du Musée de la mode viendra compléter l'expérience des visiteurs en les plongeant dans l'histoire de l'industrie montréalaise de la mode.

Afin d'accroître l'impact des créateurs participants à Fashion Preview sur le grand public, des vidéos de défilés en temps réel seront diffusés dans plusieurs canaux médiatiques et une collaboration avec une plate-forme numérique de prévente sera aussi proposée. La présence, lors des trois jours de l'événement, de journalistes des publications Elle Québec et Clin d'œil mettra en vedette tous les créateurs de Fashion Preview grâce à des entrevues personnalisées. Aussi, la tenue d'une conférence grand public du Elle Québec avec un représentant de la Maison Simons est également inscrite à la programmation.

Cette saison, et en collaboration avec Export Québec, le volet acheteurs et journalistes sera soutenu et un accent tout particulier sera mis sur l'accueil d'acheteurs de grands magasins et de boutiques indépendantes en provenance de plusieurs provinces canadiennes lors d'un showroom organisé le 20 octobre, suite aux défilés. Tourisme Montréal collaborera en

invitant des médias mode canadiens et internationaux afin de permettre à la création locale de rayonner hors des frontières québécoises.

Le soutien financier de 18 000 \$ qui serait attribué à Mode Avant-Première pour l'organisation de Fashion Preview représente 14 % du budget total prévisionnel de l'événement (129 500 \$) et 28 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux. La participation financière et en services de plusieurs commanditaires, la vente de billets pour les défilés et les participations monétaires des créateurs complètent le financement de l'événement.

Revenus anticipés	Budget du projet faisant l'objet de la demande	%
<b>Subvention</b>		
Ville de Montréal	18 000 \$	14,0%
MESI	10 000 \$	7,7%
MAM OT	35 000 \$	27,0%
<b>Revenus autonomes</b>		
Billetterie 3 jours	3 500 \$	2,7%
Participation des créateurs	8 000 \$	6,0%
Commandite	5 000 \$	4,0%
Commandite en biens et services	50 000 \$	38,6%
<b>Total</b>	<b>129 500 \$</b>	<b>100,0%</b>

Un projet de convention précise les modalités de versement de la contribution.

## JUSTIFICATION

L'événement Fashion Preview est en lien avec la stratégie Montréal Style libre, en ce sens qu'il adhère à la stratégie de diffusion au grand public. Par ailleurs, il répond aux attentes de la Ville et du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la promotion de Montréal comme ville de mode. La riche programmation de l'automne 2017 ainsi que les collaborations innovantes proposées avec les institutions d'enseignement montréalaises en mode et le Musée de la mode Montréal, viennent renforcer la pertinence d'un appui financier qui permettra de faire la promotion de l'événement et de générer des retombées significatives. En effet, la visibilité locale et internationale de Montréal pour ce secteur d'activités, devrait être améliorée et une augmentation des ventes des créateurs est espérée.

Cet événement s'inscrit principalement dans deux axes d'intervention de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal, soit :

- Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

En effet, Fashion Preview constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer, à travers les collections, le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux. Soulignons que les talents créateurs de la mode montréalaise font partie des éléments qui sont à la base de la désignation Montréal, Ville UNESCO de design.

Les retombées de Fashion Preview sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire local);
- Environnement et développement durable (production et achat locaux).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 18 000 \$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique. Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Fashion Preview encourage l'achat local car il contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, aux acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le soutien de la Ville permettrait d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique et le savoir-faire de ses créateurs de mode.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue de l'événement du 17 au 19 octobre 2017 à l'Agora Hydro-Québec Pavillon (CO) Cœur des sciences – UQAM dans l'arrondissement Ville-Marie.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL  
Commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-30

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2017-09-08



**Dossier # : 1176705001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale de 40 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Approuver la convention prévue à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution maximale de 40 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2017;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-13 15:31

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176705001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière maximale de 40 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Approuver la convention prévue à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au courant de l'année 2017, de nombreux migrants en provenance des États-Unis ont traversé la frontière pour demander l'asile au Canada. Plusieurs milliers d'entre eux, hébergés à Montréal, sont sur le point d'obtenir leur premier chèque d'aide de dernier recours et devront dès lors quitter le centre d'hébergement où ils résident pour se loger sur le marché privé. Devant cet afflux de demandes de logements, le Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI) a accordé un financement à douze organismes dont le mandat est d'aider les migrants dans leur recherche de logement et de les accompagner dans leurs démarches. Afin de soutenir l'effort de ces organismes, la Direction de l'habitation recommande dans le présent dossier d'accorder une contribution à l'OMHM afin que le Service de référence puisse faire bénéficier les organismes de son expertise en matière de logement et d'accompagnement des ménages.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 – 1261- novembre 2016 :** Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 250 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence;

**CM16 0096 - janvier 2016:** Accorder une contribution financière de 120 000 \$ à l'OMHM pour permettre au Service de référence d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens;

**CM13 1134 - décembre 2013:** Approuver l'entente avec l'OMHM pour la poursuite en 2014 ,2015 et 2016 des activités du Service de référence pour les personnes sans logis. Contribution financière annuelle de 331 102 \$ et de 200 000 \$ pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de cette nouvelle entente, le Service de référence sera amené à intensifier la recherche d'offres de logement et à soutenir les organismes mandataires du MIDI et à collaborer avec les organismes et les arrondissements dans la lutte à l'insalubrité.

Plus spécifiquement le Service de référence offrira un soutien logistique aux organismes financés par le MIDI pour aider les demandeurs d'asile dans leur recherche de logement en intensifiant son travail de compilation des offres de logement, en fournissant hebdomadairement à ces organismes une liste à jour des offres de logements, en effectuant des recherches ciblées en fonction des besoins particuliers identifiés et en s'assurant du partage des connaissances auprès des responsables des organismes mandatés par le MIDI, notamment sur la question des droits et responsabilités des locataires.

Il ne fera pas d'accompagnement direct des demandeurs d'asile pour la recherche de logement puisque ce mandat relève du MIDI et exige des connaissances particulières.

En matière de lutte à l'insalubrité, le Service de référence contribuera à informer les chefs de division des arrondissements sur les enjeux liés au contexte particulier de l'arrivée massive des demandeurs d'asile et soutiendra les organismes mandataires pour l'amélioration des conditions d'habitabilité advenant une situation problématique rencontrée par des ménages demandeurs d'asile.

Au terme de la convention (fin 2017), l'intervention du Service de référence sera évaluée et pourra être révisée ou modifiée en fonction de la situation et des disponibilités budgétaires pour l'exercice financier de 2018. Advenant une nouvelle convention avec le Service de référence en 2018, celle-ci fera l'objet d'un sommaire décisionnel soumis aux instances.

## **JUSTIFICATION**

Dans le contexte d'arrivée massive et simultanée de demandeurs d'asile sur le marché locatif, tout effort pour aider à leur installation dans les meilleures conditions possibles et éviter qu'ils ne se retrouvent à la rue ou dans des conditions d'insalubrité est bienvenu; l'expertise du Service de référence, sans doubler le travail des organismes financés par le MIDI, peut y contribuer.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 40 000\$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction de l'habitation. Il s'agit d'une dépense assumée à 100% par la ville centre

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cet effort permettra d'éviter que des demandeurs d'asile ne se retrouvent à la rue et de limiter les risques que les demandeurs n'aboutissent dans des logements inadéquats ou insalubres.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de la convention entre la Ville et l'OMHM

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme aux orientations de l'Administration en matière d'aide aux sans logis.

Conforme aux encadrements de la Direction des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière quant à la forme et au fonds de la convention.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD, Direction générale

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cécile POIRIER  
Conseiller en développement - habitation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

Le : 2017-08-31

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation  
pour Marianne Cloutier  
Directrice

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-09-13

**Approuvé le :** 2017-09-13



**Dossier # : 1170191005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en attente d'une approbation du MAMOT, à même le budget du Service du développement économique;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-08 17:35

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170191005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Concertation régionale de Montréal, ci-après Concertation Montréal, est un organisme à but non lucratif (obnl) créé pour prendre la relève de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) en matière de concertation, suite à l'abolition de cette dernière par la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. L'organisme a reçu de la Ville, en 2015 et 2016, une contribution financière afin qu'il poursuive, jusqu'au 31 décembre dernier, ses actions en matière de concertation régionale.

Une entente de principe sur la somme et les mandats que recevrait l'organisme de la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019 est intervenue à la fin de décembre dernier. Compte tenu que cette entente regroupe des mesures afin de favoriser le développement local et régional sur le territoire de l'agglomération de Montréal et, qu'à cet égard, elle serait financée par le Fonds de développement des territoires (FDT), le protocole la mettant en oeuvre a été transmis, pour approbation, au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) à la fin de mars dernier.

Une première avance de fonds, couvrant les services de Concertation Montréal de janvier à avril 2017 a été approuvée le 26 janvier 2017, puis une seconde le 30 mars dernier afin de couvrir les besoins de l'organisme pour la réalisation des mandats établis pour la période du 1er janvier au 31 août 2017.

Le ministère n'a pas encore approuvé, par décret ministériel, l'entente intervenue.

Afin d'éviter la rupture des services de Concertation Montréal et permettre la poursuite des mandats établis dans l'entente, le présent dossier propose une nouvelle avance de fonds,

d'un montant de 700 000 \$, afin de rétribuer les services de l'organisme pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0231 - 15 juin 2017 - Accorder une nouvelle avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6 300 000 \$, à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

- CG17 0103 - 30 mars 2017 - Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal
- CG17 0019 - 26 janvier 2017 - Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique
- CE16 2102 - 12 décembre 2016 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-location par lequel la Ville sous-loue à Concertation régionale de Montréal, à des fins de bureaux, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 1550, rue Metcalfe, pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 73 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- CM16 1064 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses;
- CM15 1489 - 15 décembre 2015 - Accorder un soutien financier non récurrent de 425 000 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la tenue du Festival Eurêka! du 10 au 12 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- CM15 0762 - 15 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération;
- CG15 0275 - 30 avril 2015 - Reconnaître l'organisme Concertation Montréal comme interlocuteur privilégié en matière de concertation intersectorielle et de développement régional et comme l'organisme à but non lucratif auquel l'agglomération entend confier des pouvoirs, tel que prévu dans le projet de loi n°28, lui verser une contribution financière jusqu'à un maximum de 400 000 \$, au besoin et sur présentation de pièces justificatives, afin d'assumer le manque à gagner entre la date de dissolution de la CRÉ de Montréal et la signature de la nouvelle entente avec le conseil d'agglomération et mandater les élus municipaux membres du comité de transition chargé de la liquidation de la CRÉ à procéder au transfert vers Concertation Montréal, sous réserve que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire autorise ledit transfert.

## **DESCRIPTION**

L'avance de fonds de 700 000 \$ est calculée sur la base d'un versement mensuelle de la somme prévue à l'entente de principe intervenue en décembre dernier et intégrée à l'entente en attente de l'approbation du MAMOT, soit 175 000 \$, multiplié par le nombre de mois pour lesquels la somme est requise.

Outre ces aspects financiers, l'entente d'avance de fonds précise les mandats pour lesquels elle doit être utilisée. Ces mandats font aussi partie de l'entente de principe et sont intégrés à l'attente en attente de l'approbation du MAMOT.

## **JUSTIFICATION**

Une entente de délégation financée par le FDT, une source du Gouvernement du Québec, doit être approuvée par ce dernier. L'entente à intervenir avec Concertation Montréal a donc été transmise au MAMOT, le ministère responsable du FDT, immédiatement après l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération l'autorisant le 30 mars dernier. La Ville doit attendre l'approbation du MAMOT avant de pouvoir elle-même approuver formellement cette entente.

L'avance de fonds permettra d'assurer un continuum dans la réalisation des mandats reçus par Concertation Montréal et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 700 000 \$ nécessaire au versement de l'avance de fonds est prévue au budget du Service du développement économique. Cette somme sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le présent dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le mandat 4 de l'entente a pour objet la mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'avance de fonds permettra à Concertation Montréal de poursuivre la réalisation des mandats prévus à l'entente en attente de l'approbation du MAMOT.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a aucune opération de communication planifiée pour le présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Approbation de l'entente par le MAMOT : automne 2017
- Approbation finale de l'entente et entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> trimestre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports  
Danielle LUSSIER, Direction générale  
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports  
Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports  
Arianne JUSTAFORT, Direction générale

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie B BERTRAND  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Véronique DOUCET  
Directrice

Le : 2017-09-08

CE : 20.066  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1172565005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction de l'entrepôt Subaru.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction de l'entrepôt Subaru.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 11:50

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172565005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction de l'entrepôt Subaru.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La firme CLA Experts-Conseils Inc. a été mandatée par l'entreprise 3954081 Canada Inc. pour préparer les plans et devis des structures de génie civil requises pour le nouvel entrepôt Subaru, qui sera situé au 35 rue Stinson, La construction sera effectuée par Vincent & Dussault, dont un entrepreneur général pilote le projet. Le projet est déjà connu de l'arrondissement de Saint-Laurent, Division des permis et inspections et une demande de permis a été déposée le 20 avril 2017. Le Service de l'eau a reçu les plans et devis pour analyse (voir pièces jointes). Les plans et devis ont également été soumis à la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal afin de coordonner avec ces derniers la présentation du projet au MDDELCC. Le dossier n'a pas encore été présenté au MDDELCC mais le sera dès l'obtention de la lettre de non-objection.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment industriel au 35, rue Stinson (lot 2 189 591). Le site est un terrain vacant depuis juillet 2016 (moment où le bâtiment précédent a été démoli). Le nouveau bâtiment servira à l'entreposage et l'inspection de véhicules neufs. Le terrain de 0,695 ha comprendra également des espaces de stationnement et des aménagements paysagers et sera drainé par un réseau privé de conduites d'égout pluvial. Le rejet des eaux pluviales sera contrôlé par un régulateur limitant le débit à 8,62 L/s. Les branchements aux services municipaux existants seront abandonnés et murés et de nouveaux branchements seront installés (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial).

**JUSTIFICATION**

La lettre de non-objection est requise en vertu des articles 32 et 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de permettre à CLA Experts-Conseils Inc. d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus (lot 2 189 591).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés par la compagnie 3954081 Canada Inc.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La lettre de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE, qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration. Le projet inclut une gestion de la rétention des eaux pluviales du site.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'émission de la lettre de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par CLA Experts-Conseils Inc. au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra à CLA Experts-Conseils Inc. et son client d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général de la construction de l'entrepôt Subaru.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le chantier devrait démarrer dès l'émission de la lettre de non-objection et se terminer avant la fin de l'année 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement de Saint-Laurent. Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale TREMBLAY  
C/d permis & inspections arrondissements

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-04

Marie-Claude GAUTHIER  
Chef de division



**Dossier # : 1176624005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de reconstruction de l'édifice Crémazie de la Société de transport de Montréal situé sur les Lots 1999249, 1999321 et 1999354 du cadastre du Québec - Zone 0528.

DE recommander au comité exécutif d'autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre du projet de reconstruction de l'édifice Crémazie de la Société de transport de Montréal situé sur les lots 1999249, 1999321 et 1999354 du cadastre du Québec.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-07 11:04

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176624005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de reconstruction de l'édifice Crémazie de la Société de transport de Montréal situé sur les Lots 1999249, 1999321 et 1999354 du cadastre du Québec - Zone 0528.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de transport de Montréal (STM) projette de reconstruire l'usine Crémazie de son complexe plateau Youville située dans le périmètre intérieur des rues /boulevard Saint-Laurent, Crémazie et Henri-Julien. De par la superficie du projet jumelé à des contraintes d'élévation du réseau d'égout public existant, des réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires sont prévus ainsi que la gestion des eaux pluviales par le biais de bassin de rétention. Une attestation de non-objection est donc demandée à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du dépôt au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de la demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour la construction des réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires ainsi que pour la construction du réseau de rétention.

Prendre note que le projet comprend aussi des travaux d'aqueduc. Toutefois, comme il s'agit uniquement de remplacement de branchements existants sur les boulevards Crémazie et Saint-Laurent, ces travaux ne seraient pas assujettis à l'article 32 (LQE).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**1174039004 / CA17 090093** - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution modifiant la résolution CA11 090128 autorisant l'agrandissement du garage Youville, afin d'autoriser l'aménagement paysager du site dans le cadre de la démolition et de la reconstruction d'une partie d'un immeuble portant le numéro 8845, boulevard Saint-Laurent, situé dans le quadrilatère délimité par les boulevards Crémazie et Saint-Laurent, la rue Legendre et l'avenue Henri-Julien - Lots 1999249, 1999321 et 1999354 du cadastre du Québec - Zone 0528.

**1174039002 / CA17 090050** - Accorder une demande de dérogation mineure, pour

l'immeuble portant le numéro 8845, boulevard Saint-Laurent, autorisant une hauteur au parapet de 21,22 mètres au lieu de 21 mètres, une construction au toit et des équipements mécaniques hors toit excédant la hauteur maximale prescrite, un mode d'implantation isolé, des éléments architecturaux faisant saillie de plus de 0,75 mètre dans la marge et une clôture d'une hauteur excédant deux mètres dans une cour latérale - Lots 1999249, 1999321 et 1999354 du cadastre du Québec.

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste en la reconstruction du complexe Crémazie, vieux d'environ 70 ans. Les infrastructures existantes étant désuètes et arrivées au terme de leurs vies utiles, leurs maintiens requerraient des travaux majeurs, ce qui pousse la STM à reconstruire à neuf. Les travaux faisant partie du présent contrat comprennent donc la reconstruction de l'édifice Crémazie et des mesures transitoires.

En lien avec les travaux de génie civil, ceux-ci comprennent l'aménagement de toutes les surfaces destinées à la circulation véhiculaire ou piétonne, des infrastructures pour les services souterrains existants et projetés, de l'alimentation en eau par le remplacement du réseau existant ainsi que de tout le drainage pluvial et domestique du site.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux décrits sont assujettis à l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement et nécessitent une autorisation du MDDELCC, laquelle est subordonnée par la délivrance de la Ville de Montréal d'une attestation de non-objection.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un report ou un refus du présent dossier retarderait la délivrance de l'autorisation par le MDDELCC et par conséquent, retarderait le début des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Yves FAUCHER, Service de l'eau  
Alain CHARRON, Service de l'eau  
Claudia SAMPEDRO, Service de l'eau

Lecture :

Claudia SAMPEDRO, 3 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie SIMARD  
ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-08

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire



**Dossier # : 1177722001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à tenir un appel à projets d'art public par avis public, conjointement avec le Partenariat du Quartier des spectacles, pour l'acquisition d'une œuvre d'art public permanente intégrée aux voies cyclables. Autoriser une dépense de 17 246,25 \$ taxes incluses pour les dépenses générales du projet.

Il est recommandé :

D'autoriser le Service de la culture à tenir un appel à projets d'art public par avis public, conjointement avec le Partenariat du Quartier des spectacles, pour l'acquisition d'une œuvre d'art public permanente intégrée aux voies cyclables.

D'autoriser une dépense de 17 246,25 \$ taxes incluses pour les dépenses générales du projet.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-11 10:57

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177722001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser le Service de la culture à tenir un appel à projets d'art public par avis public, conjointement avec le Partenariat du Quartier des spectacles, pour l'acquisition d'une œuvre d'art public permanente intégrée aux voies cyclables. Autoriser une dépense de 17 246,25 \$ taxes incluses pour les dépenses générales du projet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2016, au moment de l'aménagement du Projet Bonaventure, le Service de la culture (SC) a lancé un concours par avis public auprès des artistes professionnels du Québec pour le choix d'une œuvre sur le thème *Montréal, ville cyclable* qui devait y être implantée. Des modifications nécessaires aux aménagements ont remis en cause la possibilité d'intégrer une œuvre d'art dans ce projet, et le concours a dû être annulé. Ce projet est demeuré en attente d'une opportunité dans un contexte nouveau.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre du legs du gouvernement du Québec pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et est mené conjointement avec le Partenariat du Quartier des spectacles (PQdS) et le Bureau d'art public du SC. Un appel à projets pour une œuvre d'art public permanente, intégrée aux voies cyclables, est lancé en vue de marquer l'expérience des cyclistes, comme des piétons, qui fréquentent en grand nombre ce quartier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0348 - 19 mai 2016 - Accorder un soutien financier spécial, non récurrent maximal de 1 549 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Grand Parcours du Quartier des spectacles 2017 », dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 549 000 \$

CE16 0621 - 20 avril 2016 - Mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public Montréal, ville cyclable pour le projet Bonaventure / Autoriser une dépense de 23 799,83 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art / Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le SC et le PQdS lancent conjointement un appel à projets par avis public destiné aux artistes professionnels, afin de marquer l'importance qu'occupe le vélo dans la métropole comme une composante essentielle de la mobilité active des Montréalais.

Le projet faisant l'objet de la collaboration entre le Service de la culture et le PQdS comporte deux volets réunis dans un même appel de projets. Le projet retenu devra obligatoirement répondre aux exigences des deux volets :

### Volet 1 : œuvre d'art public permanente

Le Bureau d'art public assure la gestion du volet relié à l'œuvre d'art permanente qui s'ajoutera à la collection d'art public de la Ville de Montréal. Ce volet fait l'objet du présent sommaire.

### Volet 2 : œuvre d'art public temporaire

Le PQdS prend en charge le volet relié aux interventions artistiques temporaires du projet. Ces interventions seront en dialogue avec l'œuvre d'art public permanente.

Processus de sélection pour les deux volets :

À la première étape, un jury composé de cinq membres évaluera l'ensemble des propositions reçues et sélectionnera un nombre restreint de finalistes. Leur projet sera analysé par un comité technique qui validera leur faisabilité.

Les finalistes devront défendre leur concept auprès du jury qui sélectionnera le projet lauréat.

Le jury, mis en place spécifiquement pour cet appel à projets, réunira :

- un représentant de la Division du transport actif de la Ville de Montréal
- un représentant du Partenariat du Quartier des spectacles
- un représentant du Service de la culture de la Ville de Montréal
- trois experts indépendants du milieu des arts visuels
- un représentant des citoyens

Les voies cyclables concernées sont : la bande cyclable de la rue Saint-Urbain entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque, la voie sur rue du boulevard De Maisonneuve entre les rues City Councillors et Berri ainsi que la voie sur rue et sur trottoir rue Berri entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque ou uniquement la voie sur rue du boulevard De Maisonneuve entre les rues City Councillors et Berri.

### Volet 1 : œuvre d'art public permanente

Le budget alloué par la Ville de Montréal à hauteur de 175 000\$ avant taxes, incluant : 150 000 \$ pour le contrat au lauréat du volet 1, des contingences de 10 000 \$, ainsi que des incidences de 15 000\$ plus taxes pour les dépenses générales du concours (honoraires des membres de jury et des finalistes). Les incidences font l'objet du présent sommaire décisionnel.

Les incidences demandées proviennent du PTI du SC.

### Volet 2 : œuvre d'art public temporaire

Ce projet comprend également une contribution du PQdS de 90 000 \$ avant taxes pour le volet 2, excluant des incidences de 10 000 \$ avant taxes prévues par le PQdS.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet d'art public permet au Bureau d'art public (BAP) de répondre à plusieurs engagements du cadre d'intervention en art public en plus de développer des lignes directrices pour de futurs projets d'œuvres intégrées aux voies cyclables. Il alimente

également les réflexions entamées par le BAP sur la réalisation de projets d'installations temporaires intégrées sur le domaine public.

Engagement 5 : Intégrer l'art public dans tous les grands projets d'aménagement urbain sous responsabilité municipale.

Engagement 8 : Mettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière.

L'intégration d'éléments artistiques aux voies cyclables soulignera l'attachement qu'ont les Montréalais pour la pratique du vélo et fera référence, de manière métaphorique, au monde et aux valeurs de la mobilité active. Elle dialoguera avec le passage des cyclistes, mais saura aussi être appréciée des piétons, des résidents des quartiers avoisinants et des travailleurs du secteur.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal pour les dépenses générales de 17 246,25 \$ incluant les taxes sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 15 748,13 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 12-037 Acq. et restauration d'œuvres d'art.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'appel de projets s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public.

Ce projet met de l'avant Montréal comme métropole qui valorise la mobilité active et le vélo comme mode de vie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

septembre : lancement de l'appel à projets

novembre : rencontre du jury et sélection du projet lauréat

décembre 2017 - janvier 2018 : octroi du contrat de réalisation

printemps 2018 : inauguration

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Patricia BOUCHARD, Service des communications  
Marisella GOMEZ, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Stéphane RICCI, Service de la culture  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture :

Stéphane RICCI, 8 septembre 2017  
Marisella GOMEZ, 8 septembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sara SAVIGNAC ROUSSEAU  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-07

Michèle PICARD  
Chef de division -Équipements culturels et  
bureau d'art public

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Roseline RICO  
directeur(trice)- developpement culturel

**Approuvé le :** 2017-09-08

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-09-11



**Dossier # : 1177412003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (± 35 404,08 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones pour l'année 2017

Il est recommandé :

1. D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 euros (± 35 404,08 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones (AIMF) pour l'année 2017;

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-11 10:11

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177412003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (± 35 404,08 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables francophones pour l'année 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est membre du bureau exécutif de l'AIMF depuis sa fondation en 1979. L'AIMF regroupe plus de 250 villes ainsi que de nombreuses associations nationales de villes des pays de la Francophonie. Par le biais de ses programmes de formation, de son expertise et de ses outils adaptés aux besoins des villes, l'AIMF contribue à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale pour le bien-être des populations. L'Association est présidée par le maire de Paris, Mme Anne Hidalgo. À noter que la ville de Montréal détient un accord de coopération très dynamique avec la Ville de Paris depuis 2006.

Au sein de l'AIMF, la Ville de Montréal préside la Commission permanente sur le « Vivre ensemble », dont la mission est de soutenir la mise en place de milieux inclusifs par le partage d'information et de pratiques probantes favorisant la participation pleine et entière des citoyens de toutes origines à la vie démocratique, sociale et économique des collectivités.

La dernière Assemblée générale de l'AIMF s'est tenue à Montréal du 19 au 22 juin 2017, et ce, en marge du Congrès Metropolis, l'Association des grandes métropoles que préside le Maire de Montréal.

L'adhésion à l'AIMF exige l'acquiescement d'une cotisation annuelle de 24 000 euros (± 35 404,08 \$ CAN en date du 5 septembre 2017)..

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution : CE16 1404 en date du 24 août 2016, autoriser le Bureau des relations internationales à payer la cotisation annuelle 2016 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 euros (± 35 404,08 \$ CAN).

Résolution: CE15 0522 en date du 25 mars 2015, autoriser le Bureau des relations internationales à payer la cotisation annuelle 2015 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 euros (± 32 823,80 \$ CAN).

Résolution : CE13 0266 en date du 6 mars 2013, autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2013 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 euros (± 32 402, 40 CAD).

Résolution CE12 0580 en date du 25 avril 2012, autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 euros ( $\pm$  32 000 CAD).

Résolution: CE11 0345 en date du 16 mars 2011, autoriser le paiement de la somme de 24 000 euros (32 302 \$CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2011, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

Résolution: CE10 0339 en date du 17 mars 2010, autoriser le paiement de 24 000 euros (34 171\$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

## **DESCRIPTION**

L'AIMF a pour vocation de rassembler les maires et responsables des capitales et métropoles où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale. Comme réseau de villes qui agit au plus près des citoyens, l'AIMF développe une coopération étroite dans les domaines de l'activité municipale et rend concrète la solidarité entre ses membres.

Opérateur important de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'AIMF répond aux souhaits des chefs d'État des pays francophones de renforcer la démocratie locale, d'accompagner les politiques de décentralisation et de donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Le Bureau de l'AIMF se réunit deux fois par année, soit une fois au printemps et une fois à l'automne. Il est composé de 28 membres qui représentent les villes des différentes régions géographiques de l'espace francophone. Par ailleurs, sept commissions permanentes ont été mise en place pour animer la réflexion des villes et des associations nationales de villes sur des thèmes qui correspondent aux grandes orientations définies par l'assemblée générale. Chacune d'elles est présidée par une ville, qui l'anime en initiant des débats et des formations.

Les villes et associations membres de l'AIMF versent une cotisation annuelle qui est calculée sur la base du revenu national brut par habitant et de la population de la ville, et qui ne peut être inférieure à 550 euros.

Le gouvernement canadien et le gouvernement québécois, pour qui la Francophonie est un axe prioritaire, versent des cotisations annuelles respectives de 500 000 \$ CAN et de 100 000 \$CAN pour soutenir les actions de l'AIMF.

## **JUSTIFICATION**

La présence active de la Ville de Montréal au sein de l'AIMF lui permet de rayonner dans le réseau de la Francophonie. Elle lui offre la possibilité de promouvoir son savoir-faire, notamment en matière d'inclusion et de «Vivre ensemble», de démontrer sa solidarité envers les villes en développement et d'échanger avec des villes membres sur des enjeux majeurs liés au développement urbain.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adhésion à l'AIMF exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 24 000 euros ( $\pm$  35 404,08 \$ CAN en date du 5 septembre 2017). Montréal étant un membre actif du bureau exécutif de l'AIMF et président l'une des 7 commissions permanentes de l'association, il est

recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.  
Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget 2017 du Bureau des relations internationales et ont été réservés au système comptable de la Ville. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Le paiement de cotisation à des associations est exonéré de taxes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable constitue l'un des axes d'engagement de la programmation de l'AIMF. La Ville de Montréal en profite pour s'associer à des plaidoyers en faveur du rôle des villes dans le développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permet à Montréal d'assumer pleinement son rôle de métropole d'envergure internationale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE  
Conseillère en relations internationales

#### **ENDOSSÉ PAR**

Henri-Paul NORMANDIN  
Directeur du Bureau des relations  
internationales

Le : 2017-09-08

**Dossier # : 1174233005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les nominations de mesdames Anuradha Dugal, Jeannette Uwantege et Mélissa Côté-Douyon comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2020. Approuver les nominations de madame Dorothy Alexandre comme présidente et de madame Youla Pompilus-Touré comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans se terminant en septembre 2019.

Il est recommandé :

-de nommer Mme Anuradha Dugal, en remplacement de Mme Marianne Carle-Marsan, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020;

-de nommer Mme Jeannette Uwantege, en remplacement de Mme Marie-Louise Mumbu, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020;

-de nommer Mme Mélissa Côté-Douyon, en remplacement de Mme Mireille Paquet, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2020;

-de nommer Mme Dorothy Alexandre, comme présidente du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de deux ans se terminant en septembre 2019;

-de nommer Mme Youla Pompilus-Touré comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un premier mandat de deux ans se terminant en septembre 2019.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-06 16:20

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174233005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil des Montréalaises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les nominations de mesdames Anuradha Dugal, Jeannette Uwantege et Mélissa Côté-Douyon comme membres du Conseil des Montréalaises pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2020. Approuver les nominations de madame Dorothy Alexandre comme présidente et de madame Youla Pompilus-Touré comme vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans se terminant en septembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil des Montréalaises a été créé par le conseil municipal de la Ville de Montréal, qui lors de sa séance du 18 mai 2004 adopta le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Ville de Montréal, Règlement 04-064) portant sur la constitution du Conseil des Montréalaises. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, article 3), dont la durée maximale des mandats est de trois ans (Section II, article 5). Les mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée maximale de trois ans (Chapitre II, article 4). Par la suite, le conseil municipal nomma les 15 premières membres lors de la séance tenue le 28 septembre 2004 en adoptant la résolution CM04 0665. Depuis juin 2009, le Conseil des Montréalaises est enchâssé dans la Charte de la Ville de Montréal, chapitre II, section XII, article 83.15 à 83.18. Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.

**Désignation de la présidence et de la vice-présidence :**

Le code de régie interne du CM, modifié le 22 avril 2015, mentionne que les mandats des membres du CE sont de deux ans. L'élection pour la présidence et la vice-présidence 2017 s'est tenue en juin 2017.

--	--

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM15 0745 du 15 juin 2015**

Nomination de Marianne Carle-Marsan et de Cathy Wong à titre de membres pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en juin 2018.

Reconduction de Cathy Wong à titre de présidente et de Marianne Carle-Marsan à titre de vice-présidente pour un mandat de deux ans, jusqu'en juin 2017.

**CM14 0946 du 16 septembre 2014**

Nomination de Mireille Paquet à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2017.

**CM14 0327 du 28 avril 2014**

Nomination de Marie-Louise Mumbu à titre de membre pour un premier mandat se terminant en avril 2017.

**CM04 0753 du 25 octobre 2004**

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil des Montréalaises (04-064).

**CM04 0410 du 18 mai 2004**

Adoption du Règlement sur le Conseil des Montréalaises.

**DESCRIPTION****Membres en fin de mandat :**

Nom	Motif
Mme Marianne Carle-Marsan	Démission
Mme Marie-Louise Mumbu	Fin de mandat
Mme Mireille Paquet	Fin de mandat

**Présidente et vice-présidente en fin de mandat**

Nom	Motif
Mme Cathy Wong	Fin de mandat de membre et démission définitive à titre de présidente le 8 août 2017.  * Le mandat de membre de Mme Wong se poursuit jusqu'en juin 2018. ** Mme Wong s'est retirée temporairement, le 7 septembre 2017, de sa fonction de membre du Conseil des Montréalaises pour se présenter comme candidate aux Élections .....municipales. Advenant son élection, elle devra démissionner définitivement car elle sera inéligible à siéger au CdM comme élue municipale.
Mme Marianne Carle-Marsan	Fin de mandat à titre de vice-présidente

À la suite de ces départs, les nominations suivantes sont recommandées :

**Nomination de membres :**

Le règlement 04-064 stipule que les membres sont nommées pour trois ans.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Anuradha Dugal	25 septembre 2017	Septembre 2020	Mme Marianne Carle-Marsan
Mme Jeannette Uwantege	25 septembre 2017	Septembre 2020	Mme Marie-Louise Mumbu
Mme Mélissa Côté-Douyon	25 septembre 2017	Septembre 2020	Mme Mireille Paquet

### Processus de sélection :

La tenue d'un processus de sélection pour le Conseil des Montréalaises a eu lieu au printemps 2016. Pour la première fois, cet appel de candidatures s'est tenu conjointement avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil interculturel de Montréal. Des 91 Montréalaises intéressées, 25 candidates ont été vues en entrevue et 20 ont été retenues. Une liste de ces candidates a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

Lors du processus de sélection de nouvelles membres, dans une perspective de collaboration non-partisane, **le jury de sélection est composé** idéalement d'une élue de chacun des partis et minimalement d'au moins deux élues. Ce fonctionnement facilite ensuite l'adoption des motions lors des séances du comité exécutif et du conseil municipal. Cette procédure est grandement appréciée et mentionnée lors des nominations par chacune des élues ayant participé au jury.

Une grille d'entrevue est utilisée lors des rencontres avec chaque candidate, qui obtient un pointage selon cette grille. Les recommandations pour les nominations se prennent à l'unanimité et les candidates sont classées selon leur résultat.

Les recommandations sont ensuite transmises au Conseil des Montréalaises. Lorsqu'un poste est vacant, le Conseil des Montréalaises identifie la ou les candidates qui peuvent combler les besoins selon les différents critères : expertise, lieu de résidence, âge, etc.

En ce qui concerne la série d'opérations mises en oeuvre pour procéder à la nomination de nouvelles membres, les actions suivantes ont été posées :

1. Un appel public de candidatures dans deux journaux montréalais, un envoi électronique dans plus de 250 organismes en condition féminine et une campagne dans les réseaux sociaux couvrant la période du 18 avril au 23 mai 2016 ont été réalisés.
2. La pré-sélection des candidates selon les critères stipulés dans le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises*.
3. La constitution d'un jury de sélection composé de mesdames Érika Duchesne (Équipe Denis Coderre pour Montréal), Justine MacIntyre (Vrai changement pour Montréal), Marie-Andrée Mauger (Projet Montréal), toutes élues municipales. Mme Rabia Chaouchi, chef d'équipe à la Direction de la diversité sociale et des sports, Mme Charlotte Thibault, ancienne présidente du Conseil des Montréalaises ont agi à titre de personnes ressources et Mme Guylaine Poirier, coordonnatrice du Conseil des Montréalaises, a agi à titre de coordonnatrice du processus en collaboration avec le Service des ressources humaines.
4. La production des recommandations du jury de sélection au Conseil des Montréalaises.
5. La production d'une recommandation par le Conseil des Montréalaises à la responsable de la condition féminine au comité exécutif, madame Manon Gauthier.

### Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

La présidence et la vice-présidence du CM terminent leur mandat en juin 2017. Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du CM ont été invités à faire connaître leur intérêt à pourvoir ces deux postes. Deux candidatures ont été reçues pour la présidence et deux pour la vice-présidence. Mme Doroyhy Alexandre a été élue à titre de présidente et Mme Youla Pompilus-Touré a été élue pour occuper la fonction de vice-présidente.

La durée du mandat de la présidente et des vice-présidentes est de deux ans, comme il a été décidé lors de l'assemblée des membres du 22 avril 2015.

À la suite de cette élection, les désignations suivantes sont recommandées :

Nom	Date de début du mandat à ce titre	Date de fin du mandat à ce titre
Mme Dorothy Alexandre, présidente	25 septembre 2017	Septembre 2019
Mme Youla Pompilus-Touré, vice-présidente	25 septembre 2017	Septembre 2019

### JUSTIFICATION

#### Nouvelles membres

La sélection des membres a été faite de telle sorte à respecter le *Règlement sur le Conseil des Montréalaises* (Section II, article 4):

« Pour devenir membre du Conseil, toute personne doit :

1. manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de condition féminine;
2. avoir une connaissance des enjeux municipaux;
3. avoir participé de façon active à un ou plusieurs des secteurs suivants de la vie montréalaise : économique, culturel, scientifique, communautaire ou éducationnel;
4. faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
5. résider dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal ».

La liste des candidates retenues a donc été constituée en tenant compte de l'excellence de la contribution des candidates dans le domaine du statut de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la volonté de refléter la diversité de Montréal selon les paramètres suivants : groupe d'âge, origine ethnique, lieu de résidence, champ d'activités. Vingt candidates ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage. Le choix des candidates se fait en priorisant celles qui ont obtenu les notes les plus élevées, tout en tenant compte de la complémentarité des expertises et du lieu de résidence. Il est à noter que les Montréalaises ayant soumis leur candidature lors de cette campagne de recrutement résident principalement dans les quartiers centraux.

Mesdames Anuradha Dugal, Jeannette Uwantege et Mélissa Côté-Douyon ont réussi le

processus de sélection pré-cité.

### **Désignation de la présidence et de la vice-présidence :**

Mesdames Dorothy Alexandre et Youla Pompilus-Touré sont membres depuis août 2016. Toutes deux ont démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper les postes de présidente et vice-présidente et participent assidûment aux diverses activités du CM. Le CM recommande donc la nomination de ces deux membres.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est de 246 200 \$ plus une somme additionnelle de 65 340 \$ allouée pour le mandat sur la traite des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1, pour un montant total de 311 540 \$ en 2017. Le montant alloué pour le fonctionnement du Conseil des Montréalaises est assuré à 100 % par la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La nomination de membres au Conseil des Montréalaises s'inscrit dans la promotion de la participation citoyenne aux affaires de la cité. L'existence même tout comme les dossiers et les avis produits par le Conseil des Montréalaises touchent à de nombreux critères et principes du plan de développement durable de la Ville de Montréal comme l'équité entre les genres, la promotion des transports collectifs et l'amélioration des conditions de vie, etc.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville de Montréal respecte son engagement de travailler à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et réalise des actions en conséquence. L'étape de nomination des membres du Conseil des Montréalaises, dans un souci d'équité et de représentation de la population féminine montréalaise, montre sa volonté de bâtir une société égalitaire mais aussi inclusive et solidaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La nomination des nouvelles membres, de la présidente et de la vice-présidente sera annoncée par communiqué de presse après la séance du conseil municipal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nomination au conseil municipal : séance du 25 septembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kenza BENNIS  
Secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-08-29

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-09-06

CE : 30.006  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171035013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue St-Hubert (0376) dans le cadre du contrat accordé à la firme « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) »

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 74 733,75 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-11 09:08

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171035013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 74 733,75 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue St-Hubert (0376) dans le cadre du contrat accordé à la firme « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) » - Appel d'offres public RPPA17-03024-OP majorant ainsi le montant total du contrat de 354 352,95 \$ à 429 086,70 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La piscine Saint-Denis est située au 7075, rue St-Hubert, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Depuis sa construction, il y a 106 ans, les besoins de l'arrondissement ont changé et l'actif immobilier que représente la piscine Saint-Denis nécessite une mise aux normes et une mise à niveau de plusieurs composantes. L'enveloppe du bâtiment a atteint sa durée de vie utile et nécessite une réfection.

Durant la saison estivale 2016, lors d'un chantier antérieur au présent dossier, des ouvertures exploratoires ont été faites afin d'investiguer et d'approfondir la problématique de l'enveloppe entourant les blocs de verre.

À l'automne 2016, des plans et devis ont été préparés, par les mêmes firmes de professionnels externes qui ont participé aux ouvertures exploratoires du chantier antérieur, afin de réaliser la réfection des blocs de verre et de la maçonnerie au-dessus du bassin de la piscine ainsi que divers travaux d'optimisation. Les précautions jugées nécessaires ont été prises afin d'alimenter les données pour la production des plans et devis.

Au début de l'été 2017, un contrat a été octroyé pour les travaux de construction suite à un appel d'offres public. Après l'enlèvement de la maçonnerie et des blocs de verre au chantier, la structure supportant le toit a été exposée. Cette structure a été très endommagée par la corrosion pendant les années et n'offre plus la capacité portant espérée. La rectification des problèmes de structure est la raison principale de la demande de dépense additionnelle. Malgré le travail exploratoire en amont au chantier, ces imprévus majeurs sont survenus. Des photos de la situation intra murale sont en pièce jointe au dossier, elles sont très évocatrices des découvertes faites au chantier.

Dans ce contexte, les budgets pour travaux contingents seront vraisemblablement

insuffisants pour terminer le chantier.

	<b>Coût des travaux</b>	<b>pourcentage</b>
Travaux forfaitaires	308 133,00 \$	
Contingences initiales prévues	46 219,95 \$	15,00%
<b>Total coût de travaux initiaux</b>	<b>354 352,95 \$</b>	
Contingences additionnelles (augmentation de contrat)	74 733,75 \$	21,09%
<b>Total de travaux avec augmentation</b>	<b>429 086,70 \$</b>	

Note : tous les prix incluent les taxes.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1258 - 2 août 2017 - D'autoriser une dépense de 396 875,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux à la piscine Saint-Denis, située au 7075, rue Saint-Hubert, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CA17 26 0185 - 5 juin 2017 - D'accorder à « 9280-3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 352,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPA17-03024-OP;

CA17 26 0012 - 16 janvier 2017 - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (neuf soumissionnaires).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'autoriser une dépense additionnelle au contrat de « 9280 -3949 Québec inc. (J.B.A Le Restaurateur) », afin de terminer les travaux de réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux.

La dépense additionnelle vise principalement les travaux de :

- travaux supplémentaires pour la réfection de bloc de béton dans l'entretoit supportant la maçonnerie et les blocs de verre visible sur la toiture;
- travaux supplémentaires pour la réfection de maçonnerie et de bloc de verre non prévu dû à la modification de la structure;
- travaux supplémentaires pour la solidification des poutres au pourtour du plafond de la piscine;
- travaux supplémentaires pour le remplacement des colonnes au pourtour de la piscine.

Les travaux supplémentaires doivent être réalisés afin de permettre la réouverture de l'installation aux citoyens. Sans ce, la piscine Saint-Denis restera fermée, pour tout le personnel de la ville et le public, jusqu'à l'injection de nouvelle somme afin de résoudre la problématique.

### **JUSTIFICATION**

Il est requis d'autoriser une dépense additionnelle d'une valeur de 74 733,75 \$ taxes incluses au contrat afin de couvrir les dépenses dues aux travaux non prévus.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total initial du contrat accordé était de 354 352,95 \$ incluant les contingences et les taxes.

L'augmentation du contrat demandé au présent sommaire décisionnel est de 74 733,75 \$, taxes incluses. Le montant total du contrat incluant l'augmentation s'élève donc à 429 086,70 \$ incluant les contingences et les taxes.

Un montant de 42 522,35 \$ (12 %) taxes incluses a déjà été prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 471 609,05 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Ce qui représente un montant net de 430 641,93 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par le PTI du Service de la gestion et planification immobilière de la ville centrale et sera financée par le règlement d'emprunt 17-999 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ensemble des travaux devrait être terminé pour la fin octobre 2017. Un arrêt de chantier en raison de fonds insuffisants pour faire face aux nouveaux imprévus occasionnerait des coûts additionnels relatifs aux conditions d'hiver requises pour terminer le chantier ou des frais de démobilisation / remobilisation si le contrat était terminé au printemps suivant. De plus, les travaux qui seraient retardés dans le cas d'un tel arrêt du chantier causeraient un arrêt de service complet de la piscine Saint-Denis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche est installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés. Un plan de communication sera mis en oeuvre.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin des travaux reportés : octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean BOUVRETTE, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 21 août 2017  
Jean BOUVRETTE, 18 août 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois M MATHIEU  
Chef d'équipe - gestion immobilière

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-18

Pierre DUBOIS  
C/d urb.p permis & inspections en  
remplacement de Daniel Lafond, Directeur -  
Direction du développement du territoire et  
des études

CE : 30.008  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174637019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution de 1 000 \$ provenant du bureau de la députée provinciale dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant. Demander au Comité exécutif de modifier le budget en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

**IL EST RECOMMANDÉ:**

- D'autoriser la réception d'une contribution de 1 000 \$ provenant du bureau de la députée provinciale dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun;
- D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;
- D'autoriser la division des finances et ressources humaines de l'arrondissement de Verdun à affecter ce montant pour la réalisation de l'achat d'un chapiteau, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- De demander au Comité exécutif de modifier le budget en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-11 09:08

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1174637019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution de 1 000 \$ provenant du bureau de la députée provinciale dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant. Demander au Comité exécutif de modifier le budget en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun, la députée provinciale, madame Isabelle Melançon, désire offrir un don de 1 000 \$ afin de procéder à l'achat d'un chapiteau.

**Décision(s) antérieure(s)**

Aucune

**Description**

La députée provinciale désire offrir un don de 1 000 \$ afin de couvrir les frais pour l'achat d'un chapiteau. Le coût du chapiteau serait d'environ 2 000 \$. La deuxième partie du coût serait absorbé par le budget de l'arrondissement de Verdun. De ce fait, un partenariat sera créé entre la bureau de la députée et l'arrondissement de Verdun dans le but d'acquérir un «chapiteau à lire».

**Justification**

Ce chapiteau destiné à la lecture donnera une plus grande visibilité à nos bibliothèques et permettra de rejoindre une population qui ne fréquente pas nos établissements.

**Aspect(s) financier(s)**

Modifier la dotation de l'arrondissement de Verdun en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 1 000 \$.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy RAYMOND  
Chef de division

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174637019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception d'une contribution de 1 000 \$ provenant du bureau de la députée provinciale dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant. Demander au Comité exécutif de modifier le budget en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des activités hors les murs des bibliothèques de l'arrondissement de Verdun, le député provincial, madame Isabelle Melançon, désire offrir un don de 1 000 \$ afin de procéder à l'achat d'un chapiteau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

La députée provinciale désire offrir un don de 1 000 \$ afin de couvrir les frais pour l'achat d'un chapiteau. Le coût du chapiteau serait d'environ 2 000 \$. La deuxième partie du coût serait absorbé par le budget de l'arrondissement de Verdun. De ce fait, un partenariat sera créé entre le bureau de la députée et l'arrondissement de Verdun dans le but d'acquiescer un «chapiteau à lire».

**JUSTIFICATION**

Ce chapiteau destiné à la lecture donnera une plus grande visibilité à nos bibliothèques et permettra de rejoindre une population qui ne fréquente pas nos établissements.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Modifier la dotation de l'arrondissement de Verdun en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 1 000 \$.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la directive de la Ville de Montréal, numéro C-RF-SFIN-D-16-002 - Réception de dons et émission des reçus officiels (2016-09-16).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Serge WALLEND)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy RAYMOND  
Chef de division - Culture, bibliothèques et  
développement social

**ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice CSLDS

Le : 2017-08-18

CE : 30.010  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.011  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.012  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.013  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.014  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174435011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 1 658 735 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest et désigné par le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc. N/Réf. : 31H-05-005-7871-11

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 1 658 735 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest et désigné par le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-29 16:54

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1174435011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 1 658 735 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest et désigné par le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc. N/Réf. : 31H-05-005-7871-11

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire (le « SMVT ») et l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027 « *Aménagement et réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet visé pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-021)* », et ce, afin de faire approuver la résolution du sommaire 1174435006, présenté au conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA du 5 septembre (1174435006) - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Hagop Atallah, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc, un immeuble situé au 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest, désigné par le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, au montant de 1 500 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte, et ce, conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit nécessaire entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027.

CG16 0495 – 25 août 2016 (1164435005) : Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. (résolution sera abrogé au sommaire 1174435008)

CG14 0476 - 30 octobre 2014 (1145268003) : Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots, 1 852 821, 1 852 822, 2 924

965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet Griffintown / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

CM13 0478 - 28 mai 2013 (1134543001) : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CM13 0255 - 22 avril 2013 (1131079003) : Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown.

CM12 0948 - 23 octobre 2012 (1124543001) : Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown.

CM12 0919 - 23 octobre 2012 (1125268007) : Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970, tous du cadastre du Québec / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'autoriser un virement budgétaire pour permettre l'acquisition d'un emplacement situé au 330, rue de la Montagne et désigné par le lot 1 852 821 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») afin de créer un nouvel espace vert qui s'intégrera dans un réseau cohérent de lieux publics. Cet Immeuble servira également à la construction d'un bassin de rétention pour pallier à l'insuffisance du collecteur William.

Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a approuvé le projet d'acte de vente (sommaire 1174435006) à sa séance du 5 septembre 2017, conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière soumet ce sommaire décisionnel au comité exécutif pour les motifs suivants :

- Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a approuvé, lors de la séance du 5 septembre 2017, le projet d'acte visant l'acquisition de l'Immeuble mentionné au sommaire 1174435006.
- Le virement de crédit est essentiel afin de permettre l'acquisition de l'Immeuble.
- Le Règlement d'emprunt 17-027 fût adopté pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales du virement de crédit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La transaction a été négociée à 1 500 000 \$, lequel montant correspond à 1 060 000 \$ pour le prix de vente de l'Immeuble et d'un montant de 440 000 \$ pour dédommagement, indemnités, troubles et ennuis liés aux procédures d'expropriation.

- Le montant de la TPS (5 %) est de 53 000 \$.
- Le montant de la TVQ (9,975 %) est de 105 735 \$.
- Le prix d'acquisition, incluant les taxes, le dédommagement, les indemnités, troubles et ennuis liés aux procédures d'expropriation est de 1 658 735 \$.

Un montant maximal de 1 658 735 \$, toutes taxes incluses, ou de 1 552 867,50 \$, net des ristournes de taxes, est prévue dans le cadre du projet PPU Griffintown à la programmation PTI 2017-2019 du Service de la mise en valeur du territoire.

Ce virement est réalisé conformément aux informations financières contenues à l'intervention du Services des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La promesse de vente est valable jusqu'au 30 septembre 2017. Conséquemment, si ce sommaire décisionnel n'est pas approuvé avant le 30 septembre 2017, ceci donnerait la possibilité au vendeur de retirer sa promesse de vente.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Compte tenu que ce dossier ne concerne que le virement de crédit, aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du présent sommaire décisionnel : septembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Steve S LAROSE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Steve S LAROSE, 24 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-08-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-08-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-08-28



**Dossier # : 1174435012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 19 545 750 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest. N/Réf. : 31H-05-005-7871-11

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 19 545 750 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-29 16:54

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174435012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 19 545 750 \$, taxes incluses, pour permettre l'acquisition d'un immeuble situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement du Sud-Ouest. N/Réf. : 31H-05-005-7871-11

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'autoriser un virement de crédit, entre le Service de la mise en valeur du territoire (le « SMVT ») et l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027 « *Aménagement et réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet visé pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown (RCG 13-02 1)* », et ce, afin de faire approuver la résolution du sommaire 1174435007, présenté au conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA du 5 septembre (1174435007) - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 4158008 Canada inc, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc, un immeuble situé 301 à 315, rue Saint-Thomas, arrondissement du Sud-Ouest, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, au montant de 17 000 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte, et ce, conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit nécessaire entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Sud-Ouest dans le cadre du Règlement d'emprunt 17-027.

CG16 0494 - 25 août 2016 (1164435006) - Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux.

CG14 0476 - 30 octobre 2014 (1145268003) - Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots, 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet Griffintown / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites

CM13 0478 - 28 mai 2013 (1134543001) - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CM13 0255 - 22 avril 2013 (1131079003) - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown.

CM12 0948 - 23 octobre 2012 (1124543001) - Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown.

CM12 0919 - 23 octobre 2012 (1125268007) - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970, tous du cadastre du Québec / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'autoriser un virement budgétaire pour permettre l'acquisition d'un emplacement situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble ») afin de créer un nouvel espace vert qui s'intégrera dans un réseau cohérent de lieux publics. Cet Immeuble servira également à la construction d'un bassin de rétention pour pallier à l'insuffisance du collecteur William. Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a approuvé le projet d'acte de vente à sa séance du 5 septembre 2017 conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédit.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière soumet ce sommaire décisionnel au comité exécutif pour les motifs suivants :

- Le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a approuvé, lors de la séance du 5 septembre 2017, le projet d'acte visant l'acquisition de l'Immeuble mentionné au sommaire 1174435007.
- Le virement de crédit est essentiel afin de permettre l'acquisition de l'Immeuble.
- Le Règlement d'emprunt 17-027 fût adopté pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales pour le virement de crédit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- Le prix d'acquisition de l'Immeuble est de 17 000 000 \$, plus les taxes applicables.

- Le montant de la TPS (5 %) est de 850 000 \$.
- Le montant de la TVQ (9,975 %) est de 1 695 750 \$.
- Le prix d'acquisition, incluant les taxes, est de 19 545 750 \$.

Un montant maximal de 19 545 750 \$, toutes taxes incluses, ou de 17 847 875 \$, net des ristournes de taxes, est prévue dans le cadre du projet PPU Griffintown à la programmation PTI 2017-2019 du Service de la mise en valeur du territoire.

Ce virement est réalisé conformément aux informations financières contenues à l'intervention du Services des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La promesse de vente est valable jusqu'au 30 septembre 2017. Conséquemment, si ce sommaire décisionnel n'est pas approuvé avant le 30 septembre 2017, ceci donnerait la possibilité au vendeur de retirer sa promesse de vente.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Compte tenu que ce dossier ne concerne que le virement de crédits, aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du présent sommaire décisionnel : septembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Steve S LAROSE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Steve S LAROSE, 24 août 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-08-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-08-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-08-28

CE : 30.017  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.018  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.001  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1165291022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, sans changement, en vertu du premier paragraphe du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park »

Il est recommandé au conseil municipal :

D'adopter, sans changement, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park »

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-08-09 14:31

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1165291022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, sans changement, en vertu du premier paragraphe du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park »

**CONTENU****CONTEXTE**

À la suite du dépôt du projet de règlement P-17-039 au Conseil municipal le 27 mars 2017, ce dernier a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir la consultation publique. La séance d'information sur le projet a eu lieu le 19 avril alors que la séance d'audition des mémoires s'est tenue le 15 mai 2017. Dans son rapport, l'OCPM indique que 21 mémoires ont été déposés et que 6 intervenants ont présenté leur opinion lors de la séance d'audition.

Le 31 juillet dernier l'OCPM a publié son rapport qui se veut favorable au projet, avec recommandations qui ne nécessitent cependant aucune modification au règlement. Le présent sommaire vise donc l'adoption du projet de règlement P-17-039, sans changement, suite au dépôt du rapport de l'OCPM (voir pièce jointe).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller(ere) en aménagement - Division Urbanisme

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165291022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil municipal d'adopter un règlement en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal autorisant la construction d'une école située au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park – Lot 2 311 254

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a déposé une demande de construction afin d'ériger une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes sur un terrain dans le quartier Crawford Park, dans l'arrondissement de Verdun. Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage n° 1700, de l'arrondissement de Verdun.

Afin d'encadrer la réalisation de cette école, le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement permettant sa construction en vertu du paragraphe 1° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. L'article 89 permet au conseil municipal (CM) d'autoriser la réalisation d'un tel projet et de préciser des conditions particulières d'aménagement et d'intégration au milieu. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra des soirées de consultations et les intéressés pourront déposer des mémoires. Le tout permettra à l'OCPM de déposer un rapport au conseil municipal qui prendra alors une décision avisée.

Le projet est conforme aux orientations, objectifs et paramètres liés à l'usage et à la densité du Plan d'urbanisme de Montréal.

Le projet a fait l'objet d'une demande dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003). Compte tenu du résultat du registre tenu dans le cadre du processus référendaire, l'arrondissement a cessé la procédure d'adoption du PPCMOI.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 210340 – QUE le projet de résolution CA16 210260 intitulé *Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George – Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde – lot 2 311 254* soit retiré (dossier GDD n° 1165291006).

CA16 210048 – D'approuver en vertu de la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 (PIIA) du Règlement de zonage n° 1700, de l'arrondissement de Verdun, la démolition du bâtiment situé au 1310, rue Lloyd-George – école Notre-Dame-de-la-Garde – Annexe accompagnée de l'utilisation projetée du sol dégagé, préparée par la firme d'architecture Riopel et associés, déposée, estampillée et datée du 16 février 2016 par la Division de l'urbanisme. Si les travaux de construction ne commencent pas dans les 6 mois suivant la fin des travaux de démolition du bâtiment existant, le terrain concerné par la demande d'autorisation de démolition doit être remblayé, nivelé et gazonné (dossier GDD n° 1165291004).

## **DESCRIPTION**

### **Milieu d'insertion**

Le milieu d'insertion est principalement composé de bâtiments résidentiels unifamiliaux de 2 étages, dont une portion de l'aire de plancher se situe sous une toiture à versant, typique du quartier Crawford Park, à Verdun. Sur la rue Churchill, on peut également noter la présence d'un commerce (dépanneur) et du Centre d'hébergement Champlain, ce qui constitue un axe traversant ce quartier.

### **Terrain**

Le terrain visé par le projet de construction est constitué du lot 2 311 254 d'une superficie de 4065 m<sup>2</sup>. Il est à noter que le terrain accueillait une portion de l'aire de jeux du Centre de la petite enfance « Les petits lapins », voisin du projet. Après entente avec le CPE, l'aire de jeux sera relocalisée sur son terrain, le lot 2 311 253.

### **Projet**

La CSMB entend construire un bâtiment composé de 2 volumes réunis dans un noyau constitué du bloc sportif – le gymnase. La première aile située sur la rue Churchill comportera un service de garde, une salle multifonctionnelle, une bibliothèque, des bureaux administratifs et une large portion de classes primaires. La seconde aile, sur la rue Lloyd-George, sera occupée par les classes préscolaires au rez-de-chaussée et les classes primaires à l'étage. Le tout prendra une forme de « L » pour une superficie au sol de 1600 m<sup>2</sup>. La superficie totale de plancher sera d'environ 3000 m<sup>2</sup>, le gymnase de 200 m<sup>2</sup> occupant un volume réparti sur les 2 niveaux.

Le parti architectural propose de réunir sous une « écorce dynamique » les deux axes de développement du projet d'une hauteur de 2 étages. Les façades seront généralement parées de briques polychromes s'inspirant des couleurs des revêtements présents dans le secteur. L'« écorce » du bâtiment sera constituée d'un revêtement de céramique grise, lustrée et mâte. Le produit présente des propriétés environnementales et autonettoyantes uniques, en lien avec le traitement chimique de sa surface.

La volumétrie toute simple sera à la fois animée par les jeux dans les revêtements et les ouvertures, dont une partie fortement colorée donne sur le bloc sportif. Les 2 ailes du bâtiment seront orientées sur les rues Lloyd-George et Churchill, de façon à libérer une forte proportion de la cour arrière à l'ensoleillement du sud-ouest. Autant l'entrée de la portion administrative que celle du service de garde seront bien définies par l'architecture

du bâtiment et visibles sur la rue Churchill.

### **Cour et aménagement paysager**

L'implantation du bâtiment permettra la plantation d'arbres le long du projet sur le domaine public. Le plan d'aménagement déposé propose l'abattage de 2 arbres en cour arrière. L'espace paysager de la cour arrière, composé d'arbres et d'arbustes, ceinturera les espaces de jeux. Des plantations sont également prévues au pourtour de l'espace de stationnement et à la limite arrière de la propriété, près de la zone résidentielle. La CSMB aménagera un espace dédié à la tenue de classes extérieures.

### **Stationnement**

L'aire de stationnement comportera 4 cases de stationnement et sera accessible par la rue Lloyd-George. L'aménagement du revêtement du stationnement sera précisé, lors de la présentation au Comité Jaques-Viger (CJV), puisque la réglementation modifiée pour concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal comporte de nouvelles exigences. L'une des cases est réservée exclusivement à l'usage des personnes à mobilité réduite.

### **Étude de stationnement**

L'étude de stationnement déposée confirme que l'aire de stationnement n'est pas requise selon les besoins de l'usage projeté. Dans un rayon de 350 m du projet, le stationnement sur rue est en mesure de soutenir la demande en places de stationnement. Les besoins pour le projet ont été estimés à environ 19 places par la CSMB. En période hivernale, le secteur arrivera à offrir le nombre de places de stationnement requis, mais il sera plus proche de la saturation.

### **Étude de circulation**

L'étude de circulation a été réalisée afin de qualifier l'impact du projet d'école sur la fluidité de la circulation et afin de vérifier la fonctionnalité des débarcadères proposés pour les autobus et les automobilistes sur les rues Lloyd-George et Churchill.

Au niveau de la fluidité de la circulation, l'étude reconnaît que le réseau viaire avoisinant le projet n'est pas destiné à supporter une circulation importante dite de transit. Les projections de circulation démontrent que le projet n'engendrera pas un débit tel que la fluidité de la circulation pourrait être compromise. Le rehaussement du débit est estimé à 200 véhicules en avant-midi et de 275 véhicules durant l'après-midi. Le principal facteur positif est le décalage, autant le matin que l'après-midi, entre la période de pointe générée par les débarcadères de l'école et la pointe sur les rues du secteur. Les deux pointes se rencontreront que pour une courte période de 15 minutes.

Concernant l'aménagement des débarcadères, la visibilité et la fonctionnalité sont le principal enjeu. La signalisation routière devra être ajustée et annoncer la zone scolaire selon les dispositions applicables au Code de la sécurité routière. Les zones d'interdiction de stationnement et de débarcadère devront aussi être identifiées. Des panneaux d'arrêts additionnels et le marquage adéquat de la chaussée seront requis aux intersections des voies adjacentes. Pour ce qui est de la question des saillies de trottoir, l'arrondissement de Verdun évaluera les conditions une fois l'école construite et pourra proposer un plan final en fonction des besoins identifiés. La recommandation quant à la création de sens uniques n'est actuellement pas retenue par l'arrondissement.

### **Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal**

Le terrain à l'étude est inscrit dans un secteur d'affectation résidentiel où la construction d'une école primaire est autorisée.

Le secteur de densité (24-01) autorise un bâtiment de 1 ou 2 étages hors sol, d'implantation isolée et d'un taux d'implantation au sol faible. Le projet comportera 2 étages

de hauteur, une implantation isolée et un taux d'implantation au sol d'environ 0,4.

Le projet est conforme aux paramètres du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

### **Réglementation d'urbanisme applicable et l'encadrement réglementaire proposé** **Le Règlement de zonage n° 1700**

Le projet est inscrit dans le secteur E01-06 au niveau du Règlement de zonage n° 1700.

#### Usage

La grille des usages et des normes E01-06 permet la classe d'usages « Institutionnel et administratif (e1) » du groupe d'usages « Équipement collectif » et comprend tout établissement utilisé aux fins d'éducation, de culture, de santé, de bien-être, de culte et d'administration publique. L'école projetée accueillera 3 classes de niveau préscolaire ainsi que 11 classes de niveau primaire.

#### Rapport bâti/terrain

La grille des usages et des normes E01-06 prévoit un rapport bâti/terrain minimal de 0,1 et maximal de 0,3. Le projet présente un rapport bâti/terrain de 0,4 et le règlement inclut une disposition précisant le rapport à un maximum de 0,4.

#### Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)

La grille des usages et des normes E01-06 prévoit un C.O.S. minimal de 0,2 et maximal de 0,6. Le projet présente un C.O.S. de 0,75 et le règlement inclut une disposition précisant le rapport à un maximum à 0,8.

#### Mode d'implantation

Le mode d'implantation exigé est isolé et le projet de règlement ne prévoit aucune dérogation à cette disposition. L'école aura un mode d'implantation isolé.

#### Marges de recul

Aucune marge minimale ou maximale n'est prescrite à la grille des usages et des normes E01-06. Le règlement précise une marge avant minimale de 1 m du côté de la rue Churchill afin de permettre la plantation d'arbres sur le domaine public.

#### Hauteur

La hauteur minimale prescrite est de 1 étage et la hauteur maximale est de 2 étages. L'école aura 2 étages et seuls certains dépassements au toit seront autorisés, dont les ornements, parapets et corniches ainsi que les équipements mécaniques, leur écran ou les constructions hors toit destinés à ces équipements.

#### Apparence - article 167

Une superficie de 100 % des murs avant, latéraux et arrière d'un bâtiment occupé par un usage du groupe d'usages « Équipement collectif » doit être de maçonnerie lourde. Outre la maçonnerie, le projet prévoit aussi l'utilisation de panneaux de céramique qui ne sont pas considérés comme un revêtement de maçonnerie lourde, tel que le prescrit l'article 167 du Règlement de zonage n° 1700.

#### Aire de stationnement

##### Article 90 - nombre de cases de stationnement

Une école primaire doit fournir un minimum d'une case par 200 m<sup>2</sup> et un maximum d'une case par 50 m<sup>2</sup>, calculés selon la superficie de plancher. Ainsi, pour une école de 3026 m<sup>2</sup>, un minimum de 15 cases devrait être fourni. Le projet de règlement limite le nombre de cases de stationnement entre 4 à 6 cases sur le terrain afin de maximiser la superficie des espaces verts et des aires de jeux pour les enfants.

Article 91 : la voie de circulation du stationnement n'a pas la largeur de 6,7 m. La voie proposée est de 6 m de largeur.

Article 97 : l'aire de stationnement ne comporte pas de haie de conifère, entre le stationnement et la cour aménagée. Une haie de feuillage caduque y est prévue.

### **Projet de règlement en vertu de l'article 89 - Charte de la Ville de Montréal**

La réglementation proposée vise à fixer les balises minimales qui guideront l'élaboration du plan final du concept architectural retenu. Il inclut aussi la possibilité de solliciter une dérogation mineure pour toute disposition du projet de règlement, lorsqu'il ne s'agit pas d'un usage ou de la densité d'occupation du sol.

De plus, le conseil d'arrondissement pourra procéder à l'encadrement de la mise en œuvre du projet puisque le règlement de construction et d'occupation visé par le présent sommaire comprendra à cette fin un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), dont les objectifs et les critères viseront à favoriser la mise en chantier des plans annexés. Ce PIIA remplacera celui en vigueur dans le Règlement de zonage n° 1700.

## **JUSTIFICATION**

### **Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)**

Considérant que le projet est conforme aux orientations et objectifs suivants du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal :

Affectation du sol et densité de construction

- L'équipement collectif projeté est autorisé dans un secteur d'affectation résidentielle;
- La volumétrie est conforme aux paramètres de densité pour le secteur 24-01;

Orientation 1 : Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

- Ce projet vient offrir un service essentiel à un milieu de vie en implantant un équipement collectif de portée locale – une école primaire. La portion sud du territoire de l'arrondissement de Verdun est actuellement sous-équipée en matière du nombre de places en milieu scolaire;
- Ce projet vise une architecture actuelle inspirée tout en présentant des caractéristiques adéquates pour son milieu d'insertion;

Orientation 2 : Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

- Ce projet est en relation directe avec les réseaux de transport véhiculaire existant;
- Ce projet se situe à proximité du réseau de transport actif existant;
- Ce projet mise sur le transport actif en agissant sur l'offre de stationnement;

Orientation 5 : Un paysage urbain et une architecture de qualité

- Le parti architectural retenu s'inscrit dans un mouvement d'architecture contemporaine;
- Le concept architectural retient les principes de développement durable – notamment par l'apport de l'énergie géothermique et le choix de certains revêtements

écologiques;

- Le projet de règlement exige la plantation d'arbres, d'arbustes et de végétaux;
- L'abattage d'arbres est limité aux arbres irrémédiablement malades;

Orientation 7 : Un environnement sain

- La réduction du nombre de cases de stationnement favorisera les moyens de transport alternatifs à l'automobile en solo;
- La toiture blanche, le revêtement de l'aire de stationnement et les nouvelles plantations feront en sorte de contrôler l'îlot de chaleur localisé à cet emplacement spécifique;
- Le système de rétention intégré au terrain sera en mesure de retarder le rejet des pluies à l'égout;
- Le site fait l'objet d'une décontamination des sols permettant de réhabiliter le terrain et consolider le tissu urbain dans ce secteur.

La DAUSE est d'avis qu'il y a lieu de demander au conseil municipal d'adopter un projet de règlement en vertu du paragraphe 1° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal visant à encadrer la réalisation du projet présenté permet d'envisager l'adoption d'un cadre réglementaire en vertu de l'article 89 paragraphe 1° de la Charte de la Ville de Montréal.

#### **AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - 13 DÉCEMBRE 2016**

Les membres entendent et comprennent que l'architecture du projet a été revu suivant la procédure référendaire lors du dossier de PPCMOI. Les membres se questionnent sur la proposition architecturale estimant que le parti architectural affiché est timide pour un équipement scolaire. Ils trouvent que la version proposée lors du PPCMOI présentait une architecture plus ludique qui était en lien direct avec l'usage d'école.

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) - 13 DÉCEMBRE 2016**

Unaniment, 6 membres sur 6, les membres ne recommandent pas l'approbation du dossier au conseil d'arrondissement.

#### **AVIS DU COMITÉ JACQUES-VIGER (CJV) - 3 FÉVRIER 2017**

L'avis du Comité Jacques-Viger est favorable avec des recommandations en ce qui a trait au langage architectural, à l'alignement de construction de la rue Churchill et à l'aire de stationnement extérieure. L'avis complet est joint au présent sommaire.

#### **AVIS DE LA DIRECTION DE L'URBANISME - 24 FÉVRIER 2017**

Suivant les dernières corrections apportées au projet de règlement tenant compte des recommandations du Comité Jacques-Viger, la Direction de l'urbanisme atteste de la conformité du projet de règlement au Schéma d'aménagement et de développement, au Plan d'urbanisme et donne un avis favorable quant au projet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation de cette école s'adressera d'abord à la clientèle du quartier et également à une portion du bassin de l'école Notre-Dame-de-la-Garde, sur la rue Brault. On peut entrevoir qu'une proportion des enfants et de parents prendront l'habitude de la marche pour se rendre à l'école. Le nombre de cases de stationnement étant limité, le projet

favorisera l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile parmi les employés de l'école.

Le bâtiment se démarque sur la question du développement durable : géothermie, revêtement extérieur de céramique, toit blanc, aire de stationnement au revêtement gris clair et perméable pour ne nommer que quelques-uns aspects du projet.

Des arbres seront plantés sur tout le périmètre du terrain, certaines plantations se situant sur le domaine public.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet vise à répondre à une forte demande de places en milieu scolaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

13 décembre 2016 - CCU

3 février 2017 - CJV

17 février 2017 - Dépôt du rapport du CJV

22 février 2017 - Fielage du dossier pour le conseil d'arrondissement (CA)

7 mars 2017 - CA

6 mars 2017 - Fielage du dossier pour le comité exécutif (CE)

15 mars 2017 - CE : Mise à l'ordre du jour du projet de règlement au conseil municipal (CM)

27 mars 2017 - CM : Avis de motion, adoption du projet de règlement en vertu de l'article 89, paragraphe 1<sup>o</sup> de la Charte de la Ville de Montréal – Mandat de l'OCPM

Avril 2017 - Consultations publiques (OCPM)

Mai 2017 - Audition des mémoires (OCPM)

12 juin 2017 - Dépôt du rapport de l'OCPM au CM

12 juin 2017 - CM : Adoption du règlement

Service du Greffe : Entrée en vigueur du règlement à la suite d'un avis public

#### Demande de permis

11 juillet 2017 - CCU (avis sur le PIIA)

5 septembre 2017 - Résolution approuvant le PIIA et autorisant l'émission du permis au CA

Émission du permis de construction

Septembre 2017 - Mise en chantier

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet de règlement est conforme aux dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et celles de la Charte de la Ville de Montréal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 9 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Marc-André HERNANDEZ  
Chef de division

Le : 2016-12-21

CE : 40.003  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002  
2017/09/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177392008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du bilan annuel faisant état des réalisations de 2016 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal

Il est recommandé:  
de prendre acte du dépôt du bilan faisant état des réalisations 2016 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-08 12:14

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177392008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du bilan annuel faisant état des réalisations de 2016 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour promouvoir et mettre en œuvre le concept d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal s'assure de tenir compte des éléments favorisant l'intégration et la participation des personnes ayant divers types de limitations fonctionnelles motrices, auditives, visuelles ou cognitives. Les axes d'intervention inscrits dans les compétences de la Ville sont regroupés dans la Politique municipale d'accessibilité universelle. Cette politique est le fruit d'une importante démarche de collaboration. La concertation entre les différents services, les arrondissements et les partenaires du milieu associatif a été une condition essentielle à sa réalisation.

Découlant largement de cette politique, le « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle » tient compte des besoins de la population énoncés par le milieu associatif, des réalités municipales ainsi que des particularités des 19 arrondissements. Il est le reflet de l'identité montréalaise et comprend 12 grandes actions dans les quatre axes d'interventions suivants :

1. Architecture et urbanisme
2. Programmes, services et emploi
3. Communications municipales
4. Formation et sensibilisation.

La Ville et ses unités d'affaires interviennent en accessibilité universelle dans de nombreuses installations municipales telles que les mairies d'arrondissements, les bibliothèques, les arénas, les piscines intérieures et extérieures, les pataugeoires et les jeux d'eau, les parcs locaux ou les grands parcs ouverts au public. À ces installations, s'ajoutent plusieurs centaines de feux de circulation, près de 6 550 kilomètres de trottoirs et de nombreux services aux citoyens, notamment la ligne d'information 311 ou encore la délivrance des permis.

L'obligation de production et de dépôt d'un bilan annuel en accessibilité universelle auprès des instances politiques provinciales s'inscrit dans le cadre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. L'article 61.1 de cette loi stipule ce qui suit :

« Chaque municipalité qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM17 0097 du 20 février 2017**

Dépôt du bilan annuel faisant état des réalisations de 2015 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal

### **CM15 1248 du 26 octobre 2015**

Adopter le Plan d'action 2015 - 2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour en assurer le suivi

### **CM14 0827 du 18 août 2014**

Adopter le Bilan des réalisations de 2013 et la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

## **DESCRIPTION**

Le « Bilan des réalisations de 2016 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal » correspond à un travail de première importance dans l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. Il présente les résultats des 12 grandes actions du « Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle » de la Ville et de ses unités d'affaires (arrondissements ou services centraux) pour l'année 2016. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) assure la coordination, la mise à jour et le suivi du plan d'action municipal 2015-2018 en accessibilité universelle.

Le bilan des réalisations de 2016 regroupe 12 grandes actions, également présentes dans le plan d'action, qui se répartissent comme suit :

**Action 1** Développer des orientations architecturales et urbanistiques; mettre en oeuvre des programmes et des règlements afférents;

**Action 2** Rendre les immeubles existants universellement accessibles; s'assurer de la prise en compte des normes de l'accessibilité lors de la construction de bâtiments neufs;

**Action 3** Améliorer l'accessibilité universelle des aménagements urbains;

**Action 4** Favoriser la participation de toutes et de tous aux activités culturelles par des services accessibles;

**Action 5** Offrir des activités de loisir accessibles universellement;

**Action 6** Améliorer l'accessibilité des services aux citoyennes et aux citoyens ayant une limitation fonctionnelle et soutenir la participation démocratique;

**Action 7** Favoriser l'embauche de personnes handicapées à la Ville de Montréal;

**Action 8** Diffuser l'information sur les services municipaux accessibles;

**Action 9** Promouvoir les organismes spécialisés dans les communications municipales;

**Action 10** Traduire les publications en médias substituts et offrir des services de

communication adaptés;

**Action 11** Offrir des activités de sensibilisation et de formation en accessibilité universelle;

**Action 12** Favoriser la prise en compte de l'accessibilité auprès des citoyens, des organismes communautaires et des entreprises.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'honorer les engagements inscrits dans la Politique municipale d'accessibilité universelle, les unités affaires ont choisi de s'impliquer dans un processus d'amélioration continue afin de faire de Montréal une ville universellement accessible et de répondre aux exigences de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et social* (L.R.Q. c E-20.1).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La production du bilan est sans incidence sur le budget du SDSS. Les dépenses pour les réalisations décrites au bilan de 2016 ont été prises à même les budgets respectifs des 35 unités d'affaires de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dépôt de ce bilan s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce bilan s'inscrit dans la poursuite des travaux amorcés par les unités d'affaires de la Ville pour faire de Montréal une ville inclusive à l'égard des personnes vivant avec une limitations fonctionnelles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le bilan 2016 en accessibilité universelle sera disponible sur le site internet de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Septembre 2017** Dépôt au comité exécutif

**Septembre 2017** Dépôt au conseil municipal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La production et le dépôt de ce bilan est en conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c E-20.1).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude SÉGUIN  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-08-15

Agathe LALANDE  
Chef de division - Lutte à la pauvreté et  
l'itinérance

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports  
**Tél :** 514-872-6133  
**Approuvé le :** 2017-09-07